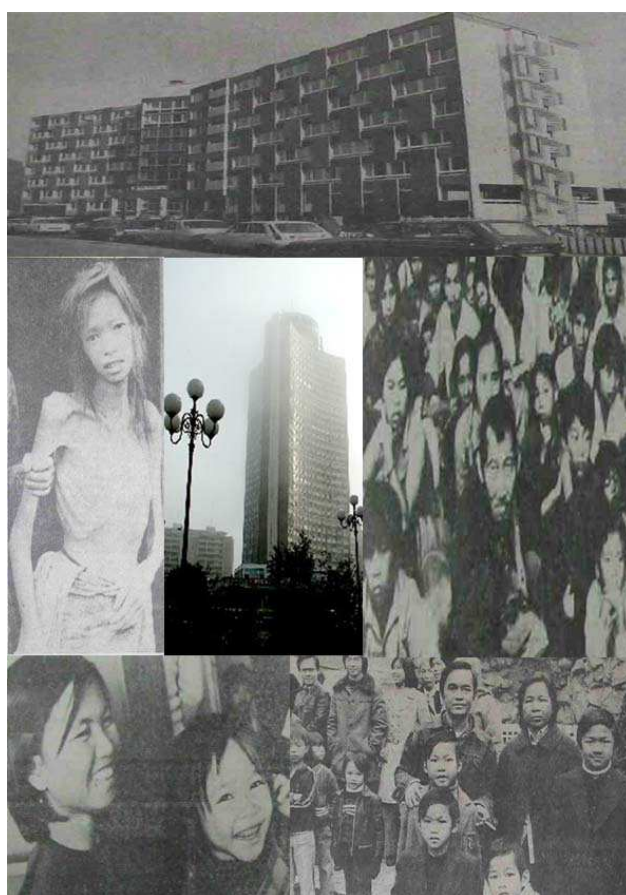


MANSUTTI Emmanuel

*Juillet 2004*

**L'immigration des Indochinois à Mulhouse au XX<sup>ème</sup> siècle :**

*La confrontation de Mulhouse avec les peuples d'Indochine.*



Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine

Sous la direction de **Marie-Claire VITOUX** et **Yves FREY**  
Maîtres de Conférences en histoire contemporaine

Université de Haute Alsace, Faculté des Lettres Langues et Sciences Humaines,  
Département d'Histoire

*« La lutte pour la liberté de l'homme et la vérité est la plus difficile et la plus risquée qui soit. Immanquablement, cette lutte exige des efforts surhumains et de grands sacrifices »*

**Georgi Dimitrov** (1903-1972), *La Bulgarie libre et indépendante*, 1972

## Remerciements

Je profite de cette page de liberté, pour exprimer mes remerciements auprès des différentes personnes qui m'ont aidé, guidé et soutenu moralement tout au long de cette année consacrée à la recherche :

Madame Vitoux et Monsieur Frey, pour avoir accepté de suivre mon travail, et m'avoir aidé tout au long de l'année à le poursuivre par leurs encouragements. Le pari était de taille, car nous ne savions pas ce que nous allions bien pouvoir trouver comme sources.

Madame Phoutavong, Messieurs : Tran Duc Lai, Luangsivilay, Nguyen Van Son, Ouk Pat, Phoumy Sayngnaraty, Senghprachanh Nonh Keo, tous réfugiés politiques, qui ont bien voulu m'accorder un entretien. Si ce mémoire a pu trouver quelques compléments où les sources font défaut, c'est bien grâce à leur collaboration à ce travail.

Mesdames Vermaute, L'hospitalier et Stritt pour leur aide afin de m'introduire auprès des réfugiés politiques, ainsi que les histoires qu'elles m'ont racontées à propos de certains Indochinois, qui furent une bonne introduction à mon année. Monsieur Jacques Henry Gros pour ses précieuses informations au sujet de la vie industrielle et économique à Mulhouse au temps des colonies et de la décolonisation.

Les Archives nationales de France, pour toutes les autorisations de consultation des sources qui étaient alors soumises à un délai de 30 ou 100 ans. Ces autorisations ont permis de nourrir quasiment l'ensemble du mémoire et donc ont été très importantes pour mon travail.

Les dames des Archives municipales de Mulhouse, le personnel des Archives départementales, qui m'ont guidé, accueilli, et surtout qui ont fait preuve d'une grande patience envers le débutant que je suis. Je remercie tout particulièrement Madame Claerr du CERARE, et les dames de la BUSIM, pour leur aide, ainsi que les pistes de réflexions qu'elles m'ont apportées au cours de nos nombreuses discussions.

Merci à tous les responsables de foyers qui m'ont accueilli, notamment le directeur du CADA de la Sonacotra (rue Hubner), et le personnel des différentes administrations que j'ai visitées, qui ont fait leur possible pour retrouver des informations sur mon sujet.

René Arnold et Annick Seiller, qui a pris le temps de relire l'ensemble de ce mémoire et de donner les corrections qui ont été nécessaires à une bonne compréhension et à une lecture plus agréable.

Enfin, l'ensemble de mes amis, principalement Soler Hélène, Ivain Charles, Rudy Jérémy, Specklin Joseph, Ludo, Dominger Olivier, Schwob Joël, qui ont toujours été présents, m'ont soutenu, aidé, rassuré, et je pourrai en rajouter des adjectifs, lorsque je suis passé, durant cette année, par les difficiles épreuves de la vie. Je remercie également mes parents, qui ont su trouver les mots justes lorsque mon moral devenait négatif et défaitiste.

Que veuillent m'excuser les personnes que j'ai pu oublier, mais ces remerciements se dirigent également vers elles, car toutes les personnes que j'ai rencontrées, au cours de cette année, ont joué leur rôle dans la réalisation de ce travail.

## INTRODUCTION

L'année 2004 est marquée par un retour de la littérature historique traitant de l'Indochine. Voilà 50 ans que la France a perdu la bataille de Dien Bien Phu et que les hommes du général Vo Nguyen Giap y ont connu leur plus belle victoire. Le général vietnamien a déclaré cette année lors de la commémoration: « *Nous sommes très fiers que le Vietnam ait été la première colonie capable de se soulever et de gagner son indépendance par elle-même, grâce à la victoire de Dien Bien Phu* ». Cette guerre a mis un point final à la présence française en Indochine, cette colonie surnommée « *la Perle de l'Empire* ». Pourtant, même si les liens coloniaux qui unissaient la France à l'Indochine ont été rompus, les relations humaines, elles, persistent après 1954. Elles se traduisent notamment par l'émigration vers la France des Indochinois qui perçoivent toujours la métropole, comme puissance de l'homme blanc, le colon.

Les Français ont été présents en Indochine durant près d'un siècle. C'est Napoléon III qui lança la conquête. Il répond à son devoir de protection des congrégations religieuses qui éprouvent, dès le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, quelques difficultés. Jules Ferry en fait quelques années plus tard une colonie de l'Empire et l'exploite en la modernisant, en lui apportant tout ce qui est nécessaire pour qu'elle entre dans le principe économique régi par le pacte colonial.

L'Indochine fascine les Occidentaux. C'est le pays de l'opium, des *Congai*, des mystères de l'Asie, qui sont des thèmes très souvent utilisés par les auteurs tels que Pierre Loti ou encore Jules Boissière. Mais l'Indochine n'est pas seulement la rencontre des Français avec sa population, c'est aussi la rencontre entre les Indochinois et les Français. L'Indochine comprenait dans la période pré-coloniale trois Royaumes bien distincts, avec chacun à sa tête un empereur ou bien un roi. C'étaient donc trois peuples différents, de civilisation agraire, enfermés dans des frontières mouvantes, qui se définissaient au rythme des guerres qui les opposaient. Le Cambodge, le Laos et le Vietnam n'ont été unis sous le terme d'Indochine qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, avec la mise en place de l'administration coloniale. Mais cette rencontre va bouleverser leurs valeurs. En effet, les colons font entrer l'Indochine dans la phase d'industrialisation, et par conséquent, créent une classe prolétarienne, mais également une bourgeoisie, toutes deux indigènes. Les membres de cette classe bourgeoise, des commerçants, des industriels ou des propriétaires indochinois cherchent à imiter les colons afin d'être considérés comme leurs égaux. Pour cela, ils font des mœurs occidentales un idéal, et tentent de les assimiler. De même, ils envoient leurs enfants en France, afin qu'ils puissent étudier dans les mêmes établissements scolaires que les fils des colons. Ce sera la première phase de l'émigration indochinoise.

Le second flux est provoqué par les guerres. La Première, puis la Seconde Guerre mondiale entraînent une pénurie de main-d'œuvre en France, puisque les hommes sont envoyés au front. De plus, devant les pertes militaires enregistrées par l'Etat-Major, la France doit rapidement trouver une solution pour reconstituer ses unités. La solution est l'appel de la Patrie aux colonies. Plusieurs milliers d'Indochinois, comme des hommes d'autres colonies, débarquent alors en France pour servir sous le drapeau français durant ces deux conflits. Lorsque la guerre est finie, certains de ces hommes s'installent dans la métropole. Cependant la Seconde Guerre mondiale s'achève pour la France par l'ouverture d'une nouvelle guerre, celle d'Indochine, la bataille d'un peuple qui réclame son indépendance. En 1954, la France

est défaite et lors de la Conférence de Genève, donne l'indépendance à son ancienne colonie. Pourtant l'Indochine n'en a pas fini avec les conflits, car il s'en suit la guerre du Vietnam, au nom de la lutte contre le communisme. Certains Indochinois vont alors quitter leur pays à ce moment. Ils trouvent refuge pour certains en France, solution envisagée, grâce aux contacts qui ont survécu à la défaite de Dien Bien Phu, et aux acquis linguistiques de la population qui a bénéficié des écoles coloniales françaises. Néanmoins, ces flux restent marginaux et ne sont marqués que par des arrivées ponctuelles. C'est en 1975 que le plus grand groupe va arriver, celui des réfugiés politiques. Ces peuples fuient alors le communisme, et la France offre l'asile à ces populations qu'elle protégeait auparavant, lorsque l'Indochine était encore sa colonie, contre les agressions extérieures.

□□□□

L'immigration indochinoise en France reste néanmoins un sujet peu étudié. Il existe quelques ouvrages qui résument certains flux migratoires, tels que celui des étudiants, ou bien des soldats travailleurs lors de la Première et de la Seconde Guerres mondiales, ou encore celui des réfugiés. Mais aucun travail ne réalise une synthèse générale de la présence des immigrés indochinois en France. Il peut y avoir deux raisons à cela. La première est l'effectif marginal de cette communauté. En effet, selon le recensement de l'INSEE, en 1999, on ne compte qu'un peu plus de 150 000 individus immigrés du Sud-Est asiatique, soit 3,7% de la population étrangère immigrée installée en France. Comparée aux 13,3% des Algériens ou aux 11,4% des Marocains, la population asiatique est largement minoritaire. La seconde raison peut venir du fait que la communauté asiatique reste relativement discrète et est très peu médiatisée. Ainsi, l'intérêt ne se porte pas vraiment sur ce groupe.

□□□□

Certains termes doivent être explicités avant d'entrer dans le vif du sujet. L'Indochinois en France est un immigré. Mais quel est le sens de la définition d'immigré ? *Le Dictionnaire critique Reclus* donne l'explication suivante :

*« Mouvements d'individus comptabilisés à l'entrée d'un lieu, d'un pays. En réalité, le terme s'applique aux étrangers entrant pour une longue durée dans un pays qui n'est pas le leur, éventuellement à la demande du pays lui-même ».*

Quelques précisions doivent être apportées en ce qui concerne les Indochinois. Dans un premier temps, jusqu'en 1954, les Indochinois ne sont pas considérés comme des « citoyens français », mais sont en quelque sorte assimilés à la France par leur appartenance à l'Empire Colonial, et sont donc « citoyens de l'Union Française ». Ainsi, ce ne sont pas tout à fait des étrangers. Cependant, lorsqu'en 1954, le Cambodge, le Laos et le Vietnam sont reconnus comme Etats Indépendants, ils deviennent alors ressortissants d'un Etat national et sont donc perçus en tant que tels. Ainsi, il y a deux phases, l'une qui donne un statut assez ambigu aux Indochinois, puis une autre où ils sont considérés comme étrangers. Néanmoins, comme nous le verrons, la présence d'Indochinois à Mulhouse dans l'entre-deux-guerres étant marginale, nous pouvons aisément utiliser le terme d'immigré, défini comme ci-dessus. En 1975, une nouvelle catégorie d'immigrés arrive, celle des réfugiés. Ce sont des immigrés comme les autres, mais avec une différence fondamentale, qui est celle du devoir de l'Etat français de les accueillir et de les protéger. Ils possèdent alors un statut reconnu par l'administration, ce qui les différencie des autres immigrés. Cette population est donc guidée par l'Etat, qui vise à les intégrer dans la société d'accueil.

L'intégration est un terme administratif, que Vincent Viet définit par la participation de tout étranger installé durablement sur le territoire français au droit commun. Ainsi, l'étranger a des droits, mais aussi des devoirs, qui sont les mêmes que ceux des nationaux. Il doit les respecter et s'y conformer, afin que son intégration soit réussie. Il peut, par conséquent, garder ses valeurs, sa religion, sa philosophie, sans devoir s'assimiler totalement à la société dans laquelle il vit.

Il reste à définir l'emploi de la désignation des Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens comme des « Indochinois ». Ce terme est utilisé à des fins pratiques après 1954, pour désigner les trois pays qui composent l'Indochine, à savoir le Cambodge, le Laos et le Vietnam. Il est alors important de bien prendre en compte le caractère national de ces trois pays, et non plus l'assimiler à la notion coloniale du terme après 1954, ce qui serait un anachronisme. Une dernière remarque s'impose en ce qui concerne les Indochinois. Parmi les réfugiés, certains appartiennent à des minorités ethniques, telles que les Hmong, les Thaï, les Chinois. Au cours de notre travail, nous n'avons pas pu les recenser, faute de statistiques prenant en compte ces groupes. En effet, ils sont assimilés à la nationalité du pays dans lequel ils résident. Ils risquent alors d'être les grands oubliés de ce travail, car ils ont été assimilés aux groupes majoritaires représentés par les Khmers, Laotiens, ou Vietnamiens.



Notre travail porte sur la question des immigrés indochinois présents à Mulhouse. Aucun travail n'a encore été effectué sur cette population, qui reste minoritaire par rapport aux autres communautés étrangères, telles que les Italiens ou les Algériens. Un recensement effectué par l'INSEE en 1985 fait état de la présence de 1759 individus originaires d'Asie du Sud-Est dans le Haut-Rhin. Ce chiffre reste relativement faible. Pourtant, l'Alsace est la sixième région française en terme de présence d'immigrés d'Asie du Sud-Est en 1999. Plusieurs interrogations se succèdent alors au sujet de cette communauté. Tout d'abord, dans le cadre d'une immigration, on recherche les causes qui auraient pu la provoquer. Pour quelles raisons ces Indochinois ont-ils quitté leur pays ? Y a-t-il un lien avec l'époque coloniale, ou bien ces flux migratoires s'inscrivent-ils dans le cadre d'une immigration économique, après l'indépendance des pays d'Indochine ? Comment s'organise cette immigration ? Suit-elle une logique de groupe ?

La décision de s'exiler relève souvent d'une réflexion personnelle. Mais dans le cas de l'immigration indochinoise, a-t-on à faire à une décision originale et personnelle, ou bien à une décision qui converge vers celle prise par la communauté présente en France ? Ainsi, a-t-elle une source commune ? De même, quelles sont les grandes vagues d'arrivées des Indochinois à Mulhouse ? Une difficulté supplémentaire s'ajoute à notre problématique. En effet, Mulhouse comme le reste de l'Alsace a été annexée par l'Allemagne de 1870 à 1918. Aussi, la rencontre avec l'Indochine s'est-elle effectuée plus tardivement. Cette rencontre est, dans un premier temps principalement d'ordre économique. Cependant, n'y a-t-il pas eu des mouvements migratoires dans la période de l'entre-deux-guerres ? Quels en sont les motifs ? Puis, après 1954, y a-t-il un renouveau de ces phénomènes migratoires, ou bien a-t-on à faire toujours aux mêmes flux ? Enfin, la question principale réside surtout dans les raisons qui les ont poussés à s'installer à Mulhouse. Au cours de notre travail, nous avons remarqué que le champ de recherche ne pouvait pas se focaliser uniquement sur l'installation des Indochinois à Mulhouse, car leur présence ne répondait pas à une logique d'immigration économique, ni à celle du contexte colonial. Aussi, a-t-il fallu rechercher précisément ce qu'était cette

immigration, et la nature des facteurs de la vie mulhousienne qui ont pu attirer cette population.

□□□□

Pour répondre à l'ensemble de ces questions, nous avons utilisé diverses sources, de nature différente. Cependant, nous avons dû surmonter un certain nombre de difficultés. En effet, l'histoire du XX<sup>ème</sup> siècle peut sembler une période plus facile d'accès pour le chercheur, d'une part, grâce à l'abondance des sources et, d'autre part, par la proximité du sujet. Néanmoins, nous avons tout de même rencontré de grands problèmes en ce qui concerne la consultation des sources. Elles sont, tout d'abord, éparpillées entre différents services d'archives, et ensuite, pour certaines, soumises à des délais de communication, comme celles de la Préfecture (30 ans) ou bien les sources concernant la vie privée des personnes (100 ans). Nous avons donc dû demander des autorisations auprès du Service des Archives Nationales, qui nous les a attribuées. Cependant, la procédure est souvent longue.

L'une des sources des plus intéressantes fut la rencontre avec les Indochinois qui ont partagé avec nous leur vie, leur vécu, et leurs sentiments. Nous avons en effet pu rencontrer neuf réfugiés politiques installés à Mulhouse et à proximité. Nous avons procédé à des entretiens fondés sur un questionnaire type, puis l'entrevue fut organisée sous forme de discussion à partir de celui-ci. Après une première rencontre, une seconde était programmée, qui devait permettre de corriger certains points ou bien en compléter d'autres. Ces entretiens nous ont permis en tout cas de clarifier le parcours effectué par les réfugiés depuis les camps d'Asie jusqu'en France. Cependant, ils sont la vision du spectateur et non pas de l'acteur. Il est alors difficile à travers leur simple témoignage de décrire le processus d'accueil des réfugiés à Mulhouse. Néanmoins, ils sont témoins et acteurs de ce dispositif par leur vécu, et en cela, nos entretiens nous ont apporté tout de même de nombreux éléments qui ont servi à ce mémoire. Une limite est tout de même à signaler par rapport à ces sources orales. En effet, la principale difficulté est de rester critique vis-à-vis de ces témoignages, étant donné les degrés divers d'implication et de subjectivité des personnes interrogées.

Au sujet de ces entretiens, nous pouvons en revanche déplorer le fait que nous n'ayons pas pu rencontrer d'Indochinois arrivés avant 1975, issus des vagues d'immigration de la Seconde Guerre mondiale, ou bien entre 1954 et 1975. La seule association, qui aurait pu nous aider à ce sujet, n'a pas pu nous recevoir, faute de temps, ou bien de volonté. Nous avons également rencontré les responsables des foyers d'accueil, des administrations, des bailleurs sociaux et de certaines associations. En général, nous avons été bien reçu, mais ils ne possédaient que très peu de renseignements sur l'établissement du dispositif d'accueil des réfugiés indochinois, ou bien ne pouvaient pas les divulguer, car ils concernaient directement des personnes. Enfin, une dernière remarque concerne la prise de contact avec les personnes susceptibles de nous fournir des renseignements, en particulier les dirigeants de l'entreprise Peugeot. Nous avons la certitude que cette société a employé de nombreux Indochinois à partir de 1975, malgré le contexte économique peu favorable, et pourtant, nous n'avons pas pu être reçu par la direction, sous prétexte qu'ils ne possèdent plus d'archives, antérieures à 1995. Comme le souligne Gérard Noiriel : *« l'image de l'historien comme « juge » reste vivace dans le public »*. C'est une sensation que nous avons éprouvée tout au long de notre enquête.

Outre les entretiens, différents supports nous ont encore servi à élaborer ce travail. D'une part, la presse qui nous a permis d'avoir une photographie instantanée de notre période

d'étude, mais pour laquelle il fut difficile de recenser les articles intéressants, puisqu'il n'existe pas d'index du quotidien *l'Alsace*. Nous nous sommes également appuyé sur les sources disponibles aux Archives municipales de Mulhouse, au CERARE, et aux Archives départementales de Colmar. Quelques organismes, le Cotrami, la Sonacotra, puis des administrations, la Préfecture, la Mairie de Mulhouse, nous ont également fourni des documents précieux pour notre analyse.

□□□□

A l'aide de ces différentes sources, nous avons été confronté à l'ultime phase de notre travail, à savoir l'établissement d'un plan : notre choix s'est porté sur une organisation chronologique. Une première période correspond à l'époque coloniale, de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à 1954. Nous analyserons quels ont été les contacts ou les relations entre Mulhouse et la colonie française d'Indochine. Nous pourrions ainsi déterminer si l'immigration indochinoise correspond à des liens qui unissaient le destin de Mulhouse à celui de la colonie. La seconde période s'étend de 1954, date du retrait définitif de la France en Indochine et de la reconnaissance des Etats nationaux, à 1975, prise du pouvoir par les communistes. Cette période est marquée par différents flux d'Indochinois en France. Nous identifierons ces différentes vagues d'arrivées, puis nous analyserons quels sont les buts, les motivations de ces immigrés asiatiques. Nous tenterons ainsi de présenter l'une des premières installations durables d'Indochinois à Mulhouse et leur intégration dans la vie française. Enfin, la dernière période débute en 1975, pour s'achever dans les années 1990, dates qui bornent l'hémorragie des populations d'Indochine : c'est le grand flux des réfugiés. Ces personnes fuient le communisme et la France les accueille sur son territoire. Parmi ces réfugiés, certains vont construire leur nouvelle vie à Mulhouse. Nous analyserons alors le dispositif local mis en place pour l'accueil des réfugiés, puis les différentes étapes de leur intégration, après avoir étudié les raisons de leur départ.



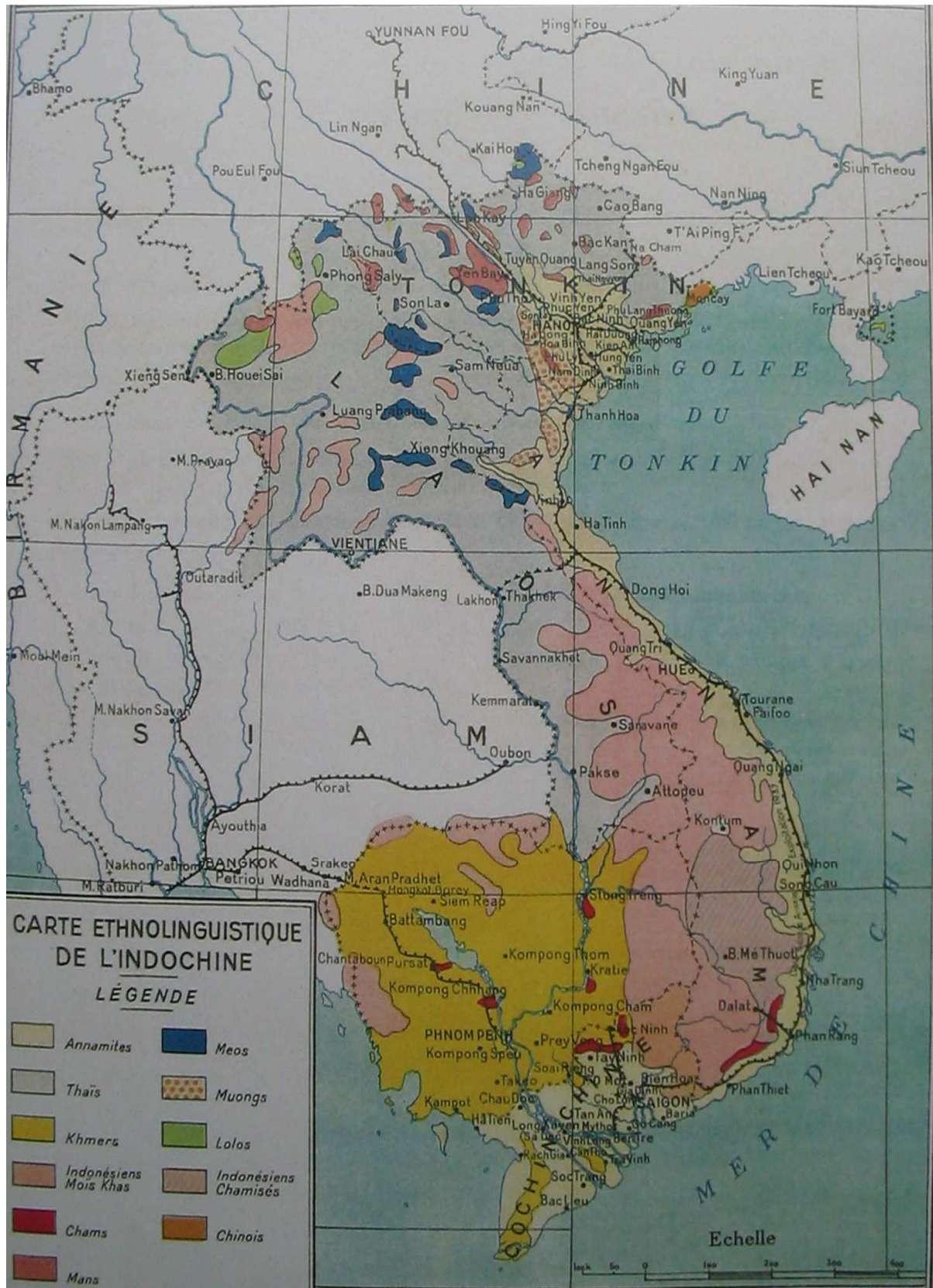
## **Partie 1 :**

### **La rencontre de Mulhouse avec l'Indochine au temps des colonies.**

L'histoire de Mulhouse se heurte au cours du XIX<sup>ème</sup> et du XX<sup>ème</sup> siècles aux vicissitudes des relations entre la France et l'Allemagne. En effet, après son rattachement à la France en 1798, Mulhouse s'est impliquée dans la politique économique française. Ses industries ont su profiter de ce que la France pouvait leur offrir en termes de débouchés, mais surtout en apport de matières premières. La « ville aux 100 cheminées » s'impliqua alors dans les colonies françaises, principalement pour nourrir ses filatures de coton. Mais les événements de 1870 coûtent cher à l'Alsace. Le traité de Francfort proclame l'Alsace-Lorraine possession allemande, et la prive ainsi des colonies et du marché français. Il faut alors attendre la fin de la première guerre mondiale pour que Mulhouse retrouve ces marchés, dans lesquels elle s'investit à nouveau en redéployant tous ses réseaux.

Aussi, l'Indochine coloniale s'insère dans la période allemande de Mulhouse, puisque sa pacification n'eut lieu que vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il faut attendre 1919 pour que les deux contextes coïncident à nouveau et permettent une éventuelle rencontre. On peut donc s'interroger sur les liens entre Mulhouse et cette nouvelle colonie. Aussi faut-il déterminer si une corrélation entre l'histoire de Mulhouse et celle de l'Indochine aurait favorisé la venue d'Indochinois sur son territoire ou si ce phénomène migratoire n'a aucun lien avec un contexte historique plus large.

## Carte de l'Indochine - 1935



Source : M. Rives, E. Deroo, *Les Linh Tap, histoire des militaires indochinois au service de la France (1859-1960)*, 1999.

## A/ Histoire de l'Indochine et le jeu mulhousien dans le débat sur la décolonisation.

Il est important, avant d'entrer dans le vif du sujet, de présenter le contexte de la colonisation de l'Indochine. Celui-ci révèle la difficulté pour la France d'imposer sa tutelle, ainsi que la naissance d'un débat sur la légitimité de l'action civilisatrice dans la colonie. L'Indochine est donc un exemple type de toutes les questions ouvertes par le sujet de la colonisation. Comment s'est-elle effectuée ? Quelles ont été les structures établies ? Quelles évolutions la colonie a-t-elle connues ? L'ambition n'est pas ici de récrire une histoire de l'Indochine, mais plutôt de donner les bases qui serviront à la compréhension des liens qui unissent la France à sa colonie.

### *1) Des prémices de la colonisation à la pacification.*

Les prémices de la conquête de l'Indochine sont en lien direct avec l'histoire de l'évangélisation du monde dirigée par l'Eglise catholique et ses congrégations religieuses.<sup>1</sup> En effet, celles-ci exportent la Parole Divine afin de procéder à des conversions. Elles pénètrent alors dans des territoires qui peuvent leur être fort hostiles, tel que le Japon par exemple, où beaucoup de religieux trouvèrent la mort<sup>2</sup>. Néanmoins, si la France s'est tout à coup intéressée à ce morceau de territoire d'Extrême-Orient c'est bien parce que des missionnaires y ont manifesté leur peur d'être chassés ou persécutés.

#### *a) Le rôle des missionnaires et la conquête de l'Indochine.*

Les missionnaires sont présents au Vietnam depuis le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, et leur présence est alors tolérée par l'empereur Gia Long. Cependant, lorsque ce dernier décède, les congrégations religieuses commencent à éprouver quelques difficultés dans leur exercice de diffusion de la Parole. Les élites vietnamiennes – on entend par là les mandarins, et donc les gens de pouvoir – alors de mouvance confucéenne, perçoivent d'un mauvais œil ces missionnaires prosélytes et les assimilent à une « *secte hétérodoxe non assimilable, perturbatrice d'un système global de cultes et de croyances ordonné autour de la figure impériale, d'autant qu'elle exclut toute conciliation avec les autres pratiques religieuses [...]* »<sup>4</sup>. Cette description de la pénétration des congrégations religieuses en Indochine, nous montre que le Vietnam est une société bien structurée, avec ses valeurs, ses normes et ses croyances. Cependant, ce refus des mandarins d'accepter les missionnaires se heurte à la volonté impériale. Dès lors, ils doivent attendre que ce dernier meure pour enfin accomplir leur dessein, se débarrasser de ces fauteurs de troubles.

Le fils de Gia-Long, Minh-Mang prend le pouvoir en 1820, et mène une bataille afin d'éradiquer de son empire le christianisme. Il s'en méfie, et craint que ce dernier ne lui apporte bien plus d'ennemis que d'amis<sup>5</sup>. C'est à partir de 1833 que des prêtres sont exécutés et qu'un édit punit de mort tous les prêtres européens présents sur le territoire<sup>6</sup>.

Néanmoins, les prêtres jésuites n'en sont pas restés là et ont protesté auprès de Paris, afin qu'une intervention au Viet-Nam soit effectuée, et que leur droit de professer la foi

---

<sup>1</sup> N. Regaud, C. Lechervy, *Les guerres d'Indochine*, page 77.

<sup>2</sup> C. D'Ainval, *Les belles heures de l'Indochine française*, page 15.

<sup>3</sup> C. D'Ainval, *op. cit.*, page 43.

<sup>4</sup> P. Brocheux, D. Hémerly, *Indochine, la colonisation ambiguë 1858-1954*, page 27.

<sup>5</sup> C. d'Ainval, *op. cit.*, page 43.

<sup>6</sup> P. Brocheux, D. Hémerly, *op. cit.*, page 27.

catholique soit réaffirmé. Mais cette demande ne fut pas entendue par la France, même si Guizot reconnaissait le devoir de protection des missionnaires à l'étranger<sup>1</sup>. Le point de vue français semblait plutôt être que ce problème concernait beaucoup plus l'Eglise que sa politique<sup>2</sup>. Ainsi, et dans un premier temps, l'Indochine semble bien loin des préoccupations de la France.

Tout cela va changer sous Napoléon III. A la suite d'échecs diplomatiques, il va décider d'employer la force pour faire aboutir les demandes des missionnaires. Pour cela, il s'adressa à Rigault de Grenouilly alors en manœuvre à Canton aux côtés des Anglais lors de la guerre de l'Opium. Il lui fit parvenir des instructions avec, comme objectif, de « *faire cesser les persécutions et d'assurer aux chrétiens d'Indochine un régime de tolérance* »<sup>3</sup>. Cette missive lui parvint après la décapitation par l'empereur Tu Duc d'un prêtre, Monseigneur Diaz. C'est ce nouvel incident qui décida Napoléon III à réagir.

#### *b) Une conquête ambiguë, l'action de Napoléon III.*

Rigault de Grenouilly ne put mettre en œuvre les instructions du gouvernement français que l'année suivante en 1858. Mais cette intervention en Indochine sous couvert de la protection des missionnaires semble avoir un autre but. En effet, les milieux d'affaires français s'intéressent au développement économique de l'Asie du Sud-Est, où l'Espagne, le Royaume-Uni, la Hollande ont déjà trouvé leur compte<sup>4</sup>. On peut alors penser que les intérêts économiques ont aussi joué leur rôle dans la conquête de l'Indochine. Ainsi, un projet bien plus ambitieux se profile, à savoir l'accès au marché chinois tant convoité par les grandes puissances coloniales européennes. L'Indochine serait alors la base de lancement d'une conquête commerciale. Mais il faut tout de même nuancer cette perspective sous le Second Empire, puisque Napoléon III est le protecteur de la chrétienté<sup>5</sup>. De plus, la raison première invoquée fut celle d'une intervention pour protéger les missionnaires. A ce propos, Marc Ferro affirme que la conquête de l'Indochine répond à trois intérêts principaux<sup>6</sup> :

*« Le zèle évangéliste, chronologiquement le premier, [...] ; l'anglophobie de la marine incarnée par l'officier Garnier qui voudrait doter la France d'un empire colonial d'Extrême Orient équivalent à celui de la Grande Bretagne [...] ; enfin, l'affairisme des milieux du textile et du trafic d'armes ».*

L'intervention française débute par la prise de Tourane (port de l'Annam situé au Sud de Hué) le 31 août 1858 par Rigault de Grenouilly qui met en application les instructions de la métropole. La conquête est lancée ! En effet, l'empereur Tu Duc qui n'est apparemment pas impressionné par le coup de force des Français continue les persécutions. La conquête se poursuit et Saigon tombe le 17 février 1859. La Cochinchine passe alors aux mains des Français, par la signature du traité de Saigon en 1862. Par ce traité, la Cour impériale de Hué cède trois Provinces de la Cochinchine : My Tho, Gia Dinh et Bien Hoa, ainsi que l'archipel de Poulo Condor et promet la liberté religieuse aux chrétiens<sup>7</sup>. A priori, la France a atteint ses objectifs, mais des rébellions en Cochinchine, favorisées par l'entourage de l'empereur,

---

<sup>1</sup> N. Regaud, C. Lechervy, *Les guerres d'Indochine*, page 77.

<sup>2</sup> P. Richer, *l'Asie du Sud Est*, page 10.

<sup>3</sup> C. d'Ainval, *op.cit.*, page 57.

<sup>4</sup> P. Brocheux, « Un siècle de colonisation », page 26 à 33, in *l'Histoire*, n°203, page 26.

<sup>5</sup> S. Berstein, P. Milza, *Histoire de l'Europe, nationalismes et concert européen 1815-1919*, page 121.

<sup>6</sup> M. Ferro, *Histoire de France*, page 313.

<sup>7</sup> P. Brocheux, P. Hémerly, *op. cit.*, page 34.

décident l'amiral La Grandière à entreprendre une nouvelle épreuve de force en 1867. La Cochinchine est alors annexée par la France.

Pendant que les tractations ont lieu entre les Français et la Cour de Hué, certains navigateurs en profitent pour explorer le Mékong, afin d'arriver en Chine. Lors de ces tentatives, la France imposa son protectorat sur le Royaume du Cambodge en 1863<sup>1</sup>. Dans un premier temps, ce fut le roi du Cambodge, conseillé par un missionnaire, qui fit appel à l'aide française, pour lutter contre les velléités belliqueuses du Siam. Cependant, ce roi décéda et l'un de ses fils, Norodom, s'enfuit au Siam avec les insignes de la royauté afin d'éviter les foudres de ses frères rivaux. Ils prennent alors le pouvoir et dirigent une répression envers les missionnaires. Dès lors, les Français interviennent. Lorsque Norodom rentra à nouveau dans son royaume, il signa avec la France un accord de protectorat en l'échange de quelques avantages commerciaux<sup>2</sup>. Toutefois, il faut attendre 1867 pour que le Siam reconnaisse ce protectorat, puisqu'une collusion avait été signée entre son gouvernement et Norodom en 1864<sup>3</sup>.

### c) *La IIIème République et la reprise de la conquête de l'Indochine.*

La conquête de l'Indochine connaît un petit temps d'arrêt après cette dernière avancée. Les conflits qui s'ouvrent en Europe, puis le changement de régime politique en France arrêtent l'élan colonial en Indochine. La conquête du Tonkin, ainsi que celle de l'Annam, deviennent alors un mirage puisque la France mène dans un premier temps une politique plus prudente en stoppant ses avancées dans les territoires d'Outre-Mer<sup>4</sup>. Un débat va ainsi s'amorcer sur la question de la reprise des grandes manœuvres colonisatrices, qui cette fois auront un but « civilisateur » et non plus évangéliste, comme cela se doit dans une République laïque. Le chef de file du groupe favorable à une reprise de la colonisation est Jules Ferry. Ce dernier avait souhaité dès 1878 « *une politique d'expansion coloniale, politique d'énergie et non de piétinement sur place* »<sup>5</sup>. Cette question de la colonisation resta ancrée dans la nouvelle République qui relança les conquêtes, notamment sous l'impulsion d'un Jules Ferry président du Conseil (21 février 1883) et ministre des Affaires Etrangères (dès le 20 novembre 1883)<sup>6</sup>. Mais auparavant, plusieurs tentatives personnelles et sans l'aval du gouvernement républicain ont été amorcées, comme celle de Garnier. Mais elles se sont soldées par des échecs, notamment quant à la prise du Tonkin<sup>7</sup>.

La décision de la reprise des conquêtes fut relancée par un élément interne à la Cour de Hué, qui tente à nouveau de passer des alliances secrètes avec le Siam et la Chine, afin de mener à bien sa bataille contre la France. Le 25 août 1883, à la suite d'une attaque menée par l'amiral Courbet, l'Annam reconnaît le protectorat français. L'année suivante c'est le Tonkin qui passa sous protectorat.

Pour symboliser cette victoire, l'amiral Courbet fit fondre le sceau impérial chinois de la Cour de Hué lors d'une cérémonie qui marque ainsi la fin de la vassalité de l'Annam envers la Chine. Le sort de l'Annam scellé, il reste encore à neutraliser l'envoi de rebelles chinois au

---

<sup>1</sup> P. Richer, *op. cit.*, page 11.

<sup>2</sup> C. d'Ainval, *op. cit.*, page 66-67.

<sup>3</sup> P. Brocheux, D. Hémerly, *op.cit.*, page 35.

<sup>4</sup> P. Richer, *op. cit.*, page 11.

<sup>5</sup> J. Meyer, J. Tarrade, A. Rey-Goldzeiguer, J. Thobie, *Histoire de la France coloniale des origines à 1918*, page 611.

<sup>6</sup> P. Brocheux, « Un siècle de colonisation », page 26 à 33, in *l'Histoire*, n°203, page 26.

<sup>7</sup> P. Brocheux, D. Hémerly, *op. cit.*, page 36.

Tonkin, qui sèment la terreur et défient le pouvoir des Français. Cependant cet épisode est marqué par la défaite de Lang Son en 1885 qui eut un grand retentissement en France, et ne manqua d'ailleurs pas d'affaiblir les troupes françaises. Malgré ce désastre, le 28 mars 1885, qui « *brisa la carrière politique de Jules Ferry* »<sup>1</sup> et développa dans l'opinion française un courant favorable au retrait de l'Indochine, des crédits furent votés pour renforcer l'armée présente dans les territoires du Sud-Est Asiatique. Dès lors, la conquête reprend et la phase finale s'engage.

d) *Le protectorat sur le Laos et l'Indochine française.*

Le 9 juin 1885, le traité franco-chinois est signé. La France renonce à ses possessions insulaires chinoises, tandis que la Chine reconnaît le Protectorat français sur le Tonkin et l'Annam. Elle évacue également les Pavillons Noirs ( des rebelles chinois) de la Péninsule<sup>2</sup>. La France réussit à imposer sa tutelle sur le Cambodge, la Cochinchine, l'Annam et le Tonkin. Mais l'armée coloniale ne connaît pas plus de répit, puisqu'elle doit imposer son autorité dans ces régions, confrontées aux révoltes du peuple, qui sont attisées par les mandarins qui n'acceptent pas la tutelle. Daniel Hémerly décrit cette situation comme « *la phase ultime de la conquête, la plus difficile* »<sup>3</sup>. Cependant, cet engagement s'atténue avec l'installation administrative des Français en Indochine. Afin que le tableau de la conquête soit exhaustif, il faut encore parler d'un petit pays, moins connu, le Laos.

Son histoire est assez similaire à celle du Cambodge. Petit pays appendiculaire coincé entre les grandes puissances que représentent le Cambodge, le Vietnam, le Siam, et la Chine, le Laos se sent à nouveau menacé comme souvent dans son histoire. Une fois de plus, c'est le Siam qui se sent hégémoniquement amoindri dans sa région. La France en revanche cherche plutôt à consolider ses conquêtes du Tonkin et de l'Annam et se pose alors la question du Laos. C'est une vaste zone frontière sous influence du Siam, mais également de la Cour de Hué, et aussi de la Chine<sup>4</sup>. La France répond à la demande de la Cour de Hué, qui désire sauvegarder ses droits au Laos. Dès 1886, les amiraux français y installent un Vice-Consul que le Siam refusa bien entendu de reconnaître : il reprocha à la France de vouloir établir un protectorat sur le Laos alors qu'il se trouve dans sa zone d'influence<sup>5</sup>. Ce conflit aboutit en 1896 à un accord franco-anglais<sup>6</sup> où le protectorat est reconnu. Le Laos passe alors sous la tutelle française, d'autant plus déterminante que la France unifie le territoire en 1899, alors qu'il était jusqu'à présent divisé en deux zones<sup>7</sup>.

La conquête de l'Indochine s'achève par cette dernière possession. Il ne reste plus qu'à « pacifier » le territoire, qui est encore en proie à plusieurs révoltes. Ce sont souvent les élites qui s'insurgent contre la tutelle française, puisqu'elles voient leur pouvoir s'amenuiser. Dès lors, il resta à la France à établir un encadrement des sociétés indigènes, afin de contrôler le refus de la colonisation. Par ailleurs, la France va chercher à asseoir son hégémonie sur ses nouveaux territoires. Pour cela, elle va construire l'administration coloniale de l'Indochine.

---

<sup>1</sup> J-M Gaillard, « Le désastre de Lang Son », page 34-35 in *l'Histoire*, n°203, page 34.

<sup>2</sup> P. Brocheux, D. Hémerly, *op. cit.*, page 53.

<sup>3</sup> Idem, page 55.

<sup>4</sup> Idem, page 69.

<sup>5</sup> C. Hahn, *Le Laos*, page 66.

<sup>6</sup> Les Anglais étaient à ce moment-là garants de la protection du Siam, et voulaient éviter que la France établisse un protectorat sur ce Royaume. Nous sommes également dans un contexte d'impérialisme où les puissances européennes cherchent à accroître le plus possible leur empire, comme l'explique Marc Ferro, *Histoire de France*, page 307.

<sup>7</sup> P. Brocheux, D. Hémerly, *op. cit.*, page 71.

## 2) *L'installation de l'administration coloniale.*

La France va installer son appareil administratif dans ses territoires asiatiques. Celui-ci va sans cesse évoluer durant le temps de la présence française. En effet, c'est avec l'arrivée des Japonais dans la péninsule indochinoise en 1940, puis surtout en 1945 avec leur départ, que l'administration coloniale va se disloquer. Afin de bien cerner le système administratif français en Indochine, il est important de revenir sur certains termes, tels que « Protectorat » et « Colonie ».

### a) *Le statut des territoires d'Indochine.*

L'Indochine est composée de quatre protectorats : le Cambodge, l'Annam, le Tonkin, le Laos, et d'une colonie française : la Cochinchine<sup>1</sup>. Ces notions sont assez connues dans la France coloniale puisqu'elles revêtent des sens différents et, en ce qui concerne le protectorat, on peut être amené à des applications assez diverses selon le pays concerné<sup>2</sup>. En effet, le protectorat peut s'appliquer à une simple protection contre les agressions extérieures, ou bien à un niveau plus global, s'il s'agit également de la sécurité intérieure. De fait, c'est un véritable contrat qui est passé entre le pays et la France. Le territoire sous protectorat conserve alors une relative autonomie et une structure administrative locale. En revanche, la métropole peut exercer certains pouvoirs et certains contrôles désignés par le pacte.

La colonie se distingue de ce système, puisqu'elle est totalement assimilée à la métropole qui lui impose son administration. Cela se vérifie en Cochinchine, qui est encore administrée en 1935 par un lieutenant gouverneur<sup>3</sup>, assisté d'un Conseil d'administration<sup>4</sup>. Par ailleurs, afin de favoriser l'entente entre les deux civilisations, un Conseil Colonial est constitué, composé pour moitié de Français et pour moitié d'indigènes<sup>5</sup>. Si ce principe de fraternité est vanté par les livres de propagande coloniale, l'historien C. Fourniau en fait une tout autre analyse: « *toute l'histoire de la conquête de l'Indochine répètera comme difficultés : « imposer la domination coloniale à un qui n'en veut pas, en n'ayant jamais les crédits suffisants, alors que Paris met en avant des espérances grandioses* »<sup>6</sup>.

### b) *Genèse d'une administration coloniale.*

L'administration française en Indochine se met en place progressivement, en partant de la Cochinchine comme base. Après la phase de la conquête, deux pouvoirs français bien distincts apparaissent. D'une part, le gouverneur de la Cochinchine, puis le Résident Général français dans les Protectorats. Le premier est subordonné au département des Colonies et a autorité sur le Résident Général du Cambodge. En revanche, le Résident Général de l'Annam-Tonkin n'est pas soumis à sa tutelle, et dépend des Affaires Etrangères<sup>7</sup>. Dans cette situation, l'organisation administrative de l'Indochine risque de rencontrer de nombreuses difficultés. C'est pourquoi le Gouverneur français décida d'unifier la péninsule et de la doter d'un Gouverneur Général, représenté dans les divers territoires soumis à la tutelle de la métropole par des Résidents Supérieurs. Cette union mise en œuvre par P. Doumer en 1897 est le fruit d'un projet politique des Gambettistes, qui sont de retour au pouvoir avec la formation du

---

<sup>1</sup> M. Ferro, *op.cit.*, page 314.

<sup>2</sup> Annuaire des entreprises coloniales 1935/36, BUSIM

<sup>3</sup> La fonction de lieutenant gouverneur est héritée du temps des amiraux.

<sup>4</sup> P. Brocheux, D. Hémerly, *op. cit.*, page 113.

<sup>5</sup> Annuaire des entreprises coloniales, 1935/36, BUSIM.

<sup>6</sup> C. Fourniau, *Vietnam, domination coloniale et résistance coloniale 1858-1914*, page 188.

<sup>7</sup> P. Brocheux, D. Hémerly, *op. cit.*, page 81.

gouvernement Méline. Après l'affaire du Tonkin, ils estimèrent qu'une union de la péninsule sous protectorat avec la Cochinchine, pacifiée en 1897, neutraliserait le Parlement qui ne pourrait plus demander l'évacuation de ces territoires<sup>1</sup>. Paul Doumer a donc eu pour mission de créer « *un véritable Etat colonial avec des services généraux et leurs annexes dans les cinq pays* »<sup>2</sup>. C'est une véritable fédération des royaumes asiatiques qui s'effectue, en se fondant sur un « *puissant appareil politico-administratif central à double fonction. Tout d'abord, Doumer cherche à intégrer l'ensemble des structures politiques indochinoises au système étatique français. Puis dans un second temps, il voudra neutraliser les anciens Etats Vietnamiens, Khmers, Laotiens, afin d'obtenir plus qu'une seule entité, l'Indochine* »<sup>3</sup>.

Enfin, le décret du docteur Lanessan, voté en 1891, fait de Paul Doumer le « *dépositaire des pouvoirs de la République dans l'Indochine française* ». En tant que gouverneur de l'Indochine, il est placé sous la tutelle du Ministère de la Marine et des Colonies. S'il veut engager une action politique, diplomatique ou militaire, il doit se référer à la décision du gouvernement<sup>4</sup>. En revanche, il se voit attribuer une partie du pouvoir législatif dans l'Union avec l'autorité sur les militaires, le droit d'organiser les services de l'Indochine, nommer une partie des fonctionnaires et dresser le budget. P. Doumer est donc un personnage incontournable, lorsque l'on veut décrire l'administration de l'Indochine. Ce système d'organisation du pays persiste, de sa création jusqu'à l'arrivée des Japonais en 1940.

c) *Pouvoir et personnels, quelques problèmes à résoudre.*

Cette refonte du système politique n'affecte cependant pas directement le quotidien des Indochinois. P. Doumer respecte le statut de colonie de la Cochinchine et le protectorat des quatre autres territoires. Il se contente de les intégrer dans un processus administratif plus large, afin de rationaliser les prises de décisions et la gestion politico-économique de l'Indochine. De même, les royautés existent toujours, même si c'est l'administration coloniale qui dirige le pays<sup>5</sup>. Ainsi, la France a essayé de respecter les particularités des différents pays, tout en cherchant à donner une unité à l'Indochine.

Mais un problème reste à régler, celui du personnel pour l'administration. En effet, l'Indochine n'étant pas une colonie de peuplement, P. Doumer dut rechercher ses fonctionnaires dans la population de la péninsule. Cela n'est pas affaire aisée, puisque les mandarins refusent d'y servir. Il fallut donc recruter et former. Parmi ces fonctionnaires, beaucoup de Vietnamiens furent recrutés, car le système mandarin demandait des connaissances solides dans de nombreux domaines. Dès lors, ces Vietnamiens occupèrent différents postes subalternes dans l'administration coloniale, puisque, dans le principe, ils ne pouvaient pas occuper des postes qui les placeraient à un niveau hiérarchique plus élevé qu'un Français. Certains sont même envoyés au Cambodge et au Laos où les Français doivent faire face à une pénurie de personnes qualifiées<sup>6</sup>. L'Indochine cherche ainsi à vivre véritablement en « autosuffisance »<sup>7</sup>. On remarque cette volonté également par l'établissement de la fiscalité dans l'Union, qui permet à l'administration de financer ses projets et de ne pas trop dépendre

---

<sup>1</sup> P. Bezançon, *Un enseignement colonial : l'expérience française en Indochine (1860-1945)*, non publié, page 427.

<sup>2</sup> J. Thobie, G. Meynier, C. Coquery-Vidorovitch, C-R Ageron, *Histoire de la France Coloniale, 1914-1939*, page 269.

<sup>3</sup> Ibidem.

<sup>4</sup> C. Fourniau, *op. cit.*, page 425-426.

<sup>5</sup> P. Brocheux, « Un siècle de colonisation », page 26-32, in *l'Histoire*, n° 203, page 26.

<sup>6</sup> N. Regaud, C. Lechervy, *Les guerres d'Indochine*, page 90.

<sup>7</sup> J. Meyer, alii, *Histoire de la France coloniale des origines à 1918*, page 697.



de la métropole. C. Fourniau le précise en soulignant que « *la règle de la domination coloniale c'est qu'elle ne doit pas coûter cher, même rien si possible* »<sup>1</sup>.

Ainsi, Paul Doumer a su répondre parfaitement aux exigences des principes colonialistes, en organisant le territoire qui lui a été confié de manière rationnelle, de façon à pouvoir favoriser la venue des entrepreneurs français. Ce système qui, semble-t-il, reste dans ses grandes lignes assez efficace, n'a pas réussi à neutraliser une catégorie de personnes, à savoir les mandarins. Ces derniers continuent leur résistance, relayés par la bourgeoisie naissante indochinoise, qui va déstabiliser tout le système colonial français avant de s'en affranchir totalement.

### 3) *La remise en cause du pouvoir colonial et l'indépendance de l'Indochine en 1954.*

La colonisation ne fut quasiment jamais acceptée par les élites en Indochine. Les mandarins, puis la bourgeoisie naissante la dénoncèrent avec force. Jusque dans les années 1920, les revendications purent plus ou moins être contenues. Cependant, cela ne dura pas et on aboutit à une véritable remise en cause du pouvoir colonial. Les Indochinois issus des élites se constituèrent alors en parti politique, afin que leurs revendications soient plus entendues. Mais un problème majeur et de taille subsiste : le rapport entre les Français et les Indochinois reste celui du dominant sur le dominé, ce qui entraîne le développement des idées nationalistes et indépendantistes.

#### a) *La colère des « intellectuels » vietnamiens.*

La tutelle française fut dénoncée par les Indochinois dès le début de la conquête. Durant les premières décennies, plusieurs révoltes attestent de ce refus d'accepter la présence d'étrangers. Toutefois, après la Première Guerre mondiale, la France réussit à calmer les mécontents, sans que les revendications disparaissent pour autant. En effet, une intelligentsia principalement vietnamienne est née dans l'après-guerre, qui recrutait ses membres dans les retours de France des étudiants indochinois. Dans leurs bagages, ils ramenaient souvent des idées nationalistes et marxistes qui permettaient alors aux différents groupes contestataires de forger leurs lignes revendicatives<sup>2</sup>.

Un homme, Nguyen Ai Quoc, plus connu sous le nom de Ho Chi Minh, unifia ces groupuscules communistes sous le nom de Parti Communiste Indochinois dès 1930. Désormais, la France doit affronter un mouvement qui était jusque là nationaliste, mais qui s'est recomposé selon un axe marxiste<sup>3</sup>. Ce mouvement prend d'autant plus d'importance que l'Indochine est touchée par le contexte de crise mondiale qui suit le crack de Wall Street de 1929. Or, la France ayant installé sa politique économique coloniale a fait entrer la péninsule et surtout le Vietnam dans le système capitaliste. On imagine alors aisément que les ouvriers indochinois qui connaissent une crise aiguë de paupérisation vont adhérer aux idées du PCI qui rejette la faute sur le système colonial. Un mot d'ordre s'affirme déjà : « Indépendance immédiate ! »<sup>4</sup>. Face à ces troubles qui dérangent la quiétude de la colonie par des actions armées, ainsi que par des grèves dès 1936, un nouvel interlocuteur va apparaître, le Front Populaire. Mais malgré l'organisation d'un Congrès, les autorités coloniales procèdent l'année suivante à une série d'arrestations, dont le but principal était de neutraliser le

---

<sup>1</sup> C. Fourniau, *Vietnam, domination coloniale et résistance coloniale 1858-1914*, Page 188.

<sup>2</sup> P. Bezançon, *op. cit.*, page 427.

<sup>3</sup> J. Thobie, *alii, Histoire de la France coloniale 1914-1939*, page 269.

<sup>4</sup> *Ibidem*.

mouvement contestataire. Le Front Populaire disparaît cette même année. Le P.C.I. n'en resta pas là et s'affirma d'autant plus à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

*b) Une revendication qui s'affirme par la politique.*

Le gouvernement de Vichy a laissé la politique coloniale quelque peu flottante. En Indochine, les Japonais dans leur élan d'impérialisme et leur volonté de construire la Grande Asie s'y sont installés. Fort de leur victoire sur la Russie en 1905, ils décident de conquérir d'autres territoires, notamment les territoires colonisés par les Français<sup>1</sup>. Pour arriver à leurs fins, ils n'attaquent pas militairement la France en Indochine, mais plutôt par un processus de grignotage qui se définit par l'obtention de quelques avantages, ce qui permet l'établissement des bases de leur domination. En effet, la France signe un acte de reconnaissance de ses positions en Asie avec le Japon, en l'échange de quoi, elle autorise l'implantation de bases militaires.

La docilité de la France face à cette pénétration japonaise s'explique par l'obsolescence et l'insuffisance de son matériel militaire, qui auraient alors provoqué la débâcle en cas d'attaque<sup>2</sup>.

Durant cette période, le PCI n'a pas abandonné sa ligne directrice, à savoir « bouter le Français hors de son territoire ». Selon P. Richer<sup>3</sup>, Ho Chi Minh ne se considère pas non plus pro-Japonais du fait qu'ils se sont introduits sur le territoire vietnamien en imposant leur autorité. Lorsqu'ils ont quitté l'Indochine le 9 mars 1945, ils placent Bao Daï à la tête de l'Etat Indépendant du Vietnam. Cependant, le PCI le considère comme un pur produit français. Le 9 mars 1945 est une date clé dans l'histoire de l'Indochine, puisque les Japonais demandent à l'amiral Decoux, gouverneur de l'Indochine depuis l'époque de Vichy, de démissionner et de quitter la péninsule. Sur son refus, le Japon interne les dirigeants français et Tokyo proclame l'indépendance du Vietnam. Cependant, alors que Bao Daï venait à peine de retrouver son titre, voilà qu'il doit abdiquer à la suite d'une insurrection générale organisée par le Vietminh le 25 août 1945. Malgré cette indépendance proclamée et un gouvernement institué, la France débarque en Indochine, comme si rien ne s'était passé<sup>4</sup> et replace la « Perle de l'Empire »<sup>5</sup> dans sa boîte, pour la reposer sur le bureau du ministère de la Marine et des Colonies. Or, les Etats d'Indochine ont tous proclamé leur indépendance et n'entendent pas laisser les Français agir à leur guise.

*c) L'appel de l'indépendance et la fin de l'Indochine française.*

Le Laos et le Cambodge négocièrent leur indépendance<sup>6</sup>. Elle fut acquise en échange de leur adhésion à l'Union Française à partir de 1947<sup>7</sup>. En revanche, le Vietminh n'en resta pas aux promesses de reconnaissance du Vietnam libre proclamées par les Français en 1946, puis récusées l'année suivante. De plus, quelques mois après cette reconnaissance, la France proclame la République de la Cochinchine ce que le Vietminh prend comme une provocation,

---

<sup>1</sup> N. Regaud, C. Lechervy, *op.cit.*, page 91-92.

<sup>2</sup> P. Brocheux, D. Hémerly, *op. cit.*, page 325.

<sup>3</sup> P. Richer, *l'Asie du Sud-Est*, page 96

<sup>4</sup> M. Ferro, *op. cit.*, page 424.

<sup>5</sup> P. Héduy, *Histoire de l'Indochine, la perle de l'Empire, 1624-1954*, Paris, Albin Michel, 1998.

<sup>6</sup> J-P Rioux, *La France de la IVème République, l'ardeur et la nécessité 1944-1952*, page 135.

<sup>7</sup> L'union française a été organisée à la Conférence de Brazzaville en 1944, afin de discuter de l'avenir des rapports entre la métropole et son empire.

puisque sa volonté de réunir les trois « Ky » (Tonkin, Annam, Cochinchine) est réduite à néant. Les premières échauffourées ont lieu et la guerre d'Indochine commence.

Dès ce moment, le déséquilibre des forces est flagrant. Le Vietminh s'organise à partir d'une guérilla, alors que la France, qui vient de réintégrer les grandes puissances victorieuses de la Seconde Guerre mondiale, dispose d'un matériel moderne. Malgré cette différence, le Vietminh a sa stratégie. Le leader communiste vietnamien Truong Chinh la présente en trois points :

*« Une lutte qui s'appuie sur la guérilla, qui engendrera alors une guerre de mouvement. Par la suite, un corps de bataille qui a eu le temps de se constituer passera à la contre-offensive pour remporter la victoire finale ».*<sup>1</sup>

La lutte contre la guérilla est menée jusqu'en 1949. A cette date, la Chine devient communiste et le Vietnam est soutenu par ce bloc que forment le pays de Mao et l'URSS. De plus, il bénéficie d'aides de la part des puissances communistes qui lui permettront de constituer le corps de bataille qui lui manque pour arriver à la victoire. Le corps expéditionnaire français se trouve quant à lui face à un ennemi invisible, à une bataille sans front. Sa première grande défaite est celle de Cao Bang, qui facilita les transferts de matériels de la Chine au Vietnam. L'armée du Vietminh se fortifiant de plus en plus, la France perd pied et de 1950 à 1954, encaisse les défaites jusqu'à la bataille finale : Dien Bien Phu. Le général Navarre est le responsable des troupes françaises et, comme souvent dans cette guerre, ce n'est pas la France qui a voulu ce dernier grand affrontement, mais Giap<sup>2</sup>. Certains historiens<sup>3</sup> concluent sur la bataille de Dien Bien Phu comme une guerre de la volonté contre la technique, celle de la patience contre l'envie et les moyens de la rapidité, et pis encore, celle de l'invisible contre le visible. Au lendemain de la défaite, s'ouvre la Conférence de Genève, déjà annoncée avant la bataille par les Français, les Britanniques, les Américains et les Soviétiques. A l'issue de celle-ci, une solution à l'affaire indochinoise est trouvée. Le 20 juillet 1954, « l'armistice est fait en Indochine ! »<sup>4</sup>.

#### **4) Le débat mulhousien à propos de la guerre d'Indochine**

La guerre d'Indochine devient un véritable conflit politique, qui va opposer deux camps sous la IV<sup>ème</sup> République. D'un côté les pro-coloniaux, de l'autre les anti-coloniaux. Ce débat qui se déroule à l'échelon national se reflète à Mulhouse. Ainsi, nous aurons au cours des Conseils municipaux l'écho des voix qui s'élèvent à l'Assemblée nationale pour ou contre la guerre. Ce débat nous donne une bonne vision de la situation politique des années d'après-guerre et démontre que ce sujet tenait tout particulièrement à cœur aux communistes.

##### *a) Situation de la politique française et débat national au sujet de la guerre en Indochine.*

Cette guerre a très vite lassé l'opinion française. Un sondage de juillet 1947 nous apprend que 37% des personnes interrogées étaient favorables à la guerre, contre 37% qui étaient d'avis qu'il fallait entamer des négociations avec le Vietminh et reconnaître l'indépendance. En 1948, on ne s'y intéressait plus vraiment, puis en 1949, 49% de l'opinion

---

<sup>1</sup> J. Dalloz, « Pourquoi la France a perdu la guerre », page 40 à 45 in *l'Histoire*, n°203, page 40.

<sup>2</sup> Idem, page 44.

<sup>3</sup> N Regaud, C. Lechervy, *op. cit.*, page 223-224.

<sup>4</sup> *L'Alsace*, mercredi 21 juillet 1954, BMM

optaient pour un règlement du conflit par la voix diplomatique<sup>1</sup>. L'opinion publique a été sensibilisée, en effet, par l'intensité des débats passionnés entre adversaires et partisans de la guerre.

La France de l'après-guerre est une France dominée par les communistes, et cela jusqu'en novembre 1958, où ils ne recueillent plus que 19% des suffrages exprimés<sup>2</sup>. En octobre 1945, lors des élections à la première Constituante, le PCF remporte 26,1% des voix et devance avec, 148 sièges, le MRP et la SFIO. Le PCF était alors le parti politique qui s'opposait le plus à la guerre en Indochine. Néanmoins, il disposait de ministres au sein du gouvernement qui affirmait, en tout cas jusqu'en mai 1947, que « *l'intérêt de la Nation exigeait le maintien de l'influence et des positions françaises en Extrême-Orient* »<sup>3</sup>. On comprend mieux l'opinion française, qui reste assez partagée quant à la solution à appliquer dans le règlement du conflit. De plus, les mouvements d'indépendance de l'Indochine s'effectuent dans un contexte de déclin généralisé des empires coloniaux qui vaut aussi bien pour l'Angleterre que pour les Pays-Bas. La France n'en est pas épargnée, et l'opinion publique peut alors s'inspirer dans un premier temps des règlements de la décolonisation opérés par les pays voisins.

Mais cette coopération des communistes ne va pas durer, car ils seront rejetés dans l'opposition dès mai 1947. En effet, une vague de renvoi des ministres communistes s'opère en Europe, et la France fait de même. C'est l'entrée dans le conflit dit de la guerre froide. Le PCF axe sa campagne sur l'enlisement du conflit et développe sa propagande contre la « sale guerre »<sup>4</sup>. On annonce alors que près de 130 000 à 200 000 hommes sont mobilisés en Asie, tout en oubliant que 61% d'entre eux étaient des militaires autochtones. La campagne des communistes débuta dès 1949, avec comme point d'apogée 1950 et 1952, ce qui fut pour certains une « lutte pour la paix », pour d'autres une « lutte anti-colonialiste ». Des grèves débutèrent également et des incidents en découlèrent. Le 19 octobre 1950, Maurice Viollette marque son opposition au groupe communiste en déclarant lors d'une séance à l'Assemblée Nationale:

« *Si vous abdiquez devant Ho Chi Minh, il faudra demain abdiquer à Madagascar, [...] et peut-être qu'il se trouvera des hommes pour dire qu'après tout la frontière des Vosges suffit à la France* »<sup>5</sup>.

Ce débat enflamme la vie politique française, même locale.

#### *b) Mulhouse et la guerre d'Indochine : Un débat passionné.*

Mulhouse a vu certains de ses enfants mourir en Indochine, dont deux recensés à Dien Bien Phu<sup>6</sup>. Vingt jours avant la proclamation de l'armistice en Indochine, le journal *l'Alsace* fait paraître un article sur le lieutenant Marc Bohrer, mort au Vietnam<sup>7</sup>. Cet habitant de Mulhouse, qui fut enrôlé dans la Wehrmacht en 1940, a fui l'armée allemande pour se réfugier en Suisse. Il participa ensuite à la libération de l'Alsace-Lorraine en s'engageant au 159<sup>e</sup> RIA. Engagé, il se maria, fit ses classes, puis en 1949 partit pour l'Indochine. Mais à la

---

<sup>1</sup> A ce sujet, cf., J. Thobie, alii, *op. cit.*, page 378

<sup>2</sup> M. Ferro, *op. cit.*, page 458.

<sup>3</sup> J. Thobbie, alii, *op. cit.*, page 379.

<sup>4</sup> J. Dalloz, « Pourquoi la France a perdu la guerre », in *l'Histoire*, page 40 à 45 in *l'Histoire*, n°203, page 40.

<sup>5</sup> J. Thobbie, alii, *Histoire de la France coloniale, 1918-1939*, *op. cit.*, page 377 à 382

<sup>6</sup> Fichier alphabétique des victimes de la guerre d'Indochine, AMM, H IX H 11

<sup>7</sup> *L'Alsace*, le 1<sup>er</sup> juillet 1954, BMM

suite d'une opération contre des bases du Vietminh, il fut grièvement blessé, et succomba quelques heures après.

Mulhouse avec sa municipalité ne peut pas rester insensible à ces événements présentés par la presse. A la sortie de la guerre, la ville hébergeait d'ailleurs plusieurs garnisons militaires dans ses casernes héritées de l'occupation allemande sous le Reichsland<sup>1</sup>. Dès lors, il est possible que parmi les Mulhousiens incorporés, certains aient choisi de partir pour l'Indochine ou que d'autres aient suivi tout simplement leur unité. Quoiqu'il en soit, des Mulhousiens sont en Indochine pour y faire la guerre.

A la fin de l'année 1950, le Préfet du Haut-Rhin organise en partenariat avec l'AACEFEO (Association des Anciens du Corps Expéditionnaire Français d'Extrême-Orient) et des FFI (Forces Françaises d'Indochine) une aide destinée aux combattants à l'occasion des fêtes de Noël<sup>2</sup>. Cette aide est proposée lors d'une séance du Conseil municipal de Mulhouse, qui est à ce moment de tendance politique hétérogène. Les élections de 1948 y établissent une majorité de personnes adhérant au RPF (21), puis 10 sièges pour la SFIO, 3 pour le MRP, et enfin 3 sièges pour le PC, sous l'égide du maire RPF Lucien Gander<sup>3</sup>. Raymond Oberlé précise que ce Conseil municipal avait « *tendance à trop souvent confondre la gestion municipale avec des débats parlementaires* »<sup>4</sup>. C'est d'ailleurs ce qui arriva lors de la présentation de cet ordre du jour.

D'emblée, les communistes s'insurgèrent contre le vote de cette motion. Leur première demande fut d'envoyer un colis pour tous les Mulhousiens loin de leur patrie, mais très vite le débat s'engage sur les opinions face à la guerre d'Indochine. M. Miehé, conseiller appartenant au groupe PCF explique que son groupe « *refuse de s'associer aux sanglots hypocrites de ceux qui sont responsables et qui sacrifient [la] jeunesse et font couler à flot le sang du peuple vietnamien comme celui du peuple coréen. Cette guerre est contraire à la Constitution [...]* ». A travers ces mots, on reconnaît bien la voix qui est portée par son parti au niveau national. M. Miehé est contre cette guerre, et fait écho aux manifestations qui se multiplient alors en France. Il argumente son refus de la guerre en démontrant que le gouvernement français préfère investir « *près de 400 millions de francs* » dans l'Indochine, qu'il appelle: « *le gouffre de la guerre [...]* » plutôt que de l'utiliser pour la reconstruction de la France. Cette remarque vaut également pour Mulhouse, qui devrait alors injecter une somme de 50 000 francs dans ces colis pour l'Indochine, au lieu de se charger de la reconstruction des logements et des écoles détruits lors de la guerre<sup>5</sup>. Ainsi, il conclut par une demande, qui reflète tout à fait celles du PCF à l'Assemblée nationale: « *Notre groupe préconise l'arrêt immédiat de la guerre au Vietnam, le rapatriement du corps expéditionnaire et l'engagement des pourparlers avec le seul gouvernement représentatif, celui du Président Ho Chi Minh* ». Il faut apporter une précision lorsqu'il parle du « *seul gouvernement représentatif* ». Le Vietnam indépendant n'est pas encore reconnu par les grandes puissances occidentales puisqu'il faudra attendre la Conférence de Genève. Cependant, en janvier 1950,

---

<sup>1</sup> Les autorités allemandes entendaient faire de Mulhouse une ville de garnison importante, et construisirent en 1877 la Caserne Lefebvre, la Caserne Coehorn en 1891, Barbanègre en 1904 et Drouot en 1906, cf. Anne-Marie Romagnolo, *Capacité de transformation d'un bâtiment militaire de 1880 : Adaptation de la caserne Lefebvre à Mulhouse à un programme universitaire*, page 17.

<sup>2</sup> Procès Verbaux du Conseil municipal de Mulhouse, séance du 4 décembre 1950, AMM

<sup>3</sup> R. Oberlé, Livet, *Histoire de Mulhouse des origines à nos jours*, pages 364-365.

<sup>4</sup> Idem, page 363.

<sup>5</sup> Cette question restera à l'ordre du jour jusqu'en 1956. On fera toujours mention du relogement de certaines familles qui vivent alors dans un hébergement provisoire. Cf. procès verbaux du Conseil municipal de Mulhouse, 1956, AMM.

la Chine et l'URSS reconnaissent la RDV. Ainsi, M. Miehé et son groupe s'inscrivent dans la logique de communisme international.

Le débat n'en reste pas là et est reconduit la semaine suivante<sup>1</sup>. Madame Rébérioux, qui se dit « *camarade de M. Miehé* » explique les raisons de la guerre. Selon elle : « [...] *les soldats qui se battent au Vietnam ne se battent ni pour la France, ni pour la civilisation occidentale [...]. Nous (le groupe communiste) sommes fondés à dire que cette guerre ne se poursuit pas dans l'intérêt de la France, mais dans celui de la Banque d'Indochine* ». La Banque d'Indochine a été créée avec la colonisation, afin de favoriser les investissements dans la péninsule. Cette dernière est donc un fleuron du capitalisme colonial qui perdrait toutes ses parts de marchés en Indochine, si l'indépendance était reconnue. La guerre n'amène donc aucun avantage pour la France et encore moins pour Mulhouse à qui l'on demande de débloquer de l'argent pour envoyer un colis à ces militaires dupés. Le groupe communiste affirme ainsi, au sujet d'une action apportant du réconfort aux soldats mulhousiens, sa ferme position contre la guerre<sup>2</sup>.

L'année suivante, en 1951, le débat est relancé sur la même question. Cette fois, il y a de nouvelles voix qui s'élèvent pour défendre leurs idées contre les arguments des communistes, à qui on laissait jusqu'à présent la libre intervention au sujet de l'Indochine sans vraiment les contrer. Marcel Guillemard interroge le Conseil Municipal : « *Contre qui la France se défend-elle ?* » M<sup>e</sup> Albert Obringer<sup>3</sup> répond : « *La France défend la civilisation occidentale* ». Les arguments pro-colonialistes ressurgissent alors. En effet, la France –selon M<sup>e</sup> Obringer– défendrait d'une part les intérêts français et d'autre part l'œuvre française accomplie en Indochine. M<sup>e</sup> Joseph Wassmer<sup>4</sup> complète ces propos : « *Nous combattons là-bas pour la liberté de la France, de l'Europe et du monde entier* ». Il ajoute que cette guerre a été déclarée, parce qu' « *il y a eu de véritables guet-apens sur [les] fonctionnaires, alors que [la France commençait] à réviser [sa] politique et à donner à ce pays un peu plus de liberté politique* ». Ainsi, les représentants du MRP et de la SFIO s'accordent avec les idées au plan national évoquées par Maurice Viollette. Ce débat se conclut par l'intervention de Marcel Guillemard : « *Ce qui nous frappe, c'est qu'on ne veut pas reconnaître le droit d'un peuple à lutter pour son indépendance et sa liberté* ».

## **B/ L'installation économique.**

La rencontre entre Mulhouse et l'Indochine s'effectue véritablement dans le domaine économique. Cependant, cette rencontre s'avère assez complexe. En effet, la colonisation commence véritablement en 1860 et l'Indochine est pacifiée à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Durant cette période, Mulhouse était allemande, et donc jusqu'en 1919, à son retour à la France, elle ne participa pas au développement économique de la colonie. Mais cette dernière affirmation reste à nuancer, car tout dépend de la définition que nous donnons à Mulhouse. Parlons-nous uniquement de la ville ou bien aussi de ses habitants qui ont la capacité d'exporter « l'esprit mulhousien » ? Si nous ne parlons qu'en terme de ville, il est vrai qu'elle ne participa pas à la

---

<sup>1</sup> Procès Verbaux du Conseil municipal de Mulhouse, séance du 13 décembre 1950, AMM

<sup>2</sup> La proposition fut tout de même adoptée par 34 voix contre 3. Les 3 voix sont celles des communistes, alors que les 34 regroupent la SFIO, le RPF et le MRP. Dès lors, on s'aperçoit que la SFIO ne partage pas l'opinion des communistes au sujet de la guerre en Indochine.

<sup>3</sup> membre du groupe RPF.

<sup>4</sup> Membre du groupe MRP.

colonisation. Cependant, en terme d'hommes, nous avons deux catégories de personnes qui participent à la rencontre avec la colonie d'Asie.

### 1) *L'économie indochinoise.*

La conquête civilisatrice s'est substituée à la conquête évangélicatrice menée jusqu'au Second Empire par les missionnaires. Depuis la proclamation de la III<sup>ème</sup> République, la France ne cesse de tendre vers la laïcité. C'est pourquoi la seconde phase de la colonisation de l'Indochine a un but principalement économique, qui se double d'une colonisation à but « civilisateur ». Mais Jules Ferry ne se cache pas de son but principal et déclare lors d'un discours en 1885 : « *la politique coloniale est fille de la politique industrielle ...* »<sup>1</sup>. Ainsi, la vocation de l'Indochine comme celle de la plupart des autres territoires colonisés sera l'exploitation économique. Mais pour cela, il faut qu'elle présente un certain nombre d'avantages pour que la métropole puisse y développer les structures d'une économie viable.

#### a) *Les prémices d'une économie : infrastructures et ressources.*

C'est le père de l'administration indochinoise, Paul Doumer (1897-1902) qui établit les bases du Pacte colonial qui lie la métropole à sa colonie asiatique. L'Indochine est alors subordonnée à la France par l'établissement d'un dispositif douanier qui prévoit quatre points principaux : la colonie achète ce dont elle a besoin à la métropole ; elle vend à la seule métropole ses produits ; les transports sont assurés par les bateaux nationaux ; les producteurs n'ont pas le droit de manufacturer les produits de leur sol<sup>2</sup>. Les bases de l'échange instituées, la colonie doit encore être modernisée afin d'y accueillir les capitaux français. L'arrivée des colons va alors insérer l'Indochine dans le développement économique de l'Empire.

Pierre Brocheux et Daniel Hémerly perçoivent le capitalisme français comme une intrusion dans un milieu historique hostile, car ce sont des sociétés agraires encore faiblement intégrées dans l'espace marchand asiatique et dont les logiques de développement ne conduisaient pas à l'industrialisation<sup>3</sup>. Ainsi, il a fallu construire des routes, des ponts, un chemin de fer et plusieurs autres infrastructures qui permettent de faciliter la communication avec l'intérieur des terres, mais aussi favoriser l'implantation d'entreprises et d'industries pour l'exploitation des ressources du territoire. Le réseau ferré permit, par ailleurs d'unifier le territoire vietnamien puisqu'une ligne ininterrompue relie Saigon à Hanoi<sup>4</sup>.

En 1921, Albert Sarraut, gouverneur général entre 1911 et 1914, puis de 1916 à 1919 créa l'Agence économique de l'Indochine pour la propagande en direction des milieux d'affaires. Cette centrale d'information sur la colonie devait certainement être en contact avec les Offices Coloniaux de la métropole. Ainsi, toute personne qui était intéressée par les ressources de la colonie pouvait obtenir rapidement une réponse à ses interrogations. Pour connaître ces ressources, on peut se référer aux tableaux généraux du commerce de la France avec ses colonies<sup>5</sup>. Ces tableaux sont édités annuellement et servent à l'administration française pour mesurer des croissances ou des reculs et observer l'évolution de la part des produits alimentaires et des matières nécessaires à l'industrie. En 1868, les importations de la Cochinchine et du Royaume du Siam comportent trois éléments principaux : du riz, du poivre,

---

<sup>1</sup> J. Meyer, alii, *Histoire de la France coloniale des origines à 1918*, page 612.

<sup>2</sup> P-R Feray, *Le Vietnam au XX<sup>ème</sup> siècle*, page 42.

<sup>3</sup> P. Brocheux, D. Hémerly, *op .cit.*,page 117.

<sup>4</sup> Idem, page 127

<sup>5</sup> Tableau du commerce de la France avec ses colonies, 1868, cote 1933, BUSIM.

du bois pour la construction et du bois de teintures en bûche. Les ressources apparaissent alors bien maigres. Mais après quelques sondages, les colons français se sont aperçus que ce n'étaient pas là les seules richesses de l'Indochine. En effet, les Français s'intéressent aux produits agricoles par la création de grandes plantations : hévéa, coton, café, ... . Puis ils vont tester la culture de la soie, afin de s'approvisionner ailleurs qu'en Chine ou au Japon. Enfin, un dernier élément est représentatif des qualités du sous-sol indochinois, le charbon. Mais, c'est l'arrivée des entrepreneurs français qui permet véritablement à l'Indochine d'entrer dans l'ère de la modernité.

b) *L'arrivée des industriels français.*

L'Indochine n'est pas une colonie de peuplement, mais une colonie d'exploitation. Dès lors, il n'y aura pas une très grande implantation humaine française, juste de quoi encadrer la population et répondre aux besoins de l'administration. Pour mesurer un peu plus précisément la part des Français dans la population totale, on peut se référer au recensement. On y apprend que le taux le plus fort de la population française dans la population totale de la péninsule est de 0,15% en 1940<sup>1</sup>. Certaines personnes vont également s'installer dans les grandes villes telles que Saigon, Hanoi, Phnom Penh, afin d'y développer le commerce en y installant une société. Enfin, des colons se sont installés sur une terre où ils produisent généralement du riz. Mais en grande majorité, les Français constituent une population urbaine<sup>2</sup>. Par ailleurs, ils sont plus présents au Vietnam qu'au Laos ou au Cambodge.

Quelles sont les industries que les colons vont construire sur le sol indochinois ? Quelles sont leurs ambitions ? Quels avantages cela rapporte-t-il à la France ?

H. Gourdon parle de cette industrie indochinoise qui remplace peu à peu l'artisanat local. Mais dans son énumération, il cite des industries principalement orientées vers le traitement de la matière première : raffineries, huileries, tanneries, industries de décorticage pour le riz ... Le coton et la soie sont également traités dans des filatures situées au nord du Vietnam dont les plus connues sont celles de Nam Dinh. On trouve enfin des verreries, des ateliers de constructions mécaniques et de montage<sup>3</sup>. Ainsi, les Français, en implantant les bases du capitalisme colonial dans les territoires colonisés, provoquent une véritable « révolution industrielle ». Néanmoins, celle-ci est limitée par le pacte colonial, ne leur permettant pas de développer certaines branches d'activités. On y recense la riziculture, l'équipement de base et l'infrastructure, les industries et l'agro-industrie, et le commerce extérieur. Mais lorsque l'on parle de l'industrie, il faut nuancer sa portée, puisque souvent elle était réservée au marché intérieur, afin d'approvisionner l'artisanat local<sup>4</sup>. La colonie était pour la France un partenaire commercial hors pair, du fait qu'elle n'est soumise à aucune grande puissance rivale<sup>5</sup>. Dans cette même idée, la colonie ne doit pas faire concurrence à la France sur son marché intérieur.

---

<sup>1</sup> Utilisation des chiffres issus du tableau des résultats du recensement dans P. Brocheux et D. Hémery, *Indochine, la colonisation ambiguë 1858-1954*, page 178.

<sup>2</sup> P. Brocheux, D. Hémery, *op. cit.*, page 179.

<sup>3</sup> H. Gourdon, *Indochine*, pages 181-185

<sup>4</sup> P. Brocheux, D. Hémery, *op. cit.*, page 158

<sup>5</sup> J. Marseille, *Empire colonial et capitalisme français : Histoire d'un divorce*, page 41.



c) *Les exportations de l'Indochine et ses marchés.*

Afin de bien saisir la relation économique entre l'Indochine et la métropole, nous pouvons nous concentrer sur les importations et les exportations de la colonie<sup>1</sup>. La grande majorité de ces exportations concernent le riz, la houille, du poisson, du caoutchouc, du ciment. Le reste concerne divers produits de consommation exotique. Mais il s'avère que la France n'absorbe qu'un peu moins du quart des exportations de sa colonie<sup>2</sup>. Par conséquent, l'Indochine exporte les autres trois quarts ailleurs.

En général, le riz exporté est écoulé dans les pays qui en sont de forts consommateurs tels que la Chine, le Japon, les Philippines et l'Inde. Pour la houille, il faut rappeler que la France possède ses propres mines et donc n'a pas besoin de s'approvisionner dans ses colonies. Ainsi, on l'expédie vers le Japon et la Chine. L'Indochine joue alors un rôle non négligeable sur le marché asiatique. Contrairement à ce que stipule le Pacte Colonial, elle ne reste pas cantonnée aux échanges avec la métropole.

En ce qui concerne le coton, la France l'importe principalement des Etats-Unis et de l'Egypte dans l'entre-deux-guerres. Ainsi, la quantité qu'exporte l'Indochine doit être destinée à un pays asiatique, puisqu'en grande majorité le coton produit est utilisé sur le marché local<sup>3</sup>.

Un produit arrive en revanche en France: l'hévéa. En effet, l'entreprise Michelin a fortement investi dans ces plantations afin d'obtenir un caoutchouc au meilleur prix<sup>4</sup>.

Par ailleurs, si la France n'absorbe que très peu des exportations de l'Indochine, elle y exporte beaucoup de ses produits manufacturés<sup>5</sup>. Pour l'administration coloniale, tout était à construire en Indochine. C'est pourquoi on retrouve dans les importations beaucoup de biens d'équipement, tels que des voitures, du fer et de l'acier, du ciment. Il est intéressant de constater que la France exporte du ciment en Indochine, alors que la cimenterie de Haiphong est assez réputée et exporte elle-même dans les pays asiatiques. Cela confirme que les industries créées dans la colonie ne doivent pas nuire à la métropole, qui cherche à y écouler sa marchandise. Dans tous les cas, on s'aperçoit que l'Indochine est avant tout un débouché commercial. Jules Ferry atteste ce rôle de la colonie, lorsqu'il explique dans un discours en 1885 que :

*« L'Europe peut être considérée comme une maison de commerce qui voit depuis un certain nombre d'années décroître son chiffre d'affaires. La consommation européenne est saturée, il faut faire surgir des autres parties du globe de nouvelles couches de consommateurs, sous peine de mettre la société moderne en faillite, et de préparer pour l'aurore du XX<sup>e</sup> siècle, une liquidation sociale par voie du cataclysme, dont on ne saurait calculer les conséquences »<sup>6</sup>.*

Les colonies seraient-elles les anges gardiens de l'économie française ? Selon J. Marseille c'est le cas, puisqu'elles jouent le rôle de régulateur économique pour la métropole. Par exemple, lorsque le marché mondial est en récession, la métropole se tourne vers ses

---

<sup>1</sup> Annuaire des entreprises coloniales, 1935/36, BUSIM

<sup>2</sup> H. Gourdon, *op. cit.*, page 191

<sup>3</sup> Idem., page 165.

<sup>4</sup> P-R Feray, *op. cit.*, page 56

<sup>5</sup> Tableau des importations de la France en Indochine, Annuaire des entreprises coloniales, 1935/36, BUSIM. Cf. annexe, document 1 et 2.

<sup>6</sup> J. Marseille, *op. cit.*, page 42.

colonies où elle écoule ses produits<sup>1</sup>. Dès lors, les tableaux statistiques que nous avons utilisés sont à replacer dans le contexte d'une crise mondiale puisqu'ils sont datés de 1933. Cependant, l'Indochine reste globalement dans cette logique d'économie coloniale, où elle produit la matière première pour les exportations. Ce statut a sclérosé son développement économique et n'a pas permis de créer un véritable marché de consommation intérieure, qui était le monopole de la métropole. Pourtant, malgré un « Pacte Colonial » sévère, l'Indochine resta intégrée dans le marché asiatique, des industries élémentaires se sont créées, et l'artisanat a survécu au modèle économique français!<sup>2</sup>

## 2) *Mulhouse sous le Second Reich.*

Mulhouse ne découvre l'Indochine qu'après 1919, car tout au long de la phase de colonisation, la ville était allemande. A la fin du Second Empire, la guerre de 1870, aboutit à la victoire prussienne en 1871 et au traité de Francfort du 10 mai 1871. La Prusse annexe l'Alsace et une partie de la Lorraine. Ce sont donc plus de 35 années qui vont s'entamer, où Mulhouse continua son évolution en suivant une nouvelle puissance. Elle va se couper littéralement de la France et ainsi rester à l'écart des événements de l'Indochine durant cette période.

### a) *La fin du Mulhouse français et l'activité économique.*

Le traité de Francfort permet de jeter les bases de l'annexion puisqu'il instaure des clauses qui permettent à l'Alsace-Lorraine d'être progressivement immergée dans l'Allemagne. Ainsi, jusqu'en 1874, l'Alsace est administrée sous contrôle direct de l'empereur et du chancelier. Un président supérieur est placé sous l'autorité du chancelier et gère le passage de l'entité administrative française à l'Allemagne<sup>3</sup>. C'était un sujet important, car l'une des premières volontés des Allemands était de germaniser leurs nouveaux territoires, afin de réduire le passé français à l'état de simple souvenir.

Le passage politique de la France à l'Allemagne effectué, il reste à régler la question économique. En effet, l'Alsace-Lorraine va devoir abandonner le marché français pour intégrer le « Zollverein », cette union douanière instituée par les souverains allemands à partir de 1832, qui permet d'établir une première unification des Etats dans le domaine économique. Le seul problème qui se pose, c'est que l'Alsace-Lorraine peut difficilement, en quelques mois, passer d'un marché qui lui sert de débouché principal jusqu'en 1870, à un marché qu'elle connaît beaucoup moins !<sup>4</sup>

Les industriels mulhousiens ont alors entrepris des démarches pour obtenir une période de transition afin de ne pas malmenier leur économie. Ce sont les prémices du traité de Francfort qui se jouent alors. En effet, l'action des Mulhousiens débute en 1871, et ils demandent « *la franchise pour l'entrée en France des produits commandés Outre-Vosges et une période de transition pendant laquelle les fabrications alsaciennes entreraient librement en France* ». Ces revendications sont entendues après de difficiles tractations entre les industriels mulhousiens sous la direction d'Auguste Dollfus, le président de la Chambre de Commerce, et les responsables politiques français et allemands. Cependant, après les cinq

---

<sup>1</sup> Idem, page 53

<sup>2</sup> P. Brocheux, in *l'Histoire*, op. cit., page 29.

<sup>3</sup> B. Vogler, *Histoire politique de l'Alsace de la Révolution à nos jours, un panorama des passions alsaciennes*, page 175.

<sup>4</sup> R. Oberlé, G. Livet, op. cit., page 262-263

années de transition accordées, l'Alsace-Lorraine intègre pleinement le marché allemand et est considérée par la France au même titre que les autres Etats de l'Empire. Dès lors, elle est soumise aux taxes d'entrée de ses produits en France. En 1914, environ 95% de ses exportations de cotonnades (principale production de Mulhouse) sont dirigées vers l'Allemagne<sup>1</sup>.

b) « Les optants » et leur exil.

Lorsque le traité de Francfort fut ratifié, et dans la logique allemande de « défrancisation » de l'Alsace-Lorraine, la question de la nationalité s'est posée. Pour Bismarck, la réponse est claire. L'Alsace-Lorraine rejoint l'Union Allemande, ainsi la nationalité de ses habitants est celle de l'Empire. Mais il y avait la possibilité de garder la nationalité française comme le démontre la thèse d'Alfred Wahl<sup>2</sup>. Cependant, ceux qui choisissaient cette option devaient quitter l'Alsace. Ce sont environ 128 000 personnes qui font ce choix<sup>3</sup>. Parmi elles, il y a les cadres français, les Français résidents et nés hors d'Alsace, puis environ 50 000 Alsaciens<sup>4</sup>. Parmi ces derniers, il y a des industriels qui ont quitté l'Alsace pour ne pas perdre le débouché français.

Par exemple, la SACM ouvre une usine à Belfort, où l'on transfère la construction des locomotives. Jusqu'alors le centre de production était situé à Graffenstaden, au Nord de Strasbourg. Ainsi, le patronat alsacien maintient sa présence sur le marché économique français, tout en conquérant un nouveau front, celui de l'Allemagne. Après 1919, ces industriels reviennent, riches de leurs expériences et de leurs nouvelles usines installées en France ou ailleurs, et vont relancer l'économie de la ville qu'ils avaient abandonnée. Ce sont ces optants qui font la rencontre avec l'Indochine.

Celle-ci semble être de deux ordres. En effet parmi ceux qui ont choisi l'option de s'exiler, certains sont partis s'installer dans les colonies françaises<sup>5</sup>. Parmi eux, la majorité (11 794 optants) partent en Algérie, suivis de 127 personnes pour la Cochinchine. Mais il n'est pas possible actuellement de chiffrer le départ des Mulhousiens pour l'Extrême-Orient. Toutefois, il est intéressant d'observer que certaines personnes ont choisi de tenter l'aventure coloniale plutôt que de rester en France.

Le second groupe qui intéresse notre étude des rapports économiques de Mulhouse avec l'Indochine, est formé par les industriels. Une trentaine de directeurs ou de propriétaires d'usines choisirent d'opter pour la France<sup>6</sup>. Comme nous l'avons vu dans la question de la colonisation de l'Indochine, la France mettait en avant l'avantage considérable que pouvaient présenter les colonies pour les industries. De plus, Mulhouse, dont la bourgeoisie est majoritairement francophile, exportait déjà avant 1870 ses produits dans les colonies. Ainsi, ce départ des industriels répond à une logique de refus de l'annexion de leur ville à l'Allemagne. Cela se remarque d'autant plus, que les industriels, principalement ceux qui ont choisi de s'installer à Belfort, s'intègrent d'une part dans la politique coloniale de la III<sup>ème</sup>

---

<sup>1</sup> M. Hau, B. Vogler, *Histoire économique de l'Alsace, croissance, crises, innovation, 20 siècles de développement régional*, page 209

<sup>2</sup> A. Wahl, *L'option et l'émigration des Alsaciens Lorrains (1871-1872)*, 1974.

<sup>3</sup> M. Hau, B. Vogler, *Histoire économique de l'Alsace, croissance, crises, innovation, 20 siècle de développement régional*, page 202

<sup>4</sup> B. Vogler, *Histoire culturelle de l'Alsace du Moyen Age à nos jours, les très riches heures d'une région frontière*, page 102, qui a repris ces chiffres dans la thèse de A. Wahl, page 102.

<sup>5</sup> A. Wahl, *op. cit.*, tableau page 134

<sup>6</sup> R. Oberlé, G. Livet, *Histoire de Mulhouse des origines à nos jours*, page 263

République et en même temps restent proches de leur ville alsacienne. Ce sont d'ailleurs eux qui vont suivre l'évolution de la colonisation en Indochine, puisque parmi les actionnaires de la Compagnie d'Extrême-Orient, on retrouve les annexes de la SACM et de DMC installées à Belfort<sup>1</sup>. Cette compagnie regroupe tous les pays d'Extrême-Orient, aussi bien le Japon, les comptoirs de Chine, ainsi que la Cochinchine. Ainsi, une première rencontre s'est déjà effectuée entre les Mulhousiens et cette lointaine colonie. Outre leur prise de participations dans cette compagnie, les industriels mulhousiens auraient également investi dans la construction d'une filature à Nam Dinh au Tonkin<sup>2</sup>.

Ces quelques renseignements quoique épars nous apportent la confirmation de l'intérêt de certains industriels mulhousiens pour l'Indochine<sup>3</sup>. D'une part, ils investissent dans les Compagnies qui ont le monopole du transport entre la métropole et les colonies, mais aussi entre les colonies et les pays clients. D'autre part, ils investissent des capitaux dans la construction d'une filature au Tonkin. On peut voir dans ce geste une volonté des industriels mulhousiens de garder leur réputation de « grands cotonniers », et de montrer, que même si leur ville appartient désormais à l'Allemagne, l'esprit de Mulhouse est toujours fidèle à la France.

### c) *Le retour de l'Alsace à la France.*

Les Alsaciens qui ont quitté leurs villes et villages pour se réfugier en France, ont emporté avec eux leur esprit « revanchard ». Dès lors, ils influencent également les Français sur leur vision de l'annexion. Lorsque la guerre s'achève, beaucoup reviennent ensuite s'installer dans leur Alsace ou leur Lorraine. A travers ce mouvement inverse, de retour, on peut mieux saisir la forte identité des exilés qui veulent rester avant tout fidèles à leurs origines.

Ce retour s'effectua donc par la victoire des Alliés sur l'Allemagne en 1918. Lorsque l'on conclut la guerre par le traité de Versailles en 1919, l'Allemagne rétrocède l'Alsace-Lorraine à la France. Mais une réalité n'avait, semble-t-il pas été considérée, celle de l'épreuve qu'a traversée une « région » qui a subi un processus de défrancisation et qui va devoir réintégrer tout ce dont on l'a obligée à se débarrasser<sup>4</sup>. Pour en revenir à notre problématique, on peut dire qu'une première rencontre avec l'Indochine a eu lieu par le biais des optants mulhousiens, mais que la ville de Mulhouse elle-même est restée étrangère aux contacts avec cette lointaine colonie.

### 3) *Mulhouse et son intégration dans la France coloniale.*

A l'issue de la Première Guerre mondiale, l'Alsace-Lorraine réintègre l'espace français comme il est souligné dans le traité de Versailles de 1919. Ce retour pose cependant quelques problèmes qui vont demander une nouvelle période d'adaptation, notamment au niveau économique. Par exemple, Mulhouse exportait 95% de ses filés de coton sur le marché allemand<sup>5</sup>. Ainsi la France décida, avec le traité de paix, que, sur une période de 5 ans, les marchandises alsaciennes pourraient entrer sur le marché allemand en franchise, mais uniquement en quantité équivalente à celle d'avant-guerre. Cette période de transition devait

---

<sup>1</sup> La Compagnie d'Extrême-Orient, liste des actionnaires, 62 A 5151 [s.d.], fonds de la SIM, CERARE

<sup>2</sup> P. Brocheux, D. Hémerly, *op. cit.*, page 158

<sup>3</sup> Annuaire des entreprises coloniales, 1935/36, BUSIM.

<sup>4</sup> B. Vogler, *op. cit.*, page 384

<sup>5</sup> R. Oberlé, G. Livet, *Histoire de Mulhouse des origines à nos jours*, page 302

s'achever à la fin de l'année 1924 et Mulhouse devait réintégrer le marché français. Or, l'Allemagne connaît de graves problèmes économiques à la sortie de la guerre et les produits alsaciens doivent faire face à un marché qui se ferme progressivement. C'est pourquoi, il fallait trouver de nouveaux débouchés, tout en s'adaptant à nouveau au marché français. C'est dans ce contexte que fut créé l'Office colonial<sup>1</sup>.

#### a) *Création d'un Office colonial*

Le retour dans l'espace français de l'Alsace-Lorraine signifie aussi un accès au second Empire colonial du monde<sup>2</sup>. Les entrepreneurs alsaciens s'intéressent à ce débouché qui leur permettra de donner un nouveau souffle à leurs industries. L'Office colonial est mis à l'étude par la Chambre de Commerce et la Société Industrielle de Mulhouse. C'est donc une véritable volonté des industriels mulhousiens de s'informer sur les colonies françaises. Ce projet reçoit le soutien du Ministère des Colonies, qui envoie une délégation lors de l'inauguration le 30 juin 1926<sup>3</sup>.

Cet Office est un organe de propagande qui, sur le modèle de l'Office colonial de Marseille, permet à toutes les personnes intéressées d'obtenir des informations sur les colonies françaises. Son but principal est alors de faciliter les rapports et les échanges avec les colonies en renseignant ses adhérents, mais aussi la population mulhousienne<sup>4</sup> sur les ressources qu'elles peuvent offrir. D'un côté, un industriel mulhousien peut être informé sur l'éventuelle matière première qu'il peut s'y procurer, et de l'autre côté, il peut orienter sa production sur un débouché relativement intéressant pour lui, dans la mesure où sa production est forcément écoulee comme le détermine le Pacte Colonial. Mais à cette activité économique s'ajoute une activité culturelle<sup>5</sup>. Le but est alors beaucoup plus large.

L'activité économique intéresse surtout les entrepreneurs, et éventuellement des Mulhousiens tentés par une mission dans les colonies. L'activité culturelle peut intéresser tout le monde, puisque des particuliers pouvaient également adhérer à l'Office colonial<sup>6</sup>. Elle prend forme par des conférences sur les colonies, avec une thématique soit assez générale, soit très précise. Mais en majorité, ce sont des conférences sur l'Afrique qui sont proposées aux Mulhousiens. Néanmoins, le 9 et le 10 mars 1927, le docteur Hepp a présenté devant une assemblée fort nombreuse une conférence sur l'Indochine, suivie d'une exposition de produits coloniaux dans la vaste devanture de la Société Commerciale des Potasses<sup>7</sup>.

L'Office colonial provoque un tel goût pour l'aventure dans la « Grande France » que ces conférences et ces projections de films doivent être prolongées au-delà de ce qui était prévu<sup>8</sup>. Une influence s'exerce également dans les écoles, puisque des concours sur « l'Empire Colonial » y sont organisés<sup>9</sup>. Ainsi, un enfant à peine âgé de 13 ans (en classe de

---

<sup>1</sup> M. Hau, *L'industrialisation de l'Alsace (1803-1939)*, page 272

<sup>2</sup> B. Vogler, M. Hau, *Histoire économique de l'Alsace, croissance, crises, innovation, 20 siècles de développement régional*, page 269

<sup>3</sup> L'Office colonial, R XIX, AMM

<sup>4</sup> Photo noir et blanc vitrine de l'Office Colonial, fonds de la SIM, 62 A 4241, CERARE.

<sup>5</sup> Plusieurs cartons d'invitation pour des conférences ou des projections sont conservés dans le fonds, mais aussi pour des expositions, ce qui nous prouve une grande activité culturelle organisée par l'Office colonial.

<sup>6</sup> L'adhésion pour les industriels était fixée à partir de 100 frs, pour les particuliers, à partir de 10 frs.

<sup>7</sup> Il n'y a malheureusement pas de compte-rendu conservé de ces conférences, ni des objets exposés.

<sup>8</sup> Le 12 mars 1932, la projection du film « L'exposition coloniale internationale » remporte un franc succès et doit être reconduite le 20 mars, afin de satisfaire l'ensemble des spectateurs.

<sup>9</sup> Concours dans les écoles sur l'Empire Colonial, fonds SIM, 62 A 4294, CERARE.

seconde générale) est déjà capable de décrire les colonies françaises en précisant les ressources du pays, le climat, et ses habitants : « *Voici un groupe de femmes arabes. Elles ont le teint bronzé, le nez épaté, de grosses lèvres, quelques mèches nattées leur tombent sur le front* »<sup>1</sup>.

Au niveau de l'enseignement supérieur, Mulhouse se dote d'une section coloniale dans l'Ecole Supérieure de Commerce<sup>2</sup>. Ce cours y est dispensé par le professeur Albitreccia en 1927. Il l'a intitulé : « *La colonisation ; importance-avantages-méthodes* »<sup>3</sup>. Il renseigne ses étudiants sur la vie dans les colonies et l'implantation des colons. Par exemple, il précise qu' « *il serait difficile, [...] d'établir en Indochine ou en AOF des essaims de véritables colons, car les intempéries et les maladies locales auraient vite fait de les disperser* »<sup>4</sup>. Ainsi, à travers ces deux exemples, on peut conclure que la France coloniale est bien ancrée dans l'esprit des Mulhousiens. Des informations leur sont dispensées tout au long des années d'existence de cet Office, qui disparaîtra avec la seconde Guerre mondiale.

#### b) *Mulhouse, l'expérience de l'Indochine.*

Les industriels mulhousiens ne se contentent pas uniquement de cet office pour obtenir des renseignements, principalement en termes de matières premières. Deux industriels, Marcel Mieg et Paul Schlumberger vont adhérer à l'association cotonnière coloniale, qui édite un bulletin trimestriel d'informations sur les avancées des expériences sur la production du coton dans les colonies<sup>5</sup>. Marcel Mieg, alors président du syndicat industriel alsacien, et Paul Schlumberger, font partie de la Commission permanente de l'association. Cette collaboration démontre une fois de plus une participation active des Mulhousiens dans cette période d'entre-deux-guerres à l'engagement pour les colonies. Ils y trouvent de toute manière un avantage considérable, puisque le but de cette association est l'étude et le développement de la culture et de la production cotonnière sous toutes leurs formes dans les colonies françaises ou autres territoires français. De fait, elle cherche à favoriser l'achat et l'emploi par l'industrie française du coton récolté dans les colonies ou territoires. Mulhouse est toujours dans cette période une ville majoritairement adonnée à l'industrie cotonnière. On y dénombre, en 1930, neuf usines de coton employant 8176 ouvriers, contre quatre filatures de laine employant 2643 ouvriers. En conséquence, sur les 12 008 ouvriers employés dans le secteur textile en 1930 à Mulhouse, 68,1% travaillent dans l'industrie cotonnière<sup>6</sup>. L'importation de cette matière première est donc importante pour la bonne marche de la vie économique de la ville. Alors qu'en est-il du coton indochinois ?

En 1935, l'Indochine exporte 955 tonnes de coton qui est présenté, cette année-là, comme l'un des « *produits qui paraît avoir un avenir très intéressant* »<sup>7</sup>. Cela fait cependant déjà quelques années qu'il est présenté ainsi. G. Caillard<sup>8</sup> explique par exemple, dans son ouvrage de 1922, que « *la qualité du coton cambodgien et les expériences des domaines de*

---

<sup>1</sup> Le sujet du concours était : « Un aperçu de la France africaine du Nord », qui fait suite à la projection d'un film. Il est étonnant à ce sujet de retrouver dans la copie plusieurs termes en arabe, qui sont suivis d'une définition très précise.

<sup>2</sup> R. Oberlé, G. Livet, *op. cit.*, page 302.

<sup>3</sup> Conservé dans le fonds de l'Office colonial, R XIX, AMM

<sup>4</sup> *La colonisation, importance-avantages-méthodes*, cours d'Albitreccia, 1927 page 7.

<sup>5</sup> Association Cotonnière Coloniale, bulletin trimestriel n°86, avril 1929, R 495, BUSIM

<sup>6</sup> Calcul à partir des chiffres issus du tableau page 312 de Letellier, in Oberlé, Livet, *Histoire de Mulhouse des origines à nos jours*.

<sup>7</sup> Annuaire des entreprises coloniales, 1935/36, page 487, BUSIM.

<sup>8</sup> G. Caillard, *L'Indochine, géographie-histoire-mise en valeur*, BUSIM

*culture* » sont très prometteuses. Selon lui, avant la guerre, la France importait près de 250 000 tonnes de coton pour les besoins de ses filatures, alors qu'en 1935, on retrouve sur un tableau d'exportation de l'Indochine à peine 950 tonnes de coton exporté<sup>1</sup>. Malgré cela, G. Caillard chante les mérites du coton cambodgien : « *sa finesse [est] d'une grande qualité, à courte soie irrégulière, laineux et renferme des rudiments de graines. Le nouveau coton, après expérience est à longue soie, propre, soyeux et nerveux* ». Il s'attache donc à prouver que ce coton est d'une grande qualité et que c'est le moment pour la France d'en développer la culture, afin de l'exporter vers la métropole.

Un autre auteur, H. Gourdon<sup>2</sup>, place également de grandes espérances dans le coton cambodgien. Selon lui, le coton est produit partout, mais le plus apprécié est celui du Cambodge. Cependant, il précise tout de même que la production est consommée presque entièrement sur place dans le cadre d'une économie traditionnelle et locale. La seule exportation qui existe, d'une quantité d'environ 2000 tonnes, est dirigée presque entièrement vers le Japon. La métropole préfère, quant à elle, se fournir en Amérique, en Inde, en Egypte ou encore au Soudan. Il n'avance pas, comme G. Caillard, des chiffres impressionnants sur l'importation avant guerre, qui doivent certainement être erronés. Enfin, un dernier point de vue, plus intéressant, puisque c'est celui des industriels français, nous est accessible.

En effet, par le biais de l'association cotonnière coloniale, des informations précises circulent sur la qualité du coton dans les différentes colonies<sup>3</sup>. Le coton cambodgien est alors jugé comme le seul susceptible d'être exporté, ce qui montre que sa qualité a tout de même été reconnue. Néanmoins, des difficultés liées à son essor empêchent son exportation. La fibre de ce coton est par exemple trop courte, ce qui pose problème. En revanche, il s'avère souple, brillant et résistant. Le résultat est que les industriels français n'en importent pas, et préfèrent celui d'Egypte ou de l'Amérique<sup>4</sup>. Ainsi, l'Indochine ne parvient pas à percer sur le marché mulhousien du coton.

Il y a peut-être une autre raison à la réticence à importer du coton de l'Indochine. La qualité est certainement le premier critère. Mais ce coton exige un long transport, près de 30 jours de navigation entre Saïgon et Marseille. Dès lors, les coûts de transport s'additionnant au coût de la matière première, il faut que cette dernière soit vraiment exceptionnelle pour que les industriels français s'y intéressent.

### c) *L'Indochine, un débouché mulhousien.*

Jules Ferry, dans le discours de 1885 déjà cité ci-dessus, rappelle le besoin pour la France de posséder des colonies pour éviter la faillite des industries métropolitaines<sup>5</sup>. A ce moment là, Mulhouse était allemande, mais à son retour dans l'espace français, c'est vers le débouché colonial qu'elle va se diriger. Cela pour deux raisons. La première est l'affaiblissement économique de l'Allemagne à la sortie de la Première Guerre mondiale, et la seconde est qu'il faut à nouveau remettre à niveau les entreprises afin de les réinsérer dans le

<sup>1</sup> Annuaire des entreprises coloniales, 1935/36, BUSIM.

<sup>2</sup> H. Gourdon, *L'Indochine*, pages 165-186

<sup>3</sup> Bulletin trimestriel de l'Association Cotonnière Coloniale, n°96, avril 1930

<sup>4</sup> Entretien du 9/03/2004 avec J. H. Gros.

<sup>5</sup> Rappel : « *L'Europe peut être considérée comme une maison de commerce qui voit depuis un certain nombre d'années décroître son chiffre d'affaires. La consommation européenne est saturée, il faut faire surgir des autres parties du globe de nouvelles couches de consommateurs, sous peine de mettre la société moderne en faillite, et de préparer pour l'aurore du XX<sup>e</sup> siècle, une liquidation sociale par voie du cataclysme, dont on ne saurait calculer les conséquences* »

marché français. A ce sujet, lors du retour de l'Alsace, l'industrie cotonnière française propose une mesure urgente de monopole sur le marché colonial<sup>1</sup>. En effet, la grande crainte des cotonniers était alors la menace d'une surproduction nationale avec le retour de l'Alsace, sans compter l'essor de nouveaux pays tels que les Etats-Unis avec leur forte productivité, le Japon ainsi que la Chine qui faisaient travailler une main-d'œuvre bon marché ce qui réduisait leurs coûts de production. Dès lors les industriels français en arrivèrent à la conclusion qu'il fallait utiliser le marché colonial pour sauver l'industrie textile. C'est ce que Jacques Marseille nomme la « *stratégie autarchique* ».

Cette stratégie a pour conséquence que l'industrie textile française vieillissante n'est pas contrainte à se moderniser pour redevenir compétitive, dans la mesure où elle impose aux colonies un régime douanier propre à écarter la concurrence et sauvegarder les structures existantes. E. Vimand<sup>2</sup> illustre cela dans son ouvrage de 1905:

*« Nous constatons que ce sont nos colonies protégées seules qui consomment nos produits, c'est-à-dire celles à qui nous les imposons par la force. Incapable de lutter avec les industries étrangères, [...] la France ne peut vendre que sous l'abri des barrières douanières à Tananarive et à Saïgon ».*

On comprend bien que l'Indochine était alors pour Mulhouse –puisque nous l'avons démontré– plus « un débouché qu'un réservoir ». La question qui se pose alors est : Mulhouse et ses industriels développent-ils une « stratégie autarchique » ? Des éléments de réponse peuvent être avancés pour montrer que c'est bien le cas.

Certaines industries telles que la SACM (Société Alsacienne de Constructions Mécaniques) exporte sa production vers l'Indochine. En effet, une livraison de 15 locomotives est effectuée en 1937 pour le chemin de fer indochinois<sup>3</sup>. Par contre, en ce qui concerne les industries alsaciennes du textile, certaines utilisent vraiment le marché indochinois comme un débouché. L'entreprise Scheideker de Sélestat a créé une usine de fabrication de satin noir tout spécialement pour le marché indochinois<sup>4</sup>. Ce tissu était ce que portait le plus souvent la population de la colonie. C'est un marché énorme qui s'ouvre alors pour cette entreprise. Certes, elle ne doit pas être la seule, mais le profit doit être très élevé. Une autre entreprise, près de Mulhouse, incarne également cet esprit « autarchique », l'entreprise Schaeffer et Compagnie. Elle rachète après la guerre une usine dans la vallée de Thann et s'associe avec la société Gros Roman de Wesserling. A. Jacquet, à la tête de l'entreprise Schaeffer et Compagnie depuis 1912, cherche à rationaliser sa production, afin de s'adapter au marché français et au marché colonial. En effet, à la sortie de la guerre, les moyens de production restent largement excédentaires face à une demande de moins en moins importante. Afin de trouver une solution, les dirigeants partagent leurs usines selon les marchés qu'ils convoitent. A St-Amarin, l'usine produira les articles pour le marché occidental, alors qu'à Vieux-Thann, la société concentrera la production d'articles de grande série destinés aux marchés africains et indochinois<sup>5</sup>. Dès lors, l'entreprise s'évertue à protéger ses intérêts dans le débouché colonial. Mais des difficultés apparaissent dans les années 1930, car les Japonais se mettent à concurrencer la France en Indochine<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> J. Marseille, *op. cit.*, page 188

<sup>2</sup> E. Vimand, *La situation économique et l'avenir de l'industrie cotonnière en France*, page 113

<sup>3</sup> M. Hau, *L'industrialisation de l'Alsace (1803-1939)*, page 274

<sup>4</sup> Entretien du 9/03/2003 avec M. Jacques-Henry Gros

<sup>5</sup> Fonds Schaeffer et Compagnie, CERARE

<sup>6</sup> B. Vogler, M. Hau, *Histoire économique de l'Alsace – Croissance, Crises, Innovation, 20 siècles de développement régional*, page 270.



A Mulhouse, l'entreprise Schaeffer et Compagnie dénonce les accords commerciaux que passe le gouvernement français avec le Japon. Ce dernier a tenté de faire pénétrer ses cotonnades dès 1931 en Indochine, sans que cela semble gêner pour les industriels français. Or, l'année suivante, la France est touchée par la crise mondiale qui a débuté aux Etats-Unis en 1929. Ce revirement économique entraîne un changement d'appréciation quant à l'entrée de la production japonaise en Indochine. Cependant, le gouvernement français s'efforce de régler un autre problème, celui de la crise du charbon qui menace de chômage les Indochinois. Cette population, qui a vu la naissance d'un parti communiste l'année précédente, risque alors de provoquer des troubles dans la colonie. Le gouvernement français se trouve face à deux positions. D'une part, il doit régler le problème de la crise du charbon, dont le Japon serait prêt à écouler la production contre une entrée de ses cotonnades, d'autre part, il ne faut pas ruiner l'industrie textile française.

L'entreprise Schaeffer et Compagnie milite dans le camp des cotonniers, craignant une concurrence directe du Japon sur le débouché indochinois. Il semblerait qu'elle n'ait pas été alors en mesure de contrer cette menace<sup>1</sup>. Pour se donner plus de poids et pour que les revendications parviennent au gouvernement, A. Jacquet demande à la Chambre de Commerce de Mulhouse de protester auprès du Ministère du Commerce, du Président de la Commission des Douanes de la Chambre et du Président de la Commission des Douanes du Sénat. J. Marseille cite une note de la Chambre de Commerce d'Epinal, qui affirme : « l'importance du débouché que représentent les colonies en estimant que le perdre vaudrait la mise au chômage de 50 000 ouvriers du textile »<sup>2</sup>. On s'aperçoit, à travers ces deux exemples, que l'industrie cotonnière semble se tenir essentiellement à son débouché colonial, et qu'une perte de l'Indochine pour A. Jacquet se chiffrerait à 300 millions de francs<sup>3</sup>. Néanmoins, il accepte l'éventualité d'une ouverture de l'Indochine au Japon, mais seulement lors que « la situation de l'industrie textile sera moins alarmante ».

Mulhouse semble alors avoir trouvé dans l'Indochine un bon débouché commercial. Cependant, les relations sont unilatérales, puisque Mulhouse n'importe aucun produit de la lointaine colonie d'Extrême-Orient. Il serait néanmoins intéressant de mener une étude sur l'impact et l'enjeu économique des colonies françaises sur l'industrie mulhousienne. On s'aperçoit que l'Indochine a permis en partie d'écouler la production des industries du Haut-Rhin, mais qu'en est-il des autres colonies, telle que l'Algérie, où de nombreux Alsaciens ont émigré après 1870<sup>4</sup> ? Une étude de ce type nous permettrait alors d'observer si l'Indochine est un cas exceptionnel de débouché pour la production de l'industrie mulhousienne ou si c'est également le cas des autres colonies.

### **C/ L'éducation coloniale et les changements de mentalités.**

La colonisation a un but certes économique, comme nous venons de le voir, mais aussi et surtout un but « civilisateur ». C'est dans cette logique-là que l'administration coloniale développe l'instruction en Indochine. Celle-ci doit répondre à une multitude de besoins, dont le premier, et certainement le plus important, est de recruter des fonctionnaires pour la bonne marche de l'administration. Au fur et à mesure du développement de la colonie, l'Ecole va servir aux Indochinois de moteur social et le diplôme sera alors perçu comme la clé de

---

<sup>1</sup> A propos du commerce indochinois, Fonds CCI, n°80 (Schaeffer et Compagnie à CCM), CERARE

<sup>2</sup> J. Marseille, *op. cit.*, page 190.

<sup>3</sup> A propos du commerce indochinois, Fonds CCI, n°80 (Schaeffer et Compagnie à CCM), CERARE

<sup>4</sup> A. Wahl, *L'option et l'émigration des Alsaciens Lorrains*, 1974.

l'intégration dans les cercles français. En effet, par le développement économique, ainsi que par les possibilités d'études, une bourgeoisie, dont l'une des aspirations est de devenir française, va se donner les moyens de réussir et d'acquérir un statut d'égalité avec les colons. Cependant, ce ne fut pas vraiment possible comme nous le verrons.

### **1) *L'installation de l'enseignement colonial en Indochine.***

Avant l'arrivée des Occidentaux dans cette partie de l'Asie du Sud-Est, les sociétés alors en place avaient besoin d'un système scolaire afin de recruter leurs « cadres ». Ainsi, un enseignement existait déjà au Vietnam, qui se soldait par le concours mandarin. Au Cambodge et au Laos, un enseignement existait, mais il semble avoir été moins perfectionné que celui dispensé chez leur voisin vietnamien. Pascale Bezançon<sup>1</sup> a longuement travaillé sur l'enseignement colonial et précolonial en Indochine. Elle démontre les mécanismes de la substitution de l'enseignement colonial à l'enseignement indigène.

#### *a) Le système scolaire précolonial.*

Au Vietnam, l'enseignement était organisé par la royauté sur le modèle chinois. L'écriture, les devoirs sociaux, des cours de législation, l'histoire et la géographie sont transmis aux jeunes Vietnamiens, toujours en se référant au modèle confucéen. Deux cycles existaient, l'un populaire, l'autre élitiste. Le premier servait à transmettre les bases et était dispensé par des « étudiants », des mandarins retraités ou des lettrés. Le second cycle servait surtout au recrutement mandarin, mais les taux de réussite à ce concours étaient très faibles. Cependant, celui qui accédait à la charge mandarinale, qui était déjà perçue comme très honorifique, obtenait deux privilèges : l'exemption de l'impôt et celle des corvées. Ce système est assez démocratique, puisque n'importe qui pouvait se présenter à ce concours.

Au Cambodge, ainsi qu'au Laos, un système éducatif précolonial existait également. Celui-ci était dispensé par des bonzes dans des « écoles de pagode ». Les bonzes appliquaient les préceptes du Bouddha. L'éducation se voulait alors plus religieuse et morale qu'intellectuelle<sup>2</sup>. A ce propos, lorsque les Français installent les bases d'une administration dans ces deux royaumes, ils font plutôt appel à des Vietnamiens qu'à des Cambodgiens ou des Laotiens qui ne correspondent pas tout à fait aux attentes des colons. Cela nous démontre qu'il y avait deux formes d'écoles en Indochine avant l'arrivée des Occidentaux. L'une qui semble plutôt efficace, celle du Vietnam, et une autre qui semble fournir aux jeunes Indochinois les bases pour mener leur vie en société par le biais du bouddhisme.

Mais un troisième type d'enseignement se greffe sur ces deux à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle, grâce aux missionnaires envoyés par l'Eglise catholique<sup>3</sup>. Ces derniers, en cherchant à convertir les Indochinois, ont également mis au point les bases d'un enseignement centré sur le catéchisme. A travers l'utilisation du Quoc Ngu<sup>4</sup> élaboré par Alexandre de Rhodes, les missionnaires propagent la foi sur le territoire. Ainsi, leur enseignement n'avait pas vraiment comme but principal de propager les connaissances occidentales, ni même d'offrir la possibilité aux jeunes Indochinois de poursuivre leurs études en métropole. P. Bezançon précise, qu'au mieux, les meilleurs éléments pouvaient aider les clercs à dire les messes ou servir lors des offices.

---

<sup>1</sup> Pascale Bezançon, *Un enseignement colonial : l'expérience française en Indochine (1880-1945)*.

<sup>2</sup> B. Dagens, *Les Khmers*, Paris, page 284-286.

<sup>3</sup> M. Devèze, *L'Europe et le monde à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, page 171

<sup>4</sup> écriture latinisée du vietnamien.

b) *Le début de l'école coloniale, lieu d'expérimentation pédagogique ?*

Lorsque la colonisation démarre, les Français vont avoir besoin de recruter des personnes qualifiées pour établir l'administration coloniale. Dès lors, il fallait trouver des personnes qui aient reçu dans un premier temps une bonne formation de base. Il aurait pu être logique alors de recruter ces fonctionnaires auprès des écoles tenues par les missionnaires. Cependant, les amiraux remarquèrent rapidement que ces derniers cherchaient beaucoup plus à faire de bons chrétiens que des « gens utiles à la France ». Par ailleurs, les écoles de pagode favorisent un enseignement religieux et au Vietnam on favorise l'enseignement chinois. Le système scolaire précolonial constitue donc un réservoir bien vide pour les Français. La solution est l'établissement d'une structure scolaire directement dirigée par les colons, qui pourront ainsi contrôler et suivre l'éducation des jeunes Indochinois.

Lorsque les Français établissent l'école coloniale, ils ignorent, dans un premier temps, les structures d'un enseignement scolaire indigène. Cela est dû principalement à l'idée coloniale que Jules Ferry formule :

*« On peut rattacher le système [d'expansion coloniale] à trois ordres d'idées : à des idées économiques, à des idées de civilisation, [...] à des idées d'ordre politique et patriotique [...]. Les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. [...] Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures »<sup>1</sup>.*

Ainsi, la civilisation occidentale qui se pense supérieure à toutes les autres, puisqu'elle est la civilisation du progrès, de la technique et de l'industrie, a des droits sur les peuples qui sont considérés comme inférieurs. Le système scolaire indochinois préexistant ne pouvait donc pas convenir<sup>2</sup>. Les amiraux créèrent alors des écoles d'interprètes dès 1871, afin de former dans un premier temps, du personnel administratif. Cependant, les lettrés vietnamiens accueillent avec réticence ce système scolaire, qui n'est en rien fidèle à la tradition du pays. En effet, alors que jusqu'à présent le Vietnam avait adopté un enseignement confucéen et chinois, il correspond dorénavant aux besoins des Français en Indochine, sans se référer au système précolonial<sup>3</sup>. Il faudra attendre 1890 pour que l'on réfléchisse vraiment au type d'enseignement qui conviendrait à cette colonie.

Le gouverneur général Paul Beau<sup>4</sup> a rationalisé véritablement le système scolaire en adoptant un processus dual<sup>5</sup>, avec un cycle court et un cycle long, tout comme en métropole. Avec une différence, le cycle long doit s'achever par un voyage en France, car les structures nécessaires à des études supérieures ne sont pas disponibles en Indochine avant le début du XX<sup>ème</sup> siècle. La réflexion sur l'école change alors rapidement. Dans un premier temps, on voulait former des fonctionnaires pour l'instauration de l'administration coloniale. A partir de 1890, nous nous situons dans un contexte de pacification du territoire et de mise en route du processus de civilisation. La conquête aborde alors un nouveau domaine, celui des mentalités, où l'on doit faire accepter la tutelle française. L'instruction y occupe la première place. Il est nécessaire en outre de rappeler que l'Indochine n'est qu'une création française et non pas une entité en soi. En effet, les différents peuples qui y résident conçoivent l'enseignement

---

<sup>1</sup> J.M. Gaillard, *Jules Ferry*, page 539.

<sup>2</sup> P. Brocheux, D. Hémy, *op. cit.*, page 215.

<sup>3</sup> P. Bezançon, *op. cit.*, page 68.

<sup>4</sup> Le successeur de Paul Doumer à la charge de gouverneur général de la colonie indochinoise, après 1902.

<sup>5</sup> Cf. annexe, document 4, schéma de l'école duale en Indochine.

différemment comme nous l'avons vu. C'est pourquoi le système scolaire de Paul Beau n'est pas adopté partout au même moment, et de la même façon<sup>1</sup>.

Il y a tout de même un autre point intéressant à noter. Le débat sur « l'école républicaine » trouve écho en Indochine. En effet, on peut noter, par exemple, qu'en Cochinchine un arrêté du 17 mars 1879 institue le principe d'un système scolaire exclusivement local, complet et gratuit. Cela, avant même que les lois « *ferryennes* » fussent adoptées en France<sup>2</sup>. Il s'en suit également, quelques années plus tard, le débat sur la laïcité. L'École coloniale indochinoise semble avoir été le précurseur de l'École républicaine. Cela permet d'établir une éventuelle conception de la colonie comme lieu d'expérimentation de la politique métropolitaine, afin d'adapter au mieux par la suite l'expérience à la France. Finalement cette première école ne s'avère pas totalement efficace. Des problèmes de budget, de contrôle, de matériels, de diffusion des écoles subsistent et une réforme s'impose<sup>3</sup>. L'homme de la situation sera Albert Sarraut. Il va créer une véritable structure scolaire en réformant totalement le système scolaire colonial jusqu'alors en place.

### c) 1917 : les réformes Sarraut.

Le 21 décembre 1917 est promulgué le Règlement de l'Instruction Publique par la « Charte de l'enseignement indochinois », qui rationalise le dispositif scolaire. Les colonisés ne doivent pas être exclus du savoir et de l'éducation moderne, qui constituent l'arme principale du système colonial. En effet, l'usage de ces moyens vise trois finalités : inspirer et contrôler les contenus du programme et transmettre les savoirs écrits jusqu'au village ; diffuser une éducation populaire moderne minimale sans laquelle le système colonial, pas plus qu'aucun segment de la production capitaliste, ne peut fonctionner ; adapter les élites colonisées aux fonctions que leur assigne la colonisation<sup>4</sup>. Pour maîtriser ce système, A. Sarraut va donc réformer l'école préexistante qui était alors duale, pour qu'elle soit unique<sup>5</sup>.

Le 27 avril 1919, il prononce un discours au temple de Confucius de Hanoi, Van Mieu, dans lequel il livre une sorte de bilan<sup>6</sup>. Selon lui, la pérennité de la colonie ne peut être envisagée que si les élites indochinoises puissent être formées par la « Nation Protectrice », afin de prendre de plus en plus d'importance dans la vie du pays. Mais pour cela il faut s'en donner les moyens. L'année suivante est constituée la Direction Générale de l'Enseignement Public qui s'occupe des questions scolaires générales et du contrôle du système d'éducation. Avant l'établissement de l'école unique, le système d'éducation dual ne permit pas à tous les Indochinois d'accéder aux études supérieures. En réalité, la majorité suivait un cycle court avec les trois premières années de l'enseignement élémentaire pour l'achever au mieux par les trois années de l'enseignement primaire. Les parents les retiraient donc de l'école, puisqu'ils estimaient que leurs enfants avaient acquis suffisamment de rudiments d'arithmétique, de français et de Quoc Ngu pour pouvoir vivre en bons termes avec les Français<sup>7</sup>. Lorsque le principe de l'école unique fut institué par le décret du 18 septembre 1924, toutes les barrières éventuelles pour l'accès aux études supérieures ont été levées. En effet, on n'était plus obligé

---

<sup>1</sup> Idem, page 113.

<sup>2</sup> Idem, page 62

<sup>3</sup> Idem, page 157 à 162.

<sup>4</sup> P. Brocheux, D. Hémy, *op. cit.*, page 218

<sup>5</sup> Cf. Annexe, document 4, schéma de l'École unique.

<sup>6</sup> cité par Pascale Bezançon, *Un enseignement colonial : l'expérience française en Indochine (1880-1945)*, page 175.

<sup>7</sup> Idem, page 189-190.

de faire le choix soit d'un cycle court soit d'un cycle long, on peut désormais étudier et utiliser plusieurs chemins d'accès pour arriver au terme de son projet d'études.

Dorénavant, l'enseignement s'organise en 5 étapes : Un cycle élémentaire de trois ans est dispensé par des enseignants « indigènes » en langue vernaculaire. Le français sera optionnel. Une fois l'élève accrédité du Certificat d'Etudes Elémentaires, il pourra entrer au cycle primaire. C'est également un cursus de trois années, dispensé en français par des enseignants français et indigènes. L'élève devra cette fois valider son cursus par l'obtention du Certificat d'Etudes Primaires franco-indigène. Suit le cycle primaire supérieur de quatre années qui ouvre les portes des concours administratifs. Enfin, le cycle secondaire local, permettra l'obtention du Brevet de Capacité Colonial ou le Baccalauréat local. Après cela, ce sont les universités qui s'offrent à l'élève qui sera arrivé jusqu'à ce niveau. Néanmoins, les exigences des concours qui sanctionnent les fins de chaque cycle semblent être assez fortes. Par exemple, le certificat d'études primaires franco-indigène comporte parmi ses épreuves une dictée en français et cinq fautes d'orthographe entraînent une note éliminatoire. Le taux d'échec dans les années 1930 serait d'environ 70%, ce qui est tout de même assez considérable<sup>1</sup>.

Le français deviendra par ailleurs l'élément central dans ces concours, où au cours de chaque cycle on réduit le nombre des éléments autochtones<sup>2</sup>. Mais le système indochinois reste toujours dual, car d'un côté l'on a un enseignement réservé aux jeunes Français qui ont suivi leurs parents en Indochine, et de l'autre un enseignement adapté aux Indochinois. Ces deux cursus, dont le premier se conforme pleinement au principe métropolitain, sont véritablement fusionnés au moment où les élèves se retrouvent à l'Université<sup>3</sup>. Cependant, quoiqu'il en soit, cette réforme a fait ses preuves et a donné des résultats, puisque l'Indochine présente l'enseignement le plus développé des colonies françaises<sup>4</sup>. De plus, les Français ont fait un effort afin de s'adapter au mieux aux principes traditionnels. Néanmoins, elle n'a pas fait la satisfaction de tous, principalement des lettrés vietnamiens qui se voyaient repoussés des fonctions ancestrales qui leur revenaient.

L'école n'a pas eu seulement un impact intellectuel, elle a également eu un effet sur l'évolution ou les changements de mentalités.

## **2) *Les changements de mentalités.***

L'Indochine était déjà composée de sociétés de type « complexes » comme nous avons pu le voir antérieurement. Il va donc de soi que l'arrivée des Français dans l'Asie du Sud-Est va entraîner des changements brutaux et transformer certains éléments anciens. C'est un phénomène d'acculturation qui s'établit<sup>5</sup>. Celui-ci résulte du contact entre deux cultures différentes, et de la soumission de l'une à l'autre. Dès lors deux comportements peuvent être observés. Tout d'abord, la société dominée peut incorporer les éléments étrangers aux systèmes indigènes. Dans ce cas, nous pouvons prendre l'exemple du Quoc Ngu.

---

<sup>1</sup> P. Brocheux, D. Hémerly, op. cit., page 222.

<sup>2</sup> P-R Feray, *Le Vietnam au XX<sup>ème</sup> siècle*, page 108.

<sup>3</sup> Idem, page 107.

<sup>4</sup> J. Thobie, alii, *Histoire de la France coloniale 1914-1939*, page 299.

<sup>5</sup> N. Wachtel, *La vision des vaincus*, 1971. Cet ouvrage ne concerne pas directement notre sujet, mais il permet de nourrir notre réflexion sur la façon d'être et d'agir d'un peuple soumis au colonisateur en Amérique Latine.

a) *Déstructuration du système précolonial.*

Doit-on utiliser les langues vernaculaires ou bien le français comme instrument de communication dans l'enseignement en Indochine? Lorsque les Français s'installent dans la péninsule au XIX<sup>ème</sup> siècle, on a déjà un moyen d'écriture qui permet le contact avec les Vietnamiens, grâce au Quoc Ngu. Cette écriture est tout simplement la transcription du vietnamien en caractères latins<sup>1</sup>. Elle fut établie au XVII<sup>ème</sup> siècle par Alexandre de Rhodes, un jésuite portugais en mission en Indochine. Après avoir appris les différentes tonalités de la langue du Vietnam, il écrivit plusieurs ouvrages de linguistique. Il transcrivit également les idéogrammes de la langue vietnamienne en caractères romains, dont les accents serviront d'indicateurs à la prononciation<sup>2</sup>. Ainsi, ce système de communication permit aux Français d'apprendre le vietnamien avec plus de facilité et leur permit de mettre en place les structures de domination de la société. Malgré la réticence des lettrés vietnamiens face à cette nouvelle écriture, Paul Bert<sup>3</sup> rend officiel le Quoc Ngu. A partir de ce moment, la langue vietnamienne a pu à nouveau évoluer, car elle n'était plus sclérosée par l'immobilisme des idéogrammes chinois. On assiste là à la mise en place d'un élément extérieur apporté par les Occidentaux et adopté malgré quelques réticences par les Indochinois. La déstructuration des sociétés indochinoises passe bel et bien par des phénomènes d'acculturation, influencés par la domination d'une culture sur une autre.

Néanmoins rien n'était moins sûr, puisque lors de l'entretien accordé au journaliste Valande en 1930, P. Pasquier lui confie :

*« Depuis des milliers d'années, l'Asie possède son éthique personnelle, son art, sa métaphysique, ses rêves. Assimilera-t-elle jamais notre pensée grecque et romaine ? Est-ce possible ? Est-ce désirable ? Jusqu'aujourd'hui, à notre contact, elle n'a procédé que par imitation. Elle s'efforce de marcher sur une voie parallèle à la nôtre. Il y a juxtaposition. Peut-il y avoir pénétration intime ? Où trouver entre l'asiatique et nous le ciment et le lien ? Nous, Gaulois, nous étions barbares. Et à défaut de lumières propres, nous nous sommes éclairés après quelques résistances à celles qui venaient de Rome. Le liant du christianisme achève la fusion. Mais en Asie, sans parler des éloignements de race, nous trouvons des âmes et des esprits pénétrés par la plus vieille civilisation du globe ».*

Il semble que l'acculturation ait plutôt passé par le phénomène de mimétisme, et les Indochinois conservent les aspects traditionnels de leur culture propre dans leur intimité, tout en donnant l'impression d'adopter les mœurs de l'Occident en surface. Néanmoins, les conditions de cet entretien de 1930 et l'expression de ces données se produisent dans un contexte particulier, et sur une question essentielle, à savoir celle de la pénétration du communisme en Indochine. En 1929, la CGTU<sup>4</sup> lance un appel de solidarité auprès des travailleurs coloniaux, afin qu'ils fassent grève pour le premier mai. Ainsi, c'est un contexte dans lequel débutent les revendications communistes, mais également nationalistes, dont certaines personnes partagent les idées anti-françaises. Une fois de plus, on s'aperçoit qu'en effet, le contact avec les Français a permis de créer une forme d'intelligentsia vietnamienne qui utilise les phénomènes d'industrialisation rapide afin de recruter des adhérents pour défendre son idéal d'indépendance.

---

<sup>1</sup> P. Brocheux, D. Hémerly, *Indochine, la colonisation ambiguë (1858-1954)*, page 221.

<sup>2</sup> C. D'Ainval, *Les belles heures de l'Indochine française*, page 17-18.

<sup>3</sup> gouverneur général à partir de 1886

<sup>4</sup> Marouf, *Le réveil colonial*, mai 1929, organe périodique du bureau de la main-d'œuvre coloniale de la 20<sup>ème</sup> région des syndicats unitaires. (cf. annexe document 3).

b) *Une bourgeoisie d'affaires qui se profile.*

Parmi cette intelligentsia, on retrouve la bourgeoisie d'affaires. C'est une sorte de nouvelle classe sociale qui se crée, car ce sont des personnes qui se calquent sur l'esprit d'initiative des entrepreneurs occidentaux. On touche là au second point de l'acculturation, à savoir l'assimilation. Celle-ci est le contraire de l'intégration, qui est le fait d'adopter des éléments étrangers sans que cela modifie les fondements de la culture indigène. En effet, l'assimilation entraîne l'élimination des traditions indigènes. C'est justement par ce stade que passe cette bourgeoisie indochinoise.

La colonisation fit entrer les sociétés autochtones dans le marché économique occidental. Une fois le développement de la colonie amorcé, il n'y a plus de retour possible. Et, en quelques décennies, l'Indochine passe de la « civilisation du végétal » à l'ère de la soumission de la nature, du chemin de fer, de l'automobile, de l'avion, même si l'autochtone n'a souvent été que le spectateur ou l'instrument de la mutation du rapport entre l'Homme et la Nature<sup>1</sup>. Mais parmi ces spectateurs, certains vont devenir de véritables entrepreneurs. Un exemple nous le montre, celui de Gilbert Chieu<sup>2</sup>.

Gilbert Chieu (1867-1919) ou de son prénom vietnamien Tran Chan, est l'exemple même de la vivacité des entrepreneurs. Après avoir été instituteur, il devint propriétaire de 1000ha de terres à rizière, qui est la principale ressource de l'Indochine. Après quelques années, il investit dans la création d'une savonnerie et de deux hôtels. Le tourisme est une valeur occidentale, mais il reste assez rudimentaire, puisqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'Indochine n'enregistre que 150 visiteurs par an<sup>3</sup>. Ainsi, on peut émettre l'hypothèse que Gilbert Chieu avait d'ores et déjà assimilé plusieurs valeurs françaises. De plus, il a été naturalisé. La naturalisation est un avantage très recherché par la bourgeoisie indochinoise, habitée par la volonté d'être considérée à l'égal des Français. Cependant, le gouvernement métropolitain accordait la naturalisation avec parcimonie, puisqu'en 1925, on ne recense que 31 naturalisés et en 1939, ils n'étaient que 300<sup>4</sup>. Il y a donc un véritable dynamisme volontaire de la part de la bourgeoisie vietnamienne.

Ses membres éprouvent le besoin d'être reconnus à l'égal des Français, demandent la naturalisation, mais partent aussi en métropole pour décrocher des diplômes qui les placeront au même niveau que les métropolitains. Cependant, ce n'est ni la fortune ni le diplôme qui détermine le statut social, mais la « race ». A partir de cette certitude, on se rend compte que l'élite émergente n'aura jamais la place qui lui est peut-être due au sein de sa société. C'est pourquoi, ces élites, armées d'une « pluralité de références intellectuelles et politiques », sont amenées à créer leur propre culture<sup>5</sup>. Cette culture va s'opposer de front à la France et rejeter ses valeurs. Gilbert Chieu, même ayant été naturalisé français, et reconnu en tant que tel, participe à des mouvements contre sa patrie d'adoption. Ainsi, et c'est peut-être l'exemple le plus révélateur, afin de lutter contre les idées françaises, il s'est investi dans une campagne pour favoriser les études de la jeunesse au Japon plutôt qu'en métropole. Sa volonté était de lutter contre la France par les armes de l'Asie. Cela n'ayant pas été fructueux, il a continué à lutter avec les armes intellectuelles françaises.

---

<sup>1</sup> P. Brocheux, D. Hémerly, *op. cit.*, page 130

<sup>2</sup> exemples cités par P. Brocheux, « Elites, bourgeoisies ou la difficulté d'être » page 135-152 in *Saigon 1925-1945, de la « Belle Colonie » à l'éclosion révolutionnaire ou la fin des Dieux Blancs.*

<sup>3</sup> M. Rondet-Saint, *Choses de l'Indochine contemporaine*, page 165.

<sup>4</sup> P. Brocheux, D. Hémerly, *op. cit.*, page 211.

<sup>5</sup> P. Brocheux, « Un siècle de colonisation », page 26 à 33, in *L'Histoire*, n°203, page 31.

Cette bourgeoisie naissante se trouve dans une sorte d'impasse. D'un côté, elle se veut active, ressembler aux Français, adopter leurs mœurs, et d'un autre côté, elle ne sera jamais reconnue comme leur égale, puisqu'elle est d'une « *race inférieure* »<sup>1</sup>. Le discours de Pasquier montre bien ce refus de les considérer tels qu'ils sont, et désespère même de les assimiler. Mais en 1930, la question est déjà tardive, car les idées anti-françaises se diffusent dans les sociétés d'Indochine depuis les années 1920. Ce sont d'ailleurs ces idées qui alimenteront les revendications du PCI créé en 1931 par Ho Chi Minh.

c) *Quelques changements dans les comportements sociaux.*

La mission civilisatrice française a connu alors des résultats assez incertains quant à son objectif. La volonté de franciser un peuple, alors que, depuis le départ, des voix se sont élevées contre la colonisation, aurait dû amener une autre appréciation qu'une présence imposée et un changement radical de la société. Mais il n'y a pas que du négatif, car, même si la France a créé des tensions par son complexe de supériorité vis-à-vis de ces peuples, elle a tout de même permis certaines avancées dans le domaine de l'hygiène et pour le statut des femmes.

L'école a servi de référent pour le « progrès sanitaire » en Indochine<sup>2</sup>. Outre l'enseignement, la médecine a également joué un rôle important, puisque des médecins y furent envoyés. Cependant, ces derniers ne restaient quasiment qu'en ville et évitaient de s'aventurer trop à l'intérieur des terres. Par leur biais, des Instituts Pasteur furent créés et des campagnes de vaccination eurent lieu afin de protéger les familles de certaines maladies telle que la variole<sup>3</sup>. Néanmoins, et malgré l'établissement de structures de santé, c'est toute une hygiène de vie qu'il fallait revoir. Par exemple, l'un des premiers principes que les Français se sont attelés à changer fut le rapport que les Indochinois entretenaient avec l'eau. En effet, ces derniers avaient la certitude que tout ce qui provenait d'elle était un don du ciel et qu'elle engendrait la vie. Il n'y a donc aucune conscience du danger que celle-ci peut représenter dans la transmission des maladies.

Pour parvenir à changer ces comportements, l'école a été un agent de choix, qui, à travers la jeunesse transmettait de nouvelles règles de santé. L'Instruction et la Santé publiques s'inscrivent alors dans le même combat : diffuser de nouvelles normes d'hygiène dans ces sociétés du Sud-est asiatique. Afin de s'en donner les moyens, l'administration coloniale établit certaines normes de construction des écoles : elles doivent dorénavant être construites en dur, situées dans des cadres agréables et à l'abri de toute source d'épidémie. Cette volonté-là ne se concrétisa pas de façon efficace sur tout le territoire, et cela par manque de moyens. En revanche, et malgré certaines carences, un point sera dorénavant respecté, à savoir le contrôle de la toilette de l'enfant par l'enseignant. Celle-ci est effectuée tous les matins et, si elle ne correspond pas aux exigences, l'élève doit exécuter sur le champ une nouvelle toilette. Ainsi, les enfants, par leur fréquentation de l'école, apprennent les normes d'hygiène qui leur permettront de mieux se protéger contre les aléas de la vie.

Cependant, la France a également révolutionné les mœurs, du moins en partie. L'instauration de l'hygiène en est une preuve, plus encore l'est celle du statut de la femme

---

<sup>1</sup> Rémi Clignet, « Ambiguïté de la notion d'assimilation en histoire coloniale : une comparaison entre Madagascar et l'Indochine » page 173 à 187, in *Mémoires de la colonisation, relation colonisateurs-colonisés*, page 183.

<sup>2</sup> Sur ce sujet, P. Bezançon, *op. cit.*, page 539 à 544.

<sup>3</sup> A. Guenel, A-M Moulin, « Des médecins dans la jungle », page 36-37, in *l'Histoire*, n°203.



pour citer un autre exemple. En effet, celle-ci était soumise le temps de son enfance à son père, puis, après un mariage en principe sans amour, à son mari<sup>1</sup>. Elle était privée d'éducation, était soumise à la polygamie, et n'avait d'autres tâches que celles de se charger du foyer. La colonisation a permis un peu de changement. D'une part, la femme pouvait accéder à l'école. En France, ce fut la loi Falloux de 1850 qui instaura l'enseignement féminin. En 1875, la première école pour filles ouvrit ses portes à Saïgon malgré les réticences des Vietnamiens. Le statut de la femme évolua alors peu à peu, puisqu'elle put accéder à l'enseignement supérieur et se réunir dans des associations de défense des droits de la femme dès 1926. Cette avancée est le fruit de la colonisation qui a su véritablement révolutionner les mœurs de la société indochinoise.

### 3) *L'Erasmus Colonial.*

Certains étudiants indochinois vont se diriger vers ce qu'ils pensent être les prestigieux établissements métropolitains. Un flux d'étudiants provenant de la péninsule va donc débarquer en France. Cette migration estudiantine répond à des logiques différentes selon les époques. Par ailleurs, il semblerait que les étudiants indochinois aient posé quelques problèmes à l'administration coloniale lors de leur retour, ce qui entraîna un contrôle plus strict des départs. Mais dans un premier temps, c'est l'administration elle-même qui les envoya en France, afin de former des interprètes.

#### a) *Le voyage en France, et ses risques pour la pérennité de la colonie.*

En effet, les premières pérégrinations des Indochinois datent de la colonisation de la Cochinchine, c'est à dire des années 1860<sup>2</sup>. L'administration coloniale se mettait alors en place, et les amiraux avaient besoin d'employés. Il faut cependant rappeler qu'au début de la conquête, les Français ne pouvaient guère compter sur les systèmes d'instruction précoloniaux pour ce qui concerne leur recrutement. Ainsi, après avoir créé des écoles d'interprètes où les élèves pouvaient suivre des cours de Quoc Ngu et de français, on décida de proposer aux meilleurs d'entre eux de poursuivre leur formation en métropole. Mais cette solution est fort coûteuse, et très vite on implanta dans la colonie l'enseignement nécessaire pour les former. Seule une minorité bénéficie alors de ce voyage, car la sélection était particulièrement sévère. D'autres considérations étaient prises en compte, à savoir le dépaysement que pouvait entraîner l'arrivée en France et un climat métropolitain différent de celui de la colonie qui risquait d'affaiblir ou de perturber les étudiants indochinois.

Comme nous l'avons vu, le développement de l'Instruction publique indochinoise, ainsi que l'entrée de la colonie dans l'économie de marché et l'industrialisation ont permis la formation d'une élite bourgeoise<sup>3</sup>. Un mythe, qui est certainement une réalité, se construisit dans leur milieu en Indochine : le prestige du diplôme métropolitain par rapport à celui délivré dans la colonie<sup>4</sup>. Pour l'acquérir et ainsi faire leurs études, deux possibilités s'offrent à ces voyageurs en quête de savoir. D'une part, c'est la fortune familiale qui permet le financement des années d'études passées en France. D'autre part, il est possible de solliciter une aide auprès de la colonie sous forme de « bourse d'études ». Cependant, même s'ils sont nombreux à espérer partir, seuls ceux issus de familles fortunées peuvent se le permettre, car les bourses

---

<sup>1</sup> P. Bezançon, *op. cit.*, page 534-538

<sup>2</sup> P. Bezançon, *op. cit.*, page 60.

<sup>3</sup> P-R Feray, *Le Vietnam du XX ème siècle*, page 81

<sup>4</sup> P. Bezançon, *op. cit.*, page 119.

délivrées par la colonie sont fortement limitées<sup>1</sup>. Cette seconde période correspond à la recherche de l'émancipation de la bourgeoisie d'affaires indochinoise. Celle-ci veut sauvegarder ses intérêts et, pour cela, se francise par la naturalisation ou bien par le biais des études.

Un risque semble avoir été occulté dans un premier temps par les Français. Les débuts de la III<sup>ème</sup> République sont secoués par de nombreux débats entre les hommes politiques favorables à l'action civilisatrice de la France et les personnes qui dénoncent le colonialisme. Quel impact ces débats auront-ils sur ces étudiants de passage pour quelques années ? L'un des exemples, poussé à son extrême, mais révélateur tout de même du risque qu'ont pris les Français en autorisant ces migrations estudiantines de la colonie, est celui de Nguyen Tat Thanh (1890-1969), alias Ho Chi Minh.

Il est issu d'une famille de lettrés et mandarins, à une époque où ces derniers perdent tous leurs repères à la suite de l'établissement d'un nouveau système qui déstructure l'ancien ordre politique. Il fit pour sa part deux séjours en France, le premier entre 1911 et 1914, puis il habita Londres jusqu'en 1919. Il revint ensuite à Paris pour en repartir en 1923, afin de perfectionner sa formation au communisme à Moscou. Son séjour étudiant en France s'effectua justement dans ce contexte de débat sur les colonies. Il fait partie de ceux que l'on nomme les « étudiants-ouvriers »<sup>2</sup>. Il est influencé par le communisme et lorsqu'il rentra en Asie, il fonda en 1930 le Parti Communiste Indochinois, qui déploie ses revendications contre la présence française dans la colonie<sup>3</sup>. Ho Chi Minh est bien entendu l'exemple le plus facile pour expliquer la montée des idées nationalistes et la décolonisation de l'Indochine par le biais de ces étudiants indochinois qui ont séjourné en France. Mais cet exemple est révélateur du problème que pose la colonisation.

Ces jeunes déracinés, séparés de leur famille, facilement influencés par la culture française, sont tout de même pourvus d'un bagage intellectuel métropolitain envié et très prisé par leurs compatriotes. Dès lors, à leur retour, ils sont convaincus de leur valeur égale à celle des Français et demandent des postes en rapport avec leur niveau d'étude. Or, dans une logique de domination, cela n'est pas possible, et ils obtiennent des postes subalternes. Frustrés, ils s'allient à des mouvements contestataires. C'est un véritable péril pour la colonie de l'Indochine, puisque ces étudiants constitueront en partie les rangs de la future administration Ho Chi Minh après 1954.

*b) Une administration de contrôle (le SAMI).*

Pour remédier à ce problème, les Français conscients de la montée du nationalisme dans la colonie, vont poser au cœur de leur réflexion la question du contrôle des étudiants. Pascale Bezançon présente dans son travail de doctorat un organe de contrôle, le SAMI, le Service d'Assistance Morale et Intellectuelle des Indochinois en France<sup>4</sup>. Ce service est créé le 15 juin 1927 et est accrédité par tous les ministères. C'est un véritable contrôle qui va s'exercer sur les étudiants indochinois et cela aussi bien en Indochine qu'en France.

---

<sup>1</sup> Idem, page 137.

<sup>2</sup> D. Assouline, M. Lallaoui, *Un siècle d'immigration en France 1851/1919, de la mine au champ de bataille*, page 120.

<sup>3</sup> P. Brocheux, *op. cit.*, in *l'Histoire*, page 32.

<sup>4</sup> P. Bezançon, *op. cit.*, page 296.

Le SAMI constituait des fiches de renseignements pour toutes les personnes qui s'inscrivaient à l'université ou qui voulaient s'embarquer pour la France. Ces fiches comportaient l'état civil, la situation familiale et de fortune, l'adresse et un avis motivé quant à leur « loyauté » envers la France<sup>1</sup>. Une vérification minutieuse est également effectuée auprès des membres de la famille. Si l'un d'eux était connu des autorités pour avoir participé à des actions nationalistes, l'étudiant candidat pour la métropole se voyait refuser sa demande. Mais cela concernait majoritairement les personnes qui demandaient une bourse auprès du gouvernement colonial. En effet, si le service de Sûreté de l'attribution des bourses statuait par une réponse négative, l'étudiant en question pouvait toujours partir par ses propres moyens. Ainsi, on s'aperçoit que le contrôle établi en Indochine n'est pas vraiment efficace.

Un service existe également en France, qui se charge de la surveillance directe des étudiants indochinois. Il leur fournit différents renseignements sur les cursus universitaires métropolitains, recrute des « tuteurs moraux » et cherche à améliorer les conditions de vie et matérielles des jeunes gens durant leur séjour. En fait, le contrôle était masqué. Jusque dans les années 1920, les étudiants indochinois étaient livrés à eux-mêmes. Lorsqu'ils débarquaient à Marseille, ils devaient se débrouiller pour se loger, s'inscrire, et débiter leur vie dans un cadre totalement nouveau. Avec le SAMI, les autorités coloniales ont voulu organiser l'accueil en métropole et ainsi pouvoir contrôler le parcours des étudiants. Pour y remédier, outre le SAMI, on ouvre en 1931 la maison de l'Indochine, qui est la première cité spécifique pour étudiants coloniaux<sup>2</sup>. Quant aux tuteurs, ils dépendaient directement des directives de l'administration indochinoise. Ils avaient pour mission de rencontrer les étudiants indochinois afin de les évaluer.

La création de cet organe de sécurité révèle la profonde peur ressentie dans l'administration coloniale. On cherche à se protéger de la diffusion des idées anti-françaises, afin de permettre à la colonie de durer. Mais cela risque d'être trop tard, puisqu'en 1927, Ho Chi Minh a déjà bien avancé dans son regroupement des sections communistes d'Indochine, et bon nombre d'étudiants mécontents, rentrés dans la colonie et recrutés à des postes subordonnés aux Français, ont adhéré à ce parti. Ainsi, malgré la politique de dissuasion menée par les autorités coloniales auprès des parents afin qu'ils favorisent les études au sein de l'Indochine, un groupe de contestataires, qui n'a cessé de s'amplifier depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, existe et s'organise. L'amiral Decaux témoigne d'ailleurs de ce phénomène, en accusant la montée du nationalisme voire même du communisme dans la colonie comme produit direct du nombre considérable d'étudiants indochinois qui, ayant été formés en France et ne trouvant pas de postes à leur retour, contestaient avec raison l'action française<sup>3</sup>. Ces étudiants forment donc une première immigration, apparemment temporaire, puisque le but est de revenir dans la colonie, mais elle apparaît aussi comme l'immigration indochinoise la plus ancienne.

### *c) Des étudiants indochinois à Mulhouse !*

A Mulhouse, on retrouve également des étudiants indochinois, mais leur proportion reste bien faible. La ville offre plusieurs formations supérieures<sup>4</sup>, avec d'une part, l'Ecole de Chimie, créée en 1822, qui est la plus ancienne des écoles supérieures mulhousiennes. Cependant elle n'abrite pas en son sein d'Indochinois au cours de cette première période, où

---

<sup>1</sup> Idem, page 304.

<sup>2</sup> J. Thobie, alii, *Histoire de la France coloniale 1914-1939*, page 300.

<sup>3</sup> P. Bezançon, *op. cit.*, page 427.

<sup>4</sup> R. Oberlé, *Le patrimoine scolaire de Mulhouse*.

l'Indochine est encore une colonie française<sup>1</sup>. D'autre part, la seconde école la plus importante de la ville est l'Ecole de Tissage Mécanique et de Filature qui fut créée en 1861. Celle-ci a abrité dans l'entre-deux-guerres quelques étudiants indochinois, et ce serait même la seule. Il y a bien entendu une Ecole de Dessin qui fut fondée en 1829, mais il en existe également une en Indochine, et une Ecole de Commerce créée en 1865 qui s'effondra avec la crise mondiale débutée en 1929. Dans cette dernière école, on apprenait aux étudiants de quelle façon il fallait aborder les colonies, on se doute bien qu'on évite ainsi d'y envoyer des Indochinois<sup>2</sup>.

C'est donc l'Ecole de Textile et de Filature qui va tout particulièrement nous intéresser. On recense trois étudiants qui proviennent d'Indochine et qui se succèdent entre 1926 et 1933<sup>3</sup>. Ils viennent de Cochinchine<sup>4</sup>, la zone colonisée par les Français depuis les années 1860, la plus développée de l'Indochine. On peut donc aisément penser que la fréquentation de l'Ecole par ces quelques élèves d'Extrême-Orient correspond à la volonté de la bourgeoisie indochinoise d'acquérir les mêmes connaissances que les Français dans certaines branches techniques qui se développent alors dans la péninsule. Nous avons déjà mentionné la création de filatures dans le Tonkin, et il serait possible que, dans le Sud, il en soit de même. Nous ne possédons en l'état des recherches que très peu d'informations au sujet de ces étudiants. Néanmoins, on s'aperçoit que tous les trois se sont inscrits dans l'option Filature. Le but de l'Ecole est de donner une formation théorique et pratique dans le type d'industrie choisi à savoir la Filature ou le Tissage<sup>5</sup>. Le choix serait-il anodin ? Mais mis à part leur choix d'étude, on peut déterminer leur capacité à suivre les cours dans cette Ecole. L'élève doit satisfaire aux exigences d'un concours d'entrée, dont les épreuves concernent principalement les matières scientifiques.

Néanmoins, certains en sont dispensés, tels que les bacheliers ès-sciences et les candidats d'Arts et Métiers admissibles mais non classés aux épreuves orales. Afin de justifier leur niveau, des pièces de renseignements sur leurs études antérieures doivent être fournies. Le concours réussi, les étudiants paient alors les frais d'écolage pour l'année d'étude. Le prix est de 1500 francs pour les nationaux et de 2000 frs pour les étrangers. Il reste encore à leur charge les fournitures de toutes espèces qu'ils peuvent se procurer en partie à l'école, ainsi qu'une assurance contre les accidents, puisque des ateliers pourvus de machines sont utilisés par les étudiants dans l'école. Cela entraîne autant de frais et de dépenses supplémentaires. De plus, le régime de l'école est l'externat<sup>6</sup>. Ainsi, ces étudiants étrangers devaient encore se trouver un logement et se nourrir par leurs propres moyens. Une année d'étude en France représente ainsi un coût assez important pour eux.

L'école de Filature et de Tissage attire pourtant bon nombre d'étrangers. Ces trois Indochinois sont noyés dans de multiples autres nationalités, tels que des Egyptiens, Roumains, Géorgiens, Lettons, Syriens, Chinois, Bulgare, Iraniens et Yougoslaves<sup>7</sup>, preuve de la renommée internationale dont jouit cette école. Elle ne désemplit pas d'étudiants étrangers tout au long de son existence. Il y a seulement la période de la crise économique

---

<sup>1</sup> Dépouillement des annuaires des Anciens Elèves de l'Ecole de Chimie par promotion annuelle conservé au bureau de l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSMU.

<sup>2</sup> Cours de M. Albitreccia, 1927, cote R XIX, l'Office Colonial, AMM.

<sup>3</sup> Cf. Annexe, document 5, photos de promotion de l'Ecole de Filature et de Textile de Mulhouse.

<sup>4</sup> Répertoires des étudiants de l'Ecole de Textile et Filature, conservés à l'ENSITM, en cours de classement.

<sup>5</sup> Statut de l'Ecole de Textile, bulletin de la SIM, 1919, CERARE.

<sup>6</sup> Lettre de demande d'aide financière pour le foyer, 19 janvier 1957, fonds de la SIM, 96/16/225, CERARE

<sup>7</sup> P.F. Specklin, *Au Fil d'une Histoire, chronique de l'association des anciens élèves de l'Ecole Textile de Mulhouse (1896-1996)*, page 67.

mondiale des années 1930 qui a vu leur contingent en baisse, certainement par le fait que venir étudier à Mulhouse représentait un coût important. A ce sujet, on remarquera que le seul étudiant indochinois qui a étudié à l'école dans cette période de crise entre 1933 et 1934 abandonna en cours d'année. Ainsi, il fallait que ces étudiants soient issus de familles relativement aisées pour venir y étudier. Mais plusieurs interrogations subsistent.

Ont-ils bénéficié d'une bourse de la colonie ? Devaient-ils travailler en plus des cours afin de financer leurs études ? Au vu de leur programme scolaire, on peut se demander s'ils pouvaient en trouver le temps. Quoi qu'il en soit, nous ne possédons pas suffisamment d'informations pour y répondre de manière précise. Une autre question est importante : Sont-ils soumis au SAMI ? Qui se chargeait du contrôle : l'office colonial ? la municipalité<sup>1</sup> ? Enfin, quels sont les résultats de leurs études ?

Cette dernière question trouve cependant une réponse. Parmi les trois étudiants indochinois, l'un a abandonné dans cette période difficile que constitue la crise des années 1930<sup>2</sup>, et les deux autres ont décroché un diplôme, l'un du premier ordre, l'autre deux diplômes de second ordre. Selon P.F. Specklin<sup>3</sup>, le diplôme de 1<sup>er</sup> ordre correspond à une moyenne générale étant située entre 15 et 20. Le diplôme de 2<sup>nd</sup> ordre correspond à une moyenne de 13 à 14,99. Ainsi, ces étudiants sont plutôt brillants<sup>4</sup>. Peut-on y voir l'efficacité de l'enseignement français dispensé en Indochine ? Si c'est le cas, on s'aperçoit que ces étudiants possèdent un bagage intellectuel suffisant pour réussir leurs études dans une des écoles textiles des plus réputées de par son ancienneté et son rôle dans la formation des industriels mulhousiens.

L'épopée mulhousienne s'achève à l'obtention de leur diplôme. Sont-ils rentrés tout de suite après en Indochine ? Sont-ils restés encore pour quelque temps en France ? Ont-ils grossi les rangs des mécontents de la colonie comme l'affirme P. Bezançon à travers sa thèse ? Toutes ces questions sont difficiles à traiter. Mais on peut tout de même percevoir à travers l'exemple de ces trois étudiants quelques caractéristiques particulières. La première, c'est qu'ils sont issus de familles aisées et qu'ils ont bénéficié en Indochine d'un enseignement perfectionné, puisqu'ils ont réussi leur passage en France. Il est intéressant également de noter que le premier arrive en 1926, à une période où la ville s'est déjà détachée de son passé allemand. Mulhouse comporte donc un exemple local de l'arrivée des premiers Indochinois dans le cadre de leurs études.

Ainsi une rencontre avec la colonie s'est effectuée par le biais économique, politique, mais aussi scolaire. Néanmoins, ces contacts ne sont pas très fructueux. En effet, d'une part, nous avons des liens économiques sur lesquels il est difficile de statuer, mais qui n'ont pas entraîné d'immigration indochinoise. D'autre part, les étudiants indochinois à Mulhouse sont vraiment minoritaires. Ainsi, est-ce que les liens entre Mulhouse et l'Indochine durant cette période ont entraîné une immigration plus importante par la suite ? Cela reste difficile à dire.

---

<sup>1</sup> Il serait possible d'amener certaines réponses à ces questions en consultant les archives coloniales à Aix en Provence. Il peut en être de même avec le résultat du classement des archives de l'ENSITM qui, pour l'instant, est en cours.

<sup>2</sup> Sur son année d'étude 1933-34, l'Ecole de Textile et Filature mentionne dans son rapport annuel dans le bulletin de la SIM que les étudiants étrangers « éprouvent de grosses difficultés pour exporter de leurs pays respectifs les fonds nécessaires pour payer leurs frais d'études et d'entretien ». Les problèmes subsistent encore l'année suivante.

<sup>3</sup> P.F. Specklin, *op. cit.*, page 38.

<sup>4</sup> Bulletin des notes de 1861 à 1937, ENSITM, en cours de classement.

## PARTIE 2 :

### Les principales vagues d'immigration indochinoise avant 1975 : l'exemple de Mulhouse.

C'est dans l'après-guerre que Mulhouse devient l'une des destinations de l'immigration indochinoise. En effet, pour l'entre-deux-guerres nous n'avons pu recenser que quelques rares étudiants venus de Cochinchine. Ces derniers ne se sont pas établis à Mulhouse et sont certainement rentrés à nouveau dans la colonie. Lorsque la Seconde Guerre mondiale débuta et jusqu'à sa fin, nous ne recensons plus d'étudiants asiatiques ; c'est une véritable rupture. Il faut attendre les années 1950 pour les retrouver à nouveau au sein des établissements supérieurs de la ville. Mais cette fois, il ne sont plus les seuls à Mulhouse. En effet, des soldats coloniaux s'y installent également au même moment, mais dans leur cas, définitivement. Leur établissement dans cette ville est donc durable et beaucoup plus perceptible que celui des étudiants, dont on ne connaît pas les intentions réelles en terme d'immigration : définitive ou à court terme ?

Dans ces années qui s'étendent de 1945 à 1975, on a à faire à une immigration particulière. Elle est liée à la décolonisation et ainsi aux rapports qu'entretenait la France avec sa colonie. On peut penser que ceux qui ont alors choisi d'immigrer sont des personnes qui ont quelques affinités avec elle en termes relationnels et/ou culturels. Cet aspect-là va se refléter surtout dans les vagues d'immigration suivant la Conférence de Genève de 1954, qui clôt alors les hostilités au Vietnam, tout en ouvrant un nouveau cycle de guerre, dont nous présenterons les circonstances dans le développement. Cette période est riche en apport d'immigration, car plusieurs flux, différents, et sans autre relation entre eux que le pays d'origine, apparaissent. En effet, les étudiants, les soldats de la Seconde Guerre mondiale, puis les rapatriés de la décolonisation, ceux qui fuient la guerre ont tous une motivation différente qui les pousse à rallier la France, pour être adoptés par une nouvelle Patrie.

## A/Le retour des étudiants indochinois.

Après une absence complète d'étudiants indochinois entre 1945 et 1952, ils reviennent fréquenter les écoles mulhousiennes. Cependant, les rapports ont changé, puisque, depuis 1945, la guerre sévit dans leur pays et la France n'y est plus vraiment la bienvenue. A partir de 1954, le contexte va encore changer. Le Vietnam, le Cambodge et le Laos deviennent officiellement, et aux yeux du monde, indépendants. Ils doivent alors faire face au développement économique de leurs pays et envoient leurs jeunes étudiants dans les pays industriels, notamment ceux avec lesquels ils ont le plus d'affinités, à savoir en France ou aux Etats-Unis. Ces étudiants viennent ainsi pour y suivre des cours et décrocher un diplôme. Cependant quelle est la finalité réelle de leurs études en France ? L'exemple mulhousien permet en partie d'y répondre. Dans un premier temps, il nous faut tenter de mettre en évidence les différents mécanismes de cette immigration pour « la sagesse ».

### *1) Contexte indochinois et étudiants indochinois en France après 1954.*

La Conférence de Genève met un terme aux rapports coloniaux entre la France et l'Indochine. Désormais ce sont des nations indépendantes, avec qui la métropole doit avoir un rapport non plus de dominatrice, mais à l'égal des autres nations. Elle doit respecter ces territoires en les reconnaissant comme libres et indépendants. Ce nouveau rapport va-t-il effectivement annuler tous les privilèges dont bénéficiait la colonie, telle que la possibilité de faire ses études en France sans passer par de longues démarches administratives ? Au vu des inscriptions dans les écoles supérieures de Mulhouse, les modalités d'accès leur semblent largement ouvertes. Cependant, ils ne sont plus considérés comme sujets français et dépendent de l'ambassade de leur pays.

#### *a) Relations France-Indochine au lendemain des Accords de Genève.*

La France se retire du jeu asiatique après sa défaite à Dien Bien Phu. Ce retrait est marqué par la Conférence de Genève qui clôt les hostilités dans le Sud-Est asiatique le 21 juillet 1954<sup>1</sup>. Les différentes parties présentes, à savoir : la France, les Etats-Unis, la Grande Bretagne, l'Union Soviétique, la Chine populaire et les Etats intéressés (Cambodge, Laos et Vietnam) règlent le conflit par un accord de paix et de cessez-le-feu. Par la même occasion, l'indépendance des différents pays est reconnue et pour deux d'entre eux confirmée. Ainsi, en une vingtaine de points, les puissances présentes à cette Conférence organisent le contrôle du cessez-le-feu, l'évacuation des armées étrangères et les élections pour la passation du pouvoir aux nationaux. Enfin, et c'est certainement le point le plus important pour les pays de l'Indochine, les participants à la Conférence de Genève « s'engagent à respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité, et l'intégrité territoriales des Etats susvisés et à s'abstenir de toute ingérence dans leurs affaires intérieures »<sup>2</sup>.

La France étant la première concernée à cette conférence, doit se retirer de l'Indochine et laisser l'administration aux mains des Indochinois. Elle perd donc les précieux contacts que lui conférait son statut de colonisateur. Cependant, ses liens avec les nouveaux Etats nationaux ne se disloquent pas vraiment. Certes, elle est accueillie comme tous les autres pays, y installe ses ambassades, mais garde quelques précieuses relations au Cambodge et au

---

<sup>1</sup> *L'Alsace*, 21 juillet 1954, « L'armistice est fait en Indochine », BMM.

<sup>2</sup> Citation de la Déclaration finale de Genève, J. Dalloz, *La guerre d'Indochine 1945-1954*, pages 292 à 294.

Laos<sup>1</sup>. En revanche, le Vietnam se voit plus influencé par les Etats-Unis, principalement après l'accession au pouvoir de Ngo Dinh Diem<sup>2</sup>. Ce dernier destitua le roi Bao Dai en 1955, le jugeant beaucoup trop influencé par les Français. Les Etats-Unis d'Amérique prennent ainsi la place des Français au Vietnam. Un jeu d'influence s'établit donc dans les Etats de la péninsule indochinoise.

Ce contexte est intéressant pour bien comprendre les relations qu'entretient la France avec son ancienne colonie asiatique. En effet, même si elle n'intervient plus dans la politique intérieure des trois pays, l'ambassade donne encore son aval pour certaines questions. Il est très difficile actuellement de faire un point complet sur les relations diplomatiques entre la France et les pays de l'Indochine après 1954, car peu d'auteurs ont tenté d'aborder ce sujet<sup>3</sup>. Dans notre étude, ce sont surtout les liens à travers la question de l'enseignement qui nous intéressent. A ce sujet, nous ne sommes en mesure que de donner quelques informations. Par exemple, en 1962, le Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale à la Jeunesse et aux Beaux-Arts du Cambodge rédigeait encore en français les ordres de mission pour les enseignants dans les provinces du pays. Ces arrêtés sont visés par le gouverneur français, sans que soit cité un quelconque rôle de la France dans la sélection des enseignants. C'est donc une sorte de droit de regard ou peut être de conseiller que possède l'Ambassade de France<sup>4</sup>. D'autre part, des missions culturelles françaises sont implantées en Indochine, notamment au Sud-Vietnam, où 12 000 élèves fréquentent ces établissements<sup>5</sup>. Mais on ne peut en conclure que la France civilisatrice existe toujours dans le Sud-Est asiatique, puisque nous sommes dans le contexte de pays qui se gouvernent, où la France à travers des accords diplomatiques permet encore aux « jeunes Indochinois » de suivre des études de type métropolitain. Ces questions sont, on le voit, très complexes. Aussi est-il nécessaire de procéder dans un premier temps à un tableau exhaustif des liens diplomatiques entre ces différents pays et la France. Cependant, on peut en conclure qu'il existe toujours des instances françaises en Indochine, qui permettent aux étudiants asiatiques de poursuivre leurs études en France.

#### b) Modalités de poursuite des études en France.

Les pays du Sud-Est asiatique doivent remplacer les Français dans l'administration et deviennent autonomes sans plus avoir besoin de se référer à une puissance pour les questions de leur développement économique. En effet, le Pacte colonial n'a plus lieu d'exister. Les entrepreneurs asiatiques sont désormais libres de créer n'importe quelle sorte d'entreprise et entrent ainsi dans le jeu de concurrence avec les autres pays du monde. La bourgeoisie d'affaires vietnamienne envoyait ses enfants étudier en France dans l'entre-deux-guerres. A l'avenir, ce n'est plus seulement en France qu'ils partent, mais aussi aux Etats-Unis, et peut-être même ailleurs encore. En 1966, en tout cas, ce sont près de 100 000 élèves qui poursuivent des études en France<sup>6</sup>. Les relations qu'entretiennent alors la France et les pays

---

<sup>1</sup> Bulletin de l'Association Nationale pour le soutien de l'Action du Général de Gaulle, *Eclaircissements sur le problème Vietnamien*, 30 septembre 1966, fonds de la Préfecture, 1481 W 46, ADHR (consultation sur autorisation).

<sup>2</sup> N. Regaud, C. Lechervy, *Les guerres d'Indochine*, Page 107.

<sup>3</sup> H. Tertrais, « Que reste-t-il de l'influence politique française en Indochine (1954-1966) ? » pp. 21 à 30 in *Du conflit d'Indochine aux conflits indochinois*, ss. dir. P. Brocheux,.

<sup>4</sup> Archives personnelles, Mr Ouk Pat.

<sup>5</sup> Bulletin de l'Association Nationale pour le soutien de l'Action du Général de Gaulle, *Eclaircissements sur le problème Vietnamien*, 30 septembre 1966, fonds de la Préfecture, 1481 W 46, ADHR, (consultation sur autorisation).

<sup>6</sup> Idem



d'Indochine semblent fructueuses. Il est possible d'ailleurs que dans les mentalités, le diplôme français apparaisse toujours comme très prestigieux.

Néanmoins, les conditions d'admission ont changé par rapport aux temps des colonies. En effet, les étudiants appartenant à l'un de ces trois pays doivent posséder un baccalauréat français pour s'inscrire dans une école ou à l'université en France. Le parcours étudiant de Mme Phoutavong Bé l'illustre bien : « *J'ai passé deux baccalauréats, l'un laotien, l'autre français. Nous dépendions alors de l'académie de Montpellier . Nous avons quelques matières supplémentaires, dont la plus importante, l'apprentissage du français. J'ai par la suite fait ma demande de bourse auprès de l'Etat laotien, que l'on obtenait sur concours. Enfin, après avoir réussi mes examens, j'ai pu m'inscrire à l'Ecole de journalisme de Strasbourg* »<sup>1</sup>. Ainsi, pour qu'un étudiant puisse poursuivre ses études en France, il doit obtenir le baccalauréat français. Mais tous ne semblent pas être soumis à cette directive. Certains étudiants vietnamiens arrivent par exemple en France sans même parler la langue<sup>2</sup>. On peut alors se demander si les trois pays de l'Indochine sont soumis aux mêmes exigences pour leur poursuite d'études en France.

### c) *Un retour au pays après ses études ?*

Une fois que les étudiants indochinois sont arrivés en France, on peut s'interroger sur le but et l'aboutissement de leurs études. Cherchent-ils à fuir leur pays ? Vont-ils décider de rentrer par la suite ? Quelles sont leurs réelles motivations ? Une fois de plus, nous n'allons présenter ici que quelques pistes de réflexion<sup>3</sup>.

En 1965, la communauté vietnamienne en France comporte environ 12 000 personnes, ajoutées à l'arrivée d'environ 700 étudiants au début de l'année universitaire. Ces derniers viennent du Sud-Vietnam<sup>4</sup>. Nous pouvons ainsi émettre l'hypothèse qu'ils profitent de l'opportunité de partir étudier à l'étranger afin de fuir l'intensification de la guerre qui sévit dans leur pays. Une fois établis en France, ils se donnent les moyens de réussir leurs études et obtenir une bonne situation professionnelle. Il ne reste plus qu'à rapatrier la famille, afin de leur permettre de vivre dans la paix. Le contexte permet tout à fait de valider cette hypothèse. Cependant, on occulte la force de leur culture confucéenne, qui est un élément majeur de leur identité. En effet, les Vietnamiens tiennent énormément à leur terre, qui est en fait leur histoire, leur vie, entourés de leurs ancêtres<sup>5</sup>. Dès lors, on se rend compte qu'il faut nuancer cette première hypothèse qui est pourtant en France un véritable préjugé, fondé sur quelques exemples sur lesquels nous allons revenir ultérieurement<sup>6</sup>.

Pour rester sur cette même année 1965, parmi les 700 étudiants qui sont arrivés en France, près de la moitié sont repartis dans leur pays les mois suivants. A cela, deux raisons ont été évoquées. La première est due aux difficultés qu'éprouvent certains d'entre eux à parler le français. La seconde a plutôt trait à de sérieuses difficultés pour trouver un logement

---

<sup>1</sup> Entretien du 10/01/2004, Mme Phoutavong Bé, étudiante laotienne à Strasbourg arrivée en 1974.

<sup>2</sup> Bulletin de l'Association Nationale pour le soutien de l'Action du Général de Gaulle, *Eclaircissements sur le problème Vietnamien*, 30 septembre 1966, fonds de la Préfecture, 1481 W 46, ADHR, (consultation sur autorisation).

<sup>3</sup> Aucun travail de synthèse n'a été publié sur cette question.

<sup>4</sup> Ministère de l'Intérieur, La colonie vietnamienne en France, Fonds de la Préfecture, 1481 W 46, ADHR, (consultation sur autorisation).

<sup>5</sup> Le Huu Khoa, *L'immigration confucéenne en France*, page 43.

<sup>6</sup> Nous reviendrons sur ce point à la fin de notre chapitre dans la dernière sous-partie, où nous nuancerons ce point de vue, tout en démontrant par un exemple que cela peut tout de même être le cas.

à des prix raisonnables<sup>1</sup>. Ainsi, si leur but fut vraiment de s'installer en France sans même avoir l'idée du retour, ne se seraient-ils pas donné les moyens de trouver un logement décent à coût réduit? De plus, si, sur un effectif de 700 étudiants, la moitié décide de rentrer au pays, ceux qui visaient l'installation définitive en France doivent être minoritaires.

Deux catégories d'étudiants sont à prendre en compte, d'une part, les boursiers d'Etat et, d'autre part, ceux qui partent sur des financements personnels. Pour la seconde catégorie, il est difficile de statuer sur la question d'un retour au pays ou non. En revanche, pour les boursiers c'est un véritable contrat qui est passé entre l'étudiant et son pays. Au Laos par exemple, avant 1975 et le renversement du régime politique, « *la bourse s'obtient sur concours, mais ce n'est pas uniquement une somme d'argent déboursée au mérite en quelque sorte, car il faut la rembourser lorsque l'on revient au pays. L'Etat nous emploie alors entre 5 et 10 ans, afin que nous remboursons le service accordé* »<sup>2</sup>. Dans ce cas-là, le retour semble évident. Toujours pour illustrer notre propos, on peut également mentionner l'existence à Paris de deux foyers chargés d'accueillir les boursiers du gouvernement sud-vietnamien<sup>3</sup>. Un certain contrôle s'effectue alors directement par le biais de l'Ambassade installée dans la capitale française. Ainsi, dans le cadre d'un pays en plein développement, on peut émettre l'hypothèse suivante : le Vietnam du Sud cherche à éviter la « fuite des cerveaux » et va donc favoriser leur retour à la fin de leurs études.

Cette question reste certes assez complexe. Cependant, ces quelques pistes nous permettent tout de même de nuancer une certitude partagée par de nombreux Français.

## 2) *Panorama des études supérieures à Mulhouse et la vie étudiante.*

Mulhouse fonde son enseignement supérieur d'après-guerre, dans sa plus pure tradition industrielle. En effet, rien ou pas grand-chose n'a changé. L'offre semble limitée aux Ecoles de Chimie et de Textile. Cependant, après 1958, le Collège Scientifique Universitaire ouvre ses portes et la ville se dote alors d'un véritable outil universitaire, certes pas de la même importance que celui de Strasbourg, mais qui est tout de même structuré par plusieurs pôles d'enseignement. Les étudiants étrangers peuvent alors venir suivre leurs études à Mulhouse en optant pour un plus grand choix que les seules écoles précitées.

### a) *Les possibilités d'études à Mulhouse.*

Dans un premier temps, c'est-à-dire de la sortie de la Seconde Guerre mondiale à 1958, Mulhouse offre les mêmes possibilités d'études que dans la période de l'entre-deux-guerres. A ce moment-là, la part des étudiants dans la population mulhousienne n'est que de 0,2%<sup>4</sup>. A travers ce chiffre, que l'on peut comparer aux 3% de la ville de Strasbourg, on peut affirmer que Mulhouse n'a encore aucune vocation universitaire. De plus, ce ne sont que l'Ecole de Chimie et l'Ecole Textile qui se partagent ces étudiants. Toutes deux ont une réputation qui n'est plus à faire, puisqu'elles ont une renommée qui dépasse largement le cadre local, et malgré leur statut d'écoles privées, elles offrent la possibilité d'obtenir le titre d'ingénieur.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Intérieur, La colonie vietnamienne en France, Fonds de la Préfecture, 1481 W 46, ADHR, (consultation sur autorisation).

<sup>2</sup> Entretien du 10/01/2004, Mme Phoutavong Bé.

<sup>3</sup> Ministère de l'Intérieur, La colonie vietnamienne en France, Fonds de la Préfecture, 1481 W 46, ADHR, (consultation sur autorisation).

<sup>4</sup> Les journées scientifiques de Mulhouse, rapport du colloque « *Rencontre consacrée à la recherche et à l'enseignement scientifique* », le point de vue des étudiants, 1958, BSIM, CERARE.

En 1957 s'ouvre à Mulhouse un colloque sur la question des études supérieures scientifiques, qui doit répondre d'une part au développement de l'Ecole de Chimie et de l'Ecole de Filature et Tissage, et d'autre part à la création d'un Collège Universitaire Scientifique (CSU). Cette création va permettre l'augmentation du nombre d'étudiants qui fréquentent les établissements mulhousiens, et ainsi accroître leur nombre de 180 en 1957 à plus de 1000 en 1966<sup>1</sup>. Le projet ainsi présenté semble donner à la ville une vocation universitaire, mais de quoi s'agit-il exactement ?

Ce colloque de 1957 regroupe d'une part des personnalités politiques en charge des questions de l'enseignement supérieur, des universitaires, les autorités locales (préfet, maires) et des industriels. C'est une véritable collaboration entre l'enseignement et l'industrie qui s'établit autour d'un projet commun, celui de revitaliser la vie mulhousienne en lui donnant un nouveau souffle. Cette coopération industrie/université peut s'expliquer en partie par le contexte économique que subit la ville. En effet, la crise du textile sévit dès 1951. Celle-ci fait suite aux importantes destructions qu'a entraînées la guerre, mais également à la phase de décolonisation qui prend de plus en plus d'ampleur avec l'indépendance reconnue des Etats de l'Indochine, ce qui se traduit par la fin des relations commerciales privilégiées avec l'ancienne métropole<sup>2</sup>.

C'est un industriel, Bernard Thierry Mieg, qui préside le Comité des Journées Scientifiques de Mulhouse, l'organe organisateur. Il a saisi les nouvelles opportunités qu'offre l'accession des anciennes colonies à l'indépendance, en leur accordant une assistance technologique. Il y envoie des ingénieurs et des techniciens afin d'aider ces pays dans leur développement. Il accueille également de jeunes stagiaires dans les vieilles industries alsaciennes afin de leur transmettre non seulement des matériels et des savoirs techniques, mais encore le précieux capital des connaissances empiriques qui a fait sa réussite<sup>3</sup>. Ainsi, la naissance de la vocation universitaire de Mulhouse et le développement des deux écoles d'enseignement supérieur répondent à un contexte bien précis.

La création du CSU traduit cette volonté de préparer au mieux les candidats aux concours d'entrée des deux écoles. En effet, la Commission des Titres discernant le diplôme d'ingénieur textile précisait déjà en 1937 que le recrutement devait dorénavant s'effectuer par un examen au niveau du baccalauréat de mathématiques complet et que le candidat devait posséder une « *culture générale scientifique, notamment mathématique, physique et chimique* » suffisante<sup>4</sup>. Lorsqu'en 1958 ouvre le CSU, les étudiants s'y inscrivent pour suivre les cours du certificat de propédeutique de MPC, c'est-à-dire des cours de préparation aux études supérieures en mathématiques, physique et chimie<sup>5</sup>. En plus de ces cours, les étudiants de MPC peuvent compléter leurs modules par 5 heures de mathématiques, ce qui leur permet de préparer plus rigoureusement le concours d'entrée à l'Ecole Supérieure de Chimie de Mulhouse<sup>6</sup>. Ce système d'enseignement supérieur mu par une véritable « *convergence de toutes les forces de [la] cité, administration municipale, industrie, Ecoles Supérieures* »<sup>7</sup> vise

---

<sup>1</sup> Enquête en 1966 sur l'enseignement supérieur scientifique à Mulhouse, BSIM, trimestre 4, 1966, CERARE.

<sup>2</sup> B. Vogler, M. Hau, *Histoire économique de l'Alsace – Croissances, Crises, Innovations, 20 siècles de développement régional*, page 320.

<sup>3</sup> Idem, page 322.

<sup>4</sup> P.F. Specklin, *Au fil d'une histoire, chronique de l'association des anciens élèves de l'école textile de Mulhouse (1896-1996)*, page 49.

<sup>5</sup> Année universitaire 1958/1959, note, 1 Archives Définitives 1/1, Service des archives de l'UHA.

<sup>6</sup> Année universitaire 1958/1959, note, 1 Archives Définitives 1/2, Service des archives de l'UHA.

<sup>7</sup> Colloque de 1957, présentation par M. Maresquelle (doyen de la faculté des sciences de Strasbourg), 1958, BSIM, CERARE.

également à attirer les étudiants étrangers. M. Donnet, directeur adjoint de l'École supérieure de Chimie de Mulhouse est d'ailleurs assez confiant à ce sujet, puisque selon lui les deux écoles ont un recrutement largement tourné vers les pays méditerranéens d'Europe, du Proche-Orient et d'Afrique du nord. Ainsi, dans ce contexte de crise pour l'industrie textile, la ville de Mulhouse s'oriente vers la formation d'ingénieurs et de techniciens tout en se donnant une vocation universitaire puisque, bien plus tard par décret du 8 octobre 1975, est créé l'Université du Haute Alsace qui regroupe alors des formations non seulement scientifiques, mais également littéraires.

b) *La question du logement.*

Le développement de l'enseignement supérieur pose une autre question : celle de l'hébergement des étudiants étrangers des environs de Mulhouse. Les deux écoles déjà citées ont un régime d'externat<sup>1</sup>. Ainsi, les étudiants doivent se loger par leurs propres moyens, en passant vraisemblablement par la location. Mais celle-ci pose quelques problèmes. En effet, le contexte de l'après-guerre est marqué par une véritable crise du logement<sup>2</sup>. Celle-ci est aggravée par le retour des personnes déplacées lors de la guerre et des prisonniers, par l'afflux des travailleurs étrangers et l'exode rural, qui font accroître la population mulhousienne entre 1946 et 1952 de 13 023 personnes. Ainsi, la question du logement pour les étudiants qui ne sont qu'une petite minorité n'est pas vraiment à l'ordre du jour. Les propriétaires qui ont la possibilité d'en loger font flamber les prix, et « *la gueule du client [représente un facteur déterminant] d'abord dans l'attribution de la chambre, ensuite dans la détermination du prix* »<sup>3</sup>. Obtenir un logement à un prix convenable devient donc un véritable souci, notamment dans le cadre de l'accueil d'étudiants étrangers. Les deux écoles mulhousiennes en ont conscience et vont réagir.

Dans un premier temps, les étudiants sont hébergés dans un foyer à l'intérieur de la caserne Coehorn. Mais en 1953, les riverains de la rue Hubner déposent une demande auprès de la municipalité pour que l'on trouve un nouvel endroit où les loger. Ils sont beaucoup trop bruyants pour le voisinage<sup>4</sup>. On va donc les déplacer, ce que les étudiants regrettent par la suite, car les structures leur permettaient d'avoir un « *lieu de réunion sain et confortable* ». Depuis la fermeture du foyer de la caserne, ils ont dû réinvestir les chambres de location disponibles en ville, où l'accueil de leurs réunions entre amis n'était pas toujours admis par les propriétaires<sup>5</sup>. La Société Industrielle de Mulhouse propose alors aux deux écoles la mise à disposition de la villa du Mont-des-Roses<sup>6</sup>. Cette action s'inscrit dans une demande qu'avaient déjà effectuée les écoles supérieures au Comité d'Action économique du Haut-Rhin (CAHR), suite « *aux difficultés qu'éprouvent les étrangers [qui étudient dans leurs structures] à trouver à des prix raisonnables une nourriture et un logement convenable* »<sup>7</sup>. Tout un projet de construction confié à l'architecte Spoerry est prévu, mais il connaîtra quelques retards dus à un manque de crédits.

---

<sup>1</sup> Lettre pour demande d'aide financière pour le foyer au président du comité du Mt-des-Roses, 29 janvier 1957, fonds de la SIM, 96/16/225, CERARE.

<sup>2</sup> G. Livet, R. Oberlé, *Histoire de Mulhouse des origines à nos jours*, page 357.

<sup>3</sup> Le point de vue des étudiants, journées scientifiques de Mulhouse, 1958, BSIM, CERARE.

<sup>4</sup> P-V du Conseil municipal, séance du 9 novembre 1953, AMM.

<sup>5</sup> Le point de vue des étudiants, journées scientifiques de Mulhouse, 1957, BSIM, CERARE.

<sup>6</sup> Cette importante structure a été aujourd'hui rasée pour laisser la place à deux nouveaux bâtiments.

<sup>7</sup> Demande de subvention pour la construction d'un foyer étudiant (réponse de la SIM), 1958, fonds de la SIM, 96/16/225, CERARE.

Dans ce contexte, on peut se demander comment la ville de Mulhouse peut entrevoir un avenir universitaire. Les journées scientifiques de 1957 ont posé ce problème grâce à l'intervention de M. Pierre, président de l'association des étudiants de l'ESPTB de Mulhouse, et de M. Saehr, président de l'association des étudiants de l'ESC de Mulhouse. Leur point de vue a mis en avant le problème que constituent les manques de structures pour créer une certaine dynamique quant à la vie étudiante. Ainsi, le projet de la création du CSU qui va accroître le nombre d'étudiants dans la ville est accompagné d'un programme social. On part pour cela d'une considération pédagogique que formule M. Donnet :

*« Si les conditions pédagogiques et matérielles permettant de dispenser au mieux le nouvel enseignement se trouvent ainsi réunies, il faut encore songer aux problèmes sociaux qui rendent parfois si difficile la vie du jeune étudiant mal logé, menant une vie sans air et sans soleil et dans laquelle l'impression de solitude vis-à-vis du reste du corps social de la nation est parfois très grande »<sup>1</sup>.*

La création d'une cité universitaire tente donc de répondre en partie à ce problème. En 1961 déjà, le CSU qui fut inauguré en 1958 se dote d'un « service de logement » afin que les étudiants qui viennent de l'extérieur puissent louer des chambres meublées chez l'habitant. Mais au-delà de cette solution temporaire, la première cité universitaire d'une capacité d'hébergement de 150 personnes doit ouvrir ses portes cette même année<sup>2</sup>. Ainsi, la ville de Mulhouse crée des structures d'accueil pour ses étudiants et en 1966, ce sont plus de 1000 étudiants répartis entre les deux écoles, le CSU, le Collège Universitaire Littéraire, le Centre de Capacité en Droit, qui bénéficient de possibilités de logement dans deux cités universitaires<sup>3</sup>.

### **3) Les étudiants indochinois à Mulhouse.**

A Mulhouse, comme ailleurs en France, des étudiants originaires des pays de l'Indochine<sup>4</sup> viennent poursuivre leurs études supérieures. Il est intéressant d'étudier le type d'études choisies et comment leur intégration dans les écoles s'effectue. L'Ecole Supérieure de Textile ainsi que le CSU semblent être les deux établissements qui accueillent le plus d'étudiants d'Asie du Sud-Est. Grâce aux répertoires d'inscriptions, on peut faire une étude assez précise de leur statut social et suivre leur évolution scolaire. Cependant, on perd toute trace d'eux à leur sortie, ce qui rend impossible de savoir ce qu'ils deviennent après leurs études.

#### *a) Origines géographiques et sociales.*

L'immigration des étudiants de l'Indochine reprend à Mulhouse dès le début des années 1950, mais s'intensifie après la signature des accords de Genève de 1954<sup>5</sup>. La plupart d'entre eux sont originaires du Vietnam, on ne rencontre aucun Cambodgien, et qu'un seul Laotien. Entre 1952 et 1970, 35 étudiants indochinois ont fréquenté l'Ecole Textile. Parmi

---

<sup>1</sup> Les journées scientifiques de Mulhouse, rapport du colloque « Rencontre consacrée à la recherche et à l'enseignement scientifique », 1958, BSIM, CERARE.

<sup>2</sup> Année universitaire 1960/61, notes, 1 Archives Définitives 1/2, Service des Archives de l'UHA.

<sup>3</sup> Enquête 1966 sur l'enseignement supérieur scientifique à Mulhouse, BSIM, CERARE.

<sup>4</sup> Le terme d'Indochine après 1954 reste générique afin de désigner le Laos, le Cambodge, le Nord-Vietnam et le Sud-Vietnam, sans distinction directe. Cependant, il n'a plus la signification coloniale d'autrefois.

<sup>5</sup> Répertoire des étudiants de 1861 à 1998 (Archives non cotées) ; Registres statistiques de l'ENSITM, 1950-1988 (Archives non cotées), conservés aux Archives de l'Ecole, (consultation sur autorisation).

eux, 34 sont de nationalité vietnamienne et un du Laos<sup>1</sup>. Ce rapport est le même au CSU<sup>2</sup> : entre 1965 et 1969, 38 Indochinois l'ont fréquenté, et quelques-uns se retrouvent par la suite à l'Ecole Textile. L'unique étudiant de nationalité laotienne a fréquenté les cours préparatoires MPC, puis l'Ecole Textile. Pourquoi n'y a-t-il quasiment que des Vietnamiens ?

L'une des hypothèses que l'on peut émettre est à rechercher dans l'époque coloniale. Lorsque les Français ont colonisé l'Indochine, la partie qu'ils ont le plus développée est le Vietnam. Dès lors, Mulhouse étant une ville industrielle, qui offre un grand panel d'études pour former de futurs techniciens et ingénieurs, est un terrain de choix pour ces jeunes Vietnamiens. Mulhouse n'est pas vraiment spécialisée dans d'autres domaines tels que les Lettres et le Droit ou d'autres disciplines encore qui peuvent être considérées comme la base de la formation des nouveaux fonctionnaires des pays indépendants de l'Indochine. Ainsi, le Cambodge et le Laos, tous deux très peu développés dans le domaine industriel n'ont pas les mêmes besoins en formation que les Vietnamiens, ce qui peut expliquer pourquoi nous n'en recensons qu'un. On peut alors percevoir la fréquentation des établissements d'enseignement supérieur de Mulhouse par des Vietnamiens comme une stratégie de développement national. Mais il faut tout de même nuancer cette hypothèse. En effet, étant donné que l'on perd toute trace d'eux, on ne connaît pas vraiment leurs intentions après l'obtention de leur diplôme. Sont-ils rentrés? Ont-ils encore continué des études en France ? Ont-ils travaillé par la suite en France ?

Nous avons donc recensé au cours de notre travail une écrasante majorité de Vietnamiens. Cependant une distinction est à faire au lendemain des accords de Genève. En effet, l'article 1 des accords militaires a fixé une ligne de démarcation séparant le Vietnam en deux zones, l'une sous direction communiste, l'autre aux mains des républicains<sup>3</sup>. Cette ligne, a priori temporaire existe jusqu'en 1975, date de la prise de pouvoir par le Vietcong. Une élection programmée en 1956 devait mettre un terme à cette séparation en deux du pays, mais Diem s'opposa à ce vote, car les communistes risquaient de l'emporter.

Les Vietnamiens du Nord ont réagi à cette séparation par l'exil et le 28 juillet 1954, déjà 2600 personnes se présentent au Centre de l'Organisation de l'Evacuation du Nord vers le Sud<sup>4</sup>. M. Tran a vécu cet exil avec toute sa famille alors qu'il était encore enfant : « *On avait peu de jours pour se retirer du Nord-Vietnam, 300 jours maximum, avec une organisation rationnelle, où ceux du Centre partent le plus tôt alors que ceux de la côte ont un délai un peu plus long* »<sup>5</sup>.

Les étudiants vietnamiens de Mulhouse au cours de cette période ont, pour certains d'entre eux, vécu l'évacuation du Nord vers le Sud. Parmi ceux du CSU, 23 mentionnent à leur inscription le déménagement de leurs parents du Nord au Sud-Vietnam. La majorité s'installe alors à Saigon. Le rapport du nombre d'étudiants concernés par l'évacuation est tout de même de 60,53% pour ceux qui fréquentent le CSU. Les étudiants de l'Ecole Textile sont quant à eux 16 à avoir subi ces événements<sup>6</sup>. On peut alors s'interroger sur les raisons de leur venue en France, ne serait-ce que par rapport au lien qui les unit encore à leur pays d'origine.

---

<sup>1</sup> Recensement effectué à partir des répertoires des étudiants de l'Ecole Textile, du premier au dernier Indochinois avant 1975.

<sup>2</sup> Recensement effectué à partir des répertoires des étudiants du CSU ; Scolarité, inscriptions, registre, 1965-1970 pour le collège scientifique universitaire 1965-1970 (archives non cotées), archives UHA.

<sup>3</sup> J. de Folin, *Indochine 1945-1955, la fin d'un rêve*, page 298

<sup>4</sup> *L'Alsace*, 28 juillet 1954, « L'évacuation d'Hanoi sera terminée le 14 octobre prochain », BMM.

<sup>5</sup> Entretien du 15/11/2003, Tran Duc Lai.

<sup>6</sup> Résultat du recensement effectué par le biais des répertoires des étudiants de ces deux établissements.

Leurs parents ont été évacués et donc n'ont plus leur domicile, leur travail, leur vie dans le Nord-Vietnam. Visent-ils alors de quitter définitivement leur pays pour s'installer en France ? L'envoi des étudiants à l'étranger pourrait-il alors être, dans le cas de Mulhouse, une stratégie pour un rapatriement familial ?

Toujours est il que, même si c'était le cas, la plupart de ces étudiants sont issus de catégories sociales relativement aisées. Le tableau suivant présente la proportion d'étudiants issus des différentes catégories socioprofessionnelles des parents<sup>1</sup> :

	CSU (1965-1969)		ENSITM (1952-1970)	
	N	%	N	%
Commerçants	7	18,42%	10	29,41%
Fonctionnaires	16	42,1%	7	20,59%
Gérants de société / Entrepreneurs	3	7,89%	3	8,82%
Ingénieurs	3	7,89%	2	5,88%
Propriétaires / Cultivateurs	4	10,53%	0	0%
Métiers de la médecine	2	5,26%	2	5,88%
Employés / Ouvriers	2	5,26%	2	5,88%
Autres	1	2,63%	3	8,83%
Non précisés	0	0%	5	14,7%

Ce tableau montre que les parents de ces étudiants sont en grande majorité bien intégrés dans la société vietnamienne. Ainsi, le choix des études en France peut-il vraiment correspondre à une stratégie familiale pour fuir le pays ? De plus, on remarque qu'une majorité d'étudiants vietnamiens du CSU sont issus d'une famille où le père est fonctionnaire, et donc qui s'investit dans le développement et la gestion de son pays, selon le poste qu'il occupe. On peut alors émettre l'hypothèse que la plupart de ces étudiants vietnamiens sont venus en France avec l'idée du retour. Cependant les événements de la guerre du Vietnam ont peut-être décidé certains à rester en France, notamment ceux qui ont été enrôlés dans l'armée sud-vietnamienne et qui ont dû se battre contre leurs frères du Nord. En effet, certains étudiants sont partis du Vietnam, car la situation de réfugié leur était difficile à supporter. La France devient pour eux leur patrie d'asile et une installation définitive est alors envisagée<sup>2</sup>.

#### b) *Les études suivies à Mulhouse.*

Les étudiants vietnamiens vont dans un premier temps fréquenter l'Ecole Textile, puis lorsque le CSU ouvre ses portes en 1958, on les recense dans les classes propédeutiques MPC. Quant à l'Ecole de Chimie, on ne dénombre que 3 étudiants qui y ont suivi les cours entre 1951 et 1955. Par la suite, nous n'en recensons plus jusqu'en 1981<sup>3</sup>. L'une des raisons à l'absence d'Indochinois dans cette école peut provenir du fait qu'après la Seconde Guerre mondiale, les candidats au concours d'entrée devaient avoir effectué une année d'étude complémentaire, dont le programme était celui du Certificat d'Etudes Supérieures MPC<sup>4</sup>. Le

<sup>1</sup> Tableau constitué à partir des informations des répertoires des étudiants. La catégorie « autres » comprend pour les étudiants du CSU : un dessinateur, pour ceux de l'ENSITM : 2 avocats, 1 économiste à l'Institut Pasteur, et 1 dessinateur.

<sup>2</sup> *L'Alsace*, 25/01/1973, « Lê Ba Thi, originaire d'Hanoi », BMM.

<sup>3</sup> Notre étude ne porte que sur les répertoires du CSU et l'ENSITM. L'Ecole de Chimie ne semble pas avoir accueilli une forte proportion d'étudiants d'Asie du Sud-Est comme nous le montrent les tableaux de promotion de *l'Annuaire 2003* édité par l'Association amicale des Anciens Elèves de l'ENSCMu, pages 182 à 207.

<sup>4</sup> *175<sup>ème</sup> anniversaire 1822-1997*, ENSCM / UHA, BSIM, octobre 1997, n° 836, page 35.

niveau semble alors plus élevé que le concours d'entrée de l'Ecole Textile et les étudiants indochinois voient leur accès limité. Une autre raison à cette quasi absence d'Indochinois peut provenir d'une demande réduite d'ingénieurs chimistes sur le marché de l'emploi vietnamien. Reste à noter qu'ils sont tout de même nombreux à étudier une à deux années en MPC, censées les préparer au concours d'entrée de l'Ecole de Chimie<sup>1</sup>.

Ainsi, les Indochinois fréquentent dans leur majorité l'Ecole Textile de Mulhouse. Elle les avait déjà attirés dans l'entre-deux-guerres. Trois étudiants de Cochinchine, puis entre 1954 et 1964, 32 étudiants vietnamiens ont fréquenté cet établissement. La plupart préparent un diplôme d'ingénieur. Sur 35 étudiants, 22 ont suivi ce cursus. Les résultats sont les suivants<sup>2</sup> :

Sur les 22 étudiants :	Réussite :	13,	soit	59,09%
	Abandon :	4,	soit	18,19%
	Echec :	5,	soit	22,79%

Les 13 étudiants restants ont préparé un diplôme de technicien :

Réussite :	4		
Abandon :	4	Auditeurs libres :	2
Echec :	3		

On remarque à travers ces chiffres que l'abandon est assez fréquent. Cependant nous n'avons pas beaucoup d'informations sur les causes. De même, le taux de réussite est toujours supérieur à celui des échecs. On peut donc en conclure que la majorité de ces étudiants sont venus à Mulhouse pour acquérir le titre d'ingénieur textile, sans que l'on puisse déterminer quelles sont leurs ambitions futures<sup>3</sup>.

*c) Existe-t-il une organisation estudiantine indochinoise à Mulhouse ?*

Comme nous avons pu le remarquer, les étudiants indochinois ne sont pas vraiment dispersés dans les différents établissements supérieurs mulhousiens. On peut alors s'interroger sur leurs contacts et se demander s'ils se regroupaient, s'évitaient, s'entraidaient.

Un premier indice se trouve dans la question de l'hébergement à Mulhouse. Les étudiants indochinois ont tout à fait suivi le mouvement général de leurs camarades, puisqu'ils logèrent dans un premier temps chez des particuliers, puis dans un second temps en « Cité U »<sup>4</sup>. Ainsi, jusqu'en 1961, ce fut chez des particuliers qu'ils logèrent<sup>5</sup>. Ces propriétaires leur

<sup>1</sup> Il serait intéressant dans ce cas de consulter les résultats des candidats au concours de l'Ecole, afin d'observer si c'est un échec ou un manque d'intérêt pour les études en chimie. Cependant, les archives ne sont pas encore classées et nous ne sommes pas en mesure d'assurer que ces résultats ont été conservés.

<sup>2</sup> Chiffre obtenu après consultation et suivi des cursus à travers les : Relevés de notes de l'ENSITM, 1937-1977 (Archives non cotées), conservées à l'ENSITM.

<sup>3</sup> Un travail plus complet sur la question des étudiants étrangers pourra être effectué lorsque toutes les archives des écoles, ainsi que celles de l'UHA seront classées. Il ne m'a été donné que la possibilité de consulter les archives de l'ENSITM, mais il n'existe pas encore de répertoire complet des archives disponibles. Le développement présent ne nous permet ainsi que d'ouvrir certains champs de recherche, sans apporter de réponse définitive.

<sup>4</sup> Les adresses du lieu de résidence à Mulhouse sont conservées dans : Scolarité, inscriptions, registre, 1965-1970 pour le collège scientifique universitaire 1965-1970 (archives non cotées), archives UHA ; Répertoire des étudiants de 1861 à 1998 (Archives non cotées), archives ENSITM.

<sup>5</sup> les premiers étudiants affiliés à l'Ecole Textile qui logent en cité U datent de l'année scolaire 1963.



louaient alors une chambre, mais parfois on peut penser que des locataires sous-louaient une de leurs pièces. Par exemple, en 1952-1953, un étudiant, que l'on nommera An Huan, entre à l'Ecole Textile. Il est alors logé chez une dame à Mulhouse, qui loue un appartement dans un immeuble dont le propriétaire est un employé de la ville<sup>1</sup>.

D'autres étudiants louent directement un appartement, puisqu'aucun nom n'est indiqué à côté de leur adresse. Cet exemple du logement étudiant permet de répondre déjà à la question des contacts entre eux. En effet, on remarque que certaines personnes ont hébergé plusieurs Vietnamiens au cours de la période 1952-1970. On peut alors s'interroger sur la diffusion de l'information : était-ce le service de logement de l'école qui désignait ces personnes ? ou bien les étudiants vietnamiens eux-mêmes ? Avaient-ils des affinités spécifiques avec ces personnes, comme d'anciens coloniaux, amis des familles ? Quoiqu'il en soit, certains locataires ou propriétaires semblaient favoriser l'hébergement des Vietnamiens dans leurs appartements.

Après 1961, ce sont les cités universitaires qui sont assaillies par les étudiants vietnamiens. En effet, la majorité des étudiants du CSU y logent, puis ceux de l'Ecole textile à partir de 1963. On peut alors se demander si des regroupements s'effectuaient. Le contexte de cette période 1950-1970 permet d'obtenir des renseignements assez précis sur les actions des étudiants originaires du Sud-Est asiatique, grâce aux enquêtes des Renseignements Généraux<sup>2</sup>. En effet, le gouvernement français mit sous surveillance cette communauté par crainte de voir apparaître sur le territoire national des conflits entre des groupes « procommunistes » (c'est-à-dire qui approuvent la politique de Ho Chi Minh) et les républicains qui soutiennent le régime du Sud. Dès lors, toutes les activités des communautés indochinoises sont étroitement surveillées. On apprend ainsi qu'en 1969 des étudiants indochinois se regroupent en association : « Amicale des Etudiants Vietnamiens de Mulhouse ». Si celle-ci n'a aucune existence juridique, elle a tout de même été subventionnée par l'ambassade du Sud-Vietnam à Paris pour l'organisation de la fête du Têt. Cette association regroupe alors 8 étudiants qui logent en Cité U<sup>3</sup>. Selon les RG de Mulhouse ce groupe n'a « aucune attache ou lien extérieur »<sup>4</sup>, et donc est apolitique. Néanmoins, puisqu'ils ont reçu une subvention de la part de l'Ambassade du Sud-Vietnam, on peut penser que leurs affinités politiques s'accordent beaucoup plus avec celles des républicains qu'avec l'idéologie du Nord. Nous ne disposons malheureusement pas d'amples informations à ce sujet, du fait que l'association n'était pas inscrite au registre du tribunal d'instance. Mais il est intéressant de constater que ces étudiants se retrouvent alors à Mulhouse, pour suivre le même type de formations supérieures, ont les mêmes propriétaires ou locataires qui leur proposent un hébergement, et qu'enfin avec l'établissement des cités universitaires, ils se regroupent en Amicale, sans que l'on puisse savoir s'ils avaient déjà formé d'autres associations, puisqu'ils n'ont pas souscrit à une demande auprès du Tribunal d'Instance.

---

<sup>1</sup> Cet exemple a été constitué à partir de deux sources. Le répertoire des étudiants de l'Ecole Textile permet de repérer l'étudiant et son adresse sur Mulhouse. Parfois, comme dans ce cas, le nom de la personne qui l'héberge est également mentionné, ce qui nous facilite la suite de la recherche. En effet, on peut alors se reporter aux Livres d'adresses de la ville de Mulhouse, où l'on obtient des renseignements annexes sur le lieu d'habitation tels que le propriétaire et les locataires, AMM.

<sup>2</sup> Renseignements Généraux, activité du milieu vietnamien, 1964-1968, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR, (consultation sur autorisation).

<sup>3</sup> Regroupement des éventuels membres de cette association à travers les renseignements des répertoires des étudiants de Mulhouse (toujours concentré sur ceux du CSU et de l'Ecole Textile).

<sup>4</sup> Renseignements Généraux, activité du milieu vietnamien, 1964-1968, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR, (consultation sur autorisation).

## **B/Des hommes au service des Forces Françaises.**

La France recrute des contingents militaires en Indochine lors des deux guerres mondiales. Même si le débat au sujet du recrutement militaire dans les colonies fut très âpre, cela eut bel et bien lieu et toujours dans une logique coloniale<sup>1</sup>. A chaque fin de guerre, il était question de les renvoyer dans leur pays. Mais certains ont pu rester en France et ont constitué les premiers éléments d'une installation de la communauté indochinoise. Mulhouse en est une fois de plus l'exemple. Mais avant de parler de ces hommes, il est important de retourner dans la France coloniale et dans la France des conflits du XX<sup>ème</sup> siècle, afin de bien comprendre cette présence d'anciens combattants ou de travailleurs indochinois au service de l'armée française.

### ***1) La constitution des régiments coloniaux.***

Déjà, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la question de la constitution de régiments indochinois fut beaucoup discutée par les autorités françaises. En effet, l'Indochine n'étant pas une colonie de peuplement, à la différence de l'Afrique du Nord, comme le rappellent de nombreux auteurs, il fallait pouvoir assurer la sécurité de la colonie qui se trouvait assaillie au Nord par la Chine et à l'Ouest par le royaume du Siam<sup>2</sup>. Ainsi, les Français créèrent des bataillons composés d'Indochinois et comme il fallait assurer la bonne marche de l'administration coloniale, on dut recruter et former les personnes dont on avait besoin.

#### ***a) La constitution des bataillons indochinois.***

La formation militaire dispensée aux Indochinois répond à un besoin spécifique et non pas à une véritable volonté de les faire participer à la gestion de la colonie. Par exemple, la création en 1879 du régiment de Tirailleurs Annamites répond alors à deux impératifs. Le premier est le renforcement des effectifs militaires stationnés en Cochinchine pour ainsi compenser les pertes de l'infanterie de marine décimée dans le Delta du Mékong par la maladie. Le second est de réduire le nombre des unités des milices et des forces de police civile, leur volume étant estimé par les autorités militaires trop important par rapport aux exigences du maintien de l'ordre<sup>3</sup>. Ainsi, la naissance de ce régiment répond aux besoins de l'administration coloniale, qui devait renforcer la sécurité de ses territoires nouvellement conquis. Pour cela, les autorités militaires ont voulu prendre en main le recrutement et ne pas fonder d'alliance avec les corps militaires déjà établis dans ces royaumes.

Au Vietnam par exemple, l'armée précoloniale se composait de paysans et donc le soldat avait une fonction économique parallèlement à sa carrière militaire. Il devait s'occuper des travaux des champs et en même temps, il défendait sa « patrie » contre les attaques extérieures<sup>4</sup>. Les Français avaient alors besoin de renforcer leurs propres troupes et pour cela il fallait recruter de nouveaux éléments afin de les former. Ces troupes une fois constituées aident l'armée coloniale à maintenir la paix dans la colonie. Mais ces unités composées d'Indochinois posent quelques problèmes aux autorités politiques.

---

<sup>1</sup> M. Michel, « Les troupes coloniales arrivent » pp. 116-121, in *l'Histoire*, page 117.

<sup>2</sup> M. Rives, E. Deroo, *Les Linh Tap, Histoire des militaires indochinois au service de la France (1859-1960)*, pp 10-11.

<sup>3</sup> *Idem*, page 12.

<sup>4</sup> N. Regaud, C. Lechervy, *Les guerres d'Indochine*, page 84-85.

Le gouverneur Albert Sarraut déclare que « *l'Armée est la dernière forteresse à ouvrir aux Annamites* »<sup>1</sup>. Cette remarque semble montrer le manque de confiance dans les intentions des Indochinois envers le pouvoir colonial. Si nous nous référons au difficile contexte de la conquête de l'Indochine, on peut mieux saisir cette méfiance des autorités militaires quant à l'incorporation d'éléments indigènes dans les effectifs. En effet, les membres de la résistance indochinoise pouvaient alors intégrer les bataillons français et totalement déstabiliser l'Ordre Colonial en usant des armes que l'on mettait à leur disposition. Pour éviter de prendre des risques, certains administrateurs de l'Indochine étaient prêts à recruter des Créoles ou bien des tirailleurs sénégalais pour renforcer leurs effectifs plutôt que des autochtones. Ces populations sont bien connues des Français et ils savent qu'elles leur sont entièrement dévouées<sup>2</sup>.

Néanmoins, malgré ces précautions prises par des administrateurs méfiants, ce sont les « annamitophiles » qui ont eu le dernier mot. Le général Pennequin, par exemple, va tout mettre en œuvre pour encourager la création d'unités militaires indochinoises et octroyer certains grades aux indigènes<sup>3</sup>. Il s'inscrit alors à contre-courant du système colonial. Comment un sergent français peut-il recevoir ses ordres d'un sous-lieutenant annamite ? Un Français commandé par un « indigène » ? Cela est impensable en tout cas jusqu'à la fin du mandat du gouverneur Albert Sarraut, qui s'oppose véritablement à la croissance trop rapide des Indochinois dans les effectifs de l'armée.

La constitution des unités indochinoises a donc révélé plusieurs problèmes d'ordre éthique, de stratégie et de besoins. C'est d'ailleurs surtout le besoin de recruter des hommes qui justifie la création de ces bataillons indochinois. Mais il ne faut pas oublier que les autorités françaises les ont créés tout en craignant un retournement des armes contre eux et pour cela leur ont bloqué l'accès au commandement.

#### *b) De la conscription au volontariat.*

Dans un premier temps, la France met en place un système qu'elle connaît bien, celui de la conscription, qui est une inscription individuelle dans l'armée, sans distinction de classes sociales, de tous les jeunes gens ayant atteint l'âge fixé par la loi. C'est alors une véritable armée de la nation qui se constitue, puisque le soldat est un citoyen qui participe à la défense de son pays. La conscription fut adoptée en France en 1798 par la loi Jourdan. Celle-ci proclamait que « *tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie* »<sup>4</sup>. Le problème est alors que les populations colonisées n'ont pas le statut de « citoyens français », mais celui de « sujets » de la France<sup>5</sup>. Dès lors comment les autorités françaises pouvaient-elles recruter des soldats dans les colonies, tout en restant dans la légalité ? C'est sous la III<sup>ème</sup> République que la solution est trouvée. Dans le souci de gérer au mieux l'Empire, le gouvernement Tirard propose une loi qui est adoptée en 1889 sur le recrutement de l'armée, étendant la conscription à tous les citoyens et sujets de la France<sup>6</sup>. Plus rien n'empêche alors l'enrôlement des Indochinois dans l'armée française. Néanmoins, la conscription n'est pas

---

<sup>1</sup> M. Rives, E. Deroo, *op. cit.*, page 14.

<sup>2</sup> *Id.*, page 11.

<sup>3</sup> *Id.*, page 14.

<sup>4</sup> G. Bodinier, « L'armée de la Révolution et ses transformations », pages 235 à 260, in *Histoire militaire de la France, Tome 2 : 1715-1871*, ss. Dir. d'A. Corvisier, ss. Dir. de J. Delmas, pages 243-244.

<sup>5</sup> M. Michel, « Les troupes coloniales arrivent » pp 116 à 121, in *l'Histoire*, page 116.

<sup>6</sup> J-C Jauffret, « Les armes de la plus grande France » pp 43 à 70, in *Histoire de la France militaire*, dir. A. Corvisier, *Tome 3 : de 1871 à 1940*, ss. Dir. G. Pedroncini, page 56.

efficace en Indochine, car de nombreuses difficultés de recrutement subsistent, à tel point qu'on abandonne ce système pour cette colonie<sup>1</sup>.

C'est alors sur la base du volontariat que se fonde le recrutement militaire. Gallieni, en 1892, établit ce mode de recrutement pour l'Indochine. Il avait eu pour mission de « *pacifier, développer le pays, sans que la présence française soit trop pesante sur les populations [autochtones]* »<sup>2</sup>. Il supprime les milices indigènes trop dissipées et instaure le volontariat pour les unités régulières. Les nouveaux engagés signent pour 4 ou 7 ans dans l'armée coloniale<sup>3</sup>. L'armée indochinoise est une armée de métier, dans laquelle les engagés servent les intérêts de la France. Elle se situe de plus sur tous les fronts en Asie du Sud-Est. En effet, elle lutte contre les Pavillons Noirs<sup>4</sup> et contre les rebellions, s'engage à pacifier et à défendre la colonie. De plus, le fait que les Indochinois vont fréquenter des gradés français sur une période plus ou moins longue selon leur engagement, entraîne la création de liens affectifs entre eux. Le 18 avril 1892, le capitaine Clobet écrit par exemple: « *J'aime bien mes soldats indigènes, ce sont de très bons soldats quand on a su gagner leur confiance. Nous faisons notre service de notre mieux* »<sup>5</sup>. Ces unités indochinoises participent aux côtés des Français à toutes les batailles livrées dans la colonie, jusqu'à la dernière, à savoir Dien Bien Phu en 1954. Ces sujets français remplissent alors un devoir équivalent à celui des citoyens, d'autant plus que la majorité d'entre eux sont des volontaires.

c) *Des hommes présents aux côtés des Français jusqu'en 1954.*

Après la Seconde Guerre mondiale, les régions de l'Indochine se constituent en Etats indépendants et s'affranchissent de la tutelle française. Cependant, la France ne reconnaît pas ces indépendances et une véritable guerre civile se déclenche, animée par les groupements appartenant à un communisme nationaliste<sup>6</sup>. Leur indépendance n'est véritablement reconnue qu'en 1954 lors de la Conférence de Genève qui marque la fin des hostilités. Mais auparavant, c'est une guerre de 9 ans qui se déroule à plus de 12 000 km de la France.

La distance joue en défaveur de la France, qui doit constamment surveiller ses effectifs militaires et compenser les pertes. En 1947, le général Valley écrit au général Juin : « *Je prends tout ce qui se présente en matière d'effectifs* »<sup>7</sup>. La situation semble alors préoccupante. Il fallait à tout prix développer une nouvelle stratégie afin de rétablir les effectifs nécessaires à la conduite de la guerre. La solution trouvée fut celle du « jaunissement » de l'armée. Cependant, cette solution fut choisie une fois de plus avec méfiance et ce sont les avantages qu'elle présente qui emportèrent la décision. En effet, le coût d'une recrue autochtone s'avère nettement moins cher que celui d'un soldat français<sup>8</sup>. Un autre élément plus macabre a également été pris en compte. Celui-ci se fonde sur la constatation que la croissance des autochtones dans l'effectif du corps expéditionnaire réduit

<sup>1</sup> M. Rives, E. Deroo, *op. cit.*, page 10.

<sup>2</sup> J-C Jauffret, *op. cit.*, page 66.

<sup>3</sup> M. Rives, E. Deroo, *Les Linh Tap, Histoire des militaires indochinois au service de la France (1859-1960)*, page 10.

<sup>4</sup> Rebelles chinois, que l'empereur de Chine a envoyés en Indochine pour défendre ses territoires vassaux contre la tutelle française.

<sup>5</sup> *Idem*, page 26.

<sup>6</sup> J. Dalloz, « Des combattants indochinois contre le Vietminh », pp. 50-51, in *l'Histoire*.

<sup>7</sup> E. Deroo, M. Rives, *op. cit.*, p. 118.

<sup>8</sup> Élément important, puisque M. Miehé du Conseil municipal de Mulhouse critique les sommes dépensées par la France dans cette guerre. Selon lui, 600 milliards depuis 1946, P-V du Conseil municipal, séance du 4/12/1950, AMM.

le nombre des Français. Ainsi, lors des combats, il y eut beaucoup plus de victimes indochinoises sous le drapeau français que de combattants de la métropole. Dès lors, les pertes européennes qui étaient en 1946 de 88% passent en 1951 à 17%. Cette mesure permet d'éviter d'alarmer l'opinion publique française qui aurait pu lire dans la presse qu'un nombre croissant de soldats français sont morts par suite des attaques de la guérilla du Vietminh<sup>1</sup>. Enfin, les originaires du pays sont beaucoup mieux adaptés au climat et au terrain de l'Indochine.

Parmi les avantages de ce recrutement, il faut aussi prendre en compte la fidélité que vouent les militaires indochinois aux Français. En effet, les Indochinois incorporés dans les unités françaises servent la France jusqu'au dernier combat. Au début de 1954, ils sont environ 400 000 à combattre le Vietminh, ce qui est un rapport assez important, puisque l'effectif des troupes de l'ennemi est à peu près équivalent<sup>2</sup>. L'Etat-Major ne s'est pas tenu qu'à l'enrôlement des autochtones dans les unités françaises. En effet, il joua également la carte des minorités, dont la plus représentative fut certainement celle des Hmongs. Ils étaient organisés en contre guérilla. Les autorités militaires leur parachutèrent alors les équipements nécessaires à leur organisation. Ces minorités s'engagent ainsi auprès de l'armée française pour tenir des maquis et cela dès le début des années 1950<sup>3</sup>. En Cochinchine, la France s'appuya sur les sectes telles que les Hoa Hao ou bien les caodaïstes. Ils avaient le même rôle que les maquisards qui appartenaient aux minorités ethniques. L'appui autochtone fut important et pourtant, celui-ci ne permit pas à la France de remporter la victoire sur le Vietminh.

La Conférence de Genève met un terme à la « sale guerre », et donc à la présence du corps expéditionnaire français en Indochine<sup>4</sup>. Ainsi, les Indochinois mobilisés sont libérés de leur service à la fin de la guerre. Certains d'entre eux passent alors dans les armées nationales, d'autres restent au service de la France<sup>5</sup>. Les supplétifs sont licenciés au 31 décembre 1954 ce qui réduit considérablement les effectifs des Troupes françaises d'Extrême-Orient. D'autres refusent leur démobilisation, car ils estiment avoir le droit de garder leur fonction dans l'armée française pour les services qu'ils ont rendus au cours de cette guerre de neuf ans. Le fait d'avoir également côtoyé les Français durant un temps aussi long, les rend parfois hostiles au nouveau gouvernement vietnamien. Parmi les 10 761 hommes qui restent dans les troupes françaises encore en stationnement en Indochine au lendemain de la Conférence de Genève, seul un corps composé de 197 Indochinois, le Commando Dan San survit. Celui-ci part pour l'Algérie pour combattre aux côtés des Français. En 1960, il est dissous, et les Asiatiques qui y ont servi sont naturalisés<sup>6</sup>. Dès lors, le service dans l'armée indochinoise n'a pas été un vecteur d'immigration vers la France. Seul le dernier Commando a bénéficié de cet avantage.

## 2) *Les Indochinois lors des guerres mondiales.*

Les Indochinois furent appelés comme le furent les autres colonisés lors de la Première Guerre mondiale, puis lors de la Seconde. Les régiments de tirailleurs et de travailleurs indochinois partent pour la France, se battre sous le drapeau de la patrie colonisatrice. Ce déplacement vers la métropole entraîna l'établissement définitif de certains

---

<sup>1</sup> E. Deroo, M. Rives, *op. cit.*, page 119.

<sup>2</sup> J. Dalloz, « Des combattants indochinois contre le Vietminh », pp. 50-51, in *l'Histoire*.

<sup>3</sup> M-O Geraud, *Regards sur les Hmongs de Guyane française, les détours d'une tradition*, page 41.

<sup>4</sup> J. de Folin, *Indochine 1940-1955, la fin d'un rêve*, page 299.

<sup>5</sup> J. Dalloz, « Des combattants indochinois contre le Vietminh », pp. 50-51.

<sup>6</sup> E. Deroo, M. Rives, *op. cit.*, pages 125 à 129.

Indochinois et pour d'autres, un retour à la fin de la guerre. Cependant, le choix de faire intervenir les troupes coloniales, de faire appel à leur aide et à leur contribution fut difficile. Comment allait-on les encadrer ? N'allaient-ils pas faire l'objet des pressions des syndicats et être touchés par les idées anti-coloniales ? Bref, l'envoi de ces corps coloniaux rendait les parlementaires français une fois de plus assez méfiants. Néanmoins, du fait de la tournure que prit la guerre et de l'affaiblissement des effectifs militaires, il fallut bien accepter cette possibilité. Et voilà que débarquèrent à Marseille différents corps de tirailleurs et de travailleurs des colonies, dont les Indochinois.

a) *Le débat sur les Indochinois avant leur venue et les questions du recrutement, 1914-1918.*

Le recours aux colonies pour le recrutement de combattants et de travailleurs n'a pas été décidé sans hésitations par le gouvernement français. En effet, les premiers recrutements effectués au début du XX<sup>ème</sup> siècle n'ont pas été une véritable réussite en termes d'effectifs. Mais lorsque la guerre se déclara en 1914, ce recrutement devint une nécessité du fait qu'elle se révéla très vite une « mangeuse d'hommes »<sup>1</sup>. Ainsi, sous l'influence de certaines personnes favorables à l'incorporation de colonisés dans leur troupe tel que Mangin et sa « force noire » ou Pennequin et sa « force jaune », le gouvernement français lance un appel aux colonies. Cet appel va permettre à la France de pallier les problèmes conjoncturels auxquels elle doit faire face, en particulier la dénatalité, qui l'empêche de trouver un véritable réservoir humain dans la population métropolitaine.

Mais la contribution des colonies pose un problème de taille. N'est-ce pas la révélation d'une puissance qui n'en est pas une sans ses colonies ? Le gouvernement français prévoit alors de diffuser une propagande axée sur la participation des colonies à cette guerre comme une œuvre commune de civilisation contre les barbares turco-allemands<sup>2</sup>. Les colonisés sont dorénavant perçus comme des personnes civilisées, parce qu'ils sont sous la tutelle d'une force civilisatrice. Le gouvernement cherche à tout prix à ne pas être paradoxal sur la vision de l'utilité des colonies.

En ce qui concerne le recrutement indochinois, on peut s'interroger sur le fait que proportionnellement, c'est la colonie qui procure le moins d'hommes en destination de la métropole<sup>3</sup>. Pourtant, Joost Van Vollenhover qui a été délégué aux fonctions de gouverneur général de la colonie après le départ d'Albert Sarraut en 1914 mobilise au plus vite les bataillons pour mettre les Indochinois au service de la France<sup>4</sup>. Ainsi l'administration compte vraiment faire participer sa colonie à l'effort de guerre. Mais pour cela, il faut passer au-delà des critiques du général Joffre envers les tirailleurs indochinois, qu'il trouve trop chétifs pour se battre au front. En revanche, l'Indochine peut fournir des travailleurs dès 1914, car leur réputation d'habileté et d'intelligence leur permet d'intégrer facilement les usines d'armement et d'aviation<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> J. Thobie, alii., *Histoire de la France coloniale, Tome 2 : 1914 – 1990*, page 76.

<sup>2</sup> J. Thobie, alii., *op. cit.*, page 79.

<sup>3</sup> M. Michel, « Immigrés malgré eux : Soldats et travailleurs coloniaux en France pendant la première guerre mondiale », pp 333 à 344, in *Historiens et Géographes*, page 334.

<sup>4</sup> P. Héduy, *Histoire de l'Indochine : la perle de l'Empire 1624-1954*, page 401.

<sup>5</sup> « car ce sont des spécialistes pour le laquage, tâche importante aux niveaux des ailes », cité dans M. Michel, « Les troupes coloniales arrivent », pp 116-121, in *l'Histoire*, p. 120.

Afin de recruter les candidats pour la France, les autorités militaires ont dû développer une véritable propagande, d'autant plus que le recrutement était fondé sur le volontariat<sup>1</sup>. De manière à rendre cette campagne efficace, les Français ne lésinent pas sur les moyens. Dans tout l'Empire, on diffuse des films sur le recrutement et sur l'encadrement idyllique des tirailleurs coloniaux en France. Les autorités militaires contrôlent alors la diffusion des informations, afin de mettre en exergue les faits héroïques et non pas ceux qui peuvent décourager les « indigènes » à répondre à l'appel de la Patrie. En Indochine, on effectue également les tournées des cinématographes ambulants, on placarde des affiches et distribue des tracts. Mais l'action la plus originale qui répond à une tradition chinoise, est celle de la présentation de pièces de théâtre en langue locale –et non plus en français !- sur le thème de : « La Patrie avant la famille »<sup>2</sup>. Cette campagne propagandiste donne alors comme résultat l'arrivée de 43 430 militaires et de 49 890 ouvriers spécialisés, qui s'embarquent pour soutenir la France en guerre.

b) *Les Indochinois dans la guerre : des travailleurs et des combattants.*

La Grande Guerre inaugure une immigration en provenance des nouveaux pays issus de l'Empire Colonial. Auparavant, ce sont surtout des Européens qui immigraient en France<sup>3</sup>. Cette nouvelle immigration est due au déplacement de soldats recrutés dans les colonies lors de la guerre. Une fois le pied posé en France, certains vont rester, les autres vont repartir. Mais durant le conflit, les Indochinois comme les autres colonisés ont un devoir, celui de défendre la Patrie Colonisatrice.

Les Indochinois occupent deux fonctions différentes. Les uns servent dans les entreprises, les autres au front. Les premiers répondent à la pénurie de main-d'œuvre qui suit le recrutement massif des jeunes Français<sup>4</sup>. Les opinions des Français sur les travailleurs indochinois sont nombreuses lors de la guerre. Certains les perçoivent comme « *nonchalants, mais habiles* », mais aussi comme « *souples, rapides, intelligents et possédant une bonne résistance nerveuse* ». Ainsi, ils avaient toutes les qualités requises pour travailler dans les usines métropolitaines tournées vers l'économie de guerre. On les retrouve alors dans les ateliers de l'armée, les triages de chemin de fer, comme manœuvres dans les ports et les entrepôts, ...<sup>5</sup> L'emploi des travailleurs coloniaux fut très important pour la France, car ce fut véritablement la substitution nécessaire au travail ouvrier masculin métropolitain. Cependant cette main-d'œuvre est rarement qualifiée et donc une formation s'imposa. En effet, la plupart de ces recrues sont des paysans qui avaient tout à apprendre. Cela ne concerne pas tous les corps de métier. En effet, certains Indochinois affectés aux usines aéronautiques étaient considérés comme des spécialistes en laquage et embauchés à ce titre<sup>6</sup>. Lors de la Seconde Guerre mondiale, l'armée française recruta à nouveau dans les colonies de la main-d'œuvre. Cette fois environ 20 000 ouvriers ont été regroupés, soit moitié moins que lors de la Première Guerre mondiale<sup>7</sup>. Ainsi, si on les employa à nouveau lors de la Seconde Guerre mondiale, cela montre bien qu'ils ont su être efficaces dans la tâche qui leur a été confiée.

---

<sup>1</sup> Thobie, alii., *op. cit.*, p.77.

<sup>2</sup> E. Deroo, M. Rives, *op. cit.*, p. 55.

<sup>3</sup> M. Michel, « Immigrés malgré eux : Soldats et travailleurs coloniaux en France pendant la Première Guerre mondiale », pp 333 à 344, in *Historiens et Géographes*, page 333.

<sup>4</sup> M-C Blanc Chaléard, *Histoire de l'immigration*, page 24 à 28.

<sup>5</sup> M. Michel, « Immigrés malgré eux : Soldats et travailleurs coloniaux en France pendant la première guerre mondiale », pp 333 à 344, in *Historiens et Géographes*, page 336.

<sup>6</sup> M. Michel, « Les troupes coloniales arrivent » pp 116 à 121, in *l'Histoire*, page 120.

<sup>7</sup> E. Deroo, M. Rives, *op. cit.*, page 103.

Le second groupe fut affecté aux unités de combat. Certes, la réflexion du général Joffre à l'égard des Indochinois n'avait pas été des plus encourageantes, mais on décida tout de même de les recruter. A ce sujet, la plupart des rapports militaires sur les troupes coloniales insistèrent sur l'inexpérience, l'impréparation et la fragilité des hommes qui les composaient<sup>1</sup>. Ainsi, quelle peut être l'utilité pour la France de placer au front des personnes non formées ? Tous ne partiront pas directement pour le front. En effet, ils sont répartis entre plusieurs bataillons, celui des tirailleurs et donc des unités combattantes qui est exposé au feu de l'ennemi et de celui des bataillons d'étapes, réputés comme non combattants, mais qui assurent la communication et le ravitaillement des armées<sup>2</sup>.

Si l'on se reporte ensuite au nombre de tirailleurs indochinois présents en France lors de la Seconde Guerre mondiale, les chiffres sont également en baisse de moitié, car il n'est affecté plus que 15 000 tirailleurs pour les combats qui se déroulent en métropole. Mais cela s'explique par les remous en Indochine provoqués par la pénétration japonaise. Ainsi, la France y est déjà plus ou moins déstabilisée et ne peut pas affecter toutes ses forces présentes sur ce territoire à la métropole. Le rôle au combat des Indochinois a été très peu reconnu à la sortie de la guerre. Pourtant, si on se souvient beaucoup plus de la « force noire », ils ont bel et bien contribué à la victoire.

### c) *Après la guerre.*

L'appel aux troupes coloniales lors de la guerre va constituer les bases d'une nouvelle immigration en France. Celle-ci est particulière, car elle découle d'un lien direct entre la métropole et des territoires qu'elle occupe<sup>3</sup>. Ainsi, ces populations, ne connaissent la France que par la présentation qui leur en a été faite par l'enseignement colonial, ainsi que par les contacts qu'ils ont pu avoir avec des Français au sein de la colonie. Cependant, ces relations ont toujours été marquées par un sentiment de profond respect envers une France conquérante et donc qui apparaît comme supérieure. L'arrivée des Indochinois dans la métropole va leur donner une toute autre vision, celle de l'intérieur. De plus, cette vision se fonde sur un conflit, dans lequel la France n'a pas eu l'avantage pendant une grande partie des hostilités. C'est alors un nouveau rapport qui s'effectue, motivé par une réelle « *découverte de la France par les travailleurs coloniaux* »<sup>4</sup>.

A l'issue des deux conflits mondiaux, deux décisions différentes sont prises par les Indochinois. Il y a ceux qui restent et ceux qui partent. Le point de vue de la France est tout à fait différent. En effet, les colonies doivent porter secours à la métropole en cas de conflit, mais qu'en est-il à la fin de celui-ci ? A l'issue de la Première Guerre mondiale, le gouvernement décide par exemple le renvoi de tous les travailleurs coloniaux. Selon Yves Lequin, ils ont disparu aussi vite qu'ils étaient apparus dans les premiers mois de 1919<sup>5</sup>. Mais tous n'ont pas disparu aussi vite qu'il l'affirme. En effet, la Première Guerre mondiale, tout comme la Seconde ont provoqué une situation démographique désastreuse. Ainsi, il a fallu compenser toutes ces pertes humaines, qui sont autant de bras en moins pour la reconstruction du pays. Les travailleurs coloniaux sont alors une solution à ce déficit. Les économistes de

---

<sup>1</sup> M. Michel, « Immigré malgré eux : Soldats et travailleurs coloniaux en France pendant la Première Guerre mondiale », pp 333 à 344, in *Historiens et Géographes*, page 335

<sup>2</sup> M. Rives, E. Deroo, *Les Linh Tap, Histoire des militaires indochinois au service de la France (1859-1960)*, page 55 à 59.

<sup>3</sup> M. Michel, « Immigrés malgré eux : Soldats et travailleurs coloniaux en France pendant la première guerre mondiale », pp 333 à 344, in *Historiens et Géographes*, page 333.

<sup>4</sup> R. Schor, *Histoire de l'immigration en France, de la fin du XIXème siècle à nos jours*, p. 41.

<sup>5</sup> Y. Lequin, *op. cit.*, page 345.



l'entre-deux-guerres y ont d'ailleurs réfléchi et ont même émis des jugements, par ailleurs assez négatifs en ce qui concerne les travailleurs indochinois. Par exemple, Louis Chassevent dit que : « *la main-d'œuvre annamite ne mérite pas d'être préconisée. Cette race est naturellement indolente et le rendement d'un Indochinois ne dépasse pas les 2/3 de celui d'un Français* »<sup>1</sup>. Louis de Launey les décrit quant à lui comme : « *doux, adroits, mais petits, peu robustes et apathiques. On peut tout au plus les assimiler à de la main-d'œuvre féminine* »<sup>2</sup>.

Ainsi, leur emploi en France semble fortement déconseillé. Or, certains y restent et s'installent définitivement. L'Etat-Major donne à ce sujet une raison d'ordre sentimental. En effet, environ un Indochinois sur dix entretenait des relations régulières avec une Française, dont souvent étaient issus des enfants métis<sup>3</sup>. La Première Guerre mondiale signe alors l'acte de naissance de l'immigration coloniale vers la métropole. De fait, même si dans un premier temps les étudiants ont ouvert les flux vers la France, ce sont les soldats et les travailleurs indochinois qui s'établissent réellement en métropole dans le but d'y faire leur vie. L'issue de la Seconde Guerre mondiale reprend exactement le même schéma. Un appel est effectué par la France, des Indochinois y répondent, et 3 500 d'entre eux s'installent ensuite en France ou en Allemagne<sup>4</sup>. Parmi les raisons évoquées, on retrouve la même que lors de la Première Guerre mondiale : la rencontre avec une Européenne et une naissance qui aboutit à un mariage.

### 3) *Démobilisation en France et installation à Mulhouse.*

Après les deux Guerres mondiales, des Indochinois s'installent en France. Mais parmi eux, quelques uns s'établissent en Alsace et plus précisément à Mulhouse. On peut alors s'interroger sur les raisons de ce choix. Mais d'abord, il faut observer quelles sont les vagues d'immigration à Mulhouse dans le temps. En effet, on remarque que, dans la période de l'entre-deux-guerres, il n'y a quasiment pas d'Indochinois recensés, alors qu'après la seconde guerre mondiale, une communauté forte d'environ 150 individus s'y installe définitivement.

#### a) *Après 1918, des Indochinois à Mulhouse ?*

Cette question reste malheureusement ouverte, car les statistiques de la ville ne sont véritablement fiables qu'à partir de 1940<sup>5</sup>. Cependant, un chiffre concernant les Asiatiques<sup>6</sup> a tout de même été annoncé, non pas pour Mulhouse, mais pour le Haut-Rhin. Celui-ci est de 232 en 1921, donc à la sortie de la guerre<sup>7</sup>. Or, ce chiffre de 232 est très difficilement vérifiable, puisque même les statistiques de la préfecture ne permettent plus de remonter aussi loin dans le passé, dans la mesure où elles ne débutent qu'en 1945. On peut toujours essayer de le rattacher à un éventuel effectif militaire présent dans le Haut-Rhin, puisque les Ecoles Supérieures de Mulhouse ne comptaient pas encore dans leurs promotions d'étudiants

<sup>1</sup> L. Chassevent, *Appel à la main-d'œuvre étrangère pour l'agriculture française*, Paris, 1919, page 131, cité par R. Schor, *L'opinion française et les étrangers 1919-1939*, page 168.

<sup>2</sup> L. de Launey, *Problèmes économiques d'après guerre*, Paris, 1919, cité par R. Schor, *op. cit.*, page 169.

<sup>3</sup> M. Michel, « Immigrés malgré eux : Soldats et travailleurs coloniaux en France pendant la Première Guerre mondiale », pp 333 à 344, in *Historiens et Géographes*, page 341.

<sup>4</sup> M. Rives, E. Deroo, *op. cit.*, page 117.

<sup>5</sup> Lorsque les Allemands contrôlent la ville de Mulhouse durant la Seconde Guerre mondiale, les effectifs étrangers sont beaucoup plus détaillés. Auparavant, on ne parle qu'en termes de nombre d'étrangers, sans préciser les origines des différents groupes : Bulletin Statistique de la ville, P. 110, AMM.

<sup>6</sup> Le terme Asiatique ne désigne pas forcément des Indochinois, car c'est un terme générique qui ne prend peut-être pas forcément en compte les réalités coloniales de cette période. Ce chiffre est donc très ambigu.

<sup>7</sup> M. Niss, « Ces Alsaciens d'ailleurs » page 5 à 11, in *Hommes et Migrations*, page 10 ; chiffre issu de l'Insee d'Alsace de 1995 pour l'exposition « l'Alsace de partout ».

indochinois<sup>1</sup>. Enfin, rien n'atteste qu'à Mulhouse des Indochinois aient élu domicile au lendemain de la Première Guerre mondiale.

Ainsi, l'idée de l'effectif militaire semble être la plus probable. En effet, à l'issue du conflit, tous les corps de bataillons indochinois n'ont pas été rapatriés. Certains sont restés en stationnement entre 1922 et 1928 dans l'Est de la France, en Rhénanie ou au Palatinat. Leur mission était d'apporter une aide à la population pour la reconstruction et le nettoyage des champs de bataille<sup>2</sup>. Ainsi, certains sont restés cantonnés en Alsace, mais quelques-uns d'entre eux sont-ils restés par la suite ? Il y en a bien un qui est arrivé à Mulhouse en 1920 en provenance de St Raphaël. On peut préciser que tout près de St Raphaël, à Fréjus, se trouvait un centre de perfectionnement des sous-officiers<sup>3</sup>. Ainsi, ses classes terminées ou bien sa démobilisation effectuée, cet ancien soldat indochinois s'est arrêté à Mulhouse, une ville qu'il a rencontrée au cours de son service en France. Néanmoins, il quitte la ville la même année pour Marseille<sup>4</sup>. Regagne-t-il l'Indochine ? Ce court passage à Mulhouse aurait-il exprimé une volonté de s'y installer ? Quoiqu'il en soit, c'est le seul Indochinois recensé en l'état actuel de l'étude sur l'immigration indochinoise à Mulhouse, en tout cas que l'on peut rattacher à l'installation de ces soldats de la Perle de l'Empire venus en France lors de la Première Guerre mondiale.

Pourquoi le recensement sur Mulhouse, aussi difficile qu'il soit, ne donne-t-il que de si maigres résultats ? Dans un premier temps, l'explication la plus rationnelle est que ce sont certainement les grandes villes françaises qui en hébergent la majorité. Paris ou Lyon attirent certainement plus que Mulhouse. Ensuite, les travailleurs indochinois ont été employés dans des usines françaises et n'ont pas pu avoir accès à l'Alsace, puisque celle-ci ne fut restituée à la France qu'à la fin de la guerre en 1918. Comment les Indochinois ont-ils pu alors aborder cette « région » à la sortie de la guerre ? On peut penser que seuls les soldats ont pu rencontrer l'Alsace, mais ils l'ont certainement fait comme des conquérants, qui permettent à la France de récupérer un territoire perdu depuis 1870 et qui est donc devenu de culture germanique. De fait, après la restitution de l'Alsace, la « France » établit une véritable « *politique d'assimilation, ignorant les spécificités culturelles, et dont l'intransigeance sera une des causes du malaise alsacien* »<sup>5</sup>. C'est un peu la vision de la terre étrangère surtout sur le plan culturel, et cela déjà pour les Français qui ne supportent plus l'utilisation du dialecte et de l'allemand après la guerre. Ce jugement sévère et cette politique d'assimilation inquiètent les Alsaciens et surtout ceux qui ont été éduqués dans la culture allemande<sup>6</sup>. On passe donc d'une politique de germanisation durant plus de quarante ans à une politique de francisation. L'utilisation de la langue française place l'Alsace au rang de zone étrangère au territoire national. Serait-ce la raison de cette quasi-absence d'Indochinois à Mulhouse ? C'est en tout cas une des hypothèses que l'on peut avancer.

---

<sup>1</sup> Le premier entre à l'Ecole Textile en 1926.

<sup>2</sup> M. Rives, E. Deroo, *op. cit.*, page 83.

<sup>3</sup> *Idem*, page 84.

<sup>4</sup> J'ai effectué une recherche en me fondant sur les principaux noms indochinois trouvés dans l'annuaire de la ville dans les années 1950. Cette recherche n'est pas exhaustive, mais à tout de même révélé que, selon les critères choisis, il n'y a que quelques courts passages d'Indochinois à Mulhouse après la Première Guerre mondiale. La coupe effectuée concerne les noms : Nguyen, Pham, Phan, Vu, Van, Tran. De même, un dépouillement a été effectué dans les annuaires de la ville de 1905-1923/24-1929-1932 ; Fichier Domiciliaire de la ville de Mulhouse, AMM, consultation sur autorisation.

<sup>5</sup> V. Hell, *Pour une culture sans frontière, L'Alsace, une autre histoire franco-allemande*, page 102.

<sup>6</sup> B. Vogler, *Histoire culturelle de l'Alsace du Moyen Age à nos jours, les très riches heures d'une région frontière*, Strasbourg, page 385.

*b) Constat différent après la Seconde Guerre mondiale.*

C'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qu'une communauté vietnamienne s'installe à Mulhouse. Nous pouvons considérer que ses membres ont fait partie des tirailleurs ou des travailleurs indochinois appelés à nouveau pour apporter leur aide à la « Mère Patrie ». En effet, dès 1946 des arrivées de Vietnamiens sont déclarées<sup>1</sup>. Cependant, il faut souligner d'emblée que leur nombre est largement minoritaire par rapport aux autres communautés étrangères. Les quelques chiffres que nous possédons à leur sujet sont également assez tardifs. En effet, les annuaires statistiques de la ville de Mulhouse ne comptabilisent les Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens qu'à partir de 1958<sup>2</sup>. Jusqu'à cette date, ils étaient considérés comme « citoyens de l'Union Française »<sup>3</sup>. Les autres chiffres, que nous possédons sont ceux tenus par la section des Renseignements Généraux de Mulhouse.

Ces derniers surveillaient d'une part les étudiants indochinois et d'autre part la communauté vietnamienne établie en ville. Depuis le début de la « sale guerre », des partisans d'Ho Chi Minh ou des Républicains vietnamiens ont pris position en France. Ainsi, le gouvernement a voulu éviter tout débordement sur son territoire, sans compter que la France était en guerre contre les « guérillas communistes ». La surveillance permit aussi d'éviter d'éventuelles actions contre l'Etat français de la part de groupes vietnamiens installés en métropole.

Les Renseignements Généraux possèdent des chiffres qui diffèrent de ceux de la municipalité de Mulhouse, puisqu'ils recensent les Indochinois de la circonscription. Pour citer quelques exemples, on dénombre en 1958 à Mulhouse selon la municipalité: 150 vietnamiens, alors que les RG en recensent 168 à cette même date. L'écart est alors de 18 individus, et ainsi c'est la ville de Mulhouse qui les héberge en grande majorité. Mais comme nous pouvons le constater, leur présence est fortement minoritaire par rapport à une population de plus de 100 000 habitants. Néanmoins, même si ces chiffres nous prouvent l'établissement d'une communauté, ils sont tout de même assez tardifs et ne nous permettent pas vraiment de saisir les vagues d'arrivées. Celles-ci débutent en fait dès 1946 et s'échelonnent jusqu'au début des années 1950, puis ralentissent<sup>4</sup>. Un contingent de 13 hommes au moins arrive par exemple en 1948, et l'année suivante à peu près autant<sup>5</sup>. Le contexte nous désigne alors l'identité de ces Vietnamiens, qui sont certainement des soldats ayant servi lors de la Seconde Guerre mondiale. Mais pourquoi sont-ils restés à Mulhouse cette fois-ci ?

Depuis 1919, l'Alsace a été francisée. Cette fois, ce n'est plus une ville étrangère à la France que ces tirailleurs ou travailleurs coloniaux rencontrent, mais bel et bien une ville française, intégrée et engagée dans la France aussi bien économiquement dans l'implication dans les colonies que culturellement. Ainsi, leur installation semble plus facile que lors de la Première Guerre mondiale. Mais est-ce vraiment la seule raison ? Après un recensement dans

---

<sup>1</sup> Fichiers domiciliaires, AMM, enquête à partir des six noms les plus courants : Nguyen, Pham, Phan, Vu, Van, Tran, consultation sur autorisation.

<sup>2</sup> Annuaire statistique de la ville de Mulhouse de 1931 à 1992, Per. 110, AMM, mais c'est après 1945 que cette source devient intéressante pour notre thème d'étude sur l'immigration, car on cite les origines des étrangers établis à Mulhouse.

<sup>3</sup> R-G Mulhouse, étude sur la colonie vietnamienne, 1964, fonds de la Préfecture, 1481 W 46, ADHR.

<sup>4</sup> cf. annexe II- Document 1 : courbe de l'évolution des Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens à Mulhouse de 1958 à 1992, chiffres des bulletins statistiques de la ville.

<sup>5</sup> Ces chiffres se fondent uniquement sur les noms cités plus haut pour le fichier domiciliaire. Ils ne sont donc cités qu'à titre d'utilité, car ils restent fortement critiquables quant à la quantification.

le fichier domiciliaire de Mulhouse, nous sommes arrivés à un résultat intéressant quant à la situation conjugale des Vietnamiens alors installés en ville<sup>1</sup> :

Sur 40 hommes recensés entre 1946 et 1955 :

- ⇒ 4 d'entre eux ont une femme originaire de Mulhouse.
- ⇒ 6 d'entre eux ont une femme originaire de la région mulhousienne ou alsacienne.
- ⇒ 23 d'entre eux ont une femme originaire d'Allemagne.
- ⇒ 14 pour lesquels la situation matrimoniale n'est pas précisée.
- ⇒ 3 ont quitté Mulhouse.

La première constatation est que ce ne sont pas les femmes mulhousiennes qui ont vraiment attiré les Vietnamiens, mais plutôt les Allemandes. Cela nous permet de confirmer que la première installation vietnamienne à Mulhouse est due à la Seconde Guerre mondiale. En effet, à l'heure de la Libération, certains d'entre eux ont rallié les Forces Françaises de l'Intérieur et ont participé à la victoire<sup>2</sup>. En mai 1945, une unité d'Annamites arrive en Allemagne, d'autres stationnent à Dijon, Marseille et Strasbourg. Pour ceux qui occupent l'Allemagne, ils se rendent à Lindau, Singen, Donaueschingen et dans la région de Constance<sup>3</sup>. Le général de Lattre de Tassigny présente la prise de ces villes allemandes comme le point de départ de la dernière grande offensive contre l'Allemagne nazie. Ce sont d'ailleurs les troupes coloniales qui pénétrèrent les premières en Allemagne<sup>4</sup>. Elles y sont ensuite en stationnement durant quelques années, notamment près de Constance, où sont « installés les survivants des camps de Dachau et de Veihingen »<sup>5</sup>. Lorsque l'on recoupe ces données avec l'origine de leurs femmes, on remarque qu'elles viennent également de cette ville, où d'ailleurs beaucoup s'y sont mariés au Consulat de France<sup>6</sup>.

A la lumière de ces explications, on peut désormais réfléchir sur le rôle de Mulhouse dans cette installation. On peut poser l'hypothèse que la position géographique de la ville a son importance. En effet, les Indochinois ont reçu un enseignement français, et déjà en 1945, Mulhouse, ville française et ville frontière, paraissait être la meilleure solution pour ces Vietnamiens, qui désiraient d'une part rester en France, mais aussi être le plus proches possible de Constance, tout en pouvant faire leur vie. Cela, d'autant plus qu'à Mulhouse on trouvait aisément du travail<sup>7</sup>. Un journaliste de *l'Alsace* explique les raisons de l'installation en France de Do Truong, un travailleur indochinois lors de la Seconde Guerre mondiale : « Démobilisé en 1948 à Agen, il n'avait pas envie de retourner dans son pays en guerre d'autant plus qu'il avait rencontré Elisabet Hohlwegler, une jeune Allemande [...] qu'il a épousée au Consulat de France à Constance le 18 mars 1950<sup>8</sup> ». Ce schéma est reproductible pour ceux des 40 hommes qui ont épousé une femme allemande à Mulhouse. Ainsi, l'immigration vietnamienne avec installation dans cette ville s'est effectuée dans un premier temps pour des raisons conjugales.

---

<sup>1</sup> Le fichier domiciliaire, AMM, consultation sur autorisation, nous renseigne sur plusieurs critères : nom, prénom, origine, provenance de la personne, lieux de résidence, situation conjugale, nom-prénom-origine de sa femme, enfants, métier, religion, départ de Mulhouse, naturalisation.

<sup>2</sup> M. Rives, E. Deroo, *op. cit.*, page 110-111.

<sup>3</sup> *L'Alsace*, 7/05/2003, « Do Truong, 10 ans au service de la France », [www.alsapresse.fr](http://www.alsapresse.fr)

<sup>4</sup> Texte d'une conférence du général de Lattre de Tassigny en 1948, « *La première armée française, l'armée française de la libération* », BR 236, AMM.

<sup>5</sup> *Idem*, page 43.

<sup>6</sup> *L'Alsace*, 7/05/2003, « Do Truong, 10 ans au service de la France », [www.alsapresse.fr](http://www.alsapresse.fr)

<sup>7</sup> F. Meichler, S. Birot, P. Freyburger, *Mulhouse d'ailleurs, enquête sur l'immigration dans la ville*, page 48.

<sup>8</sup> *L'Alsace*, 7/05/2003, « Do Truong, 10 ans au service de la France », [www.alsapresse.fr](http://www.alsapresse.fr)

c) *Travail et logement des immigrants vietnamiens.*

Lorsque la communauté vietnamienne s'installe à Mulhouse, ses membres ont dû subvenir à leurs besoins et ainsi chercher un emploi et un logement. Sachant que beaucoup d'entre eux se sont mariés avec une Allemande originaire des environs de Constance, on peut penser qu'ils se connaissent tous plus ou moins. Nous ne possédons pas de renseignements très précis sur leurs activités professionnelles. En revanche, lors de la guerre, les travailleurs indochinois ont tous reçu « *un livret militaire* »<sup>1</sup>. Il y était consigné la qualité de l'engagé : travailleur ou bien soldat ; les différents emplois occupés lors de la guerre au service de la France, puis la date et le lieu de la démobilisation. Enfin, un jugement sur le travail effectué était également notifié par l'obtention d'un certificat. Ainsi, lorsque les vietnamiens s'installèrent à Mulhouse, outre la qualification qu'ils avaient déjà obtenue dans la colonie, ils étaient également plus ou moins recommandés par les remarques du livret militaire, qui rappelle le « *livret ouvrier* » établi au XIX<sup>ème</sup> siècle en France. Avec ce sésame, ils pouvaient ainsi postuler pour un emploi en ville. La section mulhousienne des Renseignements Généraux donne quelques précisions cependant : « *Presque tous les Vietnamiens travaillent en qualité d'ouvrier dans l'industrie métallurgique à Mulhouse. Aucun d'eux n'exerce une profession libérale ou commerciale* »<sup>2</sup>.

En effet de nombreux Vietnamiens ont été engagés à la SACM<sup>3</sup>. A la sortie de la guerre, les entreprises mulhousiennes employaient de nombreux ouvriers étrangers pour reprendre la production, ce qui entraîna une immigration qui aggrava la crise du logement<sup>4</sup>. Ainsi, même si les travailleurs indochinois ont trouvé un emploi auprès de la SACM principalement, il restait le problème du logement dans une ville en crise dans ce domaine!

La première solution envisagée par la communauté vietnamienne fut de profiter des logements que la SACM pouvait mettre à leur disposition. Un foyer situé à la caserne Lefebvre fut ainsi mis à la disposition de ses employés. Entre 1946 et 1954, sur 39 Vietnamiens recensés, 23 y ont été accueillis. Les autres ont pu bénéficier de logements qu'ils ont peut-être financés par un mode de cohabitation<sup>5</sup>. Mais la SACM par le biais de la caserne Lefebvre fut en quelque sorte le premier logeur des Vietnamiens en ville.

A la sortie de la guerre cette caserne avait servi de lieu d'incarcération des prisonniers de guerre<sup>6</sup>. Par la suite, l'armée évacua une partie de la caserne pour n'y laisser plus que le bureau de recrutement. Une autre partie a alors été louée par la SACM afin d'y loger ses ouvriers<sup>7</sup>. Mais bien que ce lieu soit géré par l'entreprise, une certaine anarchie quant à l'accession à ses logements semble avoir existé. En effet, la Municipalité n'est pas en mesure de chiffrer le nombre d'étrangers qui y sont installés et certains témoignages présentent la Caserne Lefebvre comme une sorte de « *squat* » :

---

<sup>1</sup> *L'Alsace*, id.

<sup>2</sup> Renseignements Généraux, enquête du 18 mars 1964, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR.

<sup>3</sup> La qualité professionnelle est parfois mentionnée et l'entreprise à côté du nom : Annuaire de l'arrondissement de Mulhouse (sans cote, années 1938, 1942, 1947/48, 1951, 1955, 1960), AMM.

<sup>4</sup> G. Livet, R. Oberlé, *Histoire de Mulhouse des origines à nos jours*, page 357.

<sup>5</sup> En effet, on retrouve rue Engel Dollfus 2 Vietnamiens en 1948, rue Ehrmann, même année, 4 Vietnamiens : Annuaire de l'arrondissement 1955, 1960 de Mulhouse, AMM.

<sup>6</sup> P-V Conseil municipal, séance du 22 novembre 1946, AMM

<sup>7</sup> Dans les annuaires de la ville, on trouve au 106 rue Vauban un foyer SACM, 1955, AMM

« - Lors d'un contrôle de police, on a constaté la présence de 400 Nord-africains inscrits à Mulhouse. [...] dans le rapport du Commissariat central, il y en avait 674 <sup>1</sup>.  
- Ce qu'on devrait faire, à Marseille, c'est les (Nord-africains) retenir, les placer et les loger quelque part. Il faudrait faire une répartition, mais dès qu'ils débarquent en France, on les envoie à la caserne Lefebvre ... ».<sup>2</sup>

En 1951 la situation de la caserne semble assez tendue. Pourtant, on ne parle ni d'un foyer de la SACM, ni des Asiatiques qui y logent. On peut alors penser que la caserne doit être découpée en plusieurs tranches, dont l'une est laissée à l'abandon et que les étrangers qui ne trouvent pas à se loger en ville occuperaient. Une seconde tranche est occupée par le foyer de la SACM, ainsi qu'un local pour le recrutement militaire. Mais la solution du foyer n'est que provisoire. En effet, quelques années après leur mariage en Allemagne, l'épouse les rejoint à Mulhouse. Ils s'installent alors le plus souvent en appartement et débent ainsi réellement leur vie de couple. Le foyer leur permet d'une certaine façon de débent leur intégration. Celle-ci acquise et un revenu assuré par leur travail, ils s'installent avec leur femme<sup>3</sup>. Une chambre coûte en 1951 environ 1000 francs ou plus, alors qu'à la Caserne ils ne paient rien<sup>4</sup>. Ainsi, après une vie modeste de quelques années, ils peuvent ensuite accueillir leur femme et souvent leur premier enfant dans un confort plus adéquat. Un laps de temps de trois à cinq années est souvent remarqué entre le mariage (avec une naissance signalée souvent quelques mois avant) et l'arrivée de leur conjoint à Mulhouse.

#### d) Une organisation associative.

Une fois leur installation réellement effective, la communauté vietnamienne se constitue en association et cela dès 1964. C'est tout de même près de quinze années après leur installation. Cette association prit la dénomination d'« Union des Familles Franco-Vietnamiennes du Haut-Rhin »<sup>5</sup>. Les buts déclarés montrent principalement le lien d'entraide qui les rassemble : « créer un lien d'amitié entre ses membres, favoriser leur développement matériel, moral, intellectuel et de s'entraider mutuellement ». Au vu du contexte, on peut s'interroger sur la création de cette association en 1964. Cette date, une année après le début de la guerre du Vietnam, ne symboliserait-elle pas une union contre la guerre ? L'article 6 nous permet plus ou moins d'y répondre, puisque « toute discussion d'ordre politique ou confessionnel est strictement interdite au sein de l'association ». Ainsi son but n'est ni culturel, ni confessionnel, mais principalement d'union et de ciment de la communauté.

Cela peut apparaître comme un premier pas vers le communautarisme. En fait, cette union et cette entraide permettent en quelque sorte de maintenir une « identité d'importation qui ne joue pas contre l'intégration. L'entraide leur permet ainsi de garder un environnement stable ce qui leur permet de mieux s'adapter à leur nouvelle vie »<sup>6</sup>. De plus, sa détermination d'être apolitique vise à éviter tout conflit entre ses membres. En effet, une association « Amicale Vietnamienne du Haut-Rhin » existait auparavant, mais s'est disloquée en 1956 à la suite de divergences politiques en son sein<sup>7</sup>. Une autre association, « l'Union Vietnamienne pour la Paix, l'Unité et l'Amitié avec la France » existait également, mais fut dissoute par

<sup>1</sup> P-V Conseil municipal, séance du 8 janvier 1951, intervention de l'adjoint Charles Klein, AMM.

<sup>2</sup> P-V Conseil municipal, séance du 8 janvier 1951, intervention du maire Lucien Gander, AMM.

<sup>3</sup> Fichier domiciliaire, beaucoup s'installent à partir des années 1950, après avoir travaillé quelques années en économisant une partie de leur revenu, AMM, (consultation sur autorisation).

<sup>4</sup> P-V Conseil municipal, séance du 8 janvier 1951, intervention de l'adjoint Charles Klein, AMM.

<sup>5</sup> Statuts de l'association, Tribunal d'Instance, service des associations, Mulhouse.

<sup>6</sup> R. Schor, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, page 290.

<sup>7</sup> Renseignements Généraux, enquête sur la communauté vietnamienne, 1964, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR.

arrêté ministériel en 1959. Celle-ci pouvait être considérée, selon les Renseignements Généraux, comme partisane d'Ho Chi Minh<sup>1</sup>.

Une nouvelle enquête sur la communauté vietnamienne du secteur de Mulhouse fait apparaître une résurgence de cette dernière association sous le nom de « l'Union Vietnamienne en France » créée en 1968. En effet, quelques anciens responsables apparaissent dans les membres du comité de cette nouvelle association. Cependant, cette dernière affiche, contrairement à l'Union des Familles Franco-Vietnamiennes, sa tendance politique, qui est pro-communiste. Mais une autre différence distingue également ces deux associations. L'Union Vietnamienne en France ne regroupe pas tout à fait les mêmes individus que la seconde. Les militaires indochinois en service en métropole lors de la Seconde Guerre mondiale sont majoritairement affiliés à l'Union des Familles Franco-Vietnamiennes, alors que la seconde se nourrit principalement des vagues étudiantes et d'autres individus non identifiés. Certes, parmi les anciens soldats indochinois, il se peut que certains y aient adhéré également, car on se fonde uniquement sur le critère d'un repérage de nom et prénom des membres responsables qui figurent dans les statuts de l'association<sup>2</sup>.

Cependant, ce qui montre la réelle volonté d'une association avant 1981 est sa longévité. En effet, la législation française est, avant cette date, très sévère au sujet de l'attribution de l'exercice d'une association étrangère, puisqu'elle peut être à tout moment retirée par le Préfet ou bien le Ministre<sup>3</sup>. Or, l'Union des Familles Franco-Vietnamiennes du Haut Rhin est particulière. Parmi ses membres, tous ne sont plus des « étrangers » car ils sont nombreux à avoir été naturalisés ou à avoir demandé la naturalisation. Ce geste pour devenir Français prouve d'ailleurs une volonté certaine de s'installer définitivement en France. Par exemple, sur les 40 Vietnamiens recensés entre 1946 et 1955, 25 d'entre eux ont été naturalisés par décret. Selon les Renseignements Généraux, de 1963 à 1968, 67 Vietnamiens l'ont également été<sup>4</sup>.

Ainsi, la communauté vietnamienne de Mulhouse s'est installée après la Seconde Guerre mondiale pour des raisons conjugales, puis s'est intégrée à la population tout en restant plus ou moins unie par la participation à plusieurs types d'associations, défiant ainsi leur réputation d'individualisme<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Enquête RG sur l'Union des Familles Franco-Vietnamiennes du Haut-Rhin, 1964, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR.

<sup>2</sup> A ce sujet, le tribunal d'instance ne possède plus les statuts de l'Union des Vietnamiens en France. Cependant, il est possible de retrouver quelques noms que l'on peut tenter de rapprocher de ceux que nous possédons de la vague d'arrivée d'après-guerre. On remarque alors que certains anciens étudiants y sont mentionnés, puis des femmes mariées à d'anciens colons rapatriés après 1954 (mais cette source est très maigre).

<sup>3</sup> S. Lennerée, *Les associations de la loi de 1901, les fondations, constitution-statuts, fonctionnement, dissolution*, page 105, § 330 ou se reporter à l'article 24, Titre IV (abrogé en 1981) à propos des associations étrangères, Code Civil.

<sup>4</sup> Renseignements Généraux, enquête communauté vietnamienne, 1968, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR.

<sup>5</sup> Bao Le Thai, « Au pays de l'oncle Vinh », page 195-207 in Collection Autrement, *Le livre du retour, récits du pays des origines*, page 198.

## C-/ Une vague plus irrégulière :1954 à 1975.

Les deux grandes vagues qui illustrent le mieux l'arrivée des Indochinois en France sont celle des étudiants et celle des soldats - travailleurs coloniaux. Hormis ces deux groupes, il est assez difficile de cerner les autres flux d'immigration de l'ancienne colonie. Le contexte nous aide en revanche à en identifier certains, mais entrent-ils dans le cadre de l'histoire mulhousienne ? En effet, rien ne nous prouve en l'état des recherches actuelles que des rapatriés d'Indochine se soient installés à Mulhouse, ou bien que d'anciens Mulhousiens soient rentrés d'Asie au lendemain de la Conférence de Genève. Aucune source présentement disponible ne nous permet de répondre à cette question. La principale cause de ce mutisme est le traitement inégal des événements par les médias. Cette indifférence est peut-être due à la mauvaise image de la première guerre d'Indochine, à la relève de l'Amérique dans les conflits locaux, aux faits précurseurs de la guerre d'Algérie, qui contribuèrent à l'oubli.<sup>1</sup>

### *1) Quelques grands mouvements identifiables.*

Quelques vagues d'immigrés d'Indochine peuvent être identifiées au cours de la période 1954-1975. Cependant, celles-ci ne répondent plus à un schéma générique composé d'individus facilement identifiables. L'immigré est celui qui quitte son pays pour plusieurs raisons qui lui sont à la fois personnelles et de groupe. Dans le contexte en question, les deux critères sont présents. Ainsi, il est délicat de statuer sur une vague irrégulière de certains individus, difficilement identifiables. Néanmoins, parmi les immigrés indochinois que l'on peut désigner, certains ont pris des décisions qui sont intimement liées aux événements politiques et de décolonisation. Cependant Mulhouse ne devient, dans cette situation, qu'un lieu d'affectation, sans même jouer un rôle quelconque dans leur accueil, par exemple.

#### *a) L'évacuation militaire de l'Indochine dès 1954.*

A la suite de la signature des Accords de Genève en 1954, le Vietnam fut divisé en deux zones à partir du 17<sup>ème</sup> parallèle. Les puissances occidentales reconnaissent ainsi le pouvoir de Ho Chi Minh, en lui laissant le Nord du pays. Le Sud était alors aux mains des dits Républicains et confié au roi Bao Daï. Cependant, cette séparation ne devait pas rester éternelle et des élections furent programmées pour le 20 juillet 1956<sup>2</sup>, afin de procéder à la réunification. Le Sud Vietnam protesta contre cet article. En effet, l'article en question ne pouvait pas permettre la victoire du gouvernement sud-vietnamien, qui se veut démocratique, contre la RDVN (le Nord-Vietnam) qui use de méthodes totalitaires et dont la population est de 15% supérieure à celle de son rival. Ainsi, la victoire de la RDVN est quasi assurée<sup>3</sup>. Ngo Dinh Diem, qui prend le pouvoir dès 1955 en tant que chef du gouvernement, évince Bao Daï, puis refuse les élections prévues par la Conférence qu'il estime anti-démocratiques. C'est par voie pacifique qu'il veut réunir le pays et non pas dans le cadre d'une élection démocratique d'un côté et totalitaire de l'autre<sup>4</sup>. Normalement la France, par l'intermédiaire du Corps Expéditionnaire, fort d'environ 11 000 hommes, était responsable du bon déroulement de ces élections. Diem, en s'opposant à celles-ci, s'est attaché à faire respecter au plus vite un autre article de la Conférence de Genève, à savoir le rapatriement des militaires français dès que le

---

<sup>1</sup> Trinh Van Thao, « Le retour des rapatriés d'Indochine, l'expérience des centres d'accueil (1954-1960) », pages 29-38, in, *Marseille et le choc des décolonisations*, ss. direc. J-J Jordi, E. Témime.

<sup>2</sup> Article 7 de la Conférence de Genève de 1954.

<sup>3</sup> J. de Folin, *Indochine 1940-1955, la fin d'un rêve*, p. 298.

<sup>4</sup> *L'Alsace*, 7/04/1956, « M. Diem définit les principes permanents de sa politique », BMM.



gouvernement vietnamien le demanderait. En 1955, la demande fut effectuée et les troupes en stationnement au Sud-Vietnam rentrèrent en France.

Auparavant, l'armée française dut quitter le Nord-Vietnam. En effet, la Conférence de Genève avait prévu un regroupement des forces militaires des deux côtés après le 21 juillet 1954. Les membres des guérillas du Vietminh remontaient alors au Nord, pendant que le Corps expéditionnaire gagnait le Sud et cela dans un délai de 300 jours<sup>1</sup>. Or, l'armée française ne partit pas toute seule, car de nombreux catholiques avaient suivi ce mouvement. Ils ne voulaient plus rester dans le Nord du Vietnam, puisque le communisme les stigmatisait.

Le corps expéditionnaire français connut alors deux évacuations : celle du Nord-Vietnam en 1954, puis à la demande du gouvernement de Diem, il évacua également le Sud du pays. Dans ses rangs, il y avait pourtant encore de nombreux autochtones. Ils avaient été démobilisés ou incorporés dans les armées nationales du Cambodge, du Laos ou du Vietnam. Cependant, quelques uns ont tout fait pour rester dans l'armée française : ils furent démobilisés contre leur gré<sup>2</sup>. Ainsi, les Troupes Françaises d'Extrême-Orient regagnèrent la métropole sans Indochinois dans leurs rangs, mis à part le commando Dan San qui est la dernière survivance d'un corps d'Indochinois au service de la France<sup>3</sup>. Le départ des militaires français d'Indochine ne rassure pas les derniers colons encore établis au Vietnam. Ils se sentent alors plus vulnérables et réfléchissent à leur avenir.

*b) Les Français et les femmes indochinoises : Une rencontre du Mékong à la Seine.*

La décolonisation de l'Indochine entraîne l'évacuation généralisée des ressortissants français présents sur ces nouveaux territoires nationaux. Selon les Services de la France d'Outre-mer, on évalue les Français expatriés d'Indochine en 1952 à 43 793 personnes<sup>4</sup>. Ces derniers ne représentent que 1,46% du total des expatriés français, ce qui montre bien que l'Indochine ne fut pas une colonie de peuplement. Ainsi, on y envoyait le minimum de personnel. L'accès à l'indépendance de ces pays entraîne le retrait massif des fonctionnaires métropolitains, symbole de la levée de la tutelle française. C'est ensuite un personnel local qui les remplace. En effet, dorénavant les Etats se gèrent seuls, sans dépendre d'une quelconque puissance étrangère.

Cependant, la décolonisation se caractérise avant tout par un véritable échec personnel<sup>5</sup>. En effet, les motivations du départ après la retraite des militaires font souvent référence à l'impossibilité de se fixer en Indochine et à cohabiter avec la population indigène. Les ressortissants français sont à ce moment en proie aux différentes décisions politiques nationales. Au Nord-Vietnam par exemple, l'économie marxiste entraîne une nationalisation des entreprises et établit le principe du collectivisme. Dès lors, le patronat colonial ne se sentit plus vraiment en sécurité et décida de partir soit pour Saïgon, soit pour la France<sup>6</sup>. Ainsi, les Français subissent le processus de décolonisation avec ses nombreuses contraintes. D'une part

---

<sup>1</sup> J. de Folin, *op. cit.*, page 299.

<sup>2</sup> M. Rives, E. Deroo, *op. cit.*, page 125.

<sup>3</sup> Nous l'avons déjà mentionné ci-dessus, à propos de l'immigration au lendemain de 1954, concernant le corps expéditionnaire.

<sup>4</sup> C. Dubois, « La nation et la France d'Outre-mer : rapatriés ou sinistrés de la décolonisation ? », pp 75-134, in *L'Europe retrouvée, les migrations de la décolonisation*, ss. Direct. J-L Miegé et C. Dubois, p. 78.

<sup>5</sup> Trinh Van Thao, *op. cit.*, page 31.

<sup>6</sup> H. Tetrais, « Les intérêts français en Indochine entre 1957 et 1975 », pp 37-52, in *Du conflit d'Indochine aux conflits indochinois*, ss. direct. P. Brocheux.

les fonctionnaires sont limogés, les chefs d'entreprise contraints de faire de nouvelles concessions et de s'adapter à la législation des nouveaux territoires nationaux. Les propriétaires fonciers, quant à eux, se voient spoliés de leurs biens. La solution ? Le retour en France !

Les ressortissants reviennent alors dans le sein de la Mère Patrie. Mais ils ne reviennent pas tous seuls. Parmi eux, il y a des célibataires, des couples français, mais aussi des couples franco-indochinois. Le plus souvent, car c'est « *mieux perçu, c'est un Français marié avec une Indochinoise, et rarement le contraire* »<sup>1</sup>.

Les Indochinoises ont eu beaucoup de succès auprès de la gent masculine. Déjà au début de l'époque coloniale, elles ont su faire rêver les colons, et elles devinrent très vite leur « Congaï »<sup>2</sup>. La Chanson *La petite Tonkinoise*, composée en 1906, est assez révélatrice de la représentation française des femmes indochinoises. Ainsi, dans la première phase de la colonisation, la plupart des hommes étaient célibataires et succombèrent vite aux charmes de l'Indochine. Mais souvent ce n'étaient que des aventures éphémères, qui ne débouchaient que très rarement sur un mariage<sup>3</sup>. En effet, la femme était alors considérée comme une indigène et devait se soumettre au colon. Mais avec l'assimilation – toute relative qu'elle fût – de véritables histoires d'amour débutèrent, à l'occidentale. Plus tard, les colons arrivèrent en Indochine avec leur femme. Ainsi, les Indochinoises devenaient leurs maîtresses et étaient entretenues par des hommes qui se comportaient avec mépris envers elles. Ces histoires-là ne débouchaient sur rien<sup>4</sup>.

Pourtant, lorsque les Français quittèrent l'Indochine, certains rentrèrent au pays accompagnés de leur femme indochinoise. Ce phénomène concerne principalement les hommes qui ont rejoint l'Indochine alors qu'ils étaient célibataires, tels que les hommes du corps expéditionnaire, et plus marginalement les fonctionnaires ou les entrepreneurs. Ces derniers étaient généralement déjà mariés et partaient en Indochine dans un but économique ou professionnel avec leur femme. En revanche, les hommes du corps expéditionnaire étaient en ces terres pour la guerre et y vivaient souvent seuls. Alors, « *ces couples formés sur les bords du Mékong ou du Fleuve Rouge survécurent sur ceux de la Seine ou de la Loire* »<sup>5</sup>, et ont un rapport direct avec le climat de guerre des années 1950.

De même que les femmes, les enfants métis arrivent en France avec leurs parents. Ces couples représentent environ 1/5<sup>ème</sup> de la population rapatriée, et la population eurasiennne née de ces couples environ 65%. Ils composent la majorité des personnes prises en charge par le processus de rapatriement mis en place par la France. Tous ne sont pas passés par ce programme, puisqu'ils ont pu bénéficier du soutien de leur famille. Mais d'autres ont connu la vie dans les foyers d'accueil, soit 12 000 personnes lors de la première vague, qui compte environ 15 000 rapatriés d'Indochine<sup>6</sup>. A Mulhouse, il n'a cependant été signalé aucun foyer

---

<sup>1</sup> A. Ruscio, « Les amours coloniales », p. 38, in *l'Histoire*, n°203.

<sup>2</sup> Ce terme se traduit par « fille de joie annamite », cf. Kim Lefèvre « Eves jaunes et colons blancs » pp 111-119, in *Saigon 1925-1945, de la « belle colonie » à l'éclosion révolutionnaire ou la fin des Dieux Blancs*.

<sup>3</sup> A. Ruscio, *op. cit.*, p 38

<sup>4</sup> Kim Lefèvre, *op. cit.* : ces femmes étaient entretenues par les colons le temps de leur mission. Les femmes françaises en étaient terriblement jalouses, puisqu'elles se devaient de vivre avec les maîtresses de leur conjoint, logées alors dans les dépendances même de la maison. Lorsque les Indochinoises enceintes des colons français accouchaient, elles élevaient leurs enfants toujours dans ces dépendances. Ainsi, la Congaï avait autour d'elle plusieurs petits métis, que la femme française reconnaissait bien comme les enfants de son mari.

<sup>5</sup> A. Ruscio, *op. cit.*, p 38

<sup>6</sup> Thrin Van Thao, *op. cit.*, p 33.

d'accueil. Il faut dire que, la ville se trouvait dans un contexte de grave pénurie de logements jusqu'en 1956 et n'avait donc pas vraiment les moyens d'accueillir des rapatriés d'Indochine<sup>1</sup>.

c) *L'adoption des enfants victimes de la guerre.*

Au cours de cette période débuta la seconde guerre d'Indochine, plus connue sous la désignation de guerre du Vietnam. C'est une guerre d'une dizaine d'années qui s'amorce en 1963 pour se conclure aux Accords de Paris paraphés en 1973. Durant cette période, les Américains ont lâché plus de 7 millions de tonnes de bombes et ont causé des dégâts considérables<sup>2</sup>. Parmi les victimes de cette guerre, il y eut les civils, des pères et mères de famille, décédés sous ces bombardements intempestifs. De nombreux enfants se sont alors retrouvés seuls à errer dans ce pays meurtri à la recherche de quoi survivre<sup>3</sup>. Leur errance a conduit les plus chanceux dans des orphelinats où ils ont été pris en charge par des organismes internationaux de solidarité. Parmi ces ONG, on retrouve Terre des hommes qui œuvre dans le Sud-Vietnam. Au Nord, il n'est pas possible d'accéder ; de plus, peu d'informations sur l'état du pays sont disponibles.

Terre des hommes mène deux combats sur ce front. D'une part, les responsables de l'organisation ont ouvert plusieurs centres d'accueil pour les enfants abandonnés ou pour les enfants qui ont perdu leurs parents dans cette guerre. D'autre part, ils ouvrent les portes de l'adoption de jeunes Vietnamiens aux Français qui en font la demande. Cependant, cette dernière démarche n'est pas la plus facile et n'est pas non plus le but premier de TDH. En effet, dans un premier temps, ils installent des crèches pour l'accueil du maximum d'enfants qu'il leur est possible d'héberger. Mais lorsque ces crèches sont surpeuplées et que la situation sanitaire ne permet plus un développement normal de l'enfant, TDH a recours à l'adoption, qui est à leurs yeux la meilleure solution<sup>4</sup>. En 1973, ils ont pu placer 200 enfants vietnamiens dans des familles françaises. Après 10 ans de guerre, ce chiffre paraît dérisoire lorsqu'on le confronte à celui des victimes civiles au Sud-Vietnam, soit 430 000 morts<sup>5</sup>. Combien de familles ont été brisées, et combien d'enfants ont perdu leurs parents ? Selon certaines sources, on estime de 200 000 à 800 000 les enfants orphelins au Vietnam, classés en cinq catégories : ceux qui ont perdu leurs parents lors de la guerre forment la grande majorité, ceux abandonnés par les soldats américains après leur retrait en 1973, ceux dont les parents sont emprisonnés depuis des années, ceux qui sont séparés à la suite des exodes, enfin ceux qui ont été kidnappés par des agences d'adoption<sup>6</sup>.

En fait le nombre de 200 enfants placés dans une famille d'accueil française traduit la lourdeur administrative du dispositif d'adoption. Plusieurs paramètres sont à prendre en compte, dont le premier, celui du bien-être de l'enfant. En effet, lorsqu'il entre dans un orphelinat, une enquête pour retrouver sa famille est effectuée. Celle-ci dure environ trois mois, après quoi l'enfant est déclaré orphelin. Ensuite, il faut prendre en compte la politique du pays en terme d'adoption. Au Sud-Vietnam, il semble que le gouvernement établit plus de freins que de facilités pour l'adoption. On peut s'interroger sur les raisons. En effet, si TDH

---

<sup>1</sup> Ce qui sera différent pour les rapatriés d'Algérie, mais peut-être qu'il y a là un lien historique, puisque beaucoup d'Alsaciens optant en 1871 sont partis pour l'Algérie et non pas pour l'Indochine. Par ailleurs, les rapatriés d'Algérie arrivent plus tard, dans les années 1960 et donc dans un contexte différent.

<sup>2</sup> A. Kaspi, « Au cœur de la sale guerre », pp 72-79, in *l'Histoire*, collec. : Indochine, Vietnam, Colonisation, Guerres et Communisme, avril-juin 2004, n°23, page 73.

<sup>3</sup> *L'Alsace*, 24/01/1973, « A Guebwiller, Emmanuelle, l'enfant de Da Nang », BMM.

<sup>4</sup> *L'Alsace*, 24/01/1973, « Loi et mœurs : l'adoption, une solidarité qui se développe de peuple à peuple », BMM

<sup>5</sup> A. Kaspi, *op. cit.*, p. 79.

<sup>6</sup> *L'Alsace*, 6/04/1975, « La communauté internationale mobilisée au service des victimes », BMM.

n'a recours à l'adoption qu'en cas de problèmes dans ses orphelinats et que l'Etat vietnamien ne fait rien pour les soulager, pourquoi refuse-t-il cette solution ? Dans le contexte de guerre, on peut penser que cette jeunesse fournira les soldats de demain. Il est difficile d'envisager une hypothèse plus positive, car dans ce cas-là TDH aurait peut-être pu obtenir des subventions pour la bonne marche de ses installations<sup>1</sup>.

Quelques-uns de ces « *enfants de l'amour* »<sup>2</sup> ont été accueillis dans des familles alsaciennes. Des couples, dans ce cas adhérents de TDH, ont entrepris les démarches afin d'adopter un de ces enfants victimes de la guerre. Mais ce n'est qu'après de longs mois d'attente et de nombreuses démarches administratives, qu'ils ont pu en accueillir un . Les témoignages à ce sujet sont assez émouvants. Une famille de Guebwiller a par exemple accueilli une jeune fille de cinq ans, qui est originaire de la ville de Da Nang<sup>3</sup> au Sud de Hué. Cette ville fut prise par le Vietminh. Emmanuelle y errait en pleurant et fut trouvée par d'autres enfants, qui l'ont amenée auprès d'une sœur religieuse, puis elle passa d'orphelinat en orphelinat jusqu'à son arrivée à Saigon où elle fut prise en charge par TDH. Selon le témoignage de ses parents adoptifs, elle a été très perturbée par la guerre et devint craintive au passage d'un avion. Une fois de plus, nous ne possédons aucun chiffre sur le nombre d'enfants indochinois adoptés par des familles françaises et encore moins sur Mulhouse. Cependant, des enfants ont rallié la France durant cette période, ce qui s'explique par l'investissement et la volonté de quelques couples de partager un peu de bonheur avec ces enfants qui ont connu les pires affres de la guerre.

## 2) *Guerre du Vietnam et état d'esprit : une vision mulhousienne.*

Après que les Français furent sortis du jeu de l'Indochine, ce sont les Américains qui se sont investis dans une guerre que l'on ne sait plus trop comment qualifier : guerre contre le communisme ou guerre d'indépendance. Tout dépend du parti que l'on prend, soit américain, soit nord-vietnamien. Or, cette guerre va durer près d'une dizaine d'années, et s'enliser, car les deux partis recherchent la victoire, sans y parvenir. Henry Kissinger en donne l'analyse suivante :

*« Nous avons mené une guerre militaire : nos adversaires ont mené une guerre politique. Nous avons recherché l'usure physique, nos adversaires ont recherché notre épuisement psychologique. Du coup, nous avons oublié la maxime fondamentale de la guérilla : la guérilla gagne si elle ne perd pas ; l'armée conventionnelle perd si elle ne gagne pas »<sup>4</sup>.*

L'opinion publique mondiale va suivre l'évolution des combats au Vietnam et prendre position sur le conflit, qui coûte cher à l'Amérique, aussi bien en termes humains que financiers. De plus, on se bat contre l'indépendance d'un pays, ce qui place les Etats-Unis au rang d'impérialiste et de néo-colonisateur. On retrouve cette opinion également en France et même à Mulhouse où des associations prennent position sur ces événements. Aussi, lorsque la fin des hostilités a été signée en 1973 et que les communistes prennent le pouvoir, l'opinion publique mondiale est soulagée.

---

<sup>1</sup> *L'Alsace*, 24/01/1973, « Loi et mœurs : l'adoption, une solidarité qui se développe de peuple à peuple », BMM.

<sup>2</sup> signifie les déracinés, cf. *L'Alsace*, 24/01/1973, « A Guebwiller, Emmanuelle, l'enfant de Da Nang », BMM.

<sup>3</sup> Anciennement Tourane.

<sup>4</sup> Cité par A. Kaspi, « Au cœur de la « sale guerre », pp 72-79, in *l'Histoire*, page 77.

a) *La guerre du Vietnam vue de Mulhouse.*

L'opinion publique peut suivre l'évolution de la guerre grâce à la presse, notamment et cela est nouveau, par l'actualité télévisée. En effet, la guerre du Vietnam est la première guerre suivie par les caméras des journalistes américains qui accompagnent leurs compatriotes soldats sur tous les fronts. Ces reporters courageux disposent également d'une liberté de déplacement que leur envient leurs confrères européens. Mais ce droit d'aller et de venir sans autorisation a créé un véritable malaise mondial. En effet, les Américains, en autorisant leurs journalistes à filmer la guerre sans aucune restriction, ont permis aux chaînes de télévision de diffuser dans le monde entier des images mettant en scène les exactions des soldats envers la population vietnamienne. L'opinion publique a été bouleversée par des images d'exécutions arbitraires de Vietnamiens, de la mise à feu et à sang d'un village paysan par des marines uniquement sur une suspicion, ... Néanmoins, un aspect important de l'objectivité a été omis<sup>1</sup>. Que se passe-t-il du côté nord-vietnamien ou du FNL, là où ces journalistes n'ont pas accès ? Ainsi l'opinion publique a pris position sur un conflit pour lequel elle n'était pas suffisamment informée. Des manifestations, des pétitions et des réunions sont alors organisées pour la paix, contre l'agression d'une grande puissance envers un peuple qui lutte jusqu'à la mort pour son indépendance.

En France, il y a, d'une part, les mouvements de gauche qui prennent position sur ce sujet et, d'autre part, les Vietnamiens installés depuis quelques années<sup>2</sup>. Cependant, les Indochinois, si l'on prend en compte les étudiants du Vietnam, du Cambodge, du Laos, sont en général assez discrets sur leur position face à la guerre. Trois positions idéologiques principales sont cependant ressenties dans les associations qui se créent à cette époque et qui se disent apolitiques<sup>3</sup>. Ces trois groupes sont ceux favorables au Vietcong, les neutralistes et les nationalistes. Les premiers, souvent d'anciens militants du Vietminh, sont soutenus par les organisations françaises de gauche et d'extrême-gauche, telles que le PS ou le PCF et des syndicats. Les seconds, neutralistes, ont un effectif assez réduit. Ils militent pour l'établissement de la paix et la création d'un gouvernement de coalition entre le Nord et le Sud-Vietnam. Enfin, les nationalistes sont par définition anti-communistes, parmi lesquels on retrouve beaucoup d'étudiants d'Indochine. Ces groupements présents en France militent loin de leur patrie d'origine, les uns pour l'arrêt de la guerre, les autres pour l'élimination du communisme, et d'autres pour la concorde. On retrouve ces associations à Mulhouse.

Il n'est pas possible de donner les proportions exactes des pro ou anti-communistes à Mulhouse, mais les regroupements associatifs entre 1954 et 1975 nous permettent de suivre plus ou moins les lignes politiques de chacun d'entre eux. Chronologiquement, les premières associations regroupant des ressortissants vietnamiens ont été créées à la fin des années 1940 et au début 1950. Nous ne retiendrons que les deux principales sur la période impartie, car elles ont animé la vie des Vietnamiens de Mulhouse durant la guerre, entre 1963 et 1973/75. Ces deux associations sont l'Union des Familles Franco-vietnamiennes du Haut-Rhin et l'Union des Vietnamiens de France, section Mulhouse, qui se partagent les membres de la communauté du département.

---

<sup>1</sup> A. Kaspi, op. cit., page 76.

<sup>2</sup> Ministère de l'Intérieur, enquête nationale à propos de la communauté vietnamienne, juin 1965, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR.

<sup>3</sup> La mention apolitique dans les statuts de l'association permettait une inscription plus facile en France, en raison de la législation en vigueur qui nécessitait une enquête avant l'enregistrement. Le fait d'être partisan d'un régime politique peut alors entraîner l'annulation, surtout dans ce contexte de guerre froide où la France tente de garder une position neutre face aux deux blocs qui l'entourent.

La première, créée en 1964 stipule qu'elle est apolitique<sup>1</sup>. Cette ligne directrice s'est maintenue tout au long de la période de la guerre. En effet, en 1970, cette association renouvelle son comité directeur et réaffirme à cette occasion son caractère apolitique. Cela se perçoit lors des manifestations qu'elle organise, où l'on retrouve, parmi les invités, d'anciens coloniaux, des chefs de la SACM (lieu d'emploi de beaucoup d'entre eux) et où l'on refuse la diffusion de films propagandistes du Nord-Vietnam. Elle ne poursuit alors aucune activité politique, possède certes une réputation anti-communiste, puisqu'elle ne s'investit pas dans les manifestations contre la guerre et surtout parce qu'elle refuse toute collusion avec l'Union des Vietnamiens en France<sup>2</sup>.

Cette dernière, qui s'affiche également en tant qu'association apolitique<sup>3</sup>, ne reste pas insensible publiquement aux événements tragiques de la guerre. Cette association fut créée en 1968 et apparaît dès sa naissance comme pro Ho Chi Minh<sup>4</sup>. L'UFV est rattachée à une association nationale qui, dès 1968, diffuse un bulletin dans lequel ses rédacteurs font l'éloge de l'œuvre de Ho Chi Minh au Vietnam, donnent des nouvelles nécrologiques et écrivent l'histoire de l'impérialisme américain<sup>5</sup>. De plus, cette association bénéficie du soutien des organisations politiques de gauche et d'extrême gauche. Ainsi, à l'inverse de l'UFFVHR, lorsque l'UFV de Mulhouse organise des manifestation, nous repérons parmi les invités des membres du PCF, de la CGT, des socialistes. Ils se rassemblent lors de diffusions de films de propagande ou assistent à des réunions d'explication des plans d'attaque des guérillas du FLN. Selon les RG, l'association regroupe près de 80% des Vietnamiens du département en 1972<sup>6</sup>. Ainsi, on peut en conclure que la majorité des Vietnamiens installés à Mulhouse sont de mouvance pro Ho Chi Minh. Il est en revanche nécessaire de préciser que, même si l'UFFVHR garde sa ligne politique, il se peut que, parmi ses membres, il y ait des personnes affiliées à l'UFV.

En plus de l'action des Vietnamiens mulhousiens, des Français se regroupent également en associations afin de manifester pour la paix. Parmi les associations les plus réputées, il y a le « Mouvement du milliard au Vietnam ». Cette association est également soutenue par les syndicats comme la CGT ou par la JOC, ... Elle organise des manifestations, des conférences et des projections de films de propagande<sup>7</sup>. Cependant cette association ne regroupe pas de Vietnamiens. Ainsi, une différenciation des groupes s'opère. Les Français avec les autres étrangers d'un côté, les Vietnamiens de l'autre. La lutte n'aurait-elle pas été plus efficace ensemble ?

Apparemment, en Alsace, l'Union des Vietnamiens en France ne rencontre pas vraiment de difficultés, puisqu'elle n'a pas d'opposant direct. En effet, aucun débordement n'a été signalé au cours de cette période conflictuelle. Mais un groupe, dont les initiales sont PHUSC et qui a su rester secret développait une propagande anti-communiste<sup>8</sup>. Certains tracts signés par eux ont été retrouvés par hasard. Ils revendiquaient alors : « Pas de Pitié pour le Vietcong ! ». Or, l'identité de ce groupe n'a jamais été révélée. Ainsi, nous ne savons pas si c'est une association clandestine vietnamienne, française de mouvance d'extrême-droite, ou

---

<sup>1</sup> Statuts de l'association de l'Union des Familles Franco-Vietnamiennes, Tribunal d'Instance, article 6.

<sup>2</sup> Enquête RG, à propos de l'UFFVHR, 18/11/1970, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR.

<sup>3</sup> *L'Alsace*, 25/01/1973, « l'Etape actuelle : un entracte ? », BMM

<sup>4</sup> Renseignements Généraux, enquête sur la communauté vietnamienne, 1968, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR

<sup>5</sup> RG, activité du milieu vietnamien, 1968, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR.

<sup>6</sup> RG, enquête sur l'UFV, 1972, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR.

<sup>7</sup> RG, enquête fête du Têt UFV, 1972, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR.

<sup>8</sup> RG, enquête à propos de tracts trouvés 1966, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR.

de jeunes farceurs. Etant donné qu'il n'y eut jamais de confrontations entre ces deux groupes antagonistes, on peut se demander si cette propagande anti-Vietcong était réellement structurée et entendue par ses partisans.

b) *L'optimisme à la sortie de la guerre.*

Lorsqu'en 1973, les Accords de Paris ont été signés, ce fut, comme le titre le quotidien *l'Alsace* : « Le soulagement dans le monde entier »<sup>1</sup>. Cependant, l'optimisme des politiques resta assez mesuré. Même si le cessez-le-feu met un terme aux bombardements intempestifs au Vietnam, le problème de la réunification n'est pas encore réglé. Le pape Paul VI a également exprimé sa joie de voir ce conflit se terminer et annonce : « *[Cet] armistice est une trêve d'arme qui doit déboucher et se transformer en vraie paix [...] pas de vengeance mais pardon réciproque* »<sup>2</sup>. Les Accords de Paris cherchent en partie à faciliter la réunification du territoire par l'établissement d'un gouvernement de concorde. Mais cette fois, c'est aux Vietnamiens de trouver une entente, sans plus bénéficier d'aides extérieures. Les armées américaines évacuent alors le territoire<sup>3</sup>.

Cet accord est jugé par l'un des membres de la section mulhousienne de l'Union Vietnamiennne de France, Hua Van Minh, comme « *un entracte* »<sup>4</sup>. En effet, les Américains quittent le territoire laissant trois Vietnam : celui du Nord ravagé par les bombes, le Sud par la corruption et le front qui reste géré par les guérillas. C'est un Vietnam meurtri et totalement désorganisé où le Nord ne peut pas vraiment s'entendre avec le Sud. Hua Van Minh perçoit dans l'action communiste un jeu subtil fondé sur l'un des éléments essentiels de la culture vietnamienne, à savoir le confucianisme. Cet élément qui les rapproche tous et qui se fonde sur l'unité traditionnelle va permettre aux communistes et au FNL de prendre le pouvoir. A ce sujet, Hua Van Minh est « *convaincu que si des élections libres pouvaient être organisées, le régime communiste l'emporterait sans doute, bien que le Vietnamien du Sud, contrairement à son frère du nord, plus rigide, plus rationaliste et plus habitué à la discipline, accepte difficilement un régime dictatorial* ». Le combat n'est donc pas encore fini, la fin de l'ingérence américaine ne pourrait être qu'un entracte avant que le rideau se lève sur une troisième guerre d'Indochine, « *même si celle-ci a le nom de Révolution* ». Ainsi, si l'optimisme est présent, l'avenir est incertain.

Durant deux ans encore, le gouvernement Thieu tente de contenir les attaques des communistes et du FNL. Cependant, il est de plus en plus critiqué et peu à peu les communistes grignotent du terrain dans le Sud du Vietnam. En 1975, les guérillas communistes d'Indochine prennent le pouvoir : le Vietcong à Saigon, les Khmers rouges à Phnom Penh, le Pateh Lao au Laos. Ce qui les unit, à part leur ligne politique semblable, du moins lors de la prise du pouvoir, est que les Khmers rouges ainsi que le Pateh Lao sont aidés financièrement par le Vietcong. Néanmoins, lorsqu'ils prennent la direction de leurs pays respectifs, les manifestants contre la guerre semblent satisfaits de ces derniers événements. La propagande communiste de ces partis les présentait comme des combattants de la liberté, avec des idées nationalistes ou plutôt anti-colonialistes et opposés à l'impérialisme américain. En général, et d'ailleurs les manifestations contre la guerre du Vietnam le laissent penser, le PCV ne semble pas être un parti stalinien de plus, mais plutôt un fervent défenseur de la lutte pour

---

<sup>1</sup> *L'Alsace*, 24/01/1973, BMM.

<sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> *L'Alsace*, 25/01/1973, « L'accord : 23 points et 4 protocoles », BMM.

<sup>4</sup> *L'Alsace*, 25 janvier 1973, « L'étape actuelle, un entracte ? », BMM.

donner naissance à une société de justice et d'égalité<sup>1</sup>. Ho Chi Minh confortait l'opinion des partis de gauche, puisqu'il promettait le bonheur, déjà le 2 septembre 1945: « *Tous les hommes sont nés égaux. Le créateur nous a donné certains droits inviolables : le droit à la vie, le droit d'être libre et le droit au bonheur !* ». A lire cette proclamation de 1945, comment aurait-on pu imaginer ce qui allait se passer quelques décennies plus tard ? Oui, on a cru à cette proclamation qui rappelle la Charte des Droits de l'Homme. C'est même pour cela qu'en France, on a été très optimiste quant à la prise du pouvoir par les communistes.

Pleins de confiance en l'avenir du Vietnam, les journaux titrent leurs articles: « Un ordre bon enfant » dans *Le Monde*<sup>2</sup>, « [...] cette justice si souvent synonyme d'indépendance en Asie »<sup>3</sup> et bien d'autres encore parlent ainsi de cette merveilleuse victoire du David contre le géant Goliath. François Mitterrand prend la parole pour annoncer le 30 avril 1975<sup>4</sup> :

*« Je pense à la somme de thèmes creux et arrogants développés en France, en Amérique et dans tout l'Occident [...] la nécessité d'assurer le cordon sanitaire contre l'avance communiste [...] l'obligation où l'on a mis tout patriote vietnamien d'être assimilé aux communismes parce que seul le camp communiste soutenait l'indépendance et les aspirations nationales de ce pays [...] l'opposition imbécile des formes coloniales ou colonialistes à la volonté d'indépendance naturelle de ce peuple [...] les mensonges sur les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes ».*

De même, les manifestations sous l'œil satisfait des organisations politiques de gauche où l'on scande : « Vive Ho Chi Minh ! » fleurissent un peu partout dans les grandes villes de France. C'est un énorme soulagement, enfin l'Asie du Sud-Est va pouvoir à nouveau respirer, avec à sa tête un communisme différent de celui des Soviétiques ou des Chinois. La section mulhousienne de l'UFV est aussi de la fête. En effet, le samedi 6 juillet 1975 une manifestation puis une réception sont organisées par l'association<sup>5</sup>. Environ 130 personnes se sont regroupées pour écouter les discours de l'ambassadeur du Nord-Vietnam à Paris, puis les responsables des délégations locales de gauche (PS, PC et CGT étaient présents). Les Français se disent alors solidaires des mouvements du peuple vietnamien. Dans le cadre des festivités organisées pour la libération du Sud-Vietnam, un hommage est rendu au président Ho Chi Minh et au peuple vietnamien. On exalte également la « victoire historique » sur l'impérialisme américain. Enfin, deux films sont projetés, l'un consacré à la vie du président Ho Chi Minh, *79 printemps*, et l'autre, *1<sup>er</sup> mai 1973 de Hanoi*.

Ces festivités sont néanmoins à nuancer quant à leur importance. 130 personnes seulement y ont participé. Cependant, la présence des délégations de gauche marque ainsi la solidarité de ceux qu'elles représentent et cela aussi bien à l'échelle locale que nationale. De plus, cette manifestation s'est passée dans le calme sans qu'il y ait eu une quelconque opposition. Ainsi, la communauté vietnamienne de Mulhouse, certainement pas dans son intégralité, mais en majorité, et les Français militants ont accueilli cette victoire finale comme un grand événement positif pour l'avenir de l'ancienne Perle de l'Empire. Pour appuyer notre démonstration à propos de l'enthousiasme généré auprès des communautés indochinoises en France lors du changement de régime politique, on peut citer l'exemple présenté dans

---

<sup>1</sup> J-L Margolin, « Communisme d'Asie : entre « rééducation » et massacre », pp 539 à 756, in *Le livre noir du communisme, crimes, terreurs et répression*, codirigé par S. Courtois, p.665.

<sup>2</sup> *Le Monde*, mai 1975, cité par M. Tauriac, *Vietnam : le dossier noir du communisme (de 1945 à nos jours)*, page 18.

<sup>3</sup> *Le Monde*, 2 mai 1975, cité par M. Tauriac, *op. cit.*, page 20.

<sup>4</sup> France Inter, cité par M. Tauriac, *op. cit.*, page 21.

<sup>5</sup> RG, Célébration de la libération du Sud-Vietnam, 1975, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR.



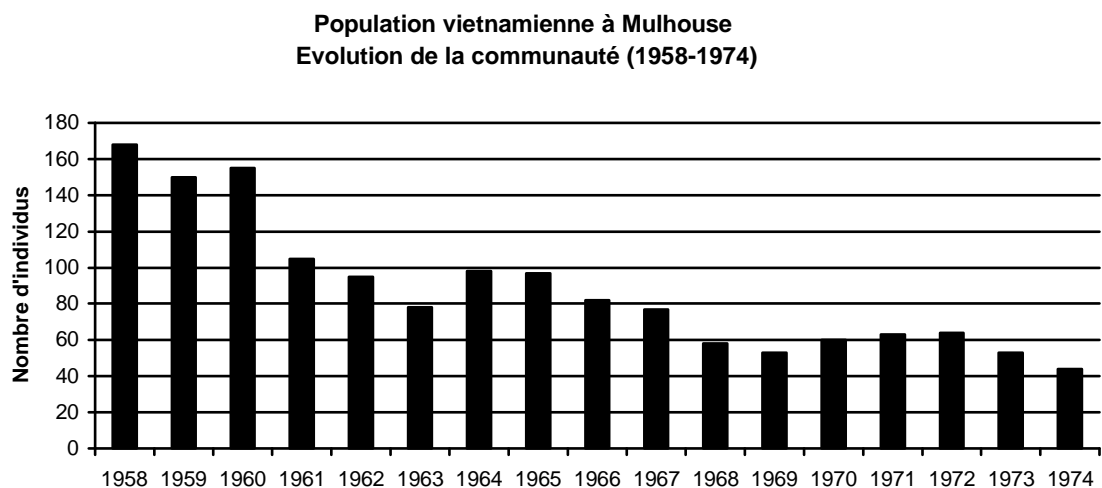
l'ouvrage de François Ponchaud<sup>1</sup>. Quelque 400 Khmers résidant à l'étranger ont regagné leur patrie à l'annonce de la proclamation du nouveau Kampuchéa Démocratique. La plupart d'entre eux étaient des étudiants venus en France. Sans nouvelles de leur famille et sans attache en France, beaucoup sont repartis au Cambodge, enthousiastes, pour fonder leur nouvelle vie dans un pays de justice, de paix et surtout d'égalité.

### 3) *L'évolution démographique de la communauté vietnamienne à Mulhouse.*

Plusieurs vagues d'arrivées d'Indochinois ont été identifiées entre 1954 et 1975. La plupart d'entre elles correspondent soit au contexte de décolonisation avec le rapatriement des Français, soit aux problèmes liés à l'intensification de la guerre du Vietnam. Mais dans ces flux, nous ne pouvons pas déceler une tendance générale d'immigration, surtout que pour certains, elle est volontaire, pour d'autres non. L'adoption de l'enfant, par exemple, ne correspond pas à une décision personnelle par la personne concernée, alors qu'un homme qui souffre dans son pays et qui n'y voit plus d'avenir prend la décision de s'expatrier ou non. Dans ce cas, on a à faire à une immigration irrégulière, où les décisions peuvent être motivées par différents événements liés à l'histoire individuelle et personnelle. Le seul lien qui rapproche ces individus à une histoire de l'immigration de groupe, c'est le contexte de guerre qui s'est ouvert depuis la Conférence de Genève.

#### a) *L'évolution démographique de la communauté vietnamienne à Mulhouse de 1958 à 1974.*

Jusqu'en 1975, aucun Laotien ni même de Cambodgien n'a été recensé. En effet, seule la communauté vietnamienne s'est installée à Mulhouse et celle-ci évolue tout au long de cette période. Le graphique suivant nous présente cette évolution<sup>2</sup> :



La Municipalité de Mulhouse ne dispose pas de chiffres pour la communauté vietnamienne avant 1959. En effet, le premier recensement n'a été effectué qu'en 1958,

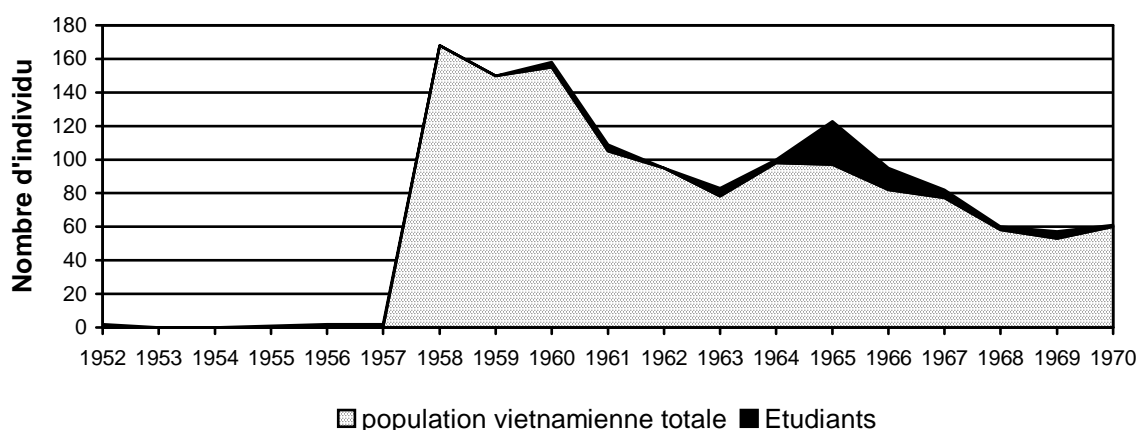
<sup>1</sup> F. Ponchaud, *Cambodge année zéro*, page 224.

<sup>2</sup> Il n'y a pas de recensement d'Indochinois avant 1958. Le premier chiffre est fourni par les Renseignements Généraux à la suite d'une enquête effectuée en 1964. Cependant ce chiffre représente le nombre de Vietnamiens dans leur secteur qui s'étend alors au-delà de Mulhouse. Ainsi, il n'est mentionné qu'à titre indicatif. Bulletins statistiques de la ville de Mulhouse de 1954 à 1974, Per. 110, AMM

puisque les Indochinois étaient jusqu'alors considérés comme « citoyens de l'Union Française »<sup>1</sup>. Ainsi, il n'est pas possible de percevoir quel fut l'apport en termes de rapatriés à Mulhouse au lendemain de la Conférence de Genève en 1954. Aussi, nous avons pu émettre l'hypothèse qu'il n'y en ait pas eu, cela reste uniquement fondé sur le programme établi par le gouvernement français. En effet, il n'y avait pas de centre d'accueil à Mulhouse entre 1954 et 1960. Néanmoins, une évolution quant aux Indochinois installés à Mulhouse après 1954 et qui ont suivi leur conjoint français aurait pu être perçue au début de cette année-là. Cependant, la tendance générale de l'évolution démographique de la communauté entre 1958 et 1975 est plutôt à la baisse. Durant la période précédente, entre 1945 et 1958, on peut penser qu'elle fut en revanche en hausse, puisque les Vietnamiens arrivent au compte-gouttes à Mulhouse. On peut tout à fait imaginer une courbe croissante, avec le flux des militaires, le retour de celui des étudiants, puis éventuellement quelques couples rapatriés avec une épouse ou un mari indochinois.

Pour cette baisse d'effectifs, plusieurs raisons peuvent être évoquées. Tout d'abord, un des aspects principaux de l'augmentation démographique d'un groupe réside dans les naissances. Cependant, les enfants nés à Mulhouse de couples indochinois deviennent automatiquement français, par le droit du sol<sup>2</sup>. Ainsi, les enfants devenant français et l'origine ne figurant pas dans les statistiques, la communauté semble se disloquer, alors qu'elle resterait en fait stable. La seconde raison à cette baisse est due aux importantes demandes de naturalisation des Vietnamiens présents à Mulhouse. Entre 1954 et 1964, 88 hommes, femmes et enfants ont effectué une demande de naturalisation qui fut validée. Si l'on ajoute cette population à environ 98 individus recensés en 1964, on revient quasiment au chiffre de 1958 fourni par les RG, à savoir plus de 160 individus<sup>3</sup>. Mais même si la tendance générale est à la baisse, il y a tout de même des irrégularités, avec des périodes de croissance. Nous pouvons alors faire coïncider le résultat des inscriptions aux Ecoles supérieures de Mulhouse entre 1952 et 1974 avec l'évolution de la population vietnamienne :

**Apport de la population étudiante dans l'évolution de la communauté  
(1952 - 1970)**



On remarque alors que les hausses de la population vietnamienne à Mulhouse correspondent à une période où s'effectuent de nombreuses inscriptions d'étudiants

<sup>1</sup> RG, enquête sur la communauté vietnamienne, 1964, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR.

<sup>2</sup> La loi de 1993 introduit l'engagement volontaire pour l'enfant à partir de 16 ans, s'il veut être naturalisé français. Ainsi, si ses parents sont étrangers et qu'il naît sur le territoire national, il ne bénéficie plus du droit du sol directement. Il doit montrer sa volonté de devenir Français en faisant la demande à l'administration française.

<sup>3</sup> RG, enquête sur la communauté vietnamienne, 1964, fonds de la préfecture, 1481 W 46, ADHR.

vietnamiens dans l'enseignement supérieur à Mulhouse<sup>1</sup>. Ces derniers compensent ainsi les baisses dues aux naturalisations, mais aussi à l'éventuel départ de Mulhouse de quelques-uns pour sa périphérie ou ailleurs. En effet, les statistiques de la ville ne prennent pas en compte les villes qui l'entourent telles que Riedisheim, Brunstatt, ... Certains Indochinois y sont pourtant recensés.

Mais au-delà de ces arrivées bien définies d'étudiants indochinois, il y a quelques personnes, en nombre dérisoire, qui se sont installées à Mulhouse pour des raisons premières bien différentes que le désir de venir y étudier.

b) *Les affres de la guerre.*

Après 1963, la communauté vietnamienne de Mulhouse croît de quelque 20 individus et va stagner durant environ trois années<sup>2</sup>. Cette augmentation correspond à une année près à une arrivée, plus importante que d'habitude, d'étudiants vietnamiens, puisque 26 se sont inscrits à l'Ecole Textile et au CSU en 1965. Il y a donc un certain décalage entre les deux phénomènes. Cependant, celui-ci peut être dû à l'écart entre le recensement effectué par la Municipalité et son édition dans les bulletins statistiques de la Ville. Malgré cela, on remarque tout de même que cette grande vague d'étudiants vietnamiens intervient deux ans après le début de la guerre du Vietnam. Que faut-il comprendre alors ? La stratégie qui a pour but de partir étudier en France pour s'y installer existe-t-elle bel et bien, et concerne-t-elle ces 26 étudiants ? Apparemment non. Il est certes difficile de l'assurer, car les quelques rares informations que nous possédons sont incomplètes<sup>3</sup>. Mais parmi les arrivées à Mulhouse après 1963, nous recensons des personnes qui s'installent pour exercer une profession soit libérale, en tant que médecin, par exemple, soit pour travailler dans une entreprise mulhousienne.

Après 1963, aucune des personnes recensées ne vient directement d'Indochine, mais toujours d'une ville française : Bordeaux, Paris, Nancy, Roubaix, Strasbourg, ...<sup>4</sup> Parfois, seuls quelques étudiants sont inscrits comme provenant directement du Vietnam. Ainsi, ce flux concerne des itinéraires spécifiques et bien individuels. Nous ne pouvons donc pas conclure quant aux raisons qui les ont poussés à s'installer à Mulhouse, tout comme nous ne pouvons pas chiffrer le nombre d'arrivées par année. En effet, ils sont englobés dans les statistiques de la ville qui nous présentent uniquement le nombre d'immigrés présents sur le territoire de Mulhouse. La seule supposition que nous puissions formuler est que ces personnes arrivent en France pour fuir l'intensification de la guerre dans leur pays.

En revanche, un exemple peut illustrer ce phénomène. En effet, lorsque les Accords de Paris ont été signés en janvier 1973, le quotidien régional *l'Alsace* édita une série d'articles sur les événements du Vietnam et interrogea notamment un Vietnamien installé à Mulhouse

---

<sup>1</sup> Résultat du nombre d'inscriptions par année, Répertoire des étudiants de 1861 à 1998 (Archives non cotées) ; Scolarité, inscriptions, registre, 1965-1970 pour le collège scientifique universitaire 1965-1970 (archives non cotées), UHA, Ecole Textile.

<sup>2</sup> Cf. graphique Population Vietnamienne à Mulhouse ; Evolution de la communauté (1958-1974)

<sup>3</sup> Pour constituer notre base de données nous nous sommes aidé de 3 sources : les répertoires de l'Ecole Textile et ceux du CSU, puis nous les avons recoupés avec le recensement effectué grâce au fichier domiciliaire de Mulhouse. Il n'est malheureusement pas complet, puisqu'il fut effectué sur les bases de 6 noms. Mais un fait majeur tronque notre étude, à savoir des fiches de renseignements en général incomplètes, notamment en ce qui concerne les dates de départ et les lieux vers lesquels ils se dirigent.

<sup>4</sup> Fichier domiciliaire de Mulhouse, AMM, consultation sur autorisation.

depuis quelques années<sup>1</sup>. Il a connu l'évacuation du Nord en 1954 et s'est réfugié avec toute sa famille dans le Sud, dans la banlieue de Saigon. Cette première migration a fait suite au développement d'une « véritable psychose de peur à l'annonce des grands changements qui devaient se produire » avec l'installation du pouvoir communiste. Mais une fois installé sous le 17<sup>ème</sup> parallèle, il dut servir dans l'armée de 1959 à 1963 et combattre pour la liberté du Sud. Il perçut cet affrontement contre « [ces] frères du nord, qu'on [lui] présentait maintenant comme [ses] ennemis » comme une véritable souffrance. De plus en plus mal, il décida de quitter son pays pour la France comme seconde patrie. Il devint étudiant par la suite, afin de débiter une nouvelle vie, qui puisse lui apporter un avenir. Combien d'étudiants sont alors dans ce cas ? Ont-ils tous fait des études lorsqu'ils sont arrivés en France du fait qu'ils n'avaient pas d'emploi ?

C'est donc un exemple précis qui illustre une motivation de départ et les raisons d'une installation en France. Dans le cas de Mulhouse, nous ne pouvons pas établir un constat général pour les personnes qui, comme Lê Ba Thi, ont tout quitté, car elles ne supportaient plus les affres de la guerre et le conflit moral que procure le fait de combattre ceux avec qui ils ont été élevés. Ce parcours est-il atypique ? Reproductible ? La seconde hypothèse semble être justifiable, mais il reste à savoir combien de personnes à Mulhouse sont concernées.

c) *Les rapatriés vietnamiens.*

Alors qu'à Mulhouse on manifeste contre la guerre du Vietnam, puis pour l'espoir d'une paix future, un nouveau contingent d'Indochine arrive en France. Ce sont à nouveau des rapatriés français comme ceux de 1954, mais cette fois qui quittent le pays non plus à cause de la retraite française, mais du changement de régime politique en 1975. Une fois de plus, on compte parmi eux des Français qui ont travaillé dans le secteur privé dans l'industrie, mais aussi des enseignants qui dispensaient des cours dans les lycées français de Saigon, ou bien tout simplement des journalistes et des personnes qui ont élu domicile en Indochine. Pourtant, en 1975, les industriels installés au Vietnam ont reçu comme ordre de leur direction générale de rester sur place malgré le changement de régime<sup>2</sup>. Le gouvernement a lancé ce même mot d'ordre aux enseignants et aux personnels de l'ambassade<sup>3</sup>.

Mais très vite les difficultés vont apparaître. En effet, les entreprises françaises se trouvent alors dans le même contexte qu'en 1954, avec un pays qui modifie totalement les règles économiques nationales, sur le principe marxiste. Tout est donc à refaire, et au lieu de batailler à nouveau, ils choisissent de partir. Le Vietnam n'a néanmoins pas chassé les ressortissants occidentaux de son territoire. Certes, les Américains ont quitté le territoire en établissant d'impressionnants ponts aériens, mais il n'en fut pas forcément de même pour tous les représentants des autres pays présents à Saigon. Par ailleurs, la France bénéficie encore d'accords bilatéraux signés en juillet 1976 avec le Vietnam en ce qui concerne le rapatriement des familles dont l'un des conjoints est français, alors que les nationaux n'ont plus le droit de quitter le pays<sup>4</sup>. Les relations diplomatiques ne sont donc pas rompues comme au Cambodge par exemple. En effet, au lendemain de la chute de Phnom Penh, les étrangers sont évacués et l'Ambassade de France quitte le pays, d'ailleurs non sans mal, puisqu'au lendemain du changement de régime, toute communication avec l'extérieur fut coupée, notamment la

---

<sup>1</sup> *L'Alsace*, 25/01/1973, « Lê Ba Thi originaire de Hanoi », BMM.

<sup>2</sup> H. Tertrais, « Les intérêts français en Indochine entre 1954 et 1975 », p 37 à 52, in *Du conflit d'Indochine aux conflits indochinois*, P. Brocheux, page 50.

<sup>3</sup> M. Tauriac, *Vietnam, le dossier noir du communisme*, p. 26.

<sup>4</sup> *L'Alsace*, 4/07/1976, « 120 rapatriés vietnamiens à Mulhouse », BMM.

liaison avec le Consul de France. Ainsi, durant plusieurs jours, le gouvernement français n'eut plus de contacts avec ses représentants qui ont dû évacuer le pays sous escorte des Khmers Rouges jusqu'à la frontière thaïlandaise<sup>1</sup>. Néanmoins, malgré la demande formulée par le gouvernement auprès de ses fonctionnaires de rester à leur poste en Asie, le président de la République Valéry Giscard d'Estaing déclare tout de même, dès le 8 mai 1975, que la France est prête à accueillir les rapatriés français du Cambodge et du Vietnam<sup>2</sup>.

A ce sujet, nous allons nous concentrer sur une catégorie bien précise et qui nous intéresse précisément pour notre étude, celle des Indochinois qui ont un conjoint français et qui ont donc pu quitter le pays. Déjà en 1954, lorsque la France a rendu l'indépendance aux pays de l'Indochine, certains Asiatiques, ont pu rejoindre leur conjoint français. Nous l'avons étudié surtout pour l'épouse, en soulignant que, lors de la décolonisation, la majorité des couples se sont formés dans la situation de guerre et donc avec des soldats français du corps expéditionnaire<sup>3</sup>. Mais il y avait également des Vietnamiens qui ont été naturalisés, soit environ 2 600 personnes<sup>4</sup>. Cette population disposant de moyens financiers suffisants, ne fut pas directement concernée par le programme d'accueil établi par la France. De plus, leur naturalisation ayant été accordée, ils sont désormais français et ne figurent plus dans le principe de l'immigration. En 1975, ce sont environ 8000 Français qui décident de prendre le chemin du retour, mais nous ne connaissons pas la proportion des Vietnamiens naturalisés en leur sein<sup>5</sup>.

Tout comme en 1954, la presse alsacienne parle très peu de ces rapatriés. Ainsi, nous ne savons pas grand-chose quant au programme établi par la France. Cependant, en ce qui concerne les rapatriés du Vietnam, on apprend qu'ils ont transité par un camp américain situé aux Etats-Unis sur la côte californienne. Le consulat français de Los Angeles s'est chargé ensuite des démarches administratives pour que l'accueil en France soit facilité. Une fois le « laissez-passer » obtenu, ils arrivent en France, où ils sont hébergés par leur famille ou dans un foyer d'hébergement provisoire jusqu'à ce qu'ils trouvent un emploi. On retrouve là quasiment le même programme qu'en 1954, à la différence près qu'à cette date la France devait surmonter une difficulté majeure, à savoir une pénurie de logements. En 1975, ce problème a été résolu depuis quelques années<sup>6</sup>.

A Mulhouse, la population indochinoise en constante baisse connaît en 1975 une forte croissance, comme nous le montre ce graphique<sup>7</sup> :

---

<sup>1</sup> *L'Alsace*, 8/05/1975, « Indochine, comment Phnom Penh est devenue une ville fantôme », BMM.

<sup>2</sup> *Idem*.

<sup>3</sup> Cf. partie sur le rapatriement des Français et de leur femme indochinoise.

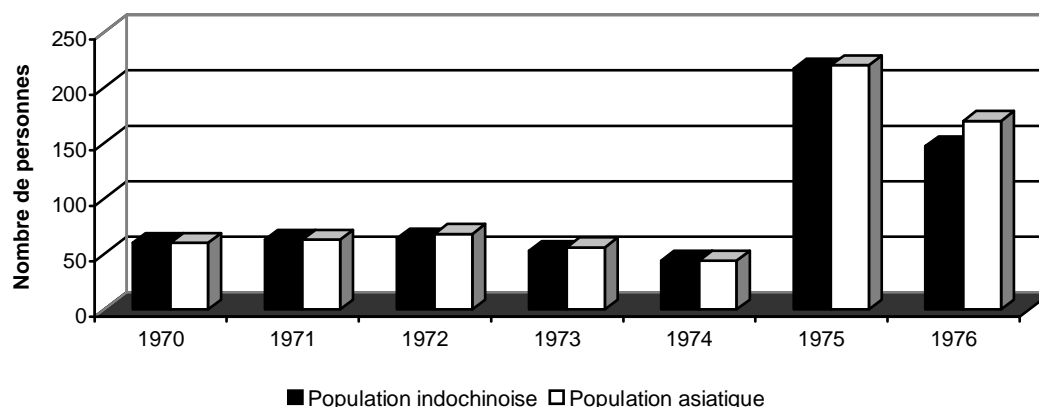
<sup>4</sup> Trinh Van Thao, « Le retour des rapatriés d'Indochine, l'expérience des centres d'accueil (1954-1960) », pages 29-38, in, *Marseille et le choc des décolonisations*, ss. direc. J-J Jordi, E. Témime, page 30.

<sup>5</sup> *L'Alsace*, 14/08/1975, « 8000 Français veulent rentrer « chez eux » », BMM.

<sup>6</sup> Trinh Van Thao, *op. cit.*, page 34.

<sup>7</sup> Bulletin Statistique de la ville de Mulhouse, AMM ; Service démographique de la ville de Mulhouse, Mairie de Mulhouse.

**Population indochinoise 1970-1976**  
par rapport aux étrangers asiatiques à Mulhouse



En effet, entre 1974 et 1975, la communauté indochinoise s'est accrue de près de 170 individus. Cet accroissement a lieu lors des événements politiques et militaires survenus au Cambodge et au Vietnam. Ainsi, Mulhouse, et les statistiques nous le montrent, a hébergé un certain nombre de rapatriés. En effet, le CEFRA (Comité d'Entraide aux Français Rapatriés) qui dépend du Ministère des Affaires Etrangères a réparti 120 rapatriés dans deux foyers d'hébergement pour les travailleurs gérés par la Sonacotra<sup>1</sup>. Ces rapatriés sont pour la plupart d'anciens employés de firmes étrangères alors installées au Vietnam. Selon un article de *l'Alsace*<sup>2</sup>, la nationalisation des entreprises qui a suivi la prise de pouvoir des communistes a entraîné la fermeture de leurs entreprises et leur train de vie s'est appauvri. Leur témoignage semble de plus se conformer avec l'opinion mulhousienne de l'UFV, qui manifestait sa joie d'un pays libre. En effet, ils ne dénoncent pas un régime répressif, juste le fait qu'ils se sentaient moins libres. Ainsi, ils sont arrivés à Mulhouse et recommencent ici leur vie. Le journaliste ne précise pas quels sont leurs liens avec la France, si ce sont des naturalisés ou bien des hommes ou femmes vietnamiens qui ont suivi leur conjoint français.

Dans un premier temps, le CERF les prend à sa charge. En effet, il fournit les vêtements, se charge de la nourriture, des papiers administratifs, ... Ainsi, l'Etat français leur permet de s'intégrer progressivement. Néanmoins, leur lien avec la France n'ayant pas été vraiment établi par le journaliste, nous restons dans l'ignorance des raisons d'attribution du statut de rapatriés à ces Vietnamiens et à l'unique famille laotienne. En effet, Valéry Giscard d'Estaing a stipulé que l'on rapatriait uniquement les Vietnamiens qui ont un conjoint français, ou qui sont de culture française. Mais dans le cas des rapatriés à Mulhouse, le journaliste stipule que très peu d'entre eux parlent le français, peut-être l'un des premiers éléments culturels pour la France. Enfin, nous ne savons rien de leur situation matrimoniale. Y a-t-il parmi eux des métis naturalisés français, qui ont grandi au Vietnam et qui se sont mariés avec une Vietnamienne ? ou un Vietnamien ?

Quoiqu'il en soit, l'immigration indochinoise à Mulhouse a connu un véritable regain à partir de 1975, alors qu'elle stagnait voire même diminuait depuis 1958. L'arrivée de ces rapatriés annonce un flux qui va être bien plus important et qui va suivre à peu près le même chemin qu'eux, sauf sous un statut juridique différent, celui des réfugiés politiques.

<sup>1</sup> La Sonacotra est une société dont l'Etat est actionnaire majoritaire ; elle entretient un parc de logements sociaux pour les travailleurs étrangers, mais également français.

<sup>2</sup> *L'Alsace*, 4/07/1976, « 120 rapatriés vietnamiens à Mulhouse », BMM.

## Partie 3 :

### 1975 : La France, pansement de « l'hémorragie du Sud-Est Asiatique ».

En 1975, une grande vague d'immigrés indochinois arrive en France. Cependant, ils ne sont pas de simples immigrés, puisque l'Etat français leur attribue le statut de réfugiés politiques. Les événements qui se produisent dans le Sud-Est asiatique sont la cause de cette migration soudaine. En effet, les guérillas communistes, les ennemis d'hier des Américains, prennent le pouvoir au Cambodge, au Vietnam et au Laos. Ils tentent alors de réorganiser la société, qu'ils jugent « corrompue et souillée » par les Occidentaux, en suivant une politique marxiste. Mais l'application des doctrines de Marx est autoritaire. La bourgeoisie, les militaires, les fonctionnaires, les intellectuels et d'autres encore sont neutralisés par les autorités communistes, qui perçoivent en eux une menace contre le nouveau régime. Ainsi, pour entrer dans l'ère du socialisme, ces « indignes » doivent se préparer et pour cela abandonner les mœurs de la vie occidentale, et accepter sans condition le nouveau gouvernement. Répression et violence sont alors les mots qui résument la vie de ces personnes, ostracisées par les communistes. Plutôt que de subir ce régime, elles le fuient. Les Nations Unies leur portent secours et la France accueille un grand nombre de ces réfugiés sur son territoire.

Un véritable mouvement occidental de solidarité s'organise. En France, les Indochinois sont pris en charge par un dispositif d'accueil qui les accompagne de leurs premiers pas à leur intégration dans la société. Ce dispositif prévoit de les installer dans toute la France, là où de la place est disponible. Malgré le contexte de crise économique depuis 1973, il s'est alors ouvert à Mulhouse deux foyers d'accueil pour les réfugiés politiques. Dès lors, dès qu'une famille indochinoise est insérée dans la société, elle quitte le centre provisoire d'hébergement, et laisse ainsi sa place à de nouveaux arrivants.

## A/ Les chemins d'exil.

La politique répressive des gouvernements d'Indochine entraîne un véritable exode des populations vers des pays d'accueil. Il y a plusieurs raisons à ces exils, mais le dénominateur commun, ainsi que le vecteur principal de la fuite de ces populations, est la prise de pouvoir des partis communistes indochinois en 1975. Les populations souffrent alors des nouvelles conditions de vie qui leur sont imposées, et certains habitants ont beaucoup à perdre avec le communisme. Fuir ces pays n'est cependant pas si facile. Les frontières se ferment et sont contrôlées par des milices. Néanmoins, les plus chanceux réussissent à quitter le pays, par terre ou par mer, puis sont pris en charge par les Nations Unies, qui établissent des camps d'accueil un peu partout en Asie du Sud-Est.

### *1) Politique répressive et collectivisme dans les Etats d'Indochine.*

Lorsqu'en 1975 les communistes indochinois<sup>1</sup> prennent la réalité du pouvoir dans leurs pays respectifs, ils vont instaurer une politique qui se veut aux antipodes de la précédente. Fini le règne de la corruption, dorénavant chaque individu doit travailler pour le bien de la collectivité. Il n'y a plus de place pour le traître, le riche qui s'embourgeoise par l'exploitation de l'Homme. D'ailleurs, cette idée de se débarrasser de ce monde figé par la corruption est accueillie dans un premier temps avec joie par les Indochinois<sup>2</sup>. Mais celle-ci n'est que de courte durée, car rapidement, ces régimes vont s'avérer meurtriers et parfois même génocidaires comme au Cambodge.

#### *a) L'application d'une politique marxiste au sens strict.*

En 1945, lors de la proclamation de la République Démocratique du Vietnam, Ho Chi Minh déclara que les hommes naissent égaux par le droit à la vie, sont libres et ont droit au bonheur<sup>3</sup>. C'est donc l'annonce de l'établissement d'une société juste, fondée sur l'égalité. Mais ce projet de République Démocratique échoua, car les Français firent leur grand retour en Indochine, leur colonie. Ce discours ne s'applique alors qu'en 1954, lorsque Ho Chi Minh s'est vu attribuer un morceau de territoire au Nord du 17<sup>ème</sup> parallèle. C'est contre ce Nord-Vietnam guidé par une politique démocratique que les Américains vont se battre entre 1963 et 1973. La propagande vietnamienne a en tout cas réussi à convaincre l'opinion mondiale que cette guerre était injuste : on enlève au peuple vietnamien la possibilité d'être libre, puisque le Sud reste sous le joug de l'impérialisme américain et que le Nord est meurtri par les bombardements<sup>4</sup>.

Malgré ces déclarations de bonheur pour tous, certains « citoyens » doivent faire des concessions, tels que les propriétaires fonciers. Marx stipulait déjà qu'il fallait éliminer ces classes bourgeoises<sup>5</sup>. En janvier 1956, un officiel du Parti Communiste vietnamien écrit : « *La classe des propriétaires fonciers ne se tiendra jamais tranquille avant d'avoir été éliminée* »<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Communiste indochinois est un terme générique qui désigne chacun des trois partis : Vietcong, Khmer Rouge et Pateh Lao.

<sup>2</sup> G. Condominas, R. Pottier, *Les réfugiés originaires de l'Asie du Sud-Est*, page 58.

<sup>3</sup> M. Tauriac, *Vietnam, le dossier noir du communisme (de 1945 à nos jours)*, page 17.

<sup>4</sup> A. Kaspi, « Au cœur de la sale guerre », page 72 à 79 in *L'Histoire*, page 76.

<sup>5</sup> K. Marx, Le manifeste du Parti Communiste, Paris, Le monde en 10/18, 1962, page 28 : « [...] la bourgeoisie n'a pas seulement forgé les armes qui la tueront, elle a produit aussi les hommes qui les manieront : les ouvriers modernes, les prolétaires »

<sup>6</sup> J-L Margolin, « Communisme d'Asie : entre rééducation et massacre », pp 539-756, in *Le livre noir du Communisme, crimes, terreurs, répressions*, S. Courtois, page 669.



Marx en rêvait, Ho Chi Minh l'a fait. Les victimes de cette épuration sont cependant difficilement chiffrables. Outre la question de la bourgeoisie, les libertés de pensée ou de création ont été abolies. Ce sont là quelques signes annonciateurs des risques qu'encourrait la population indochinoise en cas de victoire des communistes, lors de la guerre du Vietnam.

Au mois d'avril 1975, lorsque Phnom Penh, puis Saigon, les derniers bastions des forces républicaines, ont cédé à l'armée de libération, les Khmers rouges et le Vietcong instaurent une politique de purification de la population<sup>1</sup>. Le but était alors de préparer le peuple à vivre dans le « Bonheur » du socialisme. Mais pour cela, il fallait qu'il soit purifié des « souillures du capitalisme », de la corruption, du mode de vie occidental... Le Vietnam, puis le Laos qui devient communiste dans la foulée, procèdent dans ce cadre, non pas à des arrestations, mais à des « invitations » faites aux anciens fonctionnaires à participer à des séminaires. Le cas du Cambodge est différent, car l'identité civique fut abolie et les mesures politiques entreprises furent radicales. Mais, au Vietnam et au Laos, les cadres, les fonctionnaires, les gradés et les soldats ont dû participer à des séminaires<sup>2</sup>, alors présentés comme des lieux de discussion, où les communistes démontraient les bienfaits de leur ligne politique. Par ailleurs, cela leur permet, selon la propagande de Hanoi, de « *faire un retour sur leur passé [...]* »<sup>3</sup>.

Le peuple rééduqué est ainsi prêt à entrer directement dans le communisme, il ne reste plus qu'à appliquer radicalement les principes du collectivisme. Après avoir permis aux personnes de se libérer des mœurs occidentales, on libère le Sud-Vietnam de la piastre, vestige d'un passé révolu. C'est le « dong » du Nord-Vietnam qui la remplace. Les maisons particulières, les industries, les commerces sont saisis et donnés à l'Etat, ce qui marque le début du collectivisme<sup>4</sup>. Par la suite, le commerce est nationalisé et les biens confisqués<sup>5</sup>.

Nguyen Van Son, réfugié politique installé aujourd'hui à Mulhouse, était militaire dans l'armée du Vietnam durant cette période. Selon lui, dès la fin de l'année 1975, les communistes commençaient à rassembler toutes les terres pour les cultiver par collectivisation. Il en est de même pour le commerce ; dès 1978, l'Etat le contrôle et délivre toutes sortes de bons permettant d'obtenir un produit<sup>6</sup>. Le Laos, applique la même politique. M. Luangsivilay vivait au Laos, lorsqu'en 1975 le Pateh Lao prit le pouvoir. Il était commerçant à Vientiane, la capitale. Son commerce survécut à la nationalisation, mais tous les soirs il dut participer avec sa famille aux réunions du quartier. Les autorités locales y distribuaient les tâches collectives à effectuer, vantaient les bienfaits de la politique communiste et enfin, conseillaient aux commerçants de ne pas trop vendre, pour ne pas faire trop de bénéfices<sup>7</sup>. On applique alors une politique qui vise à abolir toutes les classes sociales pour n'en conserver plus qu'une seule. L'idéal d'égalité prôné par Ho Chi Minh est alors appliqué, mais à quel prix ?

#### b) *La violente purification du peuple.*

Le peuple, pour entrer dans le communisme, devait être purifié. Mais cela ne concerne pas le peuple dans sa globalité, seules certaines catégories. On compte parmi les « candidats »

<sup>1</sup> *L'Alsace*, 18 avril 1976, « Cambodge An I de la Révolution », BMM.

<sup>2</sup> P. Richer, *L'Asie du Sud-Est*, page 355

<sup>3</sup> M. Tauriac, *op. cit.*, page 26.

<sup>4</sup> *Idem*, page 59.

<sup>5</sup> G. Condominas, R. Pottier, *op.cit.*, page 61.

<sup>6</sup> Entretien du 27/11/2003, Nguyen Van Son.

<sup>7</sup> Entretien du 19/12/2003, M. Luangsivilay.

obligés, les fonctionnaires, des étudiants, des religieux, les militants politiques et les militaires<sup>1</sup>. Ainsi, toutes les personnes qui peuvent s'opposer ou critiquer le pouvoir communiste, sont « neutralisées ». On estime par exemple au Vietnam, qu'il y a environ 500 000 à 1 million de rééduqués, sur une population de 20 millions d'habitants dans le Sud. Au Laos, ce sont 30 000 fonctionnaires qui sont envoyés dans les camps<sup>2</sup>. Ces chiffres ne sont que des estimations, car les gouvernements sont restés assez muets sur le nombre de leurs détenus. Le père de Phoumy Saygnaraty a été emprisonné au Laos parce qu'il faisait partie des policiers de la Royauté. Ces derniers sont en effet perçus par les communistes comme des espions et ils sont remplacés par des milices du Pateh Lao<sup>3</sup>. Au Vietnam, Tran Duc Lai et Nguyen Van Son ont été tous deux rééduqués, car ils ont servi dans l'armée du Sud-Vietnam<sup>4</sup>.

La rééducation consiste, selon la propagande communiste, à assister à quelques séminaires, qui se déroulent hors du cadre familial. Dès la prise du pouvoir au Vietnam, l'Etat a demandé à ce que s'enregistre toute la population du Sud. Une fois enregistrées, certaines catégories de personnes ont été convoquées pour suivre ces fameux séminaires qui sont de durée variable selon la place de l'individu dans l'administration ou dans la société. En effet, un soldat est convoqué pour trois jours, et les hauts fonctionnaires ou les officiers pour un mois<sup>5</sup>. Mais les trois jours devinrent trois ans et le mois sept à huit ans<sup>6</sup>. Tran Duc Lai, magistrat dans l'armée du Sud-Vietnam, a vécu cette période de rééducation. En 1975, il est convoqué pour un mois afin de suivre un séminaire. Il en est ressorti en 1982<sup>7</sup>.

Les conditions de détention sont souvent déplorables et donnent le sentiment aux détenus d'être des « éléments indésirables de la société »<sup>8</sup>. Tran Duc Lai confiait que lors des sept années dans ce camp il a souffert des mauvaises conditions d'accueil :

*« Le plus dur, c'était le lavage de cerveau. On vous traite comme un traître, on vous explique que vous avez trahi le peuple vietnamien, que vous avez vécu comme un parasite, que vous avez collaboré avec le colon français, le fasciste japonais et l'impérialiste américain ... Que vous méritez la peine de mort, mais que le gouvernement communiste et le peuple, qui sont très généreux, vous laissent la vie »<sup>9</sup>.*

« Vous laissez la vie », mais une vie de détenu et de marginal. Dans les camps situés à l'écart des villes, les « séminaristes » sont totalement isolés et leur survie dépend souvent du soutien de leur famille grâce à l'envoi de colis de vivres. La sous-alimentation y est la règle et la détention véritablement inhumaine<sup>10</sup>. Au Laos, ces conditions sont les mêmes. Les rééduqués sont détenus dans des camps près de la frontière vietnamienne pour une durée de cinq ans, à condition qu'ils survivent, puisque même la famille royale y perdit un de ses fils arrêté en 1977<sup>11</sup>.

---

<sup>1</sup> J-L Margolin, *op. cit.*, page 673.

<sup>2</sup> *Id.*, page 677.

<sup>3</sup> Entretien du 7/11/2003, Phoumy Saygnaraty.

<sup>4</sup> Entretien du 15/11/2003 et 27/11/2003, Tran Duc Lai, Nguyen Van Son.

<sup>5</sup> M. Tauriac, *op. cit.*, page 27.

<sup>6</sup> J-L Margolin, *op.cit.*, page 673.

<sup>7</sup> Entretien du 15/11/2003, Tran Duc Lai.

<sup>8</sup> *Idem*

<sup>9</sup> F. Meichler, S. Birot, P. Freyburger, *Mulhouse d'ailleurs : enquête sur l'immigration dans la ville*, p. 88.

<sup>10</sup> J-L Margolin, « Communisme d'Asie : entre rééducation et massacre », pp 539-756, in *Le livre noir du Communisme, crimes, terreurs, répressions*, S. Courtois, page 677.

<sup>11</sup> J-L Margolin, *op.cit.*, page 677.

Soljenitsyne prévoyait qu'à la chute de Saigon, « *le Vietnam allait être transformé en immense prison* »<sup>1</sup>. C'est en effet ce qui se passa. Même si le peuple n'était pas enfermé derrière des murs, il était enfermé derrière ses frontières. De plus, les éléments de la population, perçus comme « non adaptables au système socialiste », sont enfermés, mais leurs familles aussi sont marginalisées : « *Mes fils n'avaient pas le droit de suivre un cursus universitaire, et nous ne pouvions pas être employés pour subsister à nos besoins* »<sup>2</sup>. Lorsque la détention était terminée, une nouvelle sorte de prison s'ouvrait aux détenus : la société.

Ils sont alors surveillés par l'administration communiste durant une période d'une à deux années. La personne est contrôlée en permanence par les autorités. Nguyen Van Son, qui servait en tant que sous-lieutenant dans l'armée du Sud Vietnam a été rééduqué dès 1975, durant environ deux ans. A la sortie du camp, il s'inscrit dans l'armée communiste qui est en guerre contre le Cambodge. A l'issue de deux ans de service, il demande sa démobilisation qui est acceptée. Bien qu'il ait rendu service à la « nation », il est soumis à un contrôle administratif. Toutes les deux semaines, il doit se rendre au commissariat afin d'y subir un interrogatoire. On ne lui fait donc toujours pas confiance et il reste marginalisé<sup>3</sup>.

Nous ne parlerons pas ici, pour compléter notre développement, des exécutions exemplaires dans les villages ou au stade municipal sur simple présomption d'espionnage ou de manifestation contre le système<sup>4</sup>. C'est un régime qui veut radicalement changer la société, et pour cela passe par la répression. Il n'y a plus de liberté, une surveillance du peuple est organisée et une purge régulière sévit à l'encontre de toutes personnes suspectées de trahison envers le « *Bonheur pour tous* ».

#### c) *Le Cambodge, « une utopie meurtrière ».*

Nous n'avons pas traité le cas du Cambodge avec le Laos et le Vietnam pour une raison particulière. En effet, même si le Vietcong finançait les Khmers Rouges et le Pateh Lao, seul ce dernier lui est resté fidèle après avoir acquis le pouvoir. Cela se justifie principalement par la marginalité de ce groupe politique. Le Cambodge, quant à lui, s'est très vite replié à l'intérieur de ses frontières. Du jour au lendemain, plus aucune nouvelle ne filtrait sur l'état du pays. Les seules informations qui circulaient étaient de seconde main et souvent invérifiables<sup>5</sup>. Cette coupure du monde apparaît également dans la politique nationale. En effet, la volonté des Khmers rouges n'est pas de participer à la révolution « indochinoise des Vietnamiens », mais bien à celle de leur nation. Ainsi, ils deviennent anti-vietnamiens, les chassent de leur territoire et coupent tout contact avec le Vietnam<sup>6</sup>.

Les Khmers rouges ont voulu appliquer une politique de transformation radicale de la société. Mais cette transformation fondée sur l'application d'une politique marxiste, est subite et ne passe pas par la phase de la dictature prolétarienne<sup>7</sup>. Dès lors, on abolit la monnaie et les différences sociales, la collectivisation doit être achevée au bout de deux ans, et on supprime la vie citadine en vidant les villes et gros bourgs. Ainsi, dès l'évacuation du Kampuchéa démocratique par les étrangers, la société est totalement réorganisée. Les dirigeants

---

<sup>1</sup> M. Tauriac, *op. cit.*, page 30.

<sup>2</sup> Entretien du 15/11/2003, Tran Duc Lai

<sup>3</sup> Entretien du 27/11/2003, Nguyen Van Son.

<sup>4</sup> G. Noiriel, *Réfugiés et sans-papiers, La République face au droit d'asile au XIXe-XXe siècle*, page 278.

<sup>5</sup> J. Lacouture, « le Cambodge interdit », p. 89-91, in *l'Histoire*.

<sup>6</sup> P. Richer, *L'Asie du Sud-Est*, page 364.

<sup>7</sup> J-L Margolin, *op. cit.*, page 680.

communistes, avec à leur tête Pol Pot, se donnent les moyens de réussir leur utopie, créer le « Peuple Nouveau »<sup>1</sup>.

Afin d'y parvenir, certaines mesures ont été prises dès le départ. La plus impressionnante fut l'évacuation de Phnom Penh dès le 18 avril 1975. Etant donné que le pays était coupé du reste du monde, lorsque la nouvelle de l'évacuation fut apprise à l'extérieur, elle fut diversement interprétée. Le quotidien *l'Alsace* parle de pillage de la ville<sup>2</sup>, alors que G. Condominas et R. Pottier présentent cet événement, dans leur rapport au Président de la République en 1983, comme une volonté de repeupler les campagnes vidées de leur population par suite de la guerre du Vietnam<sup>3</sup>. En effet, le cordon sanitaire prévu par les Américains avait entraîné la fuite des populations rurales, qui se mettaient à l'abri des bombardements en ville. Les Américains s'assuraient ainsi que les Khmers rouges ne pouvaient pas les recruter et compter sur eux pour se ravitailler. Mais aujourd'hui, on retient surtout la thèse du pillage de la ville et la mise au travail forcé du « Nouveau Peuple », afin de remplir les exigences de la politique qui consiste à fonder la nouvelle économie sur la production de riz. Le pays devient alors un vaste camp de concentration.

Un point commun existe tout de même entre le Cambodge et le Vietnam. Pour la bonne marche de la politique, l'Angkhar, l'organe central de la politique Khmer rouge décide la purification du Peuple.

Les papiers d'identité sont détruits et les anciens cadres, fonctionnaires, intellectuels repérés, sont alors tout simplement éliminés. La période des Khmers rouges est caractérisée par un génocide ou un auto-génocide, c'est-à-dire la destruction méthodique d'un groupe ethnique, dont l'aboutissement est l'anéantissement physique ou biologique d'un groupe. Lorsque Pin Yathay définit cette période comme « *une utopie meurtrière* »<sup>4</sup>, on comprend très vite que les purges passent par des pogroms violents. Mais en plus des massacres, la population subit un véritable régime de terreur, ce qui est bien mis en avant dans le film *La déchirure*<sup>5</sup>. Toutes les solidarités sont brisées. On sépare les familles afin d'établir une société, non plus liée par la cellule familiale, mais par un comportement communautaire. De même, afin d'arriver à un résultat rapide, les enfants deviennent des espions et la délation est encouragée<sup>6</sup>. Or, qui dit délation, dit condamnation et celle-ci est souvent la mort, car la personne est immédiatement jugée comme non indigne de vivre dans cette nouvelle société.

Pourtant, malgré cette élimination sociale, le terme de génocide est discuté. En effet, le génocide est l'élimination méthodique d'un groupe. Au Cambodge, elle est plus anarchique, puisque l'on tue n'importe qui, dès qu'il a commis une erreur. Pourtant, à la suite de cette énumération de malheurs, un massacre de 600 000 à 1 500 000 personnes, P. Richer, qualifie la politique du Cambodge comme *auto-génocidaire*<sup>7</sup>. Ouk Pat, réfugié politique cambodgien à Mulhouse répond à cette affirmation:

---

<sup>1</sup> P. Brocheux, « Pol pot et la déstructuration du Cambodge », p 82-85, in *l'Histoire*.

<sup>2</sup> *L'Alsace*, 8 mai 1975, « Comment Phnom Penh est devenu une ville fantôme », BMM

<sup>3</sup> G. Condominas, R. Pottier, *op. cit.*, page 118.

<sup>4</sup> Pin Yathay, *L'utopie meurtrière: un rescapé du génocide cambodgien témoigne*, Paris, Robert Laffont, 1980

<sup>5</sup> Roland Joffé, 1984.

<sup>6</sup> P. Brocheux, *op.cit.*, pages 82-85.

<sup>7</sup> P. Richer, *op.cit.*, page 357.

« C'est un génocide, car on dit que c'est le Khmer rouge qui attaque le pays, alors qu'en fait ce sont des Vietnamiens. Ce sont des Vietnamiens déguisés en Khmers rouges, ça se voit par la politique qu'ils ont exercée. Elle ne servait qu'à tuer en masse »<sup>1</sup>.

Certes, Ouk Pat adhère aux idées républicaines de Lon Nol, mais son opinion est corroborée par certains éléments. Les Vietnamiens ont financé le parti des Khmers rouges et donc les ont plus ou moins influencés. Après 1975, les Khmers rouges coupent toutes relations avec les Vietnamiens. Pourtant, lorsqu'ils prévoient l'évacuation de ceux qui sont installés sur leur territoire, ils n'organisent pas de pogrom, mais les chassent. Au-delà de ces « faveurs », de nombreux fonctionnaires recrutés à l'époque coloniale étaient des Vietnamiens, qui ont donc pu occuper des places importantes dans le régime de Pol Pot, grâce à l'appui des communistes de leur pays. Cependant, pourquoi Pol Pot aurait-il alors mené une politique anti-vietnamienne qui aboutit à une guerre dont la victoire est revenue au Vietnam ?<sup>2</sup> De fait, le Vietnam a libéré le peuple cambodgien de la tyrannie des Khmers Rouges. Faut-il donc parler de génocide ou d'auto-génocide : la question reste entière.<sup>3</sup>

Pour conclure sur la politique cambodgienne, nous pouvons citer quelques lignes de Pin Yathay qui résument très bien la politique au quotidien instaurée par les Khmers rouges<sup>4</sup>:

*« Au Kampuchéa démocratique, il n'y a pas de prison, pas de tribunaux, pas d'universités, pas de lycées, pas de monnaie, pas de photos, pas de livres, pas de sport, pas de distraction ... Aucun temps mort n'était toléré dans une journée de 24 heures. La vie quotidienne se divisait ainsi. 12 heures de travaux physiques, 2 heures pour manger, 3 heures pour le repos et l'éducation, 7 heures de sommeil. Nous étions dans un immense camp de concentration. Il n'y avait plus de justice. C'était l'Angkhar qui décidait de tous les actes de notre vie [...]. Les Khmers rouges utilisaient souvent des paraboles pour justifier leurs actes et leurs ordres contradictoires. Ils comparaient l'individu à un boeuf : « Vous voyez ce bœuf qui tire la charrue. Il mange où on lui ordonne de manger. Si on le laisse paître dans ce champ il mange. Si on le conduit dans un autre champ où il n'y a pas assez d'herbe, il broute quand même. Il ne peut pas se déplacer. Il est surveillé. Et quand on lui dit de tirer la charrue, il la tire. Il ne pense jamais à sa femme, à ses enfants... ».*

## 2) *Fuir le communisme.*

La solution trouvée par les Indochinois en général fut de fuir ces régimes fondés sur la terreur. Le Vietnam et le Laos stigmatisent une partie de la société qui devient totalement marginale. Le Cambodge, quant à lui, animalise sa population. Ce sont des individus perpétuellement surveillés qui ne peuvent plus réfléchir. Cette terreur quotidienne va donner le courage à certains d'entre eux de partir, de braver une autre interdiction, celle de fuir leur pays.

### a) *Quelques raisons de départ.*

Nous allons dans cette partie utiliser l'histoire de quelques réfugiés politiques qui ont trouvé asile à Mulhouse. Mais il existe plusieurs ouvrages qui nous donnent un aperçu global des raisons de départ des Indochinois. Dans notre cas, nous allons présenter le parcours de

---

<sup>1</sup> Entretien du 29/09/2003, Ouk Pat.

<sup>2</sup> N. Regaud, C. Lechervy, *Les guerres d'Indochine*, page 122.

<sup>3</sup> Le reportage S-21 nous donne des informations intéressantes sur les événements de 1975 à 1979 au Cambodge. On y parle de l'animalisation de la population, où tout ordre est exécuté, car s'il ne l'est pas, on exécute le récalcitrant.

<sup>4</sup> Pin Yathay, *L'utopie meurtrière : un rescapé du génocide cambodgien témoigne*, 1980, page 380, in J-L Margolin, op. cit., pages 704-705.

Ouk Pat, Cambodgien, de Sengprachanh Nonh Keo, Laotien, et de Nguyen Van Son, Vietnamien.

Ouk Pat était enseignant dans l'enseignement primaire, puis directeur d'école. Lorsqu'en 1975, les Khmers rouges ont pris d'assaut Phnom Penh, il décide de s'exiler : « *J'ai tout de suite senti la menace communiste, je suis parti avant le contrôle, alors qu'il y en a qui souffrent pendant plusieurs années avec ...* ». Ce départ rapide s'explique en partie du fait qu'il adhère aux idées républicaines et craint par conséquent le communisme. Les événements depuis 1970 et les exactions des Khmers rouges l'ont également aidé à prendre cette décision rapidement<sup>1</sup>. Comme lui, dans les jours qui ont suivi la prise de Phnom Penh, d'autres réfugiés gagnèrent la frontière Khméro-Thaï. Ce sont souvent des familles bourgeoises qui voulaient être en lieu sûr pour attendre la suite des événements<sup>2</sup>. Plus tard, il était beaucoup plus difficile de partir, car les Khmers ont pu contrôler la frontière quelques semaines après la chute de Phnom Penh<sup>3</sup>. Pour ceux qui sont restés, il a fallu vivre dans un pays où il n'y avait plus aucune sécurité en l'avenir. En effet, lorsqu'une personne était arrêtée par les autorités communistes, on la torturait dans un premier temps. On voulait obtenir d'elle des renseignements sur d'éventuels complices et qu'elle dénonce encore une vingtaine de personnes. La torture n'arrêtait pas avant que les bourreaux obtiennent la liste de noms<sup>4</sup>. Cette politique d'animalisation de la population affaiblissait chaque jour un peu plus les individus, dépossédés de tous leurs biens. Ainsi, tous ceux qui avaient encore de la force pour fuir le pays, le faisait.

Le Laos est en revanche un pays dont les frontières sont assez poreuses. En effet, le Pateh Lao n'était qu'un parti marginal et ne possédait pas les moyens de ses frères cambodgien et vietnamien. Sengprachanh Nonh Keo était militaire dans l'armée royale du Laos. Lorsque la guerre s'est achevée, il dut s'inscrire auprès des autorités. Comme il ne se rendait pas aux convocations, les miliciens du Pateh Lao sont venus plusieurs fois le chercher pour qu'il suive la rééducation. Il décide alors de partir, fuir la politique du Pateh Lao qu'il a subie durant deux mois. « *J'ai été sans cesse contrôlé par des gens de l'armée Pateh Lao qui venaient dans le village. Il y avait souvent des exécutions, les bonzes ont été arrêtés. Nous ne sommes plus tranquilles, à aucun moment* »<sup>5</sup>. En effet, ces événements ont entraîné la fuite d'environ un Laotien sur dix<sup>6</sup>. La fuite était assez simple, puisqu'il leur suffisait de traverser le Mékong, ensuite ils bénéficiaient de l'accueil d'amis ou de membres de la famille installés sur la rive thaïlandaise. Ce sont surtout des couches sociales intellectuelles, techniciennes et fonctionnaires qui ont fui, car la politique répressive les visait directement<sup>7</sup>. Ainsi, 1975 fut comme pour le Cambodge un immense bouleversement, conséquence de la prise de pouvoir des communistes. Beaucoup fuient les nouvelles conditions de vie et le nouveau régime politique.

Au Vietnam, il en est de même. La politique de purification qui se caractérise par les séminaires de rééducation entraîne la fuite de toutes les personnes qui ont été « souillées par le capitalisme colonial ou américain ». Les fonctionnaires, les intellectuels, les propriétaires, les commerçants – principalement des Chinois de Cholon- fuient ce régime. Nguyen Van Son,

<sup>1</sup> Entretien du 29/09/2003, Ouk Pat.

<sup>2</sup> F. Ponchaud, *Cambodge année zéro*, page 214.

<sup>3</sup> G. Condominas, R. Pottier, *op. cit.*, page 127

<sup>4</sup> Pour nous constituer une opinion sur les faits, nous pouvons nous référer au film documentaire *S-21, La fabrique de mort khmère rouge*.

<sup>5</sup> Entretien du 8/11/2003, Sengprachanh Nonh Keo.

<sup>6</sup> G. Condominas, R. Pottier, *op.cit.*, page 136.

<sup>7</sup> J-L Margolin, *op. cit.*, page 676.

étudiant au début des années 1970, a dû interrompre ses études, pour s'enrôler en 1975 dans l'armée. Il fait partie de ces hommes qui vont devoir déposer les armes devant la victoire des communistes. A cela, suit la rééducation, puis la surveillance administrative. Celle-ci lui devient de jour en jour plus insupportable, car elle l'empêche véritablement de s'émanciper. Il ne peut pas travailler comme il l'entend, et pour subvenir à ses besoins, il travaille dans le commerce clandestin : « *Ce n'est pas vraiment dangereux comme travail, mais il ne me rapporte rien si je me fais arrêter par les milices* ». Comme il sentait qu'il ne pouvait devenir autonome, il décide de partir, de fuir ce régime qui le considère comme traître et qui ne lui permet pas de « se racheter »<sup>1</sup>. Beaucoup vont suivre son chemin, c'est d'ailleurs le chemin d'exil le plus médiatisé : celui des *boat people*. Ce sont des gens qui fuient le pays par voie maritime, n'ayant pas la possibilité de rejoindre un pays non communiste par terre, comme ceux du Laos ou du Cambodge. Nguyen Van Son fuit alors ce régime répressif, qui l'oblige à vivre en marge, puisqu'il n'est pas autorisé à travailler légalement. Pourtant, les apparatchiks vietnamiens interprètent ces départs clandestins comme le fait d'« individus asociaux », qui sont financés par les Américains<sup>2</sup>.

P. Richer résume l'émigration rapide de ces trois pays par plusieurs motivations. La première est l'espoir de vivre une vie meilleure. En effet, la vie sous la surveillance perpétuelle et la crainte de la délation est difficile à supporter au quotidien. Mais la force qui pousse surtout au départ est le refus de se soumettre à un régime perçu comme une menace pour les libertés individuelles ou qui détruit toute espérance. C'est cet événement-là qui est traduit par ces trois vies. Ni Ouk Pat, ni Sengprachanh Nonh Keo, ni Nguyen Van Son n'ont voulu continuer à vivre dans ces sociétés qui les ostracisaient parce qu'ils étaient considérés comme corrompus par les sociétés qui venaient de s'écrouler. Aussi, n'ont-ils pas voulu y vivre, car ils n'avaient plus d'avenir dans ces prisons à l'échelle d'une nation<sup>3</sup>.

#### *b) Les motivations des départs plus tardifs.*

Tous ne quittent pas le pays dès l'abolition des anciens régimes en 1975. En effet, ce sont des foules en liesse qui accueillent l'entrée des communistes dans le pays, comme au Cambodge le 17 avril 1975<sup>4</sup>. Ainsi, ce sont ceux qui avaient tout à perdre avec le nouveau régime qui ont pris la fuite. Certains autres ont fait confiance aux communistes et sont donc restés. Tran Duc Lai est par exemple resté au Vietnam après la chute de Saïgon : « *J'aurais pu prendre la fuite avec ma famille, mais j'avais déjà été aux Etats-Unis pour [mes formations militaires] et je voulais rester dans mon pays [...]. Ma famille m'a beaucoup reproché cette décision par la suite...* »<sup>5</sup>. Il est alors détenu durant sept années dans un camp de rééducation. Néanmoins, cette décision montre que l'hémorragie de population dans l'Asie du Sud-Est ne date pas uniquement de 1975 : ce n'est qu'un début.

En effet, il y eut plusieurs vagues de fuite du pays. Après 1975, elles résultent principalement des décisions politiques des gouvernements communistes. Au Cambodge, par exemple, il y eut peu de départs entre 1975 et 1979, puisque le pays était devenu un camp retranché et le fuir rimait avec mourir. Ce n'est qu'après le renversement politique provoqué par la victoire des Vietnamiens sur l'armée des Khmers rouges que les Cambodgiens ont

---

<sup>1</sup> Entretien du 27/11/2003, Nguyen Van Son.

<sup>2</sup> M. Tauriac, *op. cit.*, page 60.

<sup>3</sup> P. Richer, *op. cit.*, 368.

<sup>4</sup> *L'Alsace*, 8 mai 1975, « Comment Phnom Penh est devenu une ville fantôme », BMM

<sup>5</sup> F. Meichler, *alii, Mulhouse d'ailleurs : enquête sur l'immigration dans la ville*, page 88.

quitté en masse leur pays<sup>1</sup>. Mais si le Vietnam a attaqué le Kampuchéa ce fut principalement pour des raisons de sécurité, et non pas pour sauver un peuple meurtri par un génocide. En effet, dans ce climat de guerre froide, le bloc communiste se scinde en deux avec, d'une part, les Soviétiques, et d'autre part les Chinois. Dans un jeu d'influence, le Vietnam se rapproche de Moscou, et le Cambodge de la Chine. Ainsi, le Vietcong est pris en étau et craint une offensive khmère ou chinoise. Dès lors, la guerre était la seule solution pour s'assurer une certaine sécurité. Mais celle-ci a surtout provoqué une grave famine dans le pays, ce qui pousse les habitants à le quitter.

Dans le cas du Vietnam, différentes vagues de départ vont se succéder. Une nouvelle vague débute en 1978 et concerne principalement les Sino-Vietnamiens. En effet, le commerce privé est alors aboli<sup>2</sup>. Cette mesure vise directement la population chinoise, qui travaille majoritairement dans cette branche. Une véritable politique d'expulsion des Chinois est alors appliquée. L'une des raisons en est la préparation de la guerre contre les Khmers rouges, alliés à la Chine. Ainsi, les autorités vietnamiennes voulaient éviter tous débordements sur leur territoire provoqués par des Sino-Vietnamiens. Certes, on peut penser que c'est une vague d'émigrés économiques. Mais selon G. Condominas, c'est un choix politique qui visait à leur expulsion et donc ils sont avant tout victimes de celui-ci.

Mais dans les années 1980, beaucoup arrivent encore dans les camps de réfugiés. Les pays occidentaux qui accueillent ces personnes commencent à voir d'un mauvais œil ces arrivées massives qui ne cessent pas. Dès lors, on va réfléchir aux raisons du départ et tenter d'analyser si ces arrivées sont toujours dues à des raisons politiques<sup>3</sup>. On soupçonne alors principalement les Vietnamiens de profiter de l'octroi relativement facile du statut de réfugié politique dans un pays occidental pour fuir la misère économique de leur pays. En 1989, les pays occidentaux vont prendre des mesures contre cet exil ambigu. Par ailleurs, le Vietnam engage à cette période une conduite politique plus souple, en fermant ses camps de rééducation et en promulguant un code pénal<sup>4</sup>. Ainsi, les pays occidentaux n'estiment plus valides ces immigrations massives de boat people vers les camps de premier accueil en Asie, puisqu'ils ne fuient plus un régime répressif<sup>5</sup>. Il ne faut cependant pas négliger le fait que certaines personnes peuvent avoir subi encore des sévices à la suite d'une arrestation ou bien d'un lourd contrôle administratif.

La fuite de ces pays s'inscrit donc sur une longue période. Tous ne partent pas en 1975 et les motivations de départ semblent alors être de différents ordres. Mais au-delà des motivations, il faut analyser ces départs dans leur dimension d'odyssée.

### **3) *Un parcours au fil de la mort.***

La décision de partir est difficile à prendre, mais là ne s'arrêtent pas les difficultés. Il fallait par la suite éviter tous les pièges que tendait ce périple. Les autorités communistes ne voulaient pas cet exode massif, qui contredisait la propagande qu'elles diffusaient au reste du monde. Afin de suivre le parcours de ces réfugiés, nous allons nous inspirer des témoignages de quelques-uns d'entre eux, aujourd'hui installés dans la région mulhousienne.

---

<sup>1</sup> N. Regaud, C. Lechervy, *Les guerres d'Indochine*, page 121.

<sup>2</sup> G. Condominas, R. Pottier, *Les réfugiés originaires de l'Asie du Sud-Est*, page 164.

<sup>3</sup> HCR, *Les réfugiés dans le Monde, 50 ans d'action humanitaire*, page 79 ; on remarque que l'enquête de G. Condominas et R. Pottier s'inscrit tout à fait dans cette interrogation.

<sup>4</sup> J-L Margolin, *op.cit.*, page 674.

<sup>5</sup> M. Tauriac, *Vietnam, le dossier noir du communisme*, page 64.



a) *Le parcours de tous les dangers.*

Le chemin d'exil, allant du pays soumis au joug communiste à celui qui allait être le pays de premier accueil, est souvent long et très périlleux. En effet, le Laos, le Cambodge, ainsi que le Vietnam ferment leurs frontières. Dès lors, personne n'entre sans autorisation et personne n'en sort<sup>1</sup>. Au Cambodge, par exemple, aucun déplacement d'individu n'était permis. Au Vietnam il en est de même, des contrôles sont établis sur les routes et personne n'est autorisé à se déplacer sans en avoir reçu la permission d'une autorité locale. Ainsi, par la loi, tous les fuyards sont illégaux. Il faut alors se méfier des patrouilles communistes qui sillonnent le pays.

Au Cambodge, ainsi qu'au Laos, les fuyards quittent le pays par la terre. Ce sont les *land people*. Ils doivent éviter les patrouilles communistes, qui n'hésitent pas à ouvrir le feu sur eux<sup>2</sup>. F. Ponchaud présente quelques histoires de parcours de Cambodgiens, qui quittent le pays en 1975<sup>3</sup> :

« Il a fallu tromper la vigilance des gardiens, marcher pendant des heures, des semaines en traversant les forêts, se nourrir de racines et de feuilles, se faire dévorer par les moustiques et les sangsues, redouter le danger des panthères et des éléphants sauvages. Les forêts abritaient également des patrouilles, il fallait faire attention aux mines, et défier les rencontres macabres, ces cadavres qui jonchaient les parcours des exilés ».

Le film *La Déchirure* rend compte de ces dangers. Quitter le Cambodge aboutissait beaucoup plus souvent à perdre sa vie qu'à la sauver. Mais lorsque l'on vit dans l'oppression d'un groupe politique qui vous guide vers cette même destinée, ne vaut-il pas mieux tenter sa chance ? Beaucoup ont trouvé la mort lors de leur tentative d'exil, mais certains, en nombre réduit, environ 34 000 parviennent au camp thaïlandais avant 1979<sup>4</sup>. Cependant, le danger du parcours était réel pour tous. Les fuyards devaient traverser les forêts, souvent de nuit, affronter les bêtes sauvages et les milices.

Les Vietnamiens avaient une difficulté particulière par rapport aux deux autres pays de l'Indochine. En effet, ils devaient quitter leur pays par la mer car, par terre, ils devaient automatiquement traverser le Cambodge ou le Laos. C'est donc la saga des *boat people* qui débute dès 1975. Cette expression apparaît en 1976, sous la plume du journaliste du *New York Times*, Henry Kamm<sup>5</sup>. Eux aussi risquaient leurs vies. Le HCR estime qu'entre 1975 et 1995 près de 1 000 000 à 1 900 000 fugitifs ont péri<sup>6</sup>. Pourtant, ces personnes semblaient conscientes des dangers qu'ils allaient devoir braver. Nguyen Van Son confie d'ailleurs<sup>7</sup> :

« On connaissait la piraterie, et aussi le risque de se faire choper par les douanes, ce qui entraîne le renvoi en camp de rééducation. Pour partir, il a fallu du courage. On s'imagine le danger, mais sans savoir réellement. Je m'étais dit que même si je mourrai en mer, je serai mieux que de continuer à vivre comme cela dans mon pays ».

---

<sup>1</sup> G. Condominas, R. Pottier, *op. cit.*, page 127.

<sup>2</sup> You Heng, *You, Deuxième naissance après le Cambodge*, page 92.

<sup>3</sup> F. Ponchaud, *Cambodge année zéro*, page 221.

<sup>4</sup> HCR, *Les réfugiés dans le monde, 50 ans d'action humanitaire*, page 92.

<sup>5</sup> M. Tauriac, *op. cit.*, pages 54-55.

<sup>6</sup> *Idem*, page 233.

<sup>7</sup> Entretien du 27/11/2003, Nguyen Van Son.

Ainsi, le départ décidé, ces personnes ont persévéré pour atteindre leur but, malgré les dangers que cela représentait, car beaucoup ont péri. Les pirates détroussaient et assassinaient, les pêcheurs vietnamiens rackettaient, les mauvaises conditions météorologiques pouvaient entraîner le naufrage des embarcations de fortune. Il pouvait aussi arriver que ces embarcations errent en mer, et que leur équipage meure du manque de vivres et des mauvaises conditions sanitaires. Partir, c'était une chance de trouver la paix, soit celle de l'âme, soit celle de son avenir, mais il fallait savoir accepter la mort.

*b) Des camps d'accueil parfois inhospitaliers.*

Le chemin de croix de l'exil aboutit dans un premier temps dans des camps de premier accueil. Ils sont disséminés un peu partout en Asie du Sud-Est. Les plus connus sont ceux de Thaïlande qui bordent les frontières cambodgienne et laotienne. Ces camps-là accueillaient principalement les minorités laotiennes comme les Hmongs, les Laotiens, et les Cambodgiens<sup>1</sup>. Mais les Nations Unies ont encore ouvert d'autres camps ailleurs. En effet, il faut percevoir l'ouverture de ces structures d'accueil comme une mission de soutien à un exode massif de population. Les *land people* étant pris en charge en Thaïlande, il reste à s'occuper des *boat people*. Le problème pour ces derniers est qu'ils laissent souvent leurs embarcations dériver. Ainsi, il n'y a pas de lieu précis de débarquement. Ce sont parfois des navires commerciaux qui les remorquent jusqu'à un port, où ils sont ensuite pris en charge par les autorités locales. A Hong-Kong, aux Philippines, en Thaïlande, à Singapour, en Malaisie et en Indonésie, des camps ouvrent alors leurs portes et accueillent les réfugiés du Vietnam<sup>2</sup>.

Cependant, ces réfugiés ne sont pas toujours les bienvenus dans ces pays. En effet, certains *boat people* ou *land people*, après avoir résisté à tous les dangers de leur exil, ont dû survivre dans les camps de Thaïlande ou ailleurs, où ils ont été les victimes de nouveaux sévices. Ces camps ne servaient que de premier accueil, et ainsi la politique nationale des pays du Sud-Est asiatique est souvent influencée par la politique appliquée par les pays d'accueil définitif. Si, par exemple, des flux importants de réfugiés arrivaient, et que les pays occidentaux décidaient de réduire les quotas d'accueil sur leur territoire, les pays du Sud-Est asiatique refusaient l'entrée dans leur pays de nouveaux réfugiés<sup>3</sup>. Mais à part l'influence politique internationale sur les questions de fermeture et d'ouverture des frontières, les réfugiés pouvaient également être les victimes de viols, de rapt, de vols de leurs biens, par les militaires asiatiques chargés de leur surveillance<sup>4</sup>. La corruption également était de mise. Les autorités policières thaïlandaises toléraient par exemple la présence de certains réfugiés en l'échange d'une caution ou bien de pots-de-vin<sup>5</sup>.

Il y avait donc une double agression, celle du quotidien, mais cela dépendait des camps, et celle d'ordre politique, caractérisée par exemple par le refoulement des *boat people*. Ces mesures politiques répondaient à la perception des pays occidentaux dès 1978 de l'aggravation de la situation des réfugiés d'Indochine. Ils décidaient ainsi de réduire leurs offres d'accueil. Les camps de premier accueil devenaient alors surpeuplés et certains pays asiatiques décidaient d'interdire l'entrée de nouveaux réfugiés<sup>6</sup>. Dans le cas des *boat people*, de nombreux navires étaient refoulés, et en Malaisie par exemple, le gouvernement décidait

---

<sup>1</sup> cf. Annexe III, document 1.

<sup>2</sup> cf. Annexe III, document 2.

<sup>3</sup> J-P Massé, *L'exception indochinoise, le dispositif d'accueil des réfugiés politiques en France 1973-1991*, C3.

<sup>4</sup> G. Condominas, R. Pottier, page 63.

<sup>5</sup> Entretien du 7/11/2003, Phoumy Saygnaraty.

<sup>6</sup> J-P Massé, *op. cit.*, C4-C5

même que si « *les réfugiés essaient de couler leurs bateaux, ils ne seront pas secourus. S'ils se noient, c'est parce qu'ils auront coulé leurs propres bateaux* »<sup>1</sup>. Cette initiative semblait surtout destinée à menacer les pays occidentaux, afin que leurs quotas d'accueil soient augmentés. Ce climat tendu en 1979 explique donc l'application de la mesure DISERO par les Nations Unies, qui vise justement à encourager les pays tiers à faire un effort d'accueil supplémentaire.

Si la Malaisie a renoncé à son idée de refoulement des réfugiés, la Thaïlande a mis à exécution ses décisions de renvoi pour les réfugiés cambodgiens. L'un des exemples les plus macabres et cruels fut le regroupement de plusieurs milliers de réfugiés cambodgiens à Preah Vihear, à la frontière Khméro-Thaïlandaise. Les militaires thaïlandais obligeaient alors les réfugiés à dévaler les pentes abruptes qui les séparaient du Cambodge. Plusieurs centaines, voire des milliers de personnes ont péri dans les champs de mines des alentours<sup>2</sup>. Ainsi, les mines, les pirates, les milices communistes ne sont plus les seuls dangers. La politique des pays de premier accueil en devient également une, même si cette dernière est influencée par la politique des pays tiers, tels que la France, le Canada, les Etats-Unis ou encore l'Australie, principaux candidats à l'accueil des réfugiés d'Indochine.

## **B/ L'organisation de l'accueil des réfugiés en France et la situation à Mulhouse.**

Dès 1975, le processus d'accueil des réfugiés du Sud-Est Asiatique se met en place. Ce dispositif de secours s'établit, mais inquiète certains hommes politiques, parce que la France va accueillir les Indochinois durant près de quinze années, au moment de la dépression économique entre 1975 et la fin des années 1980. Un débat s'engage alors sur cette question et l'accueil de ces réfugiés est remis en cause. Pourtant, c'est l'Etat qui le dirige et qui l'institue. De quelle façon cet accueil va-t-il être organisé au niveau national et local ? Quels en sont les acteurs ? Et quelle est la position de Mulhouse face à l'afflux des Indochinois sur son territoire ?

### ***1) Le débat sur le statut de réfugié politique.***

La France offre l'asile aux réfugiés politiques de l'Indochine, car elle a ratifié les Conventions internationales qui codifient leur accueil et leur protection. C'est d'ailleurs toute l'histoire du droit d'asile français qui explique la ratification des textes internationaux correspondant au statut de réfugiés politiques. En revanche, la Convention de Genève de 1951 permet à la France de se doter de nouvelles institutions qui consistent à appliquer les conditions d'attribution du statut.

#### ***a) Histoire du droit d'asile en France.***

L'article 120 de la Constitution française adoptée le 24 juin 1793 stipule : « *La France donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté* »<sup>3</sup>. C'est donc l'affirmation d'une République qui vise à protéger la liberté des individus à l'échelle universelle. Ainsi, la France développe une politique d'accueil de toutes les personnes opprimées par l'Etat dans lequel elles résident. Un problème de définition subsiste quant à

---

<sup>1</sup> *L'Alsace*, 16 juin 1979, « La Malaisie rejette à l'eau les Vietnamiens », BMM

<sup>2</sup> HCR, *op. cit.*, page 92

<sup>3</sup> G. Noiriel, *Réfugiés et sans-papiers, la République face au droit d'asile au XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, page 32.

l'attribution du droit d'asile. Sous la Restauration, Guizot, membre du ministère du roi Louis Philippe, y fait allusion et cherche à donner une définition claire du réfugié<sup>1</sup>:

*« Il faut bien s'assurer que les réfugiés auxquels [la France] donne secours, ont été réellement contraints de quitter leur pays par suite d'événements politiques, sous peine de voir affluer les vagabonds, les repris de justice et tous les malheureux à la recherche de secours ».*

Dès lors, la cause politique est affirmée et un contrôle est effectué sur les raisons de l'exil. On distingue alors le réfugié de l'étranger qualifié d'immigré. Pourtant, tous deux sont des migrants. Dans un premier temps, ce qui distingue le réfugié, c'est le caractère contraint de son exil, en supposant que la migration des autres puisse être volontaire. Mais dans un second temps, le réfugié se différencie des autres migrants dans la mesure où ce statut lui est accordé de manière discrétionnaire par l'Etat qui l'accueille et qui s'engage à le protéger<sup>2</sup>. Or, le simple immigré ne bénéficie pas de la même reconnaissance<sup>3</sup>. Plus tard, dans l'entre-deux-guerres, la France est encore l'un des seuls pays d'Europe à accepter sur son territoire les réfugiés. Ces derniers affluent des pays totalitaires tels que l'Italie mussolinienne, l'Allemagne hitlérienne, et la Russie bolchevique<sup>4</sup>.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les Etats européens doivent faire face à l'arrivée d'un nouveau flot de réfugiés qui fuient le communisme et auxquels il faut pouvoir offrir l'asile. Ce sont les pays industrialisés qui endossent le rôle de sauveurs des opprimés du bloc de l'Est. Ainsi, dans un climat de guerre froide, les Russes assimilent les réfugiés des pays de l'Est à des traîtres et à des collaborateurs. Ils demandent à ce qu'un rapatriement rapide soit effectué. Les Nations Unies prennent ce nouveau problème au sérieux, et convoquent la Conférence de Genève. La Convention relative au statut des réfugiés est ratifiée le 28 juillet 1951<sup>5</sup>.

Le statut des réfugiés est défini cette fois dans un cadre supranational, puisque cette Conférence est présidée par les Nations Unies. Dorénavant, seules les personnes suivantes peuvent solliciter ce statut<sup>6</sup>:

*« Qui, par suite d'événements survenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécuté de fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, de fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays, ou qui, si elle a la nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite contrainte, ne veut y retourner ».*

En outre, une limite temporelle et une limite géographique sont fixées par la convention, chaque Etat est cependant libre dans le choix de son application. La France opta pour les « événements survenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 1951 en Europe », et non pas en « Europe ou ailleurs »<sup>7</sup>. Ainsi, cette définition se veut universelle, et c'est le HCR qui joue le rôle d'organe central de surveillance de l'application de la présente convention dans les Etats

<sup>1</sup> *Idem*, page 42.

<sup>2</sup> J-P Massé, *L'exception indochinoise, le dispositif d'accueil des réfugiés politiques en France 1973-1991*, A. 12.

<sup>3</sup> G. Noirielle, *Atlas de l'immigration en France, exclusion, intégration*, page 7.

<sup>4</sup> HCR, *Les réfugiés dans le Monde, 50 ans d'action humanitaire*, page 15.

<sup>5</sup> G. Noirielle, *Réfugiés et sans-papiers, la République face au droit d'asile XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, page 123.

<sup>6</sup> Convention de Genève, Chapitre 1, article 1, section A §2.

<sup>7</sup> Convention de Genève, Chapitre 1, article 1, section B §1.

nationaux<sup>1</sup>. Cependant, en 1967, le Protocole de New York abolit ces restrictions<sup>2</sup>. Cette mesure fait suite à l'intensification des problèmes liés à la guerre froide et les différents événements qui surviennent dans le monde, à la suite de la décolonisation. Il faut pouvoir accueillir ces nouveaux réfugiés et pour cela il faut abolir les limites spatiales et temporelles accordées en 1951<sup>3</sup> :

*« Comme si les mots « par suite d'événements survenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 1951 et ... » et les mots « ... à la suite de tels événements » ne figuraient pas au paragraphe 2 de la section de l'article I [de la Conférence de Genève] ; « le présent Protocole sera appliqué par les Etats qui y sont partie sous aucune limitation géographique ».*

Le statut des réfugiés est donc défini, et sa prise en charge par les Etats est codifiée par la Convention de Genève. Chaque gouvernement est alors en mesure de créer les institutions nécessaires à la bonne application de ces textes.

*b) La création de l'OFPRA : la reconnaissance du statut de réfugié en France.*

La France, en paraphant la Convention de Genève, s'inscrit dans la vieille tradition révolutionnaire d'accueil des opprimés de la liberté. Mais elle opte entre 1951 et 1967 pour l'aide aux réfugiés à la suite d'évènements qui ont eu lieu avant le 1<sup>er</sup> juillet 1951 en Europe. Ces limites spatiale et temporelle, choisies par le gouvernement Schuman, sont dues à ce qu'on estime trop grand le nombre des réfugiés sur le territoire français<sup>4</sup>. Plus tard, en 1967, l'application du Protocole de New York abolit ces restrictions.

Afin d'assurer l'application de la Convention, il est créé le 25 juillet 1952, l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (l'OFPRA)<sup>5</sup>. Cette nouvelle institution, placée sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères, assure la protection juridique et administrative des réfugiés sur le territoire national.

Le conseil qui préside l'OFPRA compte, parmi ses membres, un représentant des associations d'aides aux réfugiés, ainsi qu'un représentant du HCR. Ils veillent à ce que le statut de réfugiés soit correctement attribué, puisque c'est le seul organe administratif habilité à délivrer les différents actes civils, nécessaires aux demandeurs d'asile<sup>6</sup>. Il est également doté d'une instance juridique, la Cour des Recours des Réfugiés, qui permet au demandeur d'asile de faire appel en cas d'une réponse négative de l'OFPRA. Son dossier est alors révisé, puis l'ultime décision est proclamée<sup>7</sup>.

Lorsqu'un réfugié indochinois arrive en France, il est doté d'une autorisation provisoire de séjour valable un mois, délai nécessaire pour constituer le dossier pour l'OFPRA<sup>8</sup>. Celui-ci doit être rédigé en français, et renseigner les questions, ainsi que les détails concernant les raisons de la fuite du pays : *« décrire toutes les raisons personnelles qui vous ont amenés à fuir votre pays et les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas y retourner ; faire attention à l'ordre chronologique et logique des faits ; mentionner les dates,*

<sup>1</sup> Convention de Genève, Préambule.

<sup>2</sup> G. Noiriel, *op.cit.*, page 146.

<sup>3</sup> Protocole de New York, article I, §3, cité in L. Legoux, *La crise de l'asile politique en France*, pages 289 à 293.

<sup>4</sup> G. Noiriel, *op.cit.*, page 139

<sup>5</sup> G. Noiriel, *op.cit.*, page 146.

<sup>6</sup> L. Legoux, *op. cit.*, page 29.

<sup>7</sup> J-P Massé, *op. cit.*, A. 22.

<sup>8</sup> HCR, Ministère de l'Intérieur, Préfecture, *Guide du demandeur d'asile, information, orientation*, page 7.

*les lieux et noms de personnes* »<sup>1</sup>. A partir de ces informations, l'OFPRA accorde ou non le statut de réfugié politique. En cas d'incertitude, l'Office peut aussi convoquer le demandeur d'asile pour un entretien, qui motivera sa décision finale. Ainsi, la France ne donne le statut de réfugié qu'aux personnes qui correspondent à la définition de la Convention de Genève de 1951. Mais pour cela, il est nécessaire de regrouper un certain nombre de preuves.

Le problème réside dans le fait que les réfugiés quittent généralement leur pays dans la précipitation et ne possèdent que très rarement leurs pièces d'identité. Ils peuvent dans ce cas « attester sur l'honneur » ne rien posséder. De même, pour étayer le récit des causes de leur départ, ils peuvent joindre des documents qui permettent de le justifier<sup>2</sup>. G. Noiriel souligne la difficulté de prouver les persécutions qu'ils ont pu subir : « *A priori, aucun bourreau délivrerait de certificat tamponné, attestant leurs sévices. C'est pourquoi les tentatives d'établir la vérité sur ce point sont souvent vouées à l'échec* »<sup>3</sup>. Il n'est donc pas évident de prononcer un jugement valable à partir des informations fournies par les demandeurs d'asile. Correspondent-ils alors tous à la définition de 1951?

### c) *Débats sur l'octroi du statut de réfugiés politiques aux Indochinois.*

Les Indochinois accueillis en France correspondent bien à la définition du réfugié, telle qu'elle est édictée par la Conférence de Genève de 1951. Les dossiers envoyés à l'OFPRA mentionnent des craintes de persécutions, du fait de la religion, de l'appartenance à un certain groupe social, ou des opinions politiques, à la suite des événements qui sont survenus en 1975 en Indochine. Mais ces flux de réfugiés ne semblent pas se tarir, puisqu'en 1989, des Vietnamiens arrivent toujours en France, alors que le pays a pourtant pris des mesures pour assouplir sa politique et éviter ces départs massifs. Par ailleurs, les pays occidentaux soupçonnent déjà en 1979 que certaines personnes profitent du statut de réfugié pour fuir un état de misère. Ainsi, ce profil correspond plus à une immigration économique qu'à une immigration politique<sup>4</sup>.

Par ailleurs, à cette période, la France est touchée par de graves problèmes économiques dus au premier choc pétrolier. Pour remédier à cette crise, le gouvernement Chirac proclame en 1974 l'arrêt de l'immigration. Les étrangers en France sont en effet les premiers touchés par la crise, sans compter que se pose de plus un véritable problème du logement des immigrés, comme l'atteste le Secrétaire d'Etat Postel-Vinay<sup>5</sup>. Ainsi, plus aucun étranger ne devait entrer sur le territoire national jusqu'à la levée de cette politique. Par ailleurs, on favorise le retour des immigrés par tous les moyens, notamment par l'offre de prime, par une aide à l'installation dans leur pays, ...<sup>6</sup> En 1977, comme la crise persiste, L. Stoléru, le nouveau Secrétaire d'Etat, décide d'accélérer le mouvement des retours des étrangers dans leur pays d'origine. Après l'échec de certaines propositions de lois assez strictes, le gouvernement renforce le contrôle des séjours et organise des expulsions d'étrangers non régularisés.

Pourtant, les réfugiés politiques d'Indochine peuvent entrer en France, malgré ce contexte de crise économique. Cependant, très vite, certains hommes politiques suspectent les

---

<sup>1</sup> HCR, Ministère de l'Intérieur, Préfecture, *Guide du demandeur d'asile, information, orientation*, page 10.

<sup>2</sup> *Idem*.

<sup>3</sup> G. Noiriel, *op. cit.*, page 202.

<sup>4</sup> HCR, *Les réfugiés dans le Monde, 50 ans d'action humanitaire*, page 79.

<sup>5</sup> R. Schor, *Histoire de l'immigration en France, de la fin du XIXe siècle à nos jours*, page 270.

<sup>6</sup> J-J Becker, c.d. P. Ory, *Crises et alternances, 1974-1995*, page 366.

demandeurs d'asile d'utiliser la convention de Genève pour contourner les lois sur l'immigration, alors que c'est l'Etat qui organise leur accueil. Ainsi, tant que la prospérité incite les pays développés à recruter des travailleurs étrangers, la question du droit d'asile n'est pas un enjeu important<sup>1</sup>.

Le débat sur ces raisons s'articule autour de deux points de vue, qui ne s'opposent pas. Selon J-P Gomane, c'est la tradition d'asile de la France, le passé colonial et la Guerre Froide qui ont été déterminants. Les liens coloniaux révolus ont créé des réseaux migratoires anciens – bien qu'ils aient été faibles-, tandis que la Guerre Froide favorise l'accueil des personnes fuyant le communisme<sup>2</sup>. Mais M. Guillon estime que la raison de cet accueil est plutôt d'ordre économique, la France revenant sur sa politique d'arrêt de l'immigration, sans vraiment l'annuler. En effet, l'arrêt de l'immigration a nécessité l'adaptation des industries, ce qui a provoqué une réduction de leurs effectifs de nouvelle main-d'œuvre immigrée<sup>3</sup>.

Est-ce alors le passé colonial ou bien un Etat qui a recours à une nouvelle immigration économique sous couvert de l'aide aux réfugiés ? Aussi bien l'une que l'autre proposition est plausible, et nous reviendrons sur ces questions ultérieurement.

## 2) *L'accueil en France.*

L'arrivée des réfugiés indochinois en France a nécessité la création d'un dispositif d'accueil cohérent et efficace, afin de leur offrir une intégration rapide dans la société d'asile. Par ailleurs, c'est le premier grand dispositif d'accueil que la France ait mis en place, même si deux ans avant le *rush* des réfugiés du Sud-Est asiatique, les Chiliens ont pu bénéficier de l'asile, à la suite des vagues de répression de la politique de Pinochet<sup>4</sup>. Cependant, la prise en charge des Asiatiques mobilise cette fois beaucoup plus d'acteurs, à la fois nationaux et locaux, étatiques et privés.

### a) *De l'Asie du Sud-Est, à la France.*

Avant d'arriver en France, les réfugiés d'Indochine ont pu se réfugier dans un pays de premier accueil, avant d'être affectés selon leur choix dans un des pays d'accueil définitif. Nous l'avons vu, le Haut Commissariat aux Réfugiés ouvre alors des camps en Thaïlande, aux Philippines, en Indonésie, en Malaisie, à Singapour et à Hong Kong. Au 31 janvier 1982, le HCR dénombre 229 624 réfugiés en attente d'une solution dans l'ensemble de ces camps, dont 191 080 en Thaïlande qui héberge à la fois des réfugiés du Laos et du Cambodge, ainsi que les *boat people* qui s'échouent sur ses plages<sup>5</sup>. Les autres pays du Sud-Est asiatique n'accueillaient que les *boat people*. Le HCR les prend donc en charge et débloque, en 1978, environ 18 milliards de dollars pour maintenir l'ouverture des camps de transit<sup>6</sup>. Ce sont ensuite les pays occidentaux qui se chargent de leur porter secours et les accueillent sur leur territoire.

Sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, la France mène une véritable politique d'accueil généreuse des réfugiés d'Indochine. Cette action lui vaudra d'ailleurs la

---

<sup>1</sup> G. Noiriel, *Atlas de l'immigration*, page 16.

<sup>2</sup> L. Legoux, *op. cit.*, page 116.

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> *L'Alsace*, 28/12/1990, « L'immigration chilienne : 324 Chiliens, tous des malgré eux », BUSIM, cote 9984

<sup>5</sup> CNE, note d'information de la situation des réfugiés dans le Sud-Est asiatique, mars 1982, note n°7, 1481 W 24-25-46, Fonds de la Préfecture, ADHR. (consultation sur autorisation).

<sup>6</sup> *L'Alsace*, 21/06/1979, « Depuis 1975 : 350 000 réfugiés indochinois ont fui leur pays », BMM.

médaille de Nansen en 1979<sup>1</sup>. Le gouvernement institue une politique de quotas de 1975 à 1984, c'est-à-dire que seul un certain nombre de réfugiés, défini à l'avance, pourront entrer sur le territoire français<sup>2</sup>. Après 1984, la France se dote d'un système plus strict pour l'attribution du statut de réfugié, car aucune solution n'est trouvée à cette hémorragie de population qui fuit l'Indochine. L'accueil des réfugiés est donc bel et bien organisé par l'Etat. Cependant cette politique était pensée comme provisoire, car le gouvernement envisageait une solution rapide. Le contexte en a décidé autrement, car les pressions exercées par les pays de premier accueil ont entraîné le maintien de ce dispositif sur près de dix ans et les entrées des réfugiés en France par quotas ont suivi un cours régulier entre 1975 et 1984 :

**Tableau des quotas d'entrée en France des réfugiés du Sud-Est asiatique<sup>3</sup>.**

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Janvier		1000	1000	1000	500	1000	800	1500	700	700
Février		1000	1000	1000	500	1000	800	1500	700	700
Mars		1000	1000	1000	500	1000	800	1500	700	700
Avril		1000	1000	1000	500	1000	800	1500	700	700
Mai	1000	1000	1000	1000	500	1000	0	1500	700	700
Juin	1000	1000	1000	1000	500	1000	1500	1500	700	700
Juillet	1000	1000	1000	1000	2500	1000	1500	450	700	700
Août	1000	1000	1000	1000	3500	1000	1500	450	700	
Septembre	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1500	450	700	
Octobre	1000	1000	1000	1000	1000	900	1500	450	700	
Novembre	1000	1000	1000	1000	1000	900	1500	450	700	
Décembre	1000	1000	1000	1000	1000	900	1500	450	700	
<b>Total</b>	8000	12000	12000	12000	13000	11800	13700	11700	8400	4900

Outre la politique des quotas, la France trie ses candidats à l'asile dans les camps de réfugiés. Les critères choisis par les responsables politiques sont de cinq ordres : « connaissance du français par le chef de famille, préférence pour les familles réduites, services militaires ou civils rendus à la France, réunion familiale, familles séparées ; connaissance d'un métier »<sup>4</sup>. Ces critères étaient alors pris en compte par le Consul de l'Ambassade de France, où étaient envoyées les demandes des postulants pour la France<sup>5</sup>. Ainsi, l'Ambassade pouvait choisir, selon les critères d'admissibilité, ceux à qui elle allait délivrer le laissez-passer. Les réfugiés installés à Mulhouse ont pour la plupart opté pour la France car ils maîtrisaient plus ou moins la langue, ou parce qu'ils y avaient de la famille<sup>6</sup>. La demande effectuée et acceptée, ils obtenaient le papier qui leur octroyait le droit d'entrer en France et ils pouvaient alors quitter les camps de transit asiatique.

<sup>1</sup> Chaque année, le HCR attribue cette médaille à des personnes ou à un groupe de personnes, qui a rendu des services exceptionnels aux réfugiés, in HCR, *Les réfugiés dans le monde, 50 ans d'action humanitaire*, page 15.

<sup>2</sup> P. Weil, *La France et ses étrangers – l'aventure d'une politique de l'immigration de 1928 à nos jours*, page 136.

<sup>3</sup> J-P Massé, *op. cit.*, page 107.

<sup>4</sup> J-P Massé, *op.cit.*, D.8, extrait d'un document du CNE daté de 1976, à la suite d'une mission envoyée en Thaïlande.

<sup>5</sup> Entretien 29/09/2003, Ouk Par.

<sup>6</sup> Résultat des entretiens à la question sur la raison du choix de la France.



Hormis les personnes qui sont passées par les camps, il y a également les départs légaux par le biais du rapatriement familial, mais qui ne concernent que les Vietnamiens<sup>1</sup>. Ce système fonctionne depuis 1979. Le Vietnam publie une liste de personnes autorisées à sortir du pays et le pays d'accueil fournit une liste des personnes autorisées à entrer sur son territoire. Lorsque la famille de Tran Duc Lai est arrivée en France, sa femme dépose une demande de rapatriement familial auprès des autorités françaises, afin que son mari puisse la rejoindre. La démarche française est souvent facile à effectuer. Il suffit de remplir un dossier, où on indique son identité, ainsi que celle de la personne à rapatrier, si on peut la prendre en charge et si l'on peut subvenir à ses besoins<sup>2</sup>. On le transmet à la Préfecture, puis le Consulat de France au Vietnam prépare les documents pour rapatrier ladite personne, à condition que celle-ci ait fait les démarches pour pouvoir quitter le pays. Cependant, les démarches pour obtenir l'autorisation du côté vietnamien sont beaucoup plus complexes<sup>3</sup>. Néanmoins, ces départs permettent de régler en partie le problème des *boat people* qui risquent la vie dans leur exode par la mer<sup>4</sup>. En 1984-85, les départs en avion ont été supérieurs aux départs par bateau, ce qui prouve qu'on pouvait diminuer les flux des *boat people*<sup>5</sup>. Cependant, les départs légaux n'endiguent pas les départs illégaux et de nombreux Vietnamiens continuent à risquer leur vie sur des embarcations de fortune.

b) *Les acteurs de l'accueil en France.*

L'Etat se charge donc de l'acheminement vers la France des réfugiés de camps situés en Asie. Mais qu'en est-il de l'accueil ? Plusieurs acteurs vont alors entrer en jeu dont l'Etat, qui donne les moyens législatifs pour favoriser l'action des associations. En fait, le mot d'ordre était : « *il faut intégrer au plus vite les réfugiés qui ont choisi la France comme seconde patrie* »<sup>6</sup>.

Le gouvernement accueille, administrativement parlant, les Indochinois sur son territoire, avec le statut de réfugiés politiques, puisqu'il leur est automatiquement attribué par l'OFPRA. C'est une mesure exceptionnelle, puisque la demande d'accueil en France étant acceptée par l'Ambassade, le réfugié obtenait le statut<sup>7</sup>. Dès lors, la population indochinoise connaît un véritable essor dans la population française. Au rythme d'environ 10 000 arrivants par an, la communauté indochinoise passe de 20 000 individus en 1975 à 127 000 en 1990<sup>8</sup>. Il fallait donc se donner les moyens d'accueillir plus de 100 000 personnes en l'espace de quinze ans.

Le dispositif d'accueil prévu par l'Etat revêt dans un premier temps un aspect législatif, qui vise à faciliter l'accession au logement et l'insertion professionnelle des réfugiés. En effet, par décret du 15 juin 1976, il prévoit « *que les réfugiés peuvent bénéficier de l'accueil des centres d'hébergement et de réadaptation sociale publics ou privés [...]* »<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> J-P Massé, *op. cit.*, B. 28.

<sup>2</sup> Demande de rapatriement familial pour les réfugiés de Thaïlande, fonds Préfecture, 1481 W 46, ADHR. (consultation sur autorisation)

<sup>3</sup> Entretien 15/11/2003, Tran Duc Lai.

<sup>4</sup> HCR, *op. cit.*, page 79.

<sup>5</sup> J-P Massé, *op. cit.*, C.2.

<sup>6</sup> *Idem*, A.26.

<sup>7</sup> L. Legoux, *La crise de l'asile politique en France*, page 306 ; tableau de demandes, reconnaissances et rejet du statut de réfugié : jusqu'en 1980, il n'y eut aucun rejet, puis par la suite, il sont assez rares.

<sup>8</sup> M. Guillon, « Les Asiatiques en France », pages 5 à 17, in *Asiatiques Turcs, deux communautés multiples*, page 7, Chiffres de l'INSEE, recensement de 1990, sondage au quart.

<sup>9</sup> J-P Massé, *op. cit.*, F. 19.

C'est le début de la promulgation de nombreux autres décrets qui visent l'insertion et l'accueil de cette population. Des enquêtes sur la situation économique, ainsi qu'un recensement des locaux susceptibles de servir de centres d'hébergement étaient commandés aux Préfectures. L'Etat favorisait l'insertion professionnelle des réfugiés politiques dans telle ou telle région, notamment par une révision de la taxe que devaient verser les entreprises françaises à l'ONI pour les travailleurs étrangers. En effet, pour un Indochinois, l'entreprise versait 100 francs à l'ONI, alors que pour un autre travailleur étranger, la taxe s'élevait à 1000 francs en 1976. L'emploi des Indochinois était alors largement favorisé, ce qui les distingue encore un peu plus des autres migrants<sup>1</sup>. La législation sur le travail et le logement instituée, l'Etat confie le bon déroulement du dispositif aux associations.

Dès la fin du mois de mai 1975, le Comité National d'Entraide Franco-Indochinois est créé et les tâches ont été réparties parmi quelques associations nationales. L'association France Terre d'Asile<sup>2</sup> se charge de la prospection pour l'ouverture de centres provisoires d'hébergement (CPH), qui sont ensuite gérés localement. Elle se charge également des centres de transit parisiens où les réfugiés subissent un examen médical, avant d'être envoyés en province, ce qui évite une concentration de réfugiés à Paris. Enfin, elle se charge de l'acheminement des réfugiés jusqu'aux CPH provinciaux. L'affectation d'un réfugié en province dépend de deux cas de figure. Soit des membres de la famille habitent déjà en France et on cherchera à favoriser le rapprochement familial. Ainsi, à Paris, des recherches sont effectuées, puis on envoie la personne en priorité dans un foyer à proximité de ses parents. Soit, le réfugié ne possède pas de famille, et sera donc envoyé là où il y a de la place. La Croix-Rouge Française, quant à elle, avait le premier contact avec les réfugiés, dès leur descente de l'avion à Paris. Elle était chargée d'un vague comptage à l'arrivée puis de les acheminer dans les centres de transit parisiens. Le Cimade et le Secours Catholique étaient également présents, mais avaient un rôle plus marginal dans le dispositif d'accueil.

C'est un véritable réseau en pyramide qui se met en place, car ces associations agissent à l'échelon national<sup>3</sup>. Lorsque les réfugiés arrivent en province, ce sont les associations locales qui les prennent en charge. Ainsi, les réfugiés indochinois ont été accompagnés depuis leur descente de l'avion jusqu'à leur intégration sociale. Les chevilles ouvrières de ce dispositif sont les associations locales, car elles se chargent de guider pas à pas les réfugiés politiques dans l'apprentissage de la vie occidentale et de tout mettre en œuvre pour leur bonne intégration.

c) *Le réfugié politique indochinois en France : entre solidarité et rejet.*

Le dispositif d'accueil semble très étatisé, et ne laisse que très peu de marge d'action aux municipalités. A priori, celles-ci restent en dehors, car c'est l'Etat et les associations qui agissent directement, sous la tutelle locale de la Préfecture. Mais toutes les municipalités ne restent pas tout à fait passives. Par exemple, la section locale du Parti Communiste du Haut-Rhin adresse en 1979 un communiqué au quotidien *l'Alsace*<sup>4</sup>. Elle dénonce la « *campagne politique scandaleuse qui utilise le sort terrible d'hommes et de femmes qui pour des raisons diverses ont voulu quitter leur pays d'origine* ». Selon le PCF, cette campagne « *sert d'alibi aux revanchards qui ont participé à la ruine du Vietnam pour l'empêcher d'accéder à son indépendance* ». En fait, les communistes français sont favorables à ce qu'une aide

---

<sup>1</sup> *Id.*, F. 25.

<sup>2</sup> Créée en 1971 afin de lutter pour la protection des droits des réfugiés en France

<sup>3</sup> *L'Alsace*, 07/1979, « En France, les réfugiés réapprennent à vivre », BMM.

<sup>4</sup> *L'Alsace*, 22/07/1979, « Le PCF et le sort des réfugiés vietnamiens », Fonds préfecture, 1481 W 25, ADHR.

humanitaire soit accordée au Vietnam et que les Américains versent des dommages de guerre. En revanche, ils sont opposés à l'accueil des réfugiés politiques dans les communes françaises, qui souffrent d'un manque d'emplois et de moyens. Les maires communistes auraient alors mis en action les revendications de leur parti en s'opposant à l'accueil de réfugiés dans leur commune.

Cette opposition est vivement critiquée par le Conseil municipal de Mulhouse. En effet, la ville accueille depuis 1975 des réfugiés politiques, et selon ses édiles, dans une vieille tradition d'asile. M. Laville Saint Martin interpelle alors les conseillers municipaux à ce sujet <sup>1</sup>:

*« [...] je trouve scandaleux les propos de certains maires communistes français qui déclarent ne pas vouloir recevoir de réfugiés vietnamiens, car leur ville supporte déjà de grandes quantités de travailleurs immigrés [...]. En fait, je comprends et nous comprenons ces maires communistes ; je crois qu'ils ont peur d'être en face de témoins qui ont souffert du marxisme ».*

Il apparaît alors un problème fondamental dans le dispositif d'accueil. Il faut en effet qu'une cohésion nationale se forge face à la question des réfugiés. Jacques Cunat fait part de son indignation face à l'attitude du PCF *« qui cherche à faire croire que tous les réfugiés actuels vietnamiens sont, soit des profiteurs ou des prostitués qui vivaient dans l'ancien régime. C'est un scandale ! »*. Le docteur Muller conclut en s'étonnant que *« les ouvriers espagnols, portugais, italiens, quand ils vont vers l'étranger, ils ne choisissent pas le paradis soviétique, ils viennent chez nous. Ils quittent toujours les républiques populaires pour aller chez les sales capitalistes [...], qui les reçoivent aussi mal que possible bien entendu »*. Par cette formule ironique, le docteur Muller condamne à son tour le communisme.

Ce débat au sein du Conseil municipal permet de mettre en évidence les arguments des communistes et l'indignation que provoque, parfois, le refus de l'accueil des réfugiés dans une commune. Pourtant, celle-ci n'a qu'un rôle passif, puisque l'Etat se charge véritablement de l'ensemble du dispositif d'accueil. Néanmoins, certains maires peuvent faire pression sur le Préfet afin de stopper toute nouvelle arrivée de réfugiés dans leur commune. Les associations doivent alors faire face à tous ces problèmes. Cependant, cela reste relativement marginal, puisque d'autres municipalités débloquent même des fonds pour aider le travail du Comité national d'Entraide Franco-Indochinois.

### **3) L'exemple d'un accueil : Mulhouse.**

Les réfugiés politiques sont envoyés en province après avoir passé deux semaines à Paris dans un centre de transit. Ce mouvement de la capitale vers les départements métropolitains entraîne la création d'une organisation d'accueil à l'échelon local, dont la gestion est confiée aux Préfectures. Les Préfets mènent alors des enquêtes sur les offres d'accueil dans leur département. Ils communiquent ensuite les résultats à FTDA, qui accrédite les Centres Provisoires d'Hébergement, et envoie les réfugiés en attente à Paris. Ce sont les acteurs locaux (associations, entreprises, municipalités, sous-préfectures) qui agissent ensuite, pour intégrer le plus rapidement possible les réfugiés politiques. Comment cela s'est-il organisé dans le Haut-Rhin, notamment à Mulhouse qui a accueilli de nombreux Indochinois entre 1975 et 1989 dans le cadre de ce dispositif établi au niveau national ?

---

<sup>1</sup> P-V du Conseil Municipal de Mulhouse, Intervention M. Laville Saint-Martin, séance du 2 juillet 1979, AMM.

a) *Le dispositif d'accueil local.*

Le préfet du Haut-Rhin répond le 9 juillet 1975 à une circulaire émise par le ministère de la Santé<sup>1</sup>. Celle-ci demande qu'un recensement rapide des locaux disponibles pour accueillir les réfugiés soit effectué dans le département. La réponse doit indiquer la dénomination de chaque établissement, l'adresse, le nom du service ou de l'organisme gestionnaire, la nature de l'hébergement, ainsi que le nombre de places disponibles. Par ailleurs, il est également demandé à ce qu'un bilan de la situation économique locale soit remis avec le recensement. Ainsi, un bilan général de la situation du département est effectué par ordre du gouvernement, afin de mener une prospection des lieux éventuels où l'on peut affecter les réfugiés indochinois en transit à Paris.

Dans le cadre d'une politique d'accueil sur quotas, le dispositif doit être organisé en un véritable roulement dans les Centres Provisoires d'Hébergement, où les réfugiés ne peuvent être hébergés que sur une courte période. Cela demande donc une intégration. Pour que la coordination entre les différents services soit efficace, une centralisation du dispositif est établie, par la création d'une Commission Départementale<sup>2</sup>. Mais auparavant, il faut installer les différents organes d'accueil. Deux foyers mulhousiens obtiennent en 1975 l'agrément CPH de FTDA, après en avoir formulé la demande. Ce sont les foyers de l'Ecluse et du Drouot, gérés par deux associations qui jusqu'à présent s'occupaient des jeunes travailleurs : le Cotrami et l'Altram<sup>3</sup>.

L'hébergement trouvé, il ne reste plus qu'à mettre en place le dispositif d'accueil. Le Préfet préside la Commission Départementale et s'assure de la liaison avec l'Etat, pour les questions législatives, et avec FTDA, pour le placement des réfugiés<sup>4</sup>. Des réunions sont régulièrement organisées afin de faire un point sur le déroulement de l'accueil. Au 15 janvier 1976, le foyer de l'Ecluse héberge 114 personnes et le foyer Drouot 58. Ces personnes sont alors prises en charge sur une durée de six mois, après quoi, l'aide de l'Etat cesse<sup>5</sup>.

Dès lors les foyers, avec l'aide de l'assistance sociale et des animatrices embauchées pour l'accueil des réfugiés, vont se charger de plusieurs tâches. Ils ont six mois pour réussir à intégrer ces personnes. Durant cette période, chaque réfugié perçoit un pécule de 10 frs par jour, ce qui permet une relative autonomie. L'hébergement, quant à lui, est financé par l'Etat, ainsi que la nourriture.

Pour assurer l'avenir des réfugiés, il est nécessaire dans un premier temps de se charger des démarches administratives, afin de leur donner le droit d'asile sur le territoire et ainsi légaliser leur présence en France. Une assistante sociale se charge de toutes ces formalités administratives, en leur procurant une carte de séjour, une carte provisoire de travail et une demande de carte de réfugié délivrée par l'OFPRA, qui leur permet de renouveler par la suite leur titre de séjour sur le territoire français.<sup>6</sup> Une mesure d'exception

---

<sup>1</sup> Circulaire n°25/A.S. du ministère de la Santé, 27 mai 1975, Fonds de la Préfecture, 1481 W 46, ADHR. (consultation sur autorisation)

<sup>2</sup> Réunion bilan du 19 novembre 1975, tenu à la Sous-Préfecture du Mulhouse, Fonds Préfecture, 1481 W 46, ADHR (Consultation sur autorisation)

<sup>3</sup> Situation au 15 janvier 1975, Fonds Préfecture, 1481 W 46, ADHR. (consultation sur autorisation)

<sup>4</sup> Compte-rendu des réunions du 5/10/1979, à propos de la répartition des Asiatiques, Fonds Préfecture, 1481 W 24-25-46, ADHR. (Consultation sur autorisation)

<sup>5</sup> Rappel de FTDA, 28/06/1976, Fonds Préfecture, 1481 W 46, ADHR: « *Il faut se tenir aux six mois prévus de prise en charge par l'Etat, pour qu'un roulement régulier tienne le coup* ». (consultation sur autorisation).

<sup>6</sup> Opération réfugié du Sud-Est asiatique, Fonds SIM, 62 A 5169, CERARE.

touche en revanche les Laotiens. En effet, à la suite d'une convention franco-laotienne signée en 1952, ils n'ont pas besoin d'avoir de carte de travail. Cependant, en 1978, cette convention est annulée, afin qu'il n'y ait pas d'injustice vis-à-vis des Cambodgiens et des Vietnamiens<sup>1</sup>. Leur état civil et leur présence reconnus par l'Etat, il faut encore leur donner accès à l'autonomie à la fois financière par l'emploi, et quotidienne, par l'accès au logement.

Monique Monnier, directrice du Cotrami, a rassemblé les représentants de différentes entreprises, afin d'étudier les possibilités d'insertion de ces réfugiés. Les employeurs proposaient alors directement des offres par le biais de l'ANPE. En ce qui concerne le logement, les foyers postulent auprès des bailleurs sociaux de Mulhouse, tels que Logi Est, la SOMCO, l'OPHLM, ... qui mettent à disposition leurs logements vacants<sup>2</sup>.

Enfin, des cours intensifs de français ont été organisés, afin de permettre aux réfugiés de maîtriser rapidement la langue<sup>3</sup>. Cet apprentissage devrait leur faciliter l'accession au marché du travail et éviter un enfermement communautaire, qui risque d'être néfaste à leur bonne intégration. Ainsi, ils consacraient 12h par semaine à ces cours, qui étaient obligatoires pour tous ceux qui ne maîtrisaient pas la langue.

En 1979, ce dispositif va connaître une petite modification. Le refoulement des réfugiés des pays de premier accueil en Asie oblige les pays occidentaux à augmenter leurs quotas d'accueil des réfugiés indochinois, par l'application du plan DISERO<sup>4</sup>. Cela se traduit à l'échelon local par la recherche de nouvelles structures d'hébergement. Le principe du dispositif ne change pas en lui-même, mais le temps passé en CPH est réduit au maximum. Pour réussir ce nouveau challenge, la Préfecture fait appel aux particuliers, aux entreprises et aux communes, qui peuvent proposer un logement et un emploi à ces réfugiés. Les propositions sont alors centralisées par la Préfecture, qui dépêche une enquête de la DDASS. Celle-ci donne son avis sur le logement, la situation, et l'encadrement prévus par l'accueil. Cet avis est ensuite validé par une commission qui accepte ou non l'offre. Si celle-ci est acceptée, la proposition est envoyée dans un foyer, où les réfugiés intéressés peuvent postuler pour obtenir le logement et l'emploi proposés<sup>5</sup>. Cette mesure permet une insertion encore plus rapide et libère ainsi des places qui sont rapidement occupées par de nouvelles arrivées.

Au bout de ces six mois, le réfugié indochinois doit être en mesure de se prendre en charge et donc de ne plus dépendre de l'Etat. Il quitte alors le foyer et laisse sa place à un autre arrivant. Un véritable *turn over* s'engage dans ces deux foyers mulhousiens dont la mission principale est d'intégrer le plus rapidement possible les réfugiés politiques. Le dispositif d'accueil local se conforme donc aux prescriptions des circulaires ministérielles et aux principes édictés par FTDA.

#### *b) Des centres pour travailleurs ouvriers convertis en CPH.*

Le Cotrami et l'Altram sont des associations gestionnaires de foyers d'hébergement. Ces foyers, souvent pour travailleurs étrangers, ont ouvert leurs portes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à la suite de l'appel des grandes entreprises mulhousiennes à des

---

<sup>1</sup> J-P Massé, *op. cit.*, C.27.

<sup>2</sup> Opération réfugié du Sud-Est asiatique, Fonds SIM, 62 A 5169, CERARE.

<sup>3</sup> J-P Massé, *op. cit.*, C 25.

<sup>4</sup> *Idem*, C 3

<sup>5</sup> Offre d'accueil 1979, plusieurs dossiers à ce sujet sont conservés, où toute la procédure est mise en exergue, avec refus et validation, fonds de la Préfecture, 1481 W 24-25-46, ADHR. (consultation sur autorisation)

immigrés, parce que la main-d'œuvre était localement insuffisante<sup>1</sup>. Cependant, la seule structure permettant un accueil après la guerre est la caserne Lefebvre, qui n'est pas conforme aux règles de salubrité. Pour donner un peu plus de confort à ces travailleurs, le CASNAHR est créé en 1951, et devient en 1966 le Cotrami<sup>2</sup>. Dans un premier temps, son objectif est de « créer et entretenir des moyens d'hébergement pour les citoyens français musulmans d'Afrique du Nord ». A partir de 1966, son action s'élargit aux travailleurs migrants.

L'Altram est créée un peu plus tard, dans les années 1960. Cette association se charge du logement des jeunes travailleurs de la région de Mulhouse. Ses objectifs sont multiples : mener une étude des problèmes sociaux posés par le logement des jeunes isolés ; créer, puis prendre en charge la gestion d'un foyer ; améliorer les conditions d'exploitation des foyers ; développer les activités culturelles pour les jeunes du foyer<sup>3</sup>.

Le profil des locataires de leurs foyers correspond alors à la situation économique de la ville, en pleine croissance et qui demande une forte main-d'œuvre. Ce sont donc des ouvriers qui possèdent un emploi afin d'avoir des ressources financières et qui sont célibataires, car ces foyers ne sont pas mixtes. Il n'y a, par contre, aucun critère de nationalité pour accéder à un logement dans ces structures<sup>4</sup>.

Mais en 1975, ces foyers, en l'occurrence le foyer de l'Ecluse et l'Altram, ont déposé leur candidature pour être agréés par FTDA en tant que Centres Provisoires d'Hébergement. On peut se demander pour quelles raisons ces foyers pour ouvriers ont été sélectionnés ?

En 1975, un recensement des foyers Cotrami a été effectué. A Mulhouse, on en dénombre cinq, dont les taux de remplissage sont assez importants. Seul le foyer l'Ecluse possède 82 places vacantes sur une capacité globale de 287<sup>5</sup>. La majorité de ces logements est réservée par la société Peugeot, qui y loge ses employés, souvent recrutés à l'étranger par le biais de l'Office National de l'Immigration. Mais, lorsqu'en 1974, la loi sur l'arrêt de l'immigration a été appliquée, Peugeot a retiré ses réservations dans certains foyers. La situation commence à se dégrader pour ces associations, qui vivent principalement des loyers, jusque là, majoritairement versés par Peugeot. L'arrivée de ces réfugiés d'Indochine en 1975 est alors une véritable opportunité.

Un contrat d'une durée de deux ans et renouvelable est signé entre le Cotrami, l'Altram et France Terre d'Asile. Celui-ci détermine les devoirs de chacun dans le processus d'accueil des réfugiés du Sud-Est Asiatique et assure que l'Etat prend en charge la rémunération des employés qui s'occupent des réfugiés<sup>6</sup>. Par ailleurs, les associations reçoivent également une indemnité par journée et par réfugié hébergé. On compte alors 49 frs par jour, dont une partie entre dans les frais de dépenses du foyer. En effet, l'Etat paie par jour et par réfugié 25 frs pour la nourriture, 11 frs pour la chambre, 3 frs pour les frais d'administration et 10 frs qui servent de pécule aux réfugiés<sup>7</sup>. Ainsi, l'arrivée de ces réfugiés permet de rentabiliser ces établissements.

---

<sup>1</sup> F. Meichler, *alii*, *Mulhouse d'ailleurs : Enquête sur l'immigration dans la ville*, page 93.

<sup>2</sup> Historique de l'association Cotrami.

<sup>3</sup> Altram, 1961-1966, Fonds SIM, 62 A 5163, CERARE.

<sup>4</sup> M. Sejai, *Peugeot-Mulhouse, son impact sur l'immigration dans la ville 1962-1990*, pages 45-46.

<sup>5</sup> Etat du parc des foyers, 8 janvier 1975, fonds de la SIM, 62 A 5168, CERARE.

<sup>6</sup> Contrat FTDA avec les associations locales, fonds de la Préfecture, 1481 W 46, ADHR. (consultation sur autorisation)

<sup>7</sup> Prix journalier de l'accueil, fonds de la Préfecture, 1481 W 46, ADHR. (consultation sur autorisation)

Le foyer Altram demande, dès le 10 novembre 1975, la possibilité d'augmenter le nombre de places pour le CPH, le faisant passer de 50 à 70. La raison avouée de cette demande est la persistance de la mauvaise conjoncture économique et donc l'absence d'apport de nouveaux locataires dans l'autre partie du foyer, toujours réservée aux travailleurs. FTDA accepte la proposition, tout en soulignant que cette action d'accueil « *n'est pas à utiliser à des simples raisons de rentabiliser l'immeuble alors que les fonds manquent* »<sup>1</sup>. Mais c'est tout de même un bon moyen pour atténuer les effets de la crise sur les caisses de l'association !

Durant toute la période d'accueil, ce sont ces deux associations qui s'occupent de l'hébergement et de l'intégration des réfugiés dans la société française. Il n'existe donc que deux CPH à Mulhouse. En revanche, en 1976, le Cotrami reçoit de la Sonacotra, la gestion d'un nouvel établissement, rue Vauban. L'association profite de cette opportunité, pour fermer le foyer l'Ecluse et le réaménager, afin d'y transférer son CPH<sup>2</sup>.

Les réfugiés d'Indochine sont donc logés dans des foyers ouvriers mulhousiens, qui sont dans cette période de crise, vidés de leurs locataires. Mais habituellement, ce sont des célibataires qui y résidaient, alors que là, ce sont des familles entières qui sont accueillies. Ces foyers n'étaient donc pas vraiment adaptés à l'accueil de ce type de « clientèle », ce qui demanda un effort d'organisation<sup>3</sup>. Néanmoins, le titre de CPH leur a été attribué par FTDA, peut-être faute de mieux, puisque mis à part ces foyers pour travailleurs, aucune structure d'accueil familial véritable n'existe à Mulhouse.

*c) L'attitude de la municipalité face à l'arrivée des réfugiés.*

Durant la période du dispositif d'accueil, le nombre d'Indochinois présents à Mulhouse augmente fortement. En effet, en 1974, juste avant le grand *rush* des réfugiés, on dénombre 44 Indochinois sur le territoire mulhousien. En 1992, la communauté atteint les 1200 individus, dont 1165 réfugiés et 35 « nationaux »<sup>4</sup>. En l'espace d'un peu moins de 20 ans, la population indochinoise a augmenté de + 2727,27%. Cette croissance fulgurante est due à l'apport régulier de nouveaux réfugiés dans la ville. Le tableau suivant présente l'effectif par année des réfugiés politiques présents sur le territoire mulhousien, ainsi que celui des nationaux entre 1975 et 1992<sup>5</sup> :

---

<sup>1</sup> Lettre de l'Altram du 10 novembre 1975, à FTDA, fonds de la Préfecture, 1481 W 46, ADHR. (consultation sur autorisation)

<sup>2</sup> Comité directeur, avec Comptes rendus, 5 octobre 1976, changement de place, Fonds de la SIM, 62 A 5168, CERARE.

<sup>3</sup> Entretien M. L'hospitalier, responsable de l'accueil des réfugiés à l'Altram, 1982 – 1986.

<sup>4</sup> Bulletins Statistiques de la ville, 1974 et 1992, Per 110, AMM.

<sup>5</sup> Bulletins Statistiques de la ville, de 1974 à 1992, année par année, Per. 110, AMM.

Date	Réfugiés Cambodgiens	Réfugiés Laotiens	Réfugiés Vietnamiens	Total réfugiés	Total des nationaux indochinois
1975			8	8	217
1976	116		4	120	147
1977	200	98	24	322	213
1978	218	57	307	582	195
1979	296	37	255	588	124
1980	331	255	160	746	125
1981	343	259	198	800	124
1982	416	315	237	968	67
1983	467	311	276	1054	67
1984	425	304	289	1018	57
1985	467	270	162	899	40
1986	484	259	290	1033	44
1987	487	270	289	1046	26
1988	495	259	289	1043	44
1989	512	265	314	1091	41
1990	529	273	319	1121	31
1991	503	277	369	1149	27
1992	500	250	415	1165	35

Ces chiffres n'illustrent pas tout à fait le dispositif d'accueil, puisque nous ne possédons pas de données sur les flux d'arrivées des réfugiés. En revanche, nous savons que les réfugiés n'arrivaient pas par contingents à Mulhouse, mais au compte-gouttes. Dès qu'une place se libérait, FTDA la comblait en envoyant une famille de réfugiés en attente dans un foyer de transit parisien<sup>1</sup>. De plus, nous ne pouvons pas vraiment apprécier le nombre réel de réfugiés politiques installés à Mulhouse, puisqu'un certain nombre d'entre eux ont très vite obtenu la naturalisation française. Certes, ces chiffres sont discutables, mais nous permettent tout de même d'avancer le chiffre d'une population indochinoise de plus de 1200 individus en 1992 à Mulhouse.

Alors que certaines villes françaises refusent d'accueillir des réfugiés politiques indochinois, à Mulhouse la question ne s'est même pas posée. En fait, il semble même que la municipalité ait été informée par surprise de l'arrivée du premier contingent de réfugiés. En effet, le Conseil municipal discute pour la première fois de la venue des Vietnamiens et des Cambodgiens le 17 novembre 1975, alors que les premières familles sont arrivées à Mulhouse le 9 octobre 1975<sup>2</sup>. C'est l'adjoint Wirth, en charge de l'action sociale de la ville de Mulhouse, qui soulève la question. Il explique que ces réfugiés sont pris en charge par l'Etat, et « *qu'ils ne posent pour l'instant aucun souci* ». Ainsi, la municipalité ne s'est vue charger d'aucun rôle dans ce dispositif d'accueil. Cependant, l'adjoint Wirth précise que « *socialement parlant, il [convient] de les accueillir dans un esprit de compréhension humaine, et que pour cela un certain nombre de dispositions furent prises* ». Celles-ci concernent principalement quelques gestes de la part du service social de la ville qui leur offre des tickets de bus, des entrées pour les musées mulhousiens, pour la piscine et pour le zoo<sup>3</sup>.

Cet accueil mulhousien inquiète en revanche le sous-préfet. En effet, le maire de Mulhouse, Emile Muller a admis sans condition la venue de ces réfugiés. Cependant, la

<sup>1</sup> « Deux à trois familles arrivaient par semaine », situation au 15 janvier 1976, fonds de la Préfecture, 1481 W 46, ADHR. (consultation sur autorisation).

<sup>2</sup> P-V du Conseil municipal de Mulhouse, 17 novembre 1975 lors d'une intervention de l'adjoint M. Wirth, AMM.

<sup>3</sup> Note d'information, avril 1976, Comité directeur, et Compte-rendu 1976, fonds SIM, 62 A 5169, CERARE.



situation au 3 mars 1976 ne paraît pas favorable à l'arrivée de nouveaux contingents car, parmi les précédentes arrivées, tous ne sont pas encore reclassés, alors qu'ils sont bientôt en fin de droits<sup>1</sup>. Dès lors, le service social de la municipalité va devoir venir en aide à ces réfugiés. Ainsi, preuve est donnée que la municipalité n'a nul besoin de se charger du dispositif d'accueil, en tout cas jusqu'à leur intégration.

Il est important de ne pas négliger le contexte économique de cette période. Quelques remarques au sein du Conseil municipal font référence à certaines réticences au sujet de cet accueil, notamment, de la part de l'adjoint Wirth<sup>2</sup> :

*« Lorsque le premier groupe est arrivé, nous avons appris par hasard, par des bruits de couloir, qu'un groupe viendrait à Mulhouse et serait amené de la gare à un foyer par des voitures de CRS [...]. A partir de ce moment-là, cependant, il n'y a plus eu de problème de réfugié. Mais un deuxième groupe est arrivé, puis un troisième et un quatrième et lorsque nous avons fait des réflexions un moment donné au niveau de la Préfecture sur ce catapultage de réfugiés à Mulhouse qui pourraient prendre des emplois précieux pour nos indigènes à nous, pour nous autres, la direction Peugeot s'exclame : « Mais mon Dieu, laissez-les venir, car nous ne trouvons personne ! ».*

La situation de l'emploi semble être le motif de l'inquiétude de la municipalité. Mulhouse s'est interrogée dans un premier temps sur l'arrivée en masse de réfugiés sur son territoire, tout comme l'ont fait les maires communistes. Cependant, leur accueil à Mulhouse n'a pas posé de réels problèmes et a été accepté par la Municipalité. En effet, les Mulhousiens ont la chance d'être touchés moins violemment par la crise économique due au choc pétrolier de 1973, et donc la situation de l'emploi est meilleure que dans d'autres régions françaises<sup>3</sup>. Ainsi, l'accueil des réfugiés à Mulhouse n'est pas uniquement guidé par des motifs humanitaires. Si la situation de l'emploi n'était pas aussi favorable en 1979, il est possible que les remarques faites à la Préfecture se seraient transformées en refus d'accueillir de nouveaux réfugiés.

Nous pouvons conclure que la mairie de Mulhouse n'a pas joué un rôle de premier plan dans le dispositif d'accueil. De même, son attitude semble influencée par la bonne situation économique du moment, et nous comprenons mieux qu'elle ne perçoit pas d'un mauvais œil l'arrivée des réfugiés sur son territoire. Cela explique qu'en 1979, alors que la situation des réfugiés devient critique en Asie avec les refoulements dans les pays de transit, la municipalité vote une subvention de 50 000 frs, attribuée au Comité d'Entraide aux Indochinois. De plus, elle accepte sans condition la venue de nouveaux réfugiés dans le cadre de la politique gouvernementale<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Courrier du 3 mars 1976, sous-préfet au préfet, fonds Préfecture, 1481 W 1446, ADHR. (consultation sur autorisation).

<sup>2</sup> Procès verbaux, séance du 4 septembre 1978, AMM.

<sup>3</sup> B. Vogler, M. Hau, *Histoire économique de l'Alsace – Croissances, Crises, Innovations, 20 siècle de développement régional*, page 343.

<sup>4</sup> P-V du Conseil municipal, séance du 2 juillet 1979, AMM.

## C-/ Quelle intégration ?

Après le foyer, les réfugiés d'Indochine sont censés être intégrés dans la société française. Cependant, le processus d'intégration ne s'arrête pas au bout des six mois de prise en charge par l'Etat, elle continue par leur vécu quotidien en France. De nouvelles structures les accueillent et ils explorent ainsi la société à leur manière. Les Indochinois se regroupent alors en associations et se donnent les chances de réussir cette intégration collectivement. Nous allons étudier de quelle manière les réfugiés se sont intégrés et quelles sont leurs réactions à la sortie des foyers d'accueil, lorsqu'ils sont vraiment confrontés à la vie occidentale.

### *1) La vie après le foyer.*

Rappelons que les foyers d'accueil prennent en charge les réfugiés durant une période de six mois non renouvelable. A l'issue de celle-ci, ils deviennent autonomes et intègrent pleinement la société française. L'Etat leur donne encore une petite aide sous forme de logement, puisque le foyer s'occupe de leur trouver un hébergement en parc locatif. De même, des associations se mobilisent pour leur permettre de parfaire leur usage de la langue française. C'est donc une véritable prise en charge par la solidarité française pour une intégration réussie des réfugiés. Enfin, nombreux sont ceux, parmi ces réfugiés, qui effectuent une demande de naturalisation.

#### *a) La question du logement après le foyer : entre dispersion et concentration.*

Selon des statistiques de l'année 2002, 84% des ressortissants cambodgiens vivent à Mulhouse et sa banlieue. Il en est de même pour 78% des Laotiens et 75% des Vietnamiens. De petites communes comme Diefmatten, Issenheim, Staffelfelden hébergent quelques réfugiés, mais leur importance reste très marginale<sup>1</sup>. Cette situation résulte de différentes causes.

Débutons par la plus tardive, c'est-à-dire cet effet de dispersion dans les petites communes, qui concerne tout de même 16% des Cambodgiens et 25 % des Vietnamiens. Le fait de retrouver ces réfugiés dans les villages haut-rhinois, peut provenir soit de l'établissement du dispositif d'accueil de 1979, soit d'une initiative volontaire de la part des réfugiés de s'installer hors de la ville après quelques années. Cependant, le dispositif d'accueil semble avoir joué un rôle plus important. Celui-ci consiste en effet dans la prise en charge d'un ou plusieurs réfugiés par des volontaires, qui leur procurent un logement ainsi qu'un travail. De nombreuses communes, dans un élan de solidarité, offrent ainsi ces possibilités<sup>2</sup>. Les Indochinois hébergés en CPH peuvent alors bénéficier de ces offres, et être rapidement reclassés avec un logement et un travail dans ces villages. Le résultat de ce dispositif n'a eu cependant qu'un effet relatif, puisque la présence des Indochinois dans ces petites communes reste marginale, par rapport à leur présence en ville.

En effet, la grande majorité d'entre eux vit à Mulhouse. Les foyers d'accueil s'occupaient alors de leur trouver le premier logement en déposant un dossier auprès des bailleurs sociaux, tels que Mulhouse Habitat, Logi Est, ... En 1975 par exemple, L'OPHLM propose des logements au quartier Brossolette, dans le but avoué de favoriser le brassage

---

<sup>1</sup> Implantation géographique des ressortissants de nationalité cambodgienne, laotienne, vietnamienne, 31/12/2002, Préfecture de Colmar, Service des Etrangers.

<sup>2</sup> Dossier d'offre d'accueil des réfugiés, fonds Préfecture, 1481 W 46, ADHR. (consultation sur autorisation).

ethnique<sup>1</sup>. Lors du bilan du reclassement de la première vague d'arrivée des réfugiés indochinois, sur 114 personnes, 61 ont été logées au quartier des Coteaux. Les autres ont été éparpillées entre Bourzwiller et des appartements libérés en ville<sup>2</sup>. L'arrêt de l'immigration en 1974 prévoyait un programme de construction de parc immobilier pour reloger les étrangers sur le territoire. Ces derniers vivaient bien souvent dans des taudis ou des « bidonvilles ». Leur situation sanitaire devenant critique, l'Etat s'est engagé à éradiquer les bidonvilles de France en améliorant l'hébergement des immigrés. Les réfugiés du Sud-Est asiatique ont pu alors bénéficier de la construction de ces structures et l'accès au logement HLM<sup>3</sup>.

Ce contexte explique alors pourquoi nous recensons de fortes concentrations au Quartier des Coteaux où des logements sont construits dans le cadre du programme d'amélioration des logements pour les étrangers, et d'autres se libèrent grâce à l'accession à la propriété de certains locataires<sup>4</sup>. Il semble bien que c'est dans ce quartier que la majorité des réfugiés ont été relogés. L'adjoint Wirth précise « *qu'ils sont logés dans les foyers de la Sonacotra, [...], d'autres encore avec leur famille dans des appartements de la troisième tranche de la ZUP* »<sup>5</sup>. Cette troisième tranche correspond au 19-21-23-25 rue Eugène Delacroix. En 1997, Henri, un habitant des Coteaux confie à un journaliste des *DNA*<sup>6</sup> : « *Ici, c'est Saigon. Il y a quelques années, on y a regroupé des Boat People et de ce côté se trouve la plus grande boutique asiatique de Mulhouse* ». Sauf l'erreur sur le regroupement des *Boat People*, qui fait l'amalgame entre les Cambodgiens et les Laotiens avec les Vietnamiens, cet homme a bien décrit l'atmosphère du quartier dans les années 1990. Une boutique asiatique, quatre associations y ont leur siège<sup>7</sup>, et de nombreux réfugiés y sont logés. D'après les statistiques de l'enseignement à Mulhouse, on s'aperçoit qu'au 20 septembre 1989, la majorité des jeunes Asiatiques fréquentent l'école maternelle Plein Ciel I des Coteaux, et les écoles élémentaires Matisse I et II. Viennent ensuite en seconde position les écoles du Quartier Brossolette avec un nombre d'élèves asiatiques beaucoup plus réduit qu'aux Coteaux<sup>8</sup>. Ces chiffres prouvent donc une forte concentration de réfugiés indochinois au Quartier des Coteaux.

Cependant, la destruction de l'immeuble rue Eugène Delacroix est décidée au début de l'an 2000, pour cause d'insalubrité et de problèmes liés à des dégradations. De plus, une enquête du service de l'Action Territoriale et Politique de la Ville met en lumière que 97% des ménages de la troisième tranche correspondent à des critères sociaux. En effet, en novembre 1997, la situation des locations non payées s'élève au n° 19 à 79,3% des locataires, au n°21 à 60,9%, au n°23 à 84,3%, et au n° 25 à 84,2%, même si pour la majorité, il semble que ce ne soit qu'un « retard ». Il est ainsi probable que le nouveau bailleur social, « Coopération et Famille » qui a racheté le parc locatif de la SAEM à la fin des années 1990, ait décidé de mettre un terme à cette situation, par la destruction de ces logements. Cela peut

---

<sup>1</sup> Prospection pour le reclassement auprès des bailleurs sociaux, 1975, Fonds Préfecture, 1481 W 46, ADHR, (consultation sur autorisation).

<sup>2</sup> Opération réfugiés du Sud-Est asiatique, Fonds SIM, 62 A 5169, CERARE.

<sup>3</sup> P. Weil, *La France et ses étrangers - l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, page 149.

<sup>4</sup> F. Meichler, *alii, Mulhouse d'ailleurs : Enquête sur l'immigration dans la ville*, page 142.

<sup>5</sup> P-V Conseil municipal, séance du 4 septembre 1978, AMM.

<sup>6</sup> *DNA*, 17/07/1997, « Coteaux, entre béton et bitume », source internet : [www.dna.fr](http://www.dna.fr).

<sup>7</sup> Relevé associatif, Tribunal de Grande Instance, et enquête Alsace Pluriel, *Les associations issues de l'immigration*.

<sup>8</sup> Statistique de l'enseignement à Mulhouse, effectif du 20 septembre 1989, Action territoriale et politique de la ville.

se justifier par une dernière remarque du rapport : « *Cette situation paraît être le résultat d'une politique de peuplement tacite qui pendant de longues années a tendu à attribuer ces logements aux ménages considérés comme les plus problématiques, choisis en raison des fragilités de leurs ressources* »<sup>1</sup>.

La destruction de cet immeuble entraîne le relogement de ses occupants. Dès lors, ce que Henri, « l'habitant du quartier », désignait comme le Saigon des Coteaux, vole en éclats. C'était la seule concentration et formation d'un noyau composé de réfugiés politiques que nous avons pu repérer à Mulhouse. Selon M. Maffesoli, les immigrés originaires du Sud-Est asiatique appartiennent à la catégorie du premier parcours résidentiel, c'est-à-dire qu'ils accèdent rapidement à la propriété<sup>2</sup>. Certes, tous n'y accèdent pas, et de nombreux réfugiés habitent toujours le quartier des Coteaux. Pourtant certains d'entre eux, tels que Ouk Pat<sup>3</sup> ou M. Luangsilay<sup>4</sup> sont aujourd'hui propriétaires d'une maison. Après quelques années de difficile labeur, ils ont pu économiser suffisamment pour sortir des parcs locatifs et s'installer en résidence individuelle.

#### *b) Les écoles d'apprentissage du français.*

Les premiers concernés par l'apprentissage de la langue sont les enfants. Ces derniers sont insérés dès leur arrivée au foyer d'accueil dans le cursus scolaire français. Mais pour une bonne intégration, il est nécessaire qu'ils fréquentent dans un premier temps des classes spéciales, qui leur permettent de se mettre à niveau. Ce sont les CLIN (Classes d'initiation pour les 6-11ans) et les CLA (Classes d'accueil pour les 12-16 ans)<sup>5</sup>. L'objectif principal de ces classes est l'intégration rapide de l'enfant dans une structure scolaire classique, par l'apprentissage du français. Par ailleurs, ils suivent certains cours, comme les mathématiques, avec des classes du cursus traditionnel. Les enfants sont donc intégrés à la société française plus rapidement que leurs parents, car, quelques semaines après leur arrivée, ils sont déjà scolarisés<sup>6</sup>. Plus tard, la ville de Mulhouse se dotera d'un nouvel outil d'apprentissage du français avec l'espace Alpha. Mais les réfugiés du Sud-Est asiatique n'en bénéficieront pas, puisque les flux d'arrivée cessent à la fin des années 1980 et que ce centre n'est créé qu'en 1992<sup>7</sup>.

Les seconds concernés par l'apprentissage du français sont les adultes. Dans un premier temps, ce sont les foyers qui leur dispensent des cours. Certes, cette prise en charge est importante, mais tous les réfugiés ne maîtrisent pas le français au bout des six mois, car dès qu'ils trouvent un travail, ces cours ne sont plus obligatoires. Une des initiatives les plus originales est alors l'action menée par le CCL des Coteaux. En effet, la forte concentration d'immigrés d'Indochine dans ce quartier, donne l'idée à Thérèse Stritt, directrice du CCL dans les années 1980, de mettre en place des cours de français pour ces Asiatiques qu'elle rencontre au quotidien<sup>8</sup> :

---

<sup>1</sup> Enquête, *programme de relogement, propositions et perspectives*, 19 à 25 rue E. Delacroix, groupe Aria, Action Territoriale et Politique de la Ville.

<sup>2</sup> M. Maffesoli, « Les trajectoires résidentielles et l'accession à la propriété des immigrés en Alsace », pages 69 à 76, in *Hommes et Migrations*, page 70

<sup>3</sup> Entretien du 29/09/2003, Ouk Pat.

<sup>4</sup> Entretien du 19/12/2003, M. Luangsilay.

<sup>5</sup> *L'Alsace*, 26 juin 1992, « Pour les enfants venus d'ailleurs », Action territoriale et politique de la ville.

<sup>6</sup> Opération réfugiés du Sud-Est asiatique, fonds SIM, 62 A 5169, CERARE.

<sup>7</sup> *L'Alsace*, 7/02/1992, « L'espace Alpha inauguré », BUSIM, 9984 ; pour plus d'information sur ce centre, cf. F. Meichler, *alii., Mulhouse d'ailleurs ...*, pages 177-178.

<sup>8</sup> Entretien du 26/11/2003, Thérèse Stritt.

*« Un jour, je rencontre des femmes asiatiques qui parlent entre elles leur langue du pays. Hésitante, je m'approche d'elles et je discute un peu, puis je me suis permis de leur proposer des cours de français. Elles étaient enchantées par cette proposition. Du coup, on a créé un cours d'apprentissage du français au CCL ».*

Des tracts en plusieurs langues (arabe, khmer, chinois, allemand, ...) sont édités, afin de permettre à tout le monde d'y participer. En effet, il n'y avait pas uniquement des Asiatiques, car toute personne désireuse d'apprendre la langue de Voltaire pouvait y assister<sup>1</sup>. Ces cours eurent beaucoup de succès, et il a fallu faire intervenir une personne du Gifop afin d'organiser sérieusement les différents groupes de niveau.

*c) Les naturalisations.*

La question de la naturalisation des réfugiés politiques de Mulhouse reste encore ouverte en ce qui concerne les Indochinois, faute de statistiques disponibles. Cependant, si l'on en croit J-P Massé, le gouvernement français aurait favorisé et facilité les démarches. En effet, ces populations fuyant le communisme, ne permettraient-elles pas, après naturalisation, d'obtenir des voix supplémentaires lors des élections en faveur du gouvernement qui les a accueillies?<sup>2</sup> Cette hypothèse est intéressante mais, dans un premier temps, le gouvernement a surtout veillé à ce que le statut de réfugié politique soit octroyé sans délai. Après obtention de ce statut, c'est aux Indochinois de décider s'ils veulent être ou non adoptés par la France. Il est clair que des facilités d'accès à la nationalité française leur ont été accordées par rapport aux autres étrangers<sup>3</sup>. Cependant, ces dispositions proviennent des accords signés en 1951 lors de la Conférence de Genève<sup>4</sup>:

*« Les Etats contractants faciliteront dans toute la mesure possible l'assimilation et la naturalisation des réfugiés. Ils s'efforceront notamment d'accélérer la procédure de naturalisation et réduiront, dans toute la mesure possible, les taxes et les frais de cette procédure ».*

Ainsi, la France se conforme d'abord au texte de la Convention de Genève. Reste que l'opinion des réfugiés politiques quant à la naturalisation est hétérogène à Mulhouse.

En effet, parmi les réfugiés installés dans la ville, certains gardent l'espoir d'un asile temporaire: *« Je n'ai pas encore demandé la naturalisation, car je crois que toute ma vie j'espérerai retourner dans mon pays »*<sup>5</sup>. D'autres ont été naturalisés, tout en gardant l'espoir de ce retour, qui leur paraît maintenant improbable ou nostalgique: *« Je sais qu'on a des privilèges ou facilités si l'on est francisé, mais si l'on veut retourner dans le pays, vaut mieux garder sa nationalité »*<sup>6</sup>. Enfin, d'autres estiment que de *« retourner dans son pays avec la nationalité française, les soumet à un régime local plus souple que s'ils étaient toujours nationaux »*<sup>7</sup>. En effet, les réfugiés naturalisés deviennent français à part entière, et ne sont donc plus réfugiés politiques aux yeux de la France qui les protège dorénavant au même titre que les nationaux. S'ils s'installent à l'étranger, ils restent automatiquement ressortissants

---

<sup>1</sup> Tract édité dans les années 1980 par le CCL, archives Thérèse Stritt.

<sup>2</sup> J-P Massé, *L'exception indochinoise, le dispositif d'accueil des réfugiés politiques en France 1973-1991*, E7.

<sup>3</sup> Entretien au service des étrangers de la Sous-Préfecture de Mulhouse, le 20/01/2004.

<sup>4</sup> Conférence de Genève de 1951, Article 34, Chapitre V : Mesures administratives.

<sup>5</sup> Entretien du 8/11/2003, Sengprachanh Nonh Keo.

<sup>6</sup> Entretien du 15/11/2003 Tran Duc Lai.

<sup>7</sup> Entretien du 27/11/2003 Nguyen Van Son.

français et bénéficient de « *la protection diplomatique du national par les consuls* »<sup>1</sup>. Ainsi, adopter la nationalité française relève d'un choix libre et personnel.

La vie après le foyer se caractérise par une étape supplémentaire dans la voie de l'intégration des réfugiés du Sud-Est asiatique. Ils sont considérés aux yeux de l'Etat comme tous les autres étrangers établis sur son territoire, avec une nuance importante, celle que la France doit désormais les protéger et leur accorder l'asile.

Cette population n'a jamais posé de réels problèmes, ni actes de délinquance, ni délits<sup>2</sup>. Ils ont acquis un logement, un travail et s'intègrent au mieux dans la société française, sans jamais oublier leurs racines.

Cette intégration passe d'ailleurs par un réseau associatif qui se met en place dans le but d'aider les réfugiés indochinois et qui prend le relais des centres provisoires d'hébergement.

## **2) Une intégration par le regroupement associatif.**

Lorsque les Asiatiques sortent des foyers, ils trouvent une nouvelle forme d'assistance dans le tissu associatif qui se met en place dès le début des années 1980. Les associations asiatiques se sont en effet développées en grande majorité quelques années après la première grande vague d'arrivée des réfugiés à Mulhouse. Elles tissent le lien entre leurs membres en leur apportant une assistance bien nécessaire pour s'intégrer au mieux dans la société d'accueil. Mais cette nouvelle forme d'aide est qualifiée par certains de communautariste, bien qu'elle soit favorisée par l'Etat. De toute manière, après les six mois de prise en charge par les foyers, les réfugiés aiment à dire : « Après, on se débrouille »<sup>3</sup>. Cette vie associative est importante, puisqu'elle se définit selon M. Wiewiorka comme un élément d'intégration, ou plutôt comme un vecteur d'intégration<sup>4</sup>.

### *a) La création des associations d'aides aux réfugiés.*

Les réfugiés du Sud-Est asiatique ont bénéficié de certaines aides mulhousiennes. Cependant, ces initiatives émanent rarement des mouvements associatifs, ce sont beaucoup plus des initiatives personnelles, comme par exemple des dons vestimentaires faits aux CPH. Il s'agit là, d'un véritable mouvement de solidarité citoyenne. Celle-ci répond à l'appel des foyers ou de l'Etat, sollicitant la générosité pour apporter du réconfort à ces populations qui fuient la répression<sup>5</sup>.

Pourtant, nous recensons une association dont les actions sont en direction des réfugiés, celle des commerçants du Vieux Dornach : « Secours Réfugiés », créée en 1979. Ses moyens d'action se limitent à une aide ciblée, car elle ne parraine que deux ou trois familles de réfugiés, ce qui représente tout de même une vingtaine de personnes. Elle met alors à leur disposition des objets de première nécessité, du mobilier et toutes sortes de fournitures pour

---

<sup>1</sup> « Vous venez d'acquérir la nationalité française », Sous-Préfecture de Mulhouse.

<sup>2</sup> En tout cas selon la presse locale, et selon les rapports des Renseignements Généraux de Mulhouse.

<sup>3</sup> Entretien du 29/09/2003, Sengprachanh Nonh Keo

<sup>4</sup> cité par M. Saenger, *Les associations issues de l'immigration à Mulhouse*, 1994, rapport à la ville, Action Territoriale et Politique de la ville.

<sup>5</sup> Plusieurs articles parus en 1979 dans *l'Alsace* font mention de ces actes.

les enfants<sup>1</sup>. La création de cette association correspond à l'augmentation des quotas d'accueil des Indochinois, dont la situation a ému l'opinion publique mulhousienne.

Les années 1980 se caractérisent principalement par la création d'associations par les réfugiés indochinois eux-mêmes. On recense, entre 1980 et 1990, 11 associations sur un total de 17 créées par ces réfugiés<sup>2</sup>. Elles sont dues à l'initiative des Asiatiques récemment arrivés à Mulhouse, soit par le biais du dispositif d'accueil, soit par les départs légaux initiés par une demande de regroupement familial. Il n'existe pas avant 1981 d'association, sauf informelle, comme en témoigne Ouk Pat<sup>3</sup> pour les réfugiés Khmers. Mais cet essor associatif depuis 1981 s'explique, semble-t-il, par le fait que, le 9 octobre de cette année-là, la loi, contraignant toutes les associations issues de l'immigration à obtenir une autorisation d'exercice de la Préfecture, a été abrogée<sup>4</sup>. Est-ce alors la raison principale de mouvement de la création d'associations de la part des réfugiés ?

Saygnaraty Phoumy, président de l'association Lao Lane Xane, confie qu'il ne connaissait pas la loi d'abrogation de 1981 et que, s'il n'y avait pas d'associations auparavant, c'est « *parce que les Laotiens ont mis plus de cinq ans à s'organiser une fois installés à Mulhouse* »<sup>5</sup>. Ouk Pat, quant à lui, n'indique pas la loi de 1981 comme décisive pour le dépôt des statuts<sup>6</sup>. Certes, ces réfugiés, arrivant en France, ont tout à apprendre sur la législation en vigueur. En 1976, ils se concertent pour établir un projet d'association et petit à petit se familiarisent avec le droit local. Il est également possible qu'ils n'aient pas eu le souci d'approfondir les questions légales et que la Préfecture ait toléré cet état de fait. En effet, la Convention de Genève stipule que :

*« Les Etats contractants accorderont le traitement le plus favorable aux réfugiés qui résident régulièrement sur leur territoire, en ce qui concerne les associations à but non politique et non lucratif, accordé aux ressortissants d'un pays étranger dans les mêmes circonstances ».*<sup>7</sup>

Ainsi, est favorisée la création d'associations qui doivent bien évidemment se conformer à la loi en vigueur.

Quelle fut la réaction de l'ancienne communauté vietnamienne face à l'arrivée massive des réfugiés politiques ? Quel contact a-t-elle eu avec eux ?

En quelques mots, ce contact fut totalement inexistant et les immigrants les plus anciens ont même ignoré le phénomène des réfugiés politiques. Ce sont les deux mêmes associations qui sont présentes depuis les années 1960, à savoir l'Union des Vietnamiens en France et l'Union des Familles Franco-Vietnamiennes du Haut-Rhin. La première avouait publiquement sa tendance pro-communiste, et cela, en 1975. En effet, lors de la cérémonie de la fête du Têt (Nouvel An), les organisateurs avaient invité, comme à leur habitude, le délégué culturel de l'ambassade du Vietnam à Paris<sup>8</sup>. Ces pro-communistes ne vont évidemment développer aucune aide envers ces « fuyards » récemment arrivés ! Quant à l'UFFVHR, elle

---

<sup>1</sup> *L'ami du peuple*, 29/07/1979, « Réfugiés mon Ami », Fonds Préfecture, 1481 W 24, ADHR (consultation sur autorisation)

<sup>2</sup> cf. annexe III, document 3.

<sup>3</sup> Entretien du 29/09/2003, Ouk Pat.

<sup>4</sup> Article 12, titre IV, Code Civil, abrogé le 9 octobre 1981.

<sup>5</sup> Entretien 7/11/2003, Phoumy Saygnaraty.

<sup>6</sup> Entretien 29/09/2003, Ouk Pat.

<sup>7</sup> Convention de Genève, 1951, Article 15, Chapitre I.

<sup>8</sup> *L'Alsace*, 22/02/1977, « Les Vietnamiens ont fêté leur nouvel An », BMM.

semble également ignorer le problème des réfugiés. Pourtant, en 1976, l'association déclare exercer une grande activité sociale, en particulier le soutien aux membres démunis, l'aide aux membres hospitalisés, les cadeaux aux mariés ... Mais on ne parle ni du soutien aux réfugiés ni même de leur arrivée à Mulhouse<sup>1</sup>. En revanche, un point est toujours réaffirmé, aussi bien dans les statuts de l'association que dans les bilans moraux des présidents, à savoir leur caractère « apolitique ». Dès lors, fournir une aide à des personnes fuyant le communisme serait affirmer une tendance anti-communiste. Ainsi, aucun contact n'a été à ce jour identifié entre l'ancienne et la nouvelle immigration du Sud-Est asiatique<sup>2</sup>.

Les réfugiés politiques n'ont donc pas pu bénéficier des acquis de l'ancienne génération déjà installée à Mulhouse. Ils ont dû créer leurs propres associations d'entraide et se donner eux-mêmes les moyens de s'intégrer au mieux dans la société, parfois au risque d'être taxés de « communautarisme ».

#### *b) Un système communautariste ou ouvert ?*

Les buts des associations issues de la vague d'arrivée des réfugiés du Sud-Est asiatique ne sont destinés qu'aux membres de la communauté. En général, ces associations cherchent à souder les membres, ainsi qu'à faciliter leur insertion en France. C'est donc un véritable mouvement de solidarité et d'entraide entre les Cambodgiens, les Vietnamiens, et les Laotiens. Cependant, ces mouvements n'englobent pas les Indochinois, dans leur ensemble, mais chaque communauté qui compose l'Indochine, sans que des relations directes soient organisées entre les différentes nationalités. Une tentative en 1981 a certes été amorcée par la création de « l'Association des réfugiés indochinois à Mulhouse »<sup>3</sup>. Outre l'entraide et l'insertion de ses membres, l'association prévoyait de développer la culture indochinoise, ce qui a pu être l'élément de discorde. En effet, les influences de chacun des trois pays et ces trois civilisations sont bien différentes. La même année, sont créées trois associations : « l'Association des réfugiés khmers »<sup>4</sup>, « l'Association des réfugiés vietnamiens »<sup>5</sup> et « Lao Pathine »<sup>6</sup>. Ainsi, un repli vers leur communauté de base s'effectue très rapidement. Chaque association de réfugiés se caractérise par l'indication de l'origine de ses membres et ne garde que des contacts de politesse avec les autres associations.

Outre des regroupements associatifs d'entraide, et pour faciliter l'intégration de ses membres en France, certaines associations portent également assistance aux nouveaux arrivants, en maintenant une antenne au sein des centres provisoires d'hébergement. Les réfugiés cherchent également à sauvegarder leur culture – et à la transmettre à leurs enfants – un acte essentiel de l'affirmation de leur identité. Enfin, plus tardivement, deux associations sont créées à buts religieux : l'association culturelle Bouddhique Linh Son en 1989, qui permet aux Vietnamiens de Mulhouse de disposer d'un lieu de culte<sup>7</sup> ; il en est de même pour

---

<sup>1</sup> *L'Alsace*, 3/02/1976, « 300 convives à la fête du Têt du Vietnam », BMM

<sup>2</sup> L'UFV n'existe plus aujourd'hui, en revanche, l'UFFVHR est toujours en activité, mais il n'a pas été possible d'obtenir un entretien avec son président. Il serait certes intéressant d'avoir l'avis des responsables de l'association sur l'arrivée du Sud-Est asiatique, mais pour l'instant, nous n'en avons aucune idée, à part ce que certaines sources annexes ont pu nous fournir comme renseignements.

<sup>3</sup> Statuts de l'association, Tribunal d'Instance.

<sup>4</sup> Entretien du 29/09/2003, Ouk Pat.

<sup>5</sup> Entretien du 15/11/2003, Tran Duc Lai.

<sup>6</sup> Statuts de l'association Lao Pathine, tribunal d'Instance, Mulhouse.

<sup>7</sup> Statuts de l'association, Linh Son, tribunal d'Instance, Mulhouse.



les Cambodgiens, qui ont créé l'association des bouddhistes Khmers, entretenant une pagode à Kingersheim<sup>1</sup>.

Ce regroupement associatif est qualifié de communautaire par les journalistes car il privilégie les membres des communautés nationales, et ne semble pas véritablement ouvert, aux autres communautés ou aux Français. Les membres de la communauté vivent alors repliés sur ces associations qui prennent en charge les divers aspects de leur vie quotidienne, ce qui renforce encore plus le lien communautaire<sup>2</sup>. Un journaliste de *l'Alsace* écrivait à ce sujet que les « réfugiés recréent des communautés, renfermées sur elles-mêmes et cultivent les qualités qui leur sont propres »<sup>3</sup>. Il faut s'interroger sur la validité de cette image du communautarisme asiatique : image d'Epinal, préjugé ou réalité ?

Tout d'abord, il est important de définir ce qu'est une association. François Bloch-Lainé, président de l'Association pour le Développement des Associations de Progrès, déclare dans les années 1970<sup>4</sup>:

*« Les associations sont un élément essentiel à la vie démocratique. Dans une société industrialisée et urbanisée, le citoyen est faible et démuni, tant qu'il reste isolé, face à tant de pouvoirs et avec sa seule carte d'électeur pour opérer tous azimuts. »*

Dans le cas des réfugiés indochinois, l'association leur permet de se rassembler pour mieux résoudre les problèmes liés à l'intégration. A priori, il ne faut donc pas la percevoir comme un frein ni comme un vecteur du communautarisme. Comme nous pouvons le remarquer, parmi les dix-sept associations recensées entre 1980 et 2000, cinq sont laotiennes, sept sont cambodgiennes et quatre sont vietnamiennes<sup>5</sup>. Il n'y a donc aucun front communautaire associatif chez les réfugiés, puisqu'ils sont dispersés. Enfin, comme le souligne Ralph Schor<sup>6</sup>: « Il faut [...] remarquer que le maintien plus ou moins réussi d'une identité d'importation ne joue pas forcément contre l'intégration et peut même la favoriser. En effet, ceux qui gardent un environnement stable sont psychologiquement mieux armés pour s'adapter à une vie nouvelle ».

Par ailleurs, ces associations ne restent pas recroquevillées sur elles-mêmes. Les Laotiens invitent tout le monde à participer à leurs festivités religieuses ou laïques. Ces associations sont également présentes lors de la Fête du Monde à Mulhouse qui a lieu tous les deux ans. Elles y présentent alors leurs spécialités gastronomiques, des éléments de leur culture traditionnelle, ainsi que des danses<sup>7</sup>. Il y a donc une volonté de partager avec les autres communautés, ainsi qu'avec les Français, les éléments de leur culture, fondement même de leur identité.

### c) *L'association entre déclin et renouveau.*

La seconde moitié des années 1990 marque la fin de l'âge d'or des associations indochinoises à Mulhouse. En effet, elles ne répondent plus tout à fait aux attentes de leurs membres, qui n'ont plus vraiment besoin du soutien d'entraide ou de solidarité. Ce besoin

---

<sup>1</sup> Entretien du 29/09/2003, Ouk Pat.

<sup>2</sup> Insee, *Chiffres pour l'Alsace*, n° 30-31, 1995, Strasbourg.

<sup>3</sup> *L'Alsace*, 13/06/1986, « Le cas mulhousien », 9984, BUSIM.

<sup>4</sup> *L'Alsace*, « Les associations, une école de la démocratie », BMM.

<sup>5</sup> Cf. annexe III, document 3.

<sup>6</sup> R. Schor, *Histoire de l'immigration en France, de la fin du XIXème siècle à nos jours*, page 290.

<sup>7</sup> Passeport pour la fête du Monde, 2 et 3 mars 2002.

était fort lors de leur arrivée ainsi que durant les premières années. Mais, après avoir trouvé un emploi stable, un logement, avoir compris comment effectuer les démarches administratives pour le renouvellement de leurs documents officiels, les anciens membres peuvent désormais se prendre en charge. Phoumy Saygnaraty, président de l'association Lao Lane Xane, explique que « *c'est dans les années 1996-1997, alors que les Laotiens se sont dispersés et se sont installés, qu'une baisse de motivation pour la bonne marche de l'association, s'est fait ressentir. Dès lors, on a arrêté l'ensemble de nos activités* »<sup>1</sup>. Ouk Pat exprime également sa difficulté à trouver des bénévoles pour l'organisation des festivités khmères<sup>2</sup>.

Parmi les dernières associations créées dans les années 1990, notamment Hong Hienne Bane Hao en 1994, on remarque que le centre d'intérêt devient d'ordre culturel et humanitaire<sup>3</sup>. En effet, le but de cette association est le projet de construction d'une école dans un village du Laos. Les buts évoluent. Phoumy Saygnaraty prend par exemple conscience qu'il faut changer les centres d'intérêt de son association pour lui donner un nouveau souffle. Il projette alors d'en constituer une nouvelle, notamment sous l'impulsion des jeunes Laotiens qui désirent apprendre et approfondir la langue de leurs parents. Les « Vietnamiens libres de Mulhouse » ont eux aussi constitué des classes, où se regroupent les enfants le samedi après-midi autour d'un enseignant pour apprendre le *Quoc Ngu*. Ces initiatives répondent donc à une mutation de l'association qui n'a plus le même rôle à jouer qu'auparavant auprès de ses membres.

Cette évolution n'est d'ailleurs pas une exception car, dans d'autres régions françaises, on retrouve ce déclin et le besoin de transformer les associations d'aide aux réfugiés en associations principalement culturelles<sup>4</sup>. Mais, même si, pour le moment, les associations de réfugiés sont en quelque sorte « tombées en panne », les grandes occasions telles que le Nouvel An et certaines fêtes religieuses sont tout de même célébrées. Notons toutefois que ce schéma d'associations en déclin est principalement visible pour les Laotiens et les Cambodgiens ; les associations vietnamiennes semblent, elles, toujours assez actives. Dans tous les cas, le fait que les réfugiés politiques n'aient plus besoin de ce réseau administratif, afin de régler les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien, prouve que l'intégration est en marche!

### 3) *Les Asiatiques dans la vie économique de la ville.*

Lorsque les réfugiés politiques arrivent en France, le contexte économique-politique leur est en apparence défavorable. En effet, depuis 1973, la crise économique, due au choc pétrolier, a entraîné de multiples décisions politiques qui visent à favoriser l'accès à l'emploi aux Français, avant tout groupe d'immigrés. Dès lors, l'arrivée de ces réfugiés semble en contradiction avec certaines mesures adoptées par le gouvernement. Pourtant, c'est lui-même qui décide d'organiser la prise en charge des réfugiés indochinois et de tout mettre en œuvre pour les accueillir le mieux possible. Durant cette période, il favorise par ailleurs le retour des immigrés dans leur pays, eux qui avaient répondu à l'appel des entreprises françaises en pénurie de main-d'œuvre, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Mulhouse ne fait pas exception à ce contexte, car ses entreprises ont également souffert de cette période de crise.

---

<sup>1</sup> Entretien du 7/11/2003, Phoumy Saygnaraty.

<sup>2</sup> Entretien du 29/09/2003, Ouk Pat.

<sup>3</sup> Entretien du 10/01/2004, Phoutavong Bé.

<sup>4</sup> Le Huu Khoa, *Asiatique en France : les expériences d'intégration locale*, page 88-89.

Quelles ont alors été les possibilités d'intégration des réfugiés indochinois dans le marché du travail mulhousien ?

a) *Contexte économique et politique des années d'accueil.*

La période qui précède 1973 est marquée par les florissantes Trente Glorieuses, que les économistes n'hésitent pas à qualifier de période de plein-emploi<sup>1</sup>. Après trente années de prospérité économique, la France eut du mal à gérer l'arrivée subite de la crise, qui survient principalement lors de l'augmentation du prix du pétrole décidée par les pays de l'OPAEP, alors qu'elle est fortement dépendante des hydrocarbures<sup>2</sup>. La conséquence directe de cette hausse est l'augmentation de la facture pétrolière qui influe sur la production industrielle, en chute de 12% entre 1974 et 1975. Se rajoute à ce problème une inflation galopante que le gouvernement n'arrive plus à maîtriser et un chômage qui s'étend.

Cette situation entraîne la mise en place par l'Etat de mesures, tentant d'endiguer le chômage. Le 3 juillet 1974, l'immigration de nouveaux travailleurs étrangers est officiellement suspendue et l'administration ne délivre plus aucune autorisation de travail aux immigrés qui en font la première demande<sup>3</sup>. M-C Blanc Chaléard qualifie la politique menée par le gouvernement Chirac comme<sup>4</sup> : « *la mise à mort de l'immigration économique car le taux de chômage étant trop élevé, les Français sont d'avis qu'il y aurait la possibilité de le résorber, si l'on stoppait l'immigration et que l'on renvoyait les immigrés en fermant les frontières* ». Les années suivantes, une véritable politique de renvoi des étrangers de la France est menée par une aide au retour, afin de libérer des emplois. Cette politique s'achève en 1981 par le retour de la gauche au pouvoir avec l'élection de F. Mitterrand à la présidence de la République. La gauche désapprouve le fait de « rejeter » ses anciens ouvriers dans leur pays, au regard de ce que l'économie française leur doit<sup>5</sup>.

Les réfugiés du Sud-Est asiatique arrivent en France dans cette période de mesures gouvernementales. Il faut noter que l'aide au retour des travailleurs immigrés n'a permis d'obtenir que 40 715 départs<sup>6</sup>, ce qui eut une influence réduite sur le taux de chômage. Ainsi, selon J-P Massé, le renforcement des lois dès 1977, renforcement qui visait à provoquer une nouvelle baisse du nombre d'étrangers, s'orientait, sous couvert de l'accueil des réfugiés, vers une politique de substitution de main-d'œuvre étrangère. L'Etat voudrait alors remplacer les travailleurs immigrés, jugés trop « syndicalisés » et « politisés », par une population jugée plus « facile » voire « docile »<sup>7</sup>. En effet, le rapatriement familial, ainsi que l'accueil des réfugiés fut le seul flux d'étrangers qui pouvait encore pénétrer en France. Par ailleurs, les réfugiés d'Indochine étaient directement intégrés dans le marché du travail par les CPH qui s'occupaient de toutes les démarches. Aussi, occupaient-ils les postes vacants des entreprises françaises qui les accueillaient, en se confrontant à une population d'immigrés que l'on pousse à partir à coup d'affiches qui vantent les conditions de retour proposées par l'Etat<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> J-J Becker, *Crises et alternance, 1974-1995*, page 63.

<sup>2</sup> D. Woronoff, *Histoire de l'industrie en France du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, page 599.

<sup>3</sup> P. Weil, *La France et ses étrangers – l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, page 135.

<sup>4</sup> M-C Blanc Chaléart, *Histoire de l'immigration*, page 74.

<sup>5</sup> M. Séjail, *Peugeot-Mulhouse, son impact sur l'immigration dans la ville 1962-1990*, page 114.

<sup>6</sup> *L'Alsace*, 1980, « 58% des emplois libérés par des immigrés ont été repris par des Français », 9984, BUSIM.

<sup>7</sup> J-P Massé, *op. cit.*, F3.

<sup>8</sup> Affiche « L'aide au retour », DX M 232, AMM.

b) *La situation économique mulhousienne.*

En Alsace et donc à Mulhouse, la situation est différente. En effet, la région n'est pas touchée aussi violemment que le reste de la France, et fait exception à cette situation de crise, principalement en termes d'emplois. La population active industrielle continue à croître jusqu'en 1980<sup>1</sup>. Une analyse de l'activité sectorielle en Alsace de 1979 semble également faire état d'une bonne marche des entreprises de la région, même si les embauches restent relativement limitées selon la branche industrielle<sup>2</sup>. C'est à partir de 1981 que la situation s'aggrave réellement à Mulhouse.

Les grandes entreprises mulhousiennes subissent alors le contrecoup des chocs pétroliers. La SACM, grand employeur mulhousien depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, perd à la fin des années 1970 ses contrats dans les pays en voie de développement et son secteur Diesel disparaît en 1985. Elle doit alors déposer le bilan<sup>3</sup>. Une autre entreprise, Manurhin, est secouée par d'importantes grèves, parce que les ouvriers et leurs syndicats, perçoivent, dans l'application de la politique d'austérité du gouvernement, une véritable régression sociale<sup>4</sup>. En 1982, l'entreprise, qui subit des pertes et une baisse de sa production, licencie 200 personnes<sup>5</sup>. Le second choc pétrolier est donc fortement ressenti à Mulhouse, où le chômage est en forte progression, d'autant plus que Peugeot, le plus grand employeur du département, ne remplace plus les postes libérés par les départs en préretraite et en retraite<sup>6</sup>.

La situation se dégrade donc à la fin des années 1970, quatre ans après le début de l'arrivée des premiers réfugiés du Sud-Est asiatique. Ces derniers ont donc pu s'intégrer sans grandes difficultés dans le marché du travail mulhousien, avant qu'il ne soit perturbé. Durant cette période, les entreprises alsaciennes avaient du mal à recruter la main-d'œuvre dont elles avaient besoin. En effet, lorsque l'arrêt de l'immigration a été proclamé en 1974, le patronat alsacien, selon M. Niss, aurait crié à la catastrophe<sup>7</sup>. Pour l'usine Peugeot, par exemple, il n'est pas question de réduction d'effectifs avant les premières difficultés de l'été 1979. En fait, le recours à l'immigration aurait permis à ces entreprises de compenser les départs des Alsaciens vers l'Allemagne et la Suisse. Dès lors, les entreprises mulhousiennes entrent dans l'analyse de l'arrêt de l'immigration de M. Guillon qui précise que « *des entreprises industrielles encore peu touchées ont utilisé l'arrivée des Asiatiques pour remplacer la population maghrébine touchée par les incitations au retour.* »<sup>8</sup>.

Ainsi, les seuls flux migratoires qui pouvaient pénétrer en France durant cette période, et qui pouvaient répondre aux besoins des entreprises mulhousiennes, sont les réfugiés politiques et les rapatriements familiaux. L'adjoint Wirth ironise d'ailleurs au sujet de la question de l'accueil des réfugiés d'Indochine à Mulhouse, en expliquant aux conseillers municipaux que : « *lorsque nous avons fait des réflexions [...] à la Préfecture sur ce catapultage de réfugiés à Mulhouse qui pouvaient prendre des emplois précieux à nos indigènes à nous, [...], la direction de Peugeot a dit: Mais mon Dieu, laissez-les venir, car nous ne trouvons personne !* ».

---

<sup>1</sup> B. Vogler, M. Hau, *op. cit.*, page 349.

<sup>2</sup> *L'Alsace*, 28/11/1979, « Le chômage en Alsace : +10% en un an », BMM.

<sup>3</sup> F. Meichler, *alii.*, *op.cit.*, page 99.

<sup>4</sup> *L'Alsace*, 29/09/1979, BMM.

<sup>5</sup> M. Sejai, *op. cit.*, page 119.

<sup>6</sup> *Idem*, page 115-116.

<sup>7</sup> M. Niss, « Ces Alsaciens d'ailleurs », in *Hommes et Migrations*, page 9.

<sup>8</sup> L. Legoux, *La crise de l'asile politique*, page 116.

Pourtant, les années 1980 marquent la dégradation de cette situation<sup>1</sup>. On constate cependant que l'accèsion des réfugiés aux emplois mulhousiens ne répond pas à ce schéma, comme en témoignent les acteurs du dispositif d'accueil.

c) *L'insertion des réfugiés dans la vie économique mulhousienne.*

Entre 1975 et 1979, la situation économique était encore assez favorable à l'embauche à Mulhouse. Pourtant, la Préfecture en donne une analyse totalement différente. En effet, le Ministère de la Santé demandait aux préfets d'effectuer un bilan de la situation professionnelle de leur secteur. Le Préfet de Colmar confie cette enquête à la DDASS, qui prend ses renseignements auprès de l'ANPE. Le résultat pour Mulhouse est le suivant : « *Il n'y a aucune place de trouvable, mis à part des besoins au jour le jour* »<sup>2</sup>. Lors d'une réunion de bilan de l'accueil de la première vague de réfugiés, les responsables des CPH confient les problèmes qu'ils éprouvent à reclasser les Indochinois au niveau professionnel. Ils annoncent alors qu'il y a à Mulhouse en 1975, 5000 chômeurs, et un marché de l'emploi saturé<sup>3</sup>. Pourtant, alors que la situation d'accueil et de reclassement ne paraissait pas favorable, le foyer Altram désire tout de même augmenter l'effectif de son centre d'accueil de 50 à 70 places<sup>4</sup>. La situation est-elle alors aussi catastrophique que cela ? Ou si elle l'est vraiment, le foyer Altram profite-t-il de l'accueil des réfugiés pour survivre en acceptant les conséquences que cela risque d'entraîner, si ses hôtes ne sont pas reclassés au bout des six mois ?

Quoiqu'il en soit, malgré cette vision très pessimiste relatée par les acteurs de l'accueil, le marché de l'emploi a permis, semble-t-il, l'insertion des réfugiés. Nous pouvons poser l'hypothèse que le bilan économique rendu par la Préfecture au ministère reflète une appréhension certaine de l'avenir, du fait de la situation de crise de certaines régions françaises depuis 1973. Ce rapport alarmiste serait préventif, et un mauvais bilan économique éviterait éventuellement l'envoi de contingents trop nombreux dans le département.

Les réfugiés arrivés à Mulhouse ont donc été intégrés au marché du travail sans grand problème. Le bilan d'insertion de la première vague annonce : « *Tous les réfugiés travaillent !* »<sup>5</sup>. Ainsi, le dispositif d'accueil a su placer ces réfugiés, dont la majorité a été embauchée par Peugeot. Malgré cette réussite, les responsables des foyers se plaignent toujours des difficultés d'insertion. Un bulletin d'information, édité en 1980 par le groupe médico-social d'aide aux migrants, donne une explication aux difficultés rencontrées lors des premières années<sup>6</sup> :

*« Il fallait vaincre les appréhensions des employeurs et leur ignorance. Mais très rapidement, ils ont constaté que cette main-d'œuvre nouvelle et inconnue était de qualité et présentait pour les activités industrielles, commerciales ou tertiaires, une réserve sûre ».*

Ces réticences avaient-elles un quelconque lien avec les jugements de l'entre-deux-guerres à propos de la main-d'œuvre indochinoise, comme celui-ci de l'économiste L. Chassevent qui la jugeait « *indolente: dont le rendement d'un Indochinois ne dépasse pas les*

---

<sup>1</sup> Mulhouse 83, Un maire, une équipe, un bilan, BNUS.

<sup>2</sup> Réponse à la circulaire, 9 juillet 1975, fonds Préfecture, 1481 W 46, ADHR.

<sup>3</sup> Réunion à la Sous-Préfecture, 19 novembre 1975, Fonds Préfecture, 1481 W 46, ADHR.

<sup>4</sup> Lettre Altram à FTDA, 10 novembre 1975, Fonds Préfecture, 1481 W 46, ADHR.

<sup>5</sup> Opération réfugiés du Sud-Est asiatique, Fonds SIM, 62 A 5169, CERARE.

<sup>6</sup> Groupe Médico-social d'aide aux migrants-région Alsace, n°20, avril 1980, Fonds Préfecture, 1481 W 46, ADHR.

2/3 de celui d'un Français » ?<sup>1</sup> En tous cas, le point de vue sur cette main-d'œuvre providentielle pour Peugeot, qui avait du mal à recruter de nouveaux travailleurs immigrés, a radicalement changé. Cela est plus ou moins prouvé par le nombre d'embauches effectuées par l'entreprise. En 1975-1976, sur 66 Indochinois arrivés à Mulhouse, 40 y ont trouvé du travail<sup>2</sup>. En 1978, l'adjoint Wirth précise au cours d'une séance du Conseil municipal que : « *pratiquement tous les réfugiés travaillent, à part quelques exceptions, mais rares, chez Peugeot* »<sup>3</sup>.

Une fois de plus, l'adjoint Wirth fait une fine analyse, quant à la composition sociale des Indochinois accueillis : « *Ce sont des gens d'un niveau social supérieur. Il y a des magistrats, des professeurs, un peu de tout qui travaillent à la chaîne chez Peugeot* »<sup>4</sup>. Ouk Pat, embauché à Peugeot en 1976, était au Cambodge directeur d'une école primaire. Il fut employé à la chaîne comme beaucoup de ses compatriotes<sup>5</sup>. Au-delà du problème de leur niveau social antérieur, ce sont tous des « anti-communistes », puisqu'ils ont fui le régime. En période de crise, alors que les syndicats sortent leurs griffes contre les mesures de licenciements ou les plans sociaux, les Indochinois restent à leur poste et se sont forgé une réputation de « briseurs de grève ». A l'automne 1983, des grèves éclatent à Peugeot Mulhouse, et les employés indochinois se sont dressés contre les grévistes en se justifiant<sup>6</sup> : « *C'est que pour nous, le pain de la vie est ce qu'il y a de plus important* ». Ainsi, l'opiniâtreté au travail des Indochinois, leur adaptation et leur réputation de « briseurs de grève » ont été à l'évidence appréciées des employeurs, ce qui leur permet d'intégrer facilement le marché de l'emploi.

Les années 1980 marquent un tournant, puisque l'embauche devient plus difficile. On dénombre en 1985, 527 demandeurs d'emploi originaires du Sud-Est asiatique en Alsace, dont 180 dans le Haut-Rhin<sup>7</sup>. Ce chiffre pose cependant quelques questions. En effet, lorsque les réfugiés politiques arrivent en CPH, ils sont inscrits d'office à l'ANPE. Par ailleurs, on en dénombre 180 dans le Haut-Rhin, c'est-à-dire que cela concerne aussi bien le secteur de Colmar que celui de Mulhouse. Est-ce que ce chiffre montre les difficultés liées à l'emploi des Indochinois, ou bien simplement un temps d'attente avant que de nouveaux réfugiés soient placés sur le marché du travail ? Nous ne pouvons pas vraiment analyser la situation de l'emploi des réfugiés indochinois à Mulhouse.

Néanmoins, nous pouvons poser l'hypothèse qu'ils ne furent pas vraiment confrontés aux difficultés du chômage, notamment grâce à l'ouverture de nombreux commerces à Mulhouse. Mulhouse fait partie des sept villes françaises où le pourcentage des étrangers parmi les commerçants dépasse les 6%. Elle appartient à ces villes qui possèdent un ou plusieurs restaurants asiatiques<sup>8</sup>. L'essor de ces commerces répond souvent à un parcours simple. Après quelques années d'une activité salariale dans une entreprise française, certains Indochinois consacrent leurs économies à l'ouverture d'un commerce. Un réfugié politique,

---

<sup>1</sup> R. Schor, *L'opinion française et les étrangers, 1919-1939*, page 168.

<sup>2</sup> Opération réfugié du Sud-Est asiatique, Fonds SIM, 62 A 5169, CERARE.

<sup>3</sup> PV Conseil municipal, séance du 4 septembre 1978, AMM.

<sup>4</sup> PV Conseil municipal, séance du 4 septembre 1978, AMM.

<sup>5</sup> Entretien du 29/09/2003, Ouk Pat.

<sup>6</sup> *L'Alsace*, 18 octobre 1990, « Les Vietnamiens : beaucoup de rescapés des *boat people* », Action territoriale et politique de la ville.

<sup>7</sup> Source ANPE, in *Chiffres pour l'Alsace*, 1986, les étrangers en Alsace, INSEE.

<sup>8</sup> E. Ma Mung, G. Simon, *Commerçants maghrébins et asiatiques en France, agglomération parisienne et villes de l'Est*, pages 18 et 36.

gérant d'un salon de thé à Strasbourg, confie à un journaliste de *l'Alsace*<sup>1</sup> : « *Nous apprenons à souffrir et à vivre avec très peu de moyens. C'est peut-être notre mentalité : bien gérer, avec un minimum pour vivre* ». Ainsi, après avoir économisé durant plusieurs années, il put investir dans un fonds de commerce et passer alors de la catégorie d'ouvrier à celle de gérant.

A Mulhouse, la plupart des commerces asiatiques se sont ouverts dans les années 1990. C'est donc quinze ans après les premières vagues d'arrivée des réfugiés politiques. Leur ouverture peut répondre au schéma d'un réfugié ayant une activité salariale durant quelques années, puis ouvrant une friterie ou un magasin d'alimentation, ... Un recensement des commerces asiatiques au centre ville de Mulhouse a donné les résultats suivants<sup>2</sup> :

Activité =>	Restaurant/ Traiteur	Restauration rapide	Bijouterie	Habillement	Bazar	Epicerie
Origine						
Cambodgien						
Chinois	4	2				
Laotien						
Vietnamien	1	12	1	1		
Non défini	2	2			1	1

Le recensement que nous avons effectué s'est heurté à plusieurs difficultés. La première, et elle est de taille, est la mauvaise compréhension des questions posées par les employés. La seconde est liée souvent au manque de coopération : nous ne pouvions pas obtenir de réponse sans la présence du gérant, en général absent. Ce recensement est donc incomplet et nécessiterait d'être complété par une autre étude. Néanmoins, certains résultats sont assez intéressants. En effet, la majorité des commerces ouverts ont un rapport avec la restauration, ce qui conforte le préjugé des « asiatiques, tous restaurateurs »<sup>3</sup>. Mais au-delà, nous avons pu remarquer, au cours de l'enquête, que le gérant n'est jamais employé dans son commerce. Ces commerces servent en partie à l'embauche des membres de la communauté, ce qui montre finalement qu'une forme de solidarité existe entre les Indochinois, sans forcément passer par le tissu associatif.

Il s'avère qu'un Indochinois au chômage peut toujours bénéficier d'un emploi temporaire dans un de ces « commerces ethniques », le temps de trouver une nouvelle place dans une entreprise française, ou bien le temps qu'il puisse créer à son tour son propre commerce<sup>4</sup>. Il semble exister alors un système intra-communautaire de prise en charge du problème du chômage. Cela peut expliquer pourquoi on ne parle que très rarement de la communauté asiatique en France : elle prend en charge ses membres et leur permet ainsi, par le biais de la « tontine » (sorte de taxe communautaire), de réaliser leurs projets, mais aussi d'apporter un fonds de solidarité aux personnes en difficulté. L'intégration des réfugiés s'explique à la fois par la bonne compréhension du système administratif et économique français, et par le communautarisme, caractérisé par une extrême solidarité entre les membres des différentes communautés d'Indochine.

<sup>1</sup> *L'Alsace*, 18 octobre 1990, « Les Vietnamiens : beaucoup de rescapés des *boat people* », Action territoriale et politique de la ville.

<sup>2</sup> La zone géographique de ce recensement se limite au Nord à la rue Franklin, au Sud à l'avenue du Général Leclerc, à l'Est à l'avenue de Colmar, rue de Metz et rue Bonnes Gens, à l'Ouest à la rue J. Preiss. Nous avons procédé par questionnaire dans chaque commerce rencontré.

<sup>3</sup> *Libération*, 21/01/2004, « Regards d'immigrés sur leur communauté et leur pays d'accueil ».

<sup>4</sup> J. Barou, *L'Arabe du coin et le Chinois du quartier, ou le commerce « ethnique » au service de tous*, page 25.

## CONCLUSION

L'immigration indochinoise à Mulhouse se traduit par des vagues d'arrivées successives, qui n'ont d'autres liens entre elles que celle de l'origine des migrants. Elles s'échelonnent de la période coloniale aux années 1975 et perdurent jusqu'aux années 1990. Le flux est aujourd'hui tari et les dernières arrivées correspondent à des demandes de rapatriement familial. Nous pouvons classer ces flux en quatre grandes catégories : les étudiants, de la période coloniale aux années 1970 ; les soldats travailleurs de la Première, puis de la Seconde Guerre mondiale ; les arrivées ponctuelles entre 1954 et 1975 ; les réfugiés politiques à partir de 1975. Ces différents groupes arrivent en France avec des motivations d'exil différentes, se sont établis chacun de son côté et forment plusieurs bases communautaires, mues par des opinions, des problèmes et des espoirs divergents.

L'étude de l'immigration indochinoise n'est pas l'étude d'une communauté mais de plusieurs communautés. En effet, l'Occidental ne veut voir que ce qui rassemble, ce qui unit les immigrés qui sont établis dans son pays. Parce qu'ils sont tous Indochinois, ils ne forment à nos yeux qu'une seule et même communauté. Allons même plus loin, parce qu'ils sont tous Asiatiques, ce sont tous des Chinois. Nous retrouvons souvent cette confusion en France. Cependant, au sein même de la dernière vague d'arrivée, qui correspond à celle des réfugiés politiques, nous nous apercevons que cela est faux, il ne peut y avoir une seule et même communauté. La création de nombreuses associations dans les années 1980 nous le prouve, car elles regroupent chacune des membres unis autour d'un projet commun, et pourtant qui appartiennent à une même nation. Par ailleurs, les soldats vietnamiens installés à Mulhouse depuis la fin de Seconde Guerre mondiale se tiennent à l'écart des événements de 1975 et de l'accueil des réfugiés. Dans les années 1960, lors de la fête du Têt, les Vietnamiens présents sur le territoire de Mulhouse ont participé, chacun, selon ses opinions politiques aux festivités dans un cadre différent : Les communistes avec l'Union des Vietnamiens en France, les républicains entre étudiants, et les « apolitiques » avec l'Union des Familles Franco-Vietnamiennes du Haut-Rhin. Dès lors comment pourrait-on encore désigner les Indochinois de Mulhouse comme une seule et même communauté ?

Le terme d'Indochinois ne reflète d'ailleurs aucune réalité d'union, car chacun se veut distinct de l'autre. Ainsi, lorsque nous parlons de l'immigration indochinoise à Mulhouse, nous devons rajouter à cette problématique : « l'immigration de communautés ». Aussi faut-il prendre en compte les critères de nationalités, d'appartenance politique, les motivations de départ et d'avenir.

Les motivations de départ sont diverses. Les étudiants de l'entre-deux-guerres viennent en France faire leurs études afin de postuler à des postes dans l'administration de la colonie et obtenir les prestigieux diplômes que les Français installés ou en mission en Indochine possèdent. Plus tard, après l'indépendance des pays de l'Indochine, affirmée en 1954, la nouvelle génération d'étudiants a deux motivations distinctes. La première, c'est d'étudier en France pour participer ensuite à l'essor économique de leur pays, en l'occurrence du Vietnam. La seconde semble plutôt traduire la volonté de fuir un pays en guerre. Ils ont alors choisi la France comme pays d'exil. Ils y font leurs études, afin de s'insérer dans le marché du travail, et ainsi occuper une place dans la société d'accueil où ils veulent s'intégrer.



D'autres motivations de départ concernent les soldats indochinois qui ont répondu à l'appel de la patrie lors de la Seconde Guerre mondiale. Ils s'installent après la guerre à Mulhouse pour y retrouver leur femme qu'ils ont, pour la plupart, rencontrée en Allemagne. Ils débutent alors leur nouvelle vie à ce poste frontière, qui leur permet d'aller et de venir avec un minimum de trajet entre Mulhouse et Constance. Cela leur laisse le temps de trouver un emploi et un logement décent pour accueillir leur conjointe et souvent aussi leurs premiers enfants. Enfin, la dernière motivation de départ est celle des réfugiés politiques. Ils fuient leur pays à la suite de la proclamation des Républiques socialistes qui mènent une répression terrible envers les classes bourgeoises, intellectuelles et ceux qui ont travaillé dans l'administration des anciens gouvernements déchus en 1975. Ces motivations sont donc différentes et se succèdent au rythme des événements militaires et politiques de l'histoire de l'Indochine, de la colonisation française jusqu'à la prise de pouvoir des partis communistes dans les trois pays qui la composent.

Ces motivations de départ n'expliquent cependant pas le choix de l'installation à Mulhouse. Les soldats indochinois de la Seconde Guerre mondiale, nous l'avons dit, ont perçu la ville comme un poste frontière proche de Constance qui offrait, de plus, du travail. Mais, pourquoi les étudiants sont-ils venus à Mulhouse? L'un des acteurs principaux qui attire cette population est l'Ecole de Textile, réputée comme l'une des plus anciennes écoles françaises dans cette spécialité, mais aussi comme l'une des meilleures. Elle attire aujourd'hui encore des étrangers, qui désirent parfaire leur formation dans les métiers de l'industrie textile, tout comme auparavant, puisque dans les premières années suivant sa création, 20 à 40% des étudiants, qui la fréquentaient, étaient des étrangers<sup>1</sup>. Ainsi, l'Ecole Textile fut l'un des acteurs mulhousiens principaux en ce qui concerne l'immigration des étudiants indochinois – nous pouvons préciser ici vietnamiens, puisqu'il n'y eut qu'un Laotien à l'avoir fréquentée-, dont certains sont par la suite restés à Mulhouse pour y faire leur vie.

Le second acteur est l'Etat et l'association *France Terre d'Asile*, qui ont dirigé près d'un millier de réfugiés politiques vers Mulhouse entre 1975 et le début des années 1990. Ces derniers ont été pris en charge par les associations du Cotrami et de l'Altram qui ont veillé à leur bonne intégration dans la société française. Ainsi, le choix de l'installation à Mulhouse répond plus à un concours de circonstances qu'à un objectif à atteindre pour les Indochinois. Seule, l'Ecole de Textile semble avoir été un but, mais elle reste limitée à l'accès des étudiants dont certains sont repartis dans leur pays. Les soldats indochinois sont venus à Mulhouse pour se rapprocher de leurs femmes rencontrées à Constance, alors que les réfugiés politiques y ont été envoyés selon les places disponibles dans les foyers ou par souci de regroupement familial. Peut-on alors dire que Mulhouse a attiré ces deux derniers groupes ?

Certes, ils y sont venus, ils auraient donc pu en repartir. Mais ils sont restés. Les immigrés, arrivés après la Seconde Guerre mondiale, ont dû travailler plusieurs années avant de pouvoir faire venir leur femme. Ainsi, ils ont commencé à construire un avenir à Mulhouse. Une fois un capital constitué, il est plus difficile de repartir vers une nouvelle ville et devoir tout recommencer. Dans le cas des réfugiés, la crise économique due au premier choc pétrolier en 1973, puis l'aggravation de la situation après 1979, laissent peu de place à la mobilité. En effet, les foyers les insèrent dans le marché du travail et leur trouvent un logement. Ils ont donc toutes les clés pour débiter une nouvelle vie. Partir de Mulhouse signifie devoir se tirer d'affaire dans un pays étranger ou une ville étrangère et surtout devoir trouver un nouvel emploi dans ce contexte de hausse du chômage. Mulhouse est alors le lieu de leur seconde naissance et, comme ils s'y sont intégrés, ils ont décidé d'y rester.

---

<sup>1</sup> P. F. Specklin, *Au fil d'une histoire*, page 68.

Néanmoins, tous n'ont pas réagi de cette façon, puisque certains réfugiés ont quitté la ville quelques semaines après leur arrivée pour rejoindre leur famille ou leurs amis à Paris, où un petit « China Town » s'est constitué dans le XIII<sup>ème</sup> arrondissement<sup>1</sup>.

Aussi est-il possible de conclure que finalement ce n'est pas vraiment la rencontre entre Mulhouse et l'Indochine coloniale qui a installé les premières bases d'une immigration du Sud-Est asiatique. En effet, le seul acteur de cette époque est l'Ecole Textile, mais elle n'a attiré que trois étudiants dans l'entre-deux-guerres, dont nous perdons toute trace à la fin de leurs études. De plus, ils n'ont pas vraiment formé une immigration durable, car leurs études en France, en règle générale, s'achèvent par un retour au pays. Même dans l'immigration étudiante après 1954, nous ne recensons que de rares étudiants qui restent à Mulhouse, alors que la majorité partent vers les autres régions françaises ou retournent dans leur pays.

Il n'y a pas eu non plus l'organisation d'une immigration économique par le biais de l'Office National de l'Immigration, dirigée vers l'Indochine. Ainsi, les seuls immigrés que l'on retrouve à Mulhouse, et qui y ont travaillé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, sont les soldats. La France a pu alors se détourner de l'appel à la main-d'œuvre indochinoise pour la reconstruction, à la suite de l'ouverture de la guerre d'Indochine dès 1945, qui aboutit presque dix ans plus tard à l'indépendance du Cambodge, du Laos et du Vietnam. Dès lors, pourquoi chercher une main-d'œuvre aussi lointaine, qui s'est, par ailleurs, opposée à la tutelle française durant toute la période de l'occupation, alors que la France dispose de celle des pays européens comme l'Italie et l'Espagne ou de la main-d'œuvre maghrébine avec le Maroc et l'Algérie ?

Ainsi, l'immigration des communautés indochinoises à Mulhouse correspond à des contextes précis et à des motivations personnelles que l'on peut cependant regrouper selon des critères généraux. Ce travail ouvre la perspective de plusieurs autres études. En effet, à part certains passages ponctuels dans les ouvrages traitant de l'Alsace ou de Mulhouse, quasiment aucun travail n'a été consacré vraiment aux Indochinois. Pourtant, ces communautés se développent, ouvrent des commerces, militent pour les causes de leurs pays et surtout sont bien présentes à Mulhouse, à Colmar et à Strasbourg. Il y a donc de nombreux sujets à exploiter où l'historien n'a pas forcément les compétences requises pour apporter toutes les réponses aux questions posées. Par ailleurs, certaines études, telles que celles qui concernent le recensement des commerces asiatiques, demandent l'intervention d'institutions comme l'INSEE, qui seule peut faire une étude exhaustive grâce à ses moyens d'action.

Enfin, même si les flux d'immigration en provenance de l'Indochine semblent pour l'instant plus ou moins taris, on pourrait imaginer que, dans un certain nombre d'années, lorsque les conditions politiques au Cambodge, au Laos et au Vietnam se seront améliorées et que les réfugiés présents à Mulhouse n'auront plus à craindre de représailles, un flux inverse s'amorce. Les réfugiés politiques quitteraient alors leur terre d'asile pour rejoindre leur ancienne patrie. Mulhouse se viderait de cette population qu'elle a accueillie durant ses longues années d'exil. Certains retours se sont déjà effectués, mais ce sont plutôt les anciennes générations, à savoir celles arrivées entre 1954 et 1975, avant la vague des réfugiés. Mais est-ce aussi facile de retrouver un pays que l'on a quitté depuis des dizaines d'années et abandonner sa vie en France où les enfants ont grandi, où d'autres sont nés ? La seconde génération ne désire souvent plus recommencer sa vie ailleurs, dans cet ailleurs qui n'est plus

---

<sup>1</sup> Le terme de « China Town » est contesté, mais il caractérise le quartier du XIII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, du fait des nombreux commerces asiatiques. Pour plus de précisions, nous pouvons nous référer à M. Guillon, I. Baboada Leonetti, *Le triangle de Choisy*, Paris, 1986.

représenté que par la mémoire des parents ou par le souvenir d'un voyage effectué au pays, depuis la détente politique, amorcée principalement au Cambodge et au Vietnam. Mais il n'en est pas question pour le moment et les réfugiés présents à Mulhouse continuent leur intégration à la société française, tout en tournant un regard inquiet vers la situation politique de leurs pays.

## Liste des abréviations.

**ADHR** : Archives Départementales du Haut-Rhin.  
**AMM** : Archives Municipales de Mulhouse.  
**BUSIM** : Bibliothèque Universitaire de la Société Industrielle de Mulhouse.  
**CERARE** : Centre Rhénan d'Archives et de Recherche Economique.  
**ENSITM** : Ecole Nationale Supérieure des Industries Textiles de Mulhouse.  
**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.  
**UHA** : Université de Haute-Alsace.

**CGT** : Confédération Générale du Travail.  
**FNL** : Front National de Libération.  
**JOC** : Jeunesse Ouvrière Chrétienne.  
**MRP** : Mouvement Républicain Populaire.  
**PCI** : Parti Communiste Indochinois.  
**PCF** : Parti Communiste Français.  
**PCV** : Parti Communiste Vietnamien.  
**SFIO** : Section Française de l'Internationale Ouvrière.  
**RPF** : Rassemblement du Peuple Français.

**ANPE** : Agence Nationale Pour l'Emploi.  
**CADA** : Centre d'Aide aux Demandeurs d'Asile.  
**CPH** : Centre Provisoire d'Hébergement.  
**DDASS** : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.  
**FTDA** : France Terre d'Asile.  
**HCR** : Haut Commissariat aux Réfugiés.  
**ONI** : Office National de l'Immigration.  
**RG** : Renseignements Généraux.

# ANNEXES

## Annexe I- Document 1.

Principales marchandises importées en Indochine en 1933  
(classées par ordre de valeurs décroissantes)  
(valeurs en millions de francs et quantités)

	Valeurs	Quantités
Tissus de coton .....	153,4	7 637 T
- Jute .....	41,9	19 180 _
- Soie artificielle .....	17,6	214 _
- Soie naturelle .....	9,3	87 _
- Laine .....	5,0	149 _
Pétrole .....	41,2	41 997 _
Essence .....	33,3	29 288 _
Fer et aciers .....	27,4	23 992 _
Vins ordinaires .....	19,7	6 310 _
Machines à vapeur et motrices .....	19,3	1 630 _
Coton en laine .....	17,7	4 027 _
Lait conservé .....	15,9	2 913 _
Machines et appareils électriques .....	15,6	720 _
Pneumatiques .....	12,7	901 _
Autres ouvrages en caoutchouc .....	2,2	139 _
Cigares, cigarettes .....	11,9	634 _
Farine de froment .....	11,0	15 378 _
Automobiles .....	10,6	572 voit.
Ferronnerie .....	8,9	4 727 T
Fruits de table .....	8,0	6 037 _
Noix d'arec .....	5,9	1 883 _
Thé .....	6,8	724 _
Légumes frais .....	6,2	10 824 _
Quincaillerie .....	5,8	2 835 _
Cuivre .....	5,5	1 167 _
Armes, poudres et munitions .....	5,2	309 _
Vermicelle chinois .....	4,7	2 149 _
Beurre .....	4,5	382 _
Sucre .....	4,4	2 937 _
Vélocipèdes .....	3,8	258 _
Légumes secs .....	3,1	3 981 _
Eaux minérales .....	2,1	941 _
Wagons .....	1,6	386 _
Houille .....	1,5	15 864 _
Engrais phosphatés .....	1,3	1 151 _
Faïences .....	1,1	317 _
Café .....	1,1	140 _
Sels de potasse .....	0,9	560 _
Ciment .....	0,8	3 269 _
Chaudières à vapeur .....	0,7	76 _
Tabacs bruts .....	0,3	60 _
Bière .....	0,3	141 _
Fonte brute .....	0,3	608 _
Machines agricoles .....	0,2	22 _

Source : *Annuaire des entreprises coloniales 1935/36*, partie sur l'Indochine, BUSIM

## Annexe I- Document 2.

Principales marchandises exportées d'Indochine en 1933  
(Classées par ordre de valeur décroissantes)  
(Valeurs en millions de francs et quantités)

Riz et dérivés	476,6	1 289 000 T.
Maïs en grains	153,2	298 170 _.
Houille	62,9	1 264 000 _.
Poissons secs, salés ou fumés	62,5	26 657 _.
Caoutchouc	56,0	18 697 _.
Poivre	14,6	3 679 _.
Minerai d'étain et de tungstène	13,7	1 956 _.
Bois de Teck	11,2	11 739 _.
Etain en saumons	10,8	727 _.
Laque	9,8	1 194 _.
Crevettes sèches	6,9	1 408 _.
Ciment	6,3	37 525 _.
Rhums	5,3	9 434 Hl.
Kapok	4,9	1 572 T.
Nattes de jonc	4,9	2 236 _.
Coprah	4,7	7 372 _.
Zinc en saumons	4,0	4 265 _.
Thé	3,8	669 _.
Cannelle	3,6	730 _.
Coton	2,2	950 _.
Sel marin	2,2	63 420 _.
Café	2,1	282 _.
Buffles	2,1	5 714 têtes.
Cunao	1,8	2 774 T.
Tissus de soie	1,5	138 Qx.
Dentelles	1,4	230 _.
Essence de badiane	1,4	95 T.
Volailles	1,2	291 _.
Broderies	1,0	72 Qx.
Haricots secs	0,7	1 447 T.
Badiane	0,7	291 _.
Minerai de zinc	0,7	3 373 _.
Peaux préparées	0,4	58 _.
Soie grège	0,3	47 Qx.
Stick-lac	0,3	144 T.
Graisses de poissons	0,2	469 _.
Bœufs	0,1	469 têtes.
Porcs	0,1	84 T.
Peaux de poissons	0,1	79 _.

Source : *Annuaire des entreprises coloniales 1935/36*, partie sur l'Indochine, BUSIM.

## Annexe I– Document 3.



La bourgeoisie, aidés par les chefs de la C.G.T. réformiste, fait peser sur les travailleurs français, étrangers et coloniaux, le poids grandissant de sa dictature de classe. Des impôts formidables frappent les ouvriers. Le relèvement monétaire de la production n'est obtenu que par des méthodes esclavagistes du travail. Une répression féroce s'abat sur les travailleurs en lutte dans les entreprises et dans la rue. Chefs réformistes et gouvernants bourgeois jouent la comédie de la paix, pendant que s'accélèrent partout les préparatifs de guerre.

Le Premier Mai 1929, les coloniaux désertant le travail, se joindront à leurs camarades français pour manifester en faveur de :

- 1° L'augmentation générale des salaires.
- 2° La lutte contre les conséquences de la rationalisation, contre le mouchardage, la répression dans les entreprises.
- 3° La lutte pour la journée de 7 heures, la semaine de 44h, les congés annuels payés.
- 4° La lutte contre la guerre, pour la défense de la Russie des Soviets, contre les lois superscélérates et pour Tammistie.
- 5° La lutte contre le versement ouvrier et pour la gestion des caisses d'assurances sociales par la masse des travailleurs.
- 6° La défense, par la classe ouvrière, des revendications des soldats et des marins.

Le premier Mai 1929, les coloniaux, unis à tous les travailleurs, manifesterons aussi pour leurs revendications particulières : Droit syndical complet, abolition du code de l'Indigénat, liberté de la presse et de l'immigration : droit complet aux lois sociales et aux libertés politiques ; réduction aux coloniaux émigrants dans la métropole des frais de transport sur les bateaux et les trains.

Les coloniaux, représentants des peuples opprimés par l'impérialisme ont montré par leur ténacité et leur combativité dans toutes les luttes engagées contre le patronat.

Le Premier Mai, abandonnant le travail, ils doivent savoir et faire connaître à tous leurs camarades que c'est la journée de mobilisation de toutes les forces ouvrières pour protester, lutter et combattre le patronat et la bourgeoisie. Cette journée de lutte active du prolétariat doit être pour venger tous ceux qui comme notre camarade algérien Bézasas, assassiné par les flics le Premier Mai 1923, sont victimes de leur action de classe, ainsi que pour arracher tous ceux qui souffrent dans les geôles comme le militant colonial de la Région parisienne, notre camarade Issad Ahssen, condamné à deux ans de haute surveillance pour son action syndicale.

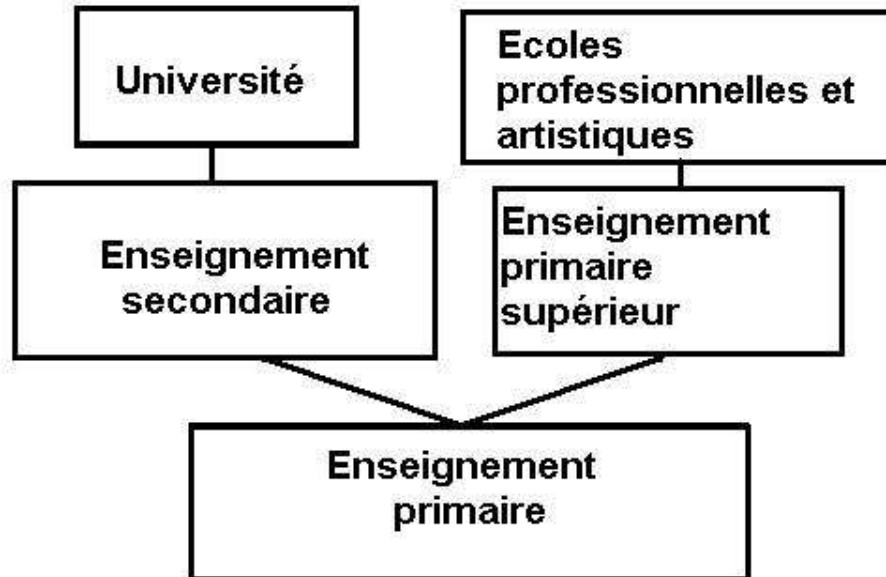
Les coloniaux assisteront en masses aux meetings et démonstrations du Premier Mai et prendront la carte rouge des Syndicats unitaires pour renforcer leur organisation de classe et battre le capital.

**MAROUF.**



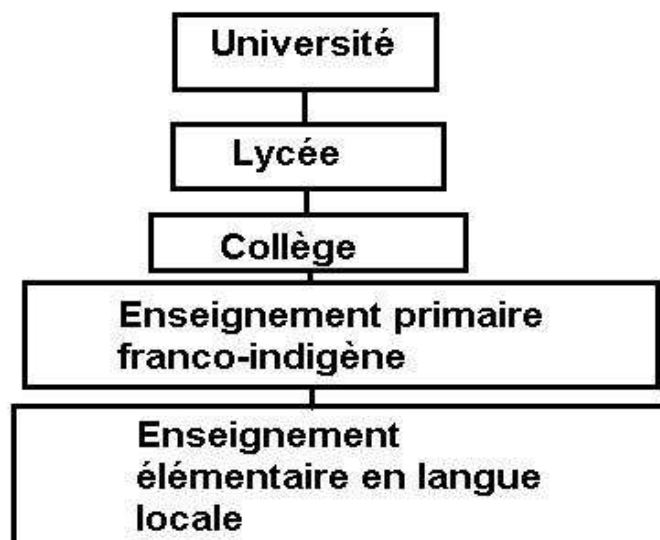
## Annexe I- Document 4

### Schéma du système d'enseignement dual en Indochine avant la réforme :



Pascale Bezançon, *Un enseignement colonial : l'expérience française en Indochine (1880-1945)*, Thèse de doctorat en Histoire, Université Paris VII Denis Diderot, 1997, non publiée, page 191.

### Schéma de l'école unique, après la réforme :



Pascale Bezançon, *Un enseignement colonial : l'expérience française en Indochine (1880-1945)*, Thèse de doctorat en Histoire, Université Paris VII Denis Diderot, 1997, non publiée, page 194.

**Annexe I– Document 5.**



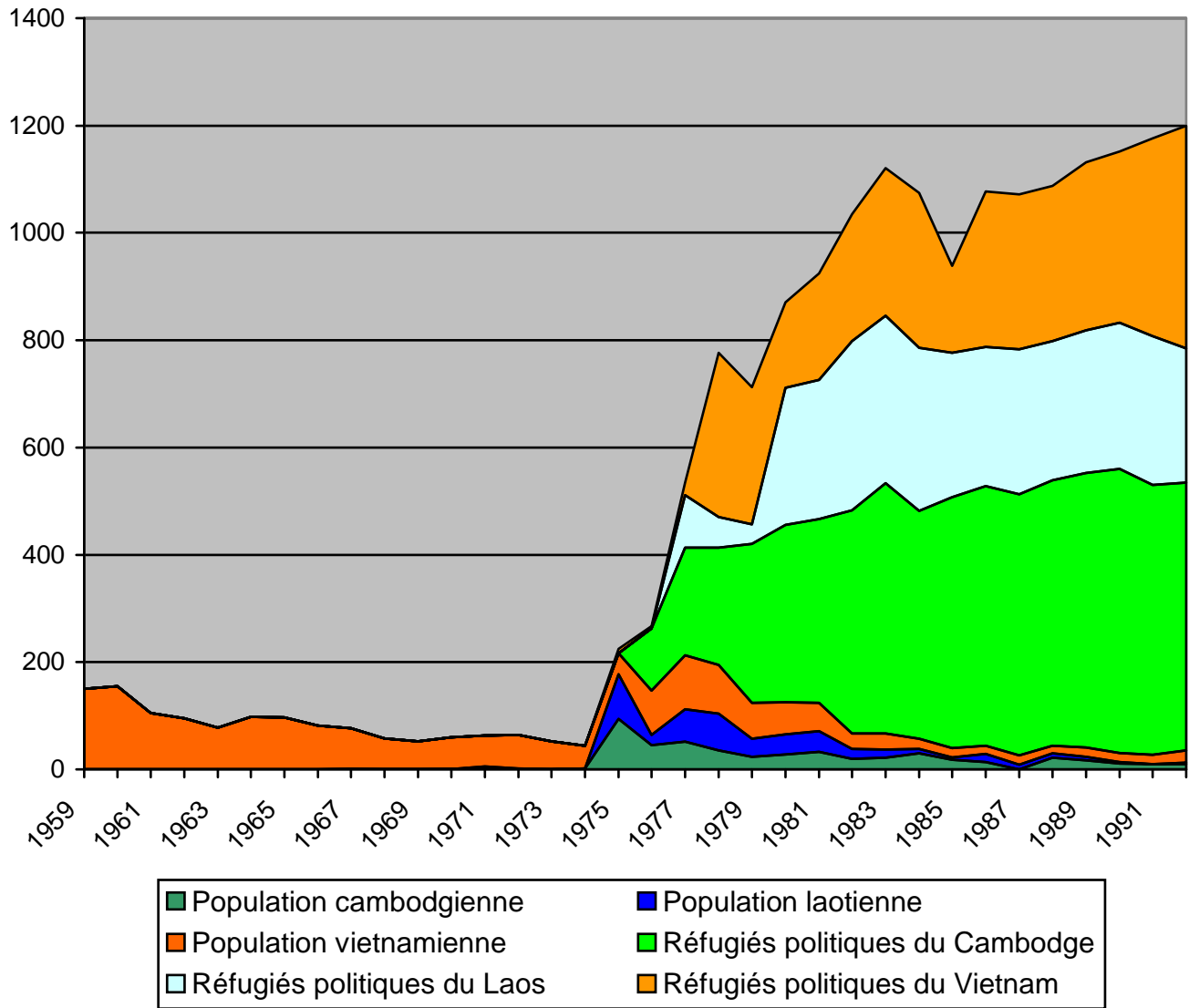
*Photo de la promotion 1927-1928 de l'Ecole Supérieure de Filature, tissage et bonneterie, photos, archives de l'ENSITM, en cours de classement.*



*Photo de la promotion 1930-1931 de l'Ecole Supérieure de Filature, tissage et bonneterie, photos, archives de l'ENSITM, en cours de classement.*

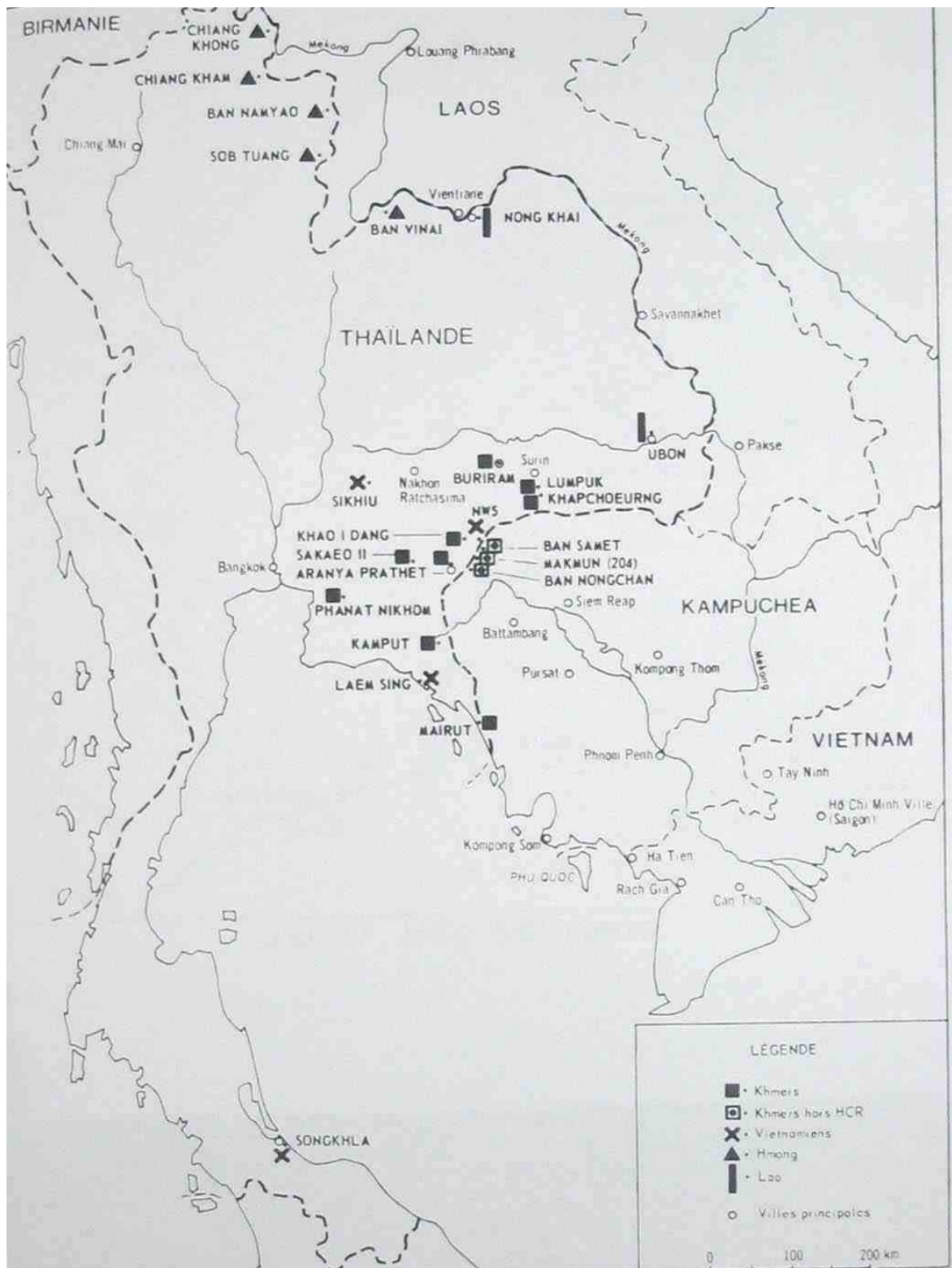
## Annexe II – Document 1.

### Evolution de la communauté indochinoise à Mulhouse population réfugiée et immigrée 1958 à 1992



## Annexe III- Document 1.

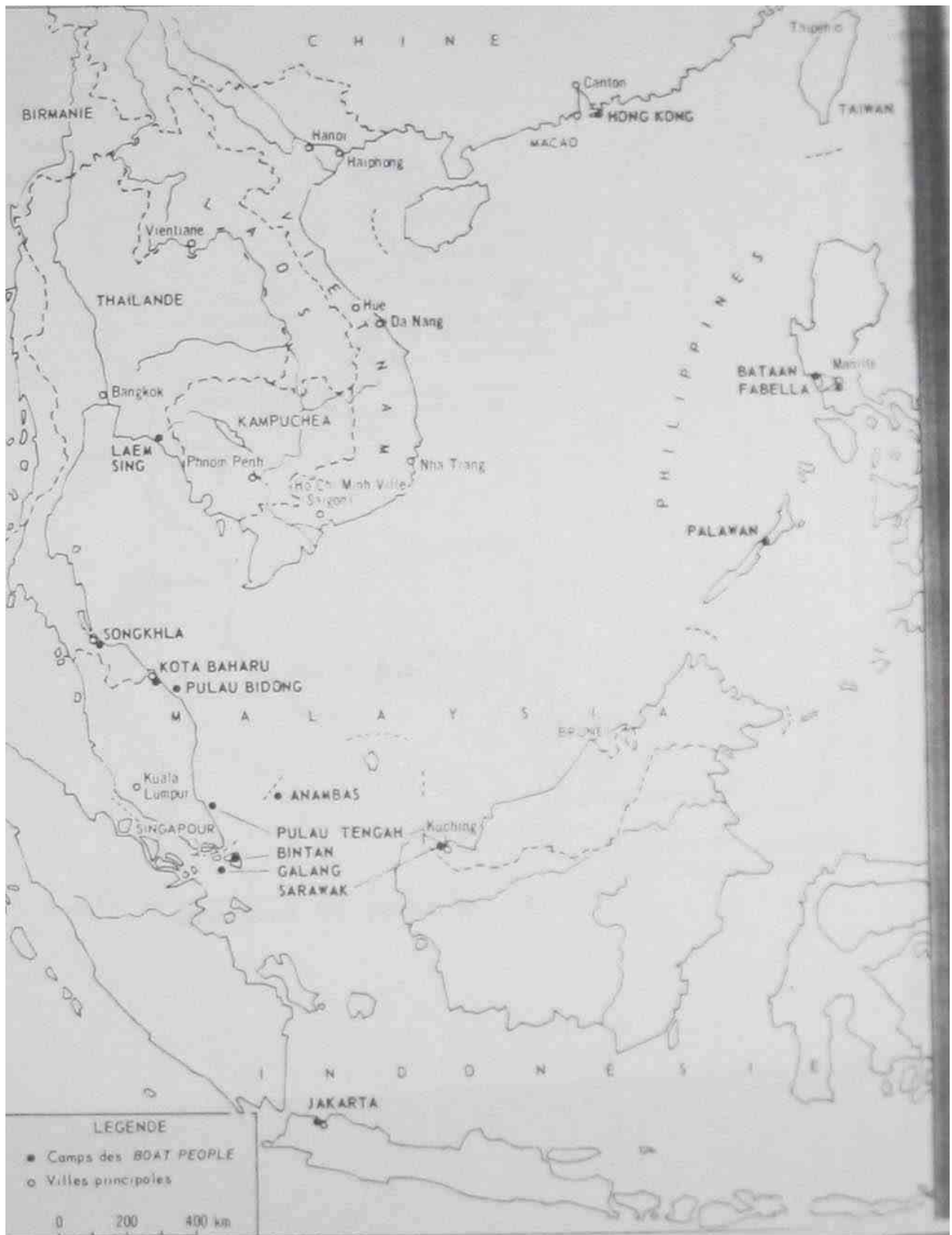
Carte des camps de réfugiés politiques en Thaïlande



G. CONDOMINAS-R. POTTIER, *Les réfugiés originaires de l'Asie du Sud-Est, rapport au Président de la République*, page 52.

## Annexe III- Document 2.

Carte des camps de réfugiés politiques accueillant les « boat people »



G. CONDOMINAS-R. POTTIER, *Les réfugiés originaires de l'Asie du Sud-Est, rapport au Président de la République*, page 53.

### Annexe III – Document 3.

Les associations asiatiques de Mulhouse
---

Associations	Siège à Mulhouse	Date de Création	Buts
Association des réfugiés laotiens	rue Manulaine	1984	Maintien des liens d'amitiés entre les réfugiés laotiens ; activités culturelles, artistiques et sportives ; solidarité entre ses membres ; coopération avec les diverses associations à même but.
Laopathine section Mulhouse	rue Henri Matisse	1982	Bien-être matériel et moral, insertion dans la vie en France de ses membres ; assistance aux membres en difficulté ; promouvoir la culture laotienne ; diffusion de bulletins d'information.
Fédération des associations laotiennes de l'Est	rue de Wattwiller	1996	Liens d'amitié entre les différentes régions, promouvoir la culture laotienne, échanges, contact et entraide entre les associations.
Lao Lane Xane	rue E. Delacroix	1989	Entraide, école d'apprentissage du laotien, centre de message pour les familles au Laos, assistance aux nouveaux réfugiés laotiens, solidarité et conservation culturelles, aide dans les camps asiatiques.
Association des Réfugiés Indochinois à Mulhouse	rue Brossolette	1981	Entraide, insertion de ses membres, approfondir les relations entre Indochinois, développer la culture, assistance aux nouveaux arrivants, à ses membres et aux compatriotes en camps en Asie du Sud-Est.
Association d'entr'aide des Chinois en Alsace (mais Chinois d'Indochine)	Avenue Aristide Briand	1989	Liens entre ses membres, aide, relations amicales, artistiques, culturelles, développer les relations franco-chinoises.
Association des Khmers à l'étranger, section Ht-Rhin	rue Brossolette	1981	Préservation culture, religion de la civilisation khmère, esprit d'union et de fraternité entre les Khmers, aide et assistance aux Khmers.
Fédération d'aide aux réfugiés Khmers	rue E. Delacroix	1989	Organe fédérateur des associations d'aide et d'entraide pour les Khmers.
FUNCIPEC	rue de Provence	1991	Coordination, rationalisation des actions des associations qui aident les Khmers. Actions humanitaires, sanitaires, médicales, sociales dans le Monde.

Comité International d'Entraide Humanitaire pour la Population Cambodgienne	rue de Provence	1988	Soutien à la Croix-Rouge en faveur des Cambodgiens ; soutien des familles khmères, organisation de fêtes pour l'aide humanitaire.
Association culturelle bouddhique Linh Son	rue de Belfort	1989	Développer la solidarité pour l'intégration des Vietnamiens, conditions favorables pour la pratique du culte selon les traditions bouddhiques, culture orientale.
Association culturelle vietnamienne, section Mulhouse	rue de Bourgogne (Riedisheim)	1991	Entraide les vietnamiens pour l'adaptation à la société d'accueil ; protection des traditions culturelles
Hong Hiene Bane Hao <sup>1</sup>	rue de Wattwiller	1994	
Fédération des réfugiés vietnamiens en Europe <sup>2</sup>	avenue de Lutterbach		
Association des réfugiés vietnamiens, association des Vietnamiens libres de Mulhouse <sup>3</sup>		1976 ?	
Association des réfugiés khmers	rue E. Delacroix	1976 ? /1981	Aider les nouveaux arrivants et les anciens qui connaissent des difficultés de langue et pour les démarches administratives. Promotion de la culture et de la tradition khmères
Association des bouddhistes Khmers <sup>4</sup>	à Kingersheim	2000	But religieux, entretien d'un lieu de culte pour les Khmers

<sup>1</sup> Le Tribunal de Mulhouse n'a pu nous fournir que la liste des membres du comité de cette association. Les buts, et le reste des statuts n'étaient pas disponibles.

<sup>2</sup> Cette association n'est pas inscrite à Mulhouse selon le tribunal d'Instance.

<sup>3</sup> Entretien du 15/11/2003, Tran Duc Lai.

<sup>4</sup> Entretien du 29/09/2003, Ouk Pat.

## Sources

### Travail aux Archives départementales du Haut-Rhin à Colmar.

- ⇒ Comptes-rendus des Renseignements Généraux, dossier de presse, 1950, 1970, (cote 1481 W 24-25), fonds de la Préfecture, consultation sur autorisation.
- ⇒ Accueil des réfugiés, informations sur la population vietnamienne avant 1975, (cote 1481 W 46), fonds de la Préfecture, consultation sur autorisation.
- ⇒ Discours du roi Sihanouk, (cote 1481 W 55), fonds de la Préfecture, consultation sur autorisation.

### Travail aux Archives Municipales de Mulhouse.

- ⇒ Bulletins Statistiques de la ville (cote Per. 110)
- ⇒ Procès verbaux des séances du Conseil municipale (cote D I a 1) de 1920 à 1939, de 1945 à 1965, et de 1975 à 1999.
- ⇒ Office colonial (cote R XIX) : 1927 à 1939.
- ⇒ Déclarations de résidence d'étrangers en 1916 (cote Fi Da 34).
- ⇒ Livre des étrangers occupés chez Charles Mieg et Cgnie (2 TT 61), en ce qui concerne le personnel de l'usine.
- ⇒ Pensionnaires à l'asile entre 1959 et 1963 (12 TT 39).
- ⇒ Société Industrielle (F II Ea 2 : 1931-1936)
- ⇒ Certificats d'origine 1917-1920, registre alphabétique (cote E V E7).
- ⇒ Recensements 1936 et 1946 (cote Fi Aa 29).
- ⇒ Recensement 1968 (cote Fi Aa 30).
- ⇒ Répartition des étrangers selon les quartiers en 1968 (cote Aa 53 1972).
- ⇒ Annuaire de l'arrondissement de Mulhouse (sans cote, mais années 1923/24, 1929, 1932, 1905, 1938, 1942, 1947/48, 1951, 1955, 1960).

L'annuaire de Mulhouse nous permet, à travers les patronymes, d'effectuer une étude statistique pour ce qui concerne d'éventuelles personnes venant des pays d'Asie. Cependant, il est difficile d'en faire une étude détaillée. Nous ne savons pas le nombre de personnes par foyer ni si leur conjoint(e) est un(e) Asiatique également ou bien un(e) Français(e). Mais nous avons tout de même des renseignements intéressants pour ce qui concerne l'emploi.

- ⇒ Travailleurs immigrés, affiche (cote DX M232) date de 1977.
- ⇒ « Mulhouse accueille » (cote FI F3).



⇒ Logement et intégration des populations issues de l'immigration (cote 1175W1).

⇒ Croix-Rouge française : rapport d'activité (cote 1190 W 23).

⇒ Foyer Sonacotra (2 Fi 2589) : une photo.

⇒ Enquête sur le logement 1965-1971 (cote 50 W 17).

Enquête diligentée par l'Etat par le biais de la préfecture. Nous avons là une idée du logement social pour les étrangers à Mulhouse, avec les foyers d'accueil en place, les projets de construction d'un foyer pour couples. Permet de donner une idée de l'état du parc social avant l'arrivée des réfugiés politiques, car enquête réalisée à la fin des années 60.

⇒ Fichier domiciliaire.

### **Travail à l'ENSITM.**

⇒ Photos des promotions de 1919 à 1962 (Archives non cotées)

⇒ Bulletins des notes de 1861 à 1937 (Archives non cotées)

⇒ Répertoires des étudiants de 1861 à 1998 (Archives non cotées)

⇒ Scolarité, inscriptions, registre, 1965-1970 pour le collège scientifique universitaire 1965-1970 (archives non cotées).

⇒ Registres statistiques de l'ENSITM, 1950-1988 (Archives non cotées)

⇒ Relevés de notes de l'ENSITM, 1937-1977 (Archives non cotées)

### **Travail au service de l'action territoriale et politique de la ville.**

⇒ Enquête Aria, Programme de relogement, propositions et perspectives, immeuble 19 à 25 rue E. Delacroix, janvier 1999.

⇒ Enquête Aria, SAEM Habitat, pour les Coteaux, novembre 1997 (diagnostic social, profil, perception et attente des locataires 19 à 25 rue E. Delacroix, analyse détaillée).

⇒ Document isolé, archivé dans le carton E. Delacroix ; compte-rendu d'une séance en 1998 de la SAEM, avec une liste des locataires créanciers du bailleur.

⇒ Les associations issues de l'immigration à Mulhouse, 3<sup>ème</sup> rapport coordonné par M. SAENGER, juillet 1994.

⇒ Dossier de presse sur la question de l'immigration et intégration.

⇒ Carte bailleurs sociaux aux Coteaux.

⇒ Plaquette Alpha, l'école de l'insertion.

⇒ Statistiques de l'enseignement à Mulhouse, élèves de nationalité étrangère.

### **Travail à la Bibliothèque Municipale de Mulhouse.**

- ⇒ *L'Alsace* 1924
- ⇒ *L'Alsace* 1959
- ⇒ *L'Alsace* 1973
- ⇒ *L'Alsace* 1975 à 1979

### **Travail à la Préfecture de Colmar.**

- ⇒ Statistiques de 1945 à 1996, tableau conservé par le service des étrangers.
- ⇒ Historique des vagues d'immigration, note ou rappel pour le service des étrangers.
- ⇒ Dossier de demande de naturalisation (fourni par la sous-préfecture de Mulhouse).
- ⇒ Chiffres 2002 de l'implantation des réfugiés du Sud-Est Asiatique, non naturalisés dans le département.
- ⇒ Spécimen des différentes cartes de titre de séjour.

### **Travail au CERARE.**

#### *Fond de la Société Industrielle de Mulhouse.*

- ⇒ Compte-Rendu du comité directeur du COTRAMI, 1975 (cote 62 A 5168)
- ⇒ Compte-Rendu du comité directeur du COTRAMI, 1976 (cote 62 A 5169)
- ⇒ Compte-Rendu du comité directeur du COTRAMI, 1977 (cote 62 A 5170)
- ⇒ Compte-Rendu du comité directeur du COTRAMI, 1978-1979 (cote 62 A 5171)
- ⇒ Assemblée Générale SAEMCI 1991-1993 (cote 62 A 5196)
- ⇒ Assemblée Générale de l'Altram 1983-1984 (cote 62 A 5165)
- ⇒ Construction de foyers 1962-1966 (cote 62 A 5163).
- ⇒ Logement des immigrés et contrat d'agglomération d'octobre 1975 à février 1977 (cote 62 A 3492).
- ⇒ Photo de l'Office colonial (cote 62 A 4241).
- ⇒ Concours dans les écoles, sujet : l'empire colonial français (cote 62 A 4294).
- ⇒ Les Compagnies d'Extrême-Orient, liste des actionnaires (cote 62 A 5151).

*Fonds de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Mulhouse.*

- ⇒ Importations portugaises et indochinoises : Correspondance 1932 (cote n°80).
- ⇒ Avis et informations confidentielles aux exportateurs français pour l'Asie 1932-1936 (cote n° 320).
- ⇒ Entreprises étrangères douteuses en Asie, dont les Indes françaises et autres pays asiatiques 1909-1912 (cote n° 1043).
- ⇒ Demande de subvention pour la construction d'un foyer pour étudiant 1958 (n° 96/16/225).

*Bulletin de la SIM et de la Chambre du Commerce de Mulhouse.*

- ⇒ Rapport annuel des écoles supérieures de Mulhouse, bilan général (effectifs, diplômes, problèmes rencontrés, ...).
- ⇒ Rapport d'un colloque de 1957 à propos de l'enseignement supérieur à Mulhouse.
- ⇒ Bulletin de 1975, rapport de la Commission des travailleurs étrangers par Mme Monnier, pour l'Assemblée Générale de la SIM.

**Travail à la BUSIM.**

- ⇒ Rapport des exportations et importations, France et pays partenaires, édité par les douanes, en 1864.
- ⇒ Annuaire des entreprises coloniales 1935-1936 (cote C 6816).
- ⇒ Dossier de presse « immigration » (cote 9984)
- ⇒ **G. CAILLARD**, *l'Indochine, géographie-histoire-mise en valeur*, Paris, Notre Domaine Colonial, 1922.
- ⇒ **H. GOURDON**, *Indochine*, Paris, Larousse, collection Coloniale, 1931.
- ⇒ **Maurice RONDET-SAINT**, *Choses de l'Indochine Contemporaine*, Paris, Plon, 1916.
- ⇒ Les bulletins trimestriels de l'Association Cotonnière Coloniale (côte R 495).
- ⇒ **Commissariat Général Marseillais**, *L'exposition coloniale de Marseille 1922*, Paris, 1923.
- ⇒ **A. RAMBAUD**, *La France Coloniale (histoire-géographie-commerce)*, Paris, Armand Colin, 1886.

**Travail à l'INSEE de Strasbourg.**

- ⇒ 1995, Les étrangers en Alsace in *Chiffres pour l'Alsace*, édité par l'INSEE.
- ⇒ 1999, Recensement de la population, les étrangers en France.

- ⇒ *Chiffres pour l'Alsace*, bulletin de 1983, trimestre 4, à propos du chômage.
- ⇒ *Chiffres pour l'Alsace*, bulletin de 1982, trimestre 1.
- ⇒ 1986, les étrangers en Alsace in *Chiffres pour l'Alsace*, édité par l'INSEE.

### Les services fréquentés.

**ALTRAM Drouot** : n'a pas d'archives, purge ses documents tous les 2 ans.

**COTRAMI Vauban** : n'a plus de renseignements sur cette période, devenu groupe Aléos.

**SONACOTRA** : ne s'est pas vraiment investi dans l'accueil à Mulhouse, car était jusque là plus un bailleur social qu'un gérant direct. Les établissements fréquentés par les réfugiés politiques étaient gérés par le Cotrami.

**Mulhouse Habitat** : ne divulgue pas les listes des personnes hébergées dans son parc immobilier.

**Tribunal d'instance de Mulhouse** : a fourni la liste de l'ensemble des associations issues de l'immigration du Sud-Est Asiatique.

**I.N.A. de Strasbourg** : Reportage sur les étrangers en Alsace de 1986, mais rien sur les réfugiés politiques de Mulhouse.

**Mairie de Mulhouse, service démographie** : beaucoup de renseignements sur les Maghrébins, Italiens, Turcs, mais rien sur les Asiatiques.

**Coopération et famille (SAEM)** : 19-25 Eugène Delacroix construit en 1975, qui a hébergé beaucoup de réfugiés du Sud-Est asiatique, mais comme a été racheté, n'a plus d'archives de cette époque, d'autant plus que le bâtiment a été détruit.

**Croix-Rouge** : n'a rien fait pour l'accueil.

**DDASS** : problème de la décentralisation dès 1986, a donc participé dans un premier temps à l'accueil, mais a reversé ses archives aux ADHR, qui n'ont apparemment rien conservé à ce sujet, ou bien ces archives ne sont pas disponibles ou triées.

**SSAE** : Service Social d'Aide aux Etrangers, n'a pas d'informations sur le sujet.

**France Terre d'Asile** : A dirigé le groupe de recherche d'attribution des Centres Provisoires d'Hébergement, mais n'a pas les listes des réfugiés envoyés à Mulhouse.

**Terre des Hommes** : n'existe que depuis les années 90 et donc n'a pas contribué à l'aide envers les réfugiés politiques.

**CIMADE, antenne de Mulhouse** : Pareil, existe depuis les années 90.

**Préfecture et sous-préfecture.**

**Associations des Anciens Combattants** : On ne se souvient guère des corps coloniaux indochinois.

### Entretiens

27/11/2003 : Nguyen Van Son.

19/12/2003 : M. Luangsivilay.

29/09/2003 : Ouk Pat.

8/11/2003: Sengprachanh Nonh Keo.

15/11/2003: Tran Duc Lai.

7/11/2003 : Phoumy Saygnaraty.

10/01/2004 : Phoutavong Bé.

Ces personnes ont refusé que les entretiens soient rattachés au mémoire, mais m'ont autorisé à utiliser les éléments nécessaires pour le sujet.

9/03/2004 : Jacques Henry Gros.

Entretien téléphonique, M. Lhospitalier, responsable de l'accueil des réfugiés à l'Altram, 1982–1986.

16/11/2003 : Thérèse Stritt, directrice du CCL des Coteaux.

## Bibliographie

**HCR** (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) *Les réfugiés dans le monde, 50 ans d'action humanitaire*, Paris, collection Autrement, 338 pages.  
*L'Histoire*, « Indochine, Vietnam : colonisation, guerres et communisme », n° collection 23, avril-juin 2004.

### 1/ Histoire de l'immigration en France.

- D. ASSOULINE, M. LALLAOUI**, *Un siècle d'immigration en France, 1851/1919, de la mine au champ de bataille*, Paris, Syros, 1996.
- M-C BLANC-CHALEARD**, *Histoire de l'immigration*, Tournai, La découverte, collec. « Repères », 2001, 120 pages.
- Y. LEQUIN**, *La mosaïque France, histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Tours, Larousse, 1988, 479 pages.
- M. NISS**, « Ces Alsaciens d'ailleurs », pages 5 à 11, in *Hommes et Migrations*, n° 1209, 1997.
- M. NISS**, « Les étrangers en Alsace », page 12 à 19, in *Hommes et Migrations*, n° 1209, 1997.
- G. NOIRIEL**, *Atlas de l'immigration en France, exclusion, intégration*, Paris, Autrement, collec. « Atlas/mémoires », 2002, 63 pages.
- R. SCHOR**, *Histoire de l'immigration, de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996.
- R. SCHOR**, *L'opinion française et les étrangers 1919-1939*, Nancy, publication de la Sorbonne, 1985, p. 761.
- E. TEMIME**, *Marseille transit : les passagers du Belsunce*, Paris, collec. Autrement, H.S. n°75, 1995, 139 pages.
- V. VIET**, *Histoire de l'immigration, construction d'une politique 1914-1997*, Paris, Fayard, 1998.

### 2/ Histoire de la péninsule indochinoise.

#### a/ Histoire de la période coloniale.

- C. d'AINVAL**, *Les belles heures de l'Indochine française*, Paris, Perrin, 2001.
- P. BEZANCON**, *Un enseignement colonial : l'expérience française en Indochine (1860-1945)*, Thèse de Doctorat d'Histoire, Université de Paris VII Denis Diderot, 1997, non publiée.
- P. BROCHEUX**, « Elites, bourgeoisies ou la difficulté d'être », page 135-152 in *Autrement*, « Saïgon 1925-1945, de la « Belle Colonie » à l'éclosion révolutionnaire ou la fin des Dieux Blancs », collec. « Série Mémoire », n°17, septembre 1992.
- P. BROCHEUX, D. HEMERY**, *Indochine, la colonisation ambiguë 1858-1954*, Paris, La Découverte, 1995, réédition 2001, 447 pages.
- A. CORVISIER** (dir.), *Histoire militaire de la France*, 4 volumes, Paris, PUF, 1992-1994.
- B. DAGENS**, *Les Khmers*, Paris, les Belles lettres, collection « Grandes Belles Lettres des civilisations », 2002.
- M. DEVEZE**, *L'Europe et le monde à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1970.
- P-R FERAY**, *Le Vietnam au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1979, 272 pages.

- C. FOURNIAU**, *Vietnam, domination coloniale et résistance coloniale 1858-1914*, Paris, Les Indes Savantes, 2002.
- R. GOUTALIER**, *Mémoires de la colonisation, relation colonisateurs-colonisés*, pages 173 à 187, R. CLIGNET, « Ambiguïté de la notion d'assimilation en histoire coloniale : une comparaison entre Madagascar et l'Indochine », Paris, L'Harmattan, Colloque des 3 et 4 décembre 1993.
- P. HEDUY**, *Histoire de l'Indochine, la perle de l'Empire 1624-1954*, Paris, Albin Michel, 1998, 472 pages.
- L'Histoire*, Dossier « L'Indochine au temps des Français », n°203, octobre 1996.
- C. KAHN**, *Le Laos*, Paris, Karthala, 1999.
- J. MARSEILLE**, *Empire colonial et capitalisme français : Histoire d'un divorce*, France, Point Seuil, Albin Michel, 1984.
- J. MEYER, J. TARRADE, A. REY-GOLDZEIGUER, J. THOBIE**, *Histoire de la France coloniale des origines à 1918*, Paris, Armand Colin, 1991.
- M. MICHEL**, « Immigrés malgré eux : Soldats et travailleurs coloniaux en France pendant la Première Guerre mondiale », page 333 à 344, in *Historiens et Géographes*, novembre 2003, n° 384.
- P. RICHER**, *L'Asie du Sud-Est*, Paris, Notre siècle, 1981.
- M. RIVES – E. DEROO**, *Les Linh Tap, Histoire des militaires indochinois au service de la France (1859 – 1960)*, Paris, Lavauzelle, 1999, 140 pages.
- P.N. SOUK-ALOUN**, *Histoire du Laos Moderne (1930-2000)*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- J. THOBIE, G. MEYNIER, C. COQUERY-VIDOROVITCH, C-R AGERON**, *Histoire de la France coloniale, 1914-1939*, Paris, Armand Colin, 1990.

*b/ Les mouvements communistes dans les pays du Sud Est Asiatique.*

- P. BROCHEUX**, *Du conflit d'Indochine aux conflits indochinois*, Bruxelles, Complexe, collec. « Histoire du temps présent », 2002.
- J. DALLOZ**, *La guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, Point Seuil Histoire, 1987.
- B. ELODIE**, *La politique au Vietnam : 1954-1969*, Mémoire de 3<sup>ème</sup> année à l'Institut d'Etudes politiques de Strasbourg, section internationale, 1991.
- J. de FOLIN**, *Indochine, 1940-1955, la fin d'un rêve*, Paris, Perrin, Collec. « Vérités et Légendes », 1993.
- P. FRANCHINI**, *Le sacrifice et l'espoir (Cambodge-Laos-Vietnam : 1883-1995)*, Paris, Fayard, 1997.
- J-L MARGOLIN**, « Communisme d'Asie : entre « rééducation » et massacre » pp. 539 à 756 in *Le livre noir du Communisme, Crimes, terreurs, répression*, direction **S. COURTOIS**, Paris, Robert Laffont, 1998, 923 pages.
- F. PONCHAUD**, *Cambodge, année zéro*, Paris, Juillard, 1977.
- N. REGAUD et C. LECHERVY**, *Les guerres d'Indochine, Que Sais-Je ?*, PUF, 1996.
- M. TAURIAC**, *Vietnam :le dossier noir du communisme (de 1945 à nos jours)*, Paris, Plon 2002, 251 pages

**3/ Les Asiatiques en France.**

*a/ Raisons de l'exil et accueil des réfugiés.*

- H. BERTHELEU**, « Réfugié, immigré, minorité :des mots pour penser les relations interethniques », in *Hommes et Migrations*, n° 1234, novembre 2001 (consultable [http://www.mekong-initiatives.org/ecrit/numero\\_6/6\\_etuderefugie.htm](http://www.mekong-initiatives.org/ecrit/numero_6/6_etuderefugie.htm)).

- C.COLLOMP, M. MENENDEZ**, *Les exilés et réfugiés politiques aux Etats-Unis (1789-2000)*, pages 225 à 236, C. St JEAN-PAULIN, « Les réfugiés vietnamiens aux Etats-Unis : exil et accueil », Paris, édition CNRS, 2003.
- G. CONDOMINAS-R. POTTIER**, *Les réfugiés originaires de l'Asie du Sud-Est, rapport au Président de la République*, Paris, La Documentation Française, 1983.
- M-O GERAUD**, *Regards sur les Hmong de Guyane française, les détours d'une tradition*, Paris, l'Harmattan, 1997, 357 pages.
- M. GUILLON**, « Les Chinois de France : anciennes et nouvelles migrations », pages 373 à 390 in *Historiens et Géographes*, septembre 2003, n°383.
- M. GUILLON**, « les Asiatiques en France », page 5 à 17 in *Asiatiques-Turcs, deux communautés multiples*, migrants-formation, Numéro 101, Centre National de Documentation Pédagogique. , 1995
- J-J JORDI, E. TEMIME**, *Marseille et le choc des décolonisations*, Aix-en-Provence, Edisud, 1996
- J. LACOUTURE**, « le Cambodge interdit », p. 89-91, in *l'Histoire*, n°1 ; mai 1978.  
« Les Asiatiques en France », *Eglise d'Asie*, Dossier documents n°10/94, supplément EDA n° 189, décembre 1994.
- J-P MASSE**, *L'exception indochinoise, le dispositif d'accueil des réfugiés politique en France 1973-1991*, Thèse de doctorat, EHESS, soutenance du 4 juillet 1996.
- J-L MIEGE, C. DUBOIS**, *L'Europe retrouvée, les migrations de la décolonisation*, pages 75-134, « La Nation et les Français d'Outre-Mer : rapatriés ou sinistrés de la décolonisation », Paris, L'Harmattan, 1994.
- I. SIMON-BARROU**, « Les Vietnamiens, des rapatriés aux boat people », page 134 à 142 in *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, sous la direction de **P. DEWITE**, Paris, La Découverte, 1999.
- E. TEMIME, N. DEGUIGNE**, « Les camps du Grand Aréna, Marseille 1944-1966 », Paris, *Autrement*, collec. « Français d'ailleurs, peuples d'ici », H.S. n°125, février 2001.
- You-Heng EA**, *You, deuxième naissance après le Cambodge*, Anako, collec. « Grand Témoins », 2003, 220 pages.

*b/ Installation et intégration des communautés de l'Asie du Sud Est.*

- J. BAROU**, « L'Arabe du coin et le Chinois du quartier ou le commerce « ethnique », au service de tous », page 24 à 31, in *Hommes et Migrations*, « Immigration, la dette de l'envers », n°1221, septembre-octobre 1999.
- F. BARTHELME**, « La discrimination à l'emploi », page 60 à 68, in *Hommes et Migrations*, n° 1209, 1997
- M-O GERAUD**, *Regards sur les Hmong de Guyane française, les détours d'une tradition*, Paris, l'Harmattan, 1997, 357 pages.
- M. GUILLON, I. BABOADA LEONETTI**, *Le triangle de Choisy*, Paris, L'Harmattan, 1986.
- LE HUU KHOA**, *Asiatiques en France : les expériences d'intégration locale* », Paris, l'Harmattan, 1995.
- LE HUU KHOA**, *Les jeunes Vietnamiens de la seconde génération, la semi-rupture au quotidien*, Paris, l'Harmattan, 1987.
- Bao LE THAI**, « Au pays de l'oncle Vinh », page 195-207 in *Le livre du retour, récits du pays des origines*, Autrement, collection mutation, numéro 173, 1973.
- E. MA MUNG, G. SIMON**, *Commerçants maghrébins et asiatiques en France, agglomération parisienne et villes de l'Est*, Paris, Masson, 1990.
- P. TRIOLLET**, *la diaspora chinoise*, QSJ? , PUF, 2000, réédition de 1994.



*c/ Les représentations culturelles.*

**E.T. HALL**, *La dimension cachée*, Paris, Seuil, 1978, 254 pages.

**LE HUU KHOA**, *L'immigration confucéenne en France*, Paris, L'Harmattan, collec. « Minorités et Sociétés », 1996.

**M.H. VU-RENAUD**, *Confucianisme et Vietnamicité de l'exil*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Lille III, dir. Le HUU KHOA, 2001.

**4/ La France face à ses immigrés.**

*a/ Statuts des immigrés et questions associatives.*

**P. FREY**, *Association d'Alsace Moselle, régime juridique et droit local*, Paris, juris service, 1993, 200 pages.

**G. LEBRETON**, *Libertés publiques et droits de l'Homme*, Paris, Armand Colin, 1999, 4<sup>e</sup> édition

**L. LEGOUX**, *La crise de l'asile politique en France*, Tours, études du CEPED n°8, 1995, page 344.

**S. LENNEREE**, *Les associations de la loi de 1901 les fondations, constitutions-statuts, fonctionnement, dissolution*, Héricy, du Puits Fleuri, 1995, 4<sup>ème</sup> édition.

*b/ Le logement pour les étrangers.*

**V. de RUDDER**, « Le logement des immigrés », page 59-85, in, *L'immigration entre loi et vie quotidienne*, sous la direction de **J. BAROU** et **LE HUU KHOA**, Paris, l'Harmattan, 1993.

**E. TODD**, *Le destin des immigrés, assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Lonrai, L'histoire immédiate, Seuil, 1994, 390 pages.

**P. WEILL**, *La France et ses étrangers – L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Folio Actuel, 1995.

**M. MAFFESSOLI**, « Les trajectoires résidentielles et l'accèsion à la propriété des immigrés en Alsace », page 69 à 76, in *Hommes et Migrations*, n° 1209, 1997

*c/ Le contexte politique et économique.*

**J-J BECKER**, collaboration de **P. ORY**, *Crises et alternances, 1974-1995*, Paris, Seuil, collec. Points Histoire, 1998.

**M. FERRO**, *Histoire de France*, Paris, Odile Jacob, 2001.

**G. NOIRIEL**, *Réfugiés et sans-papiers, la République face au droit d'asile XIXe-XXe siècle*, Paris, Hachette Littératures, 1998.

**J-P RIOUX**, *La France de la IVème République, l'ardeur et la nécessité 1944-1952*, Paris, Point Seuil Histoire, 1980.

**D. WORONOFF**, *Histoire de l'industrie en France, du XVIe à nos jours*, Paris, Seuil, 1998, 674 pages.

## 5/ Mulhouse, politique-économie-immigration.

- M. HAU**, *L'industrialisation de l'Alsace (1803-1939)*, Strasbourg, PUS, 1987.
- V. HELL**, *Pour une culture sans frontières, l'Alsace, une autre histoire franco-allemande*, Strasbourg, Of. Edition, 1986.
- G. LIVET, R. OBERLE**, *Histoire de Mulhouse des origines à nos jours*, Strasbourg, Dernières Nouvelles d'Alsace, 1977.
- F. MEICHLER, S. BIROT, P. FREYBURGER**, *Mulhouse d'ailleurs: Enquête sur l'immigration dans la ville*, Mulhouse, éditions du Rhin, 1998, 327 pages.
- R. OBERLE**, *Le patrimoine scolaire de Mulhouse*, Andolsheim, collections mulhousiennes, 2002, 157 pages.
- M. SEJAI**, *Peugeot-Mulhouse, son impact sur l'immigration dans la ville 1962-1990*, maîtrise en Histoire Contemporaine sous la direction de **M.HAU**, Strasbourg, Université Marc Bloch, 1999.
- P.F. SPECKLIN**, *Au fil d'une histoire, chronique de l'association des anciens élèves de l'école textile de Mulhouse (1896-1996)*, Riedisheim, Association des Anciens Elèves de l'ENSITM, 1996, 174 pages.
- B. VOGLER**, *Histoire culturelle de l'Alsace du Moyen Age à nos jours, les très riches heures d'une région frontière*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 3<sup>ème</sup> édition, 1994.
- B. VOGLER, M. HAU**, *Histoire économique de l'Alsace – Croissances, Crises, Innovations, 20 siècles de développement régional*, Strasbourg, La Nuée Bleue/DNA, la Bibliothèque Alsacienne, 1997, 430 pages.
- B. VOGLER**, *Histoire politique de l'Alsace, de la Révolution à nos jours, un panorama des passions alsaciennes*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 1995, 431 pages.
- A. Wahl**, *L'option et l'émigration des Alsaciens Lorrains (1871-1872)*, Paris, Ophrys, 1974.

## Filmographie

*S-21 : la machine de mort Khmère rouge*, **Rithy Panh**, 2002, France.

Ce documentaire revient sur la politique d'élimination systématique orchestrée par des Khmères rouges, au Cambodge, entre 1975 et 1979, et plus particulièrement sur le S-21, principal « bureau de la sécurité » du régime, où 17 000 prisonniers ont été torturés et exécutés.

*Full Metal Jacket*, **S. Kubrik**, 1986, USA.

Pendant la guerre du Vietnam, la préparation et l'entraînement d'un groupe de jeunes marines, jusqu'à ce terrible baptême du feu et la sanglante offensive du Têt à Hué, en 1968.

*Indochine*, **R. Wargnier**, 1992, France.

Dans l'Indochine des années 1930, une femme dirige avec son père une plantation d'arbre à caoutchouc. Elle adopte une princesse annamite orpheline. Toutes les deux ne tardent pas à tomber amoureuse d'un jeune officier de marine. Au même moment, sur fond du nationalisme ambiant, sont perpétrés les premiers attentats contre les Français.

*La déchirure*, **R. Joffé**, 1984, USA.

1972. Correspondant du New-York Times, Sydney Schandberg est au Cambodge pour couvrir les premiers affrontements de Lon Nol et les Khmers Rouges. Il s'adjoint la collaboration de Dith Pran, un journaliste local, qui devient très rapidement son ami en même temps qu'un précieux allié. Et lorsque l'armée américaine tente de cacher la gravité de bombardement occidental de la ville de Neah Luong, c'est grâce à lui que Sydney peut se rendre sur place et constater l'ampleur des dégâts. Les années passent et la menace des Khmers Rouges se fait plus pressante.

*Platoon*, **O. Stone**, 1987, USA.

Septembre 1967: Chris Taylor, 19 ans, rejoint la compagnie Bravo du 25ème régiment d'infanterie, près de la frontière cambodgienne. Chris, issu d'une famille bourgeoise s'est engagé volontairement et plein d'idéal entend bien servir son pays. Mais la réalité est tout autre et ses illusions vont tomber les unes après les autres.

*Dien Bien Phu*, **P. Schoendoerffer**, 1991, France.

En 1954 en Indochine, la bataille de Dien Bien Phu et la défaite française.

*Apocalypse Now*, **FF. Coppola**, 1979, USA.

Cloîtré dans une chambre d'hôtel de Saigon, le jeune capitaine Willard sort de sa prostration par une convocation de l'état-major américain. Le général Cormin lui confie une mission qui doit rester secrète : éliminer le colonel Kurtz, militaire aux méthodes quelque peu expéditives et qui sévit au-delà de la frontière cambodgienne.

*Boat People, passeport pour l'enfer*, **Ann Hui On-Wah**, 1982.

Trois années après avoir photographié la fin de la guerre, un journaliste japonais revient au Vietnam pour reporter la situation actuelle du pays, les mesures prises par le gouvernement comme les mises en place de Zones Economiques Nouvelles. Accompagné par deux responsables des affaires culturelles, Le et Vu, il se met à douter de la spontanéité des scènes dont il est témoin dans une de ces ZEN. Il décide alors de s'en éloigner.

*Cauties of war (Outrages)*, **B. De Palma**, 1989, USA.

Lors d'une mission, une jeune recrue est sauvée d'une mort certaine par son commandant. Quelques jours plus tard, la radio de l'escouade est abattu dans un village allié. Le commandant décide alors d'enlever une villageoise. La jeune recrue, se doutant du sort réservé à la jeune fille, car se battre, malgré son admiration pour son commandant contre tous les hommes de sa patrouille.

*Good Morning Vietnam*, **B. Levinson**, 1987, USA.

Un nouveau *disc jockey* est envoyé au Vietnam pour animer la radio des forces armées et distraire les soldats. Son ton frais et irrévérencieux le rend vite populaire aux yeux des militaires.

Une filmographie à propos de la guerre du Vietnam est disponible sur le site internet suivant :  
[http://artic.ac-besancon.fr/histoire\\_géographie/HGFTP/autres/Cinema/cineviet.doc](http://artic.ac-besancon.fr/histoire_géographie/HGFTP/autres/Cinema/cineviet.doc)

## Table des matières

Remerciements	p. 1
Introduction	p. 2
<b>Première partie :</b>	<b>p. 7</b>
<b><u>La rencontre de Mulhouse avec l'Indochine au temps des colonies.</u></b>	
Carte de l'Indochine (1935)	p. 8
<b>A/ Histoire de l'Indochine et le jeu mulhousien dans le débat sur la décolonisation.</b>	<b>p. 9</b>
1) <i>Des prémices de la colonisation à la pacification.</i>	p. 9
a) Le rôle des missionnaires et la conquête de l'Indochine.	p. 9
b) Une conquête ambiguë, l'action de Napoléon III.	p. 10
c) La III <sup>ème</sup> République et la reprise de la conquête de l'Indochine.	p. 11
d) Le protectorat sur le Laos et l'Indochine française.	p. 12
2) <i>L'installation de l'administration coloniale.</i>	p. 13
a) Le Statut des territoires d'Indochine.	p. 13
b) Genèse d'une administration coloniale.	p. 13
c) Pouvoir et personnels, quelques problèmes à résoudre.	p. 14
3) <i>La remise en cause du pouvoir colonial et l'indépendance de l'Indochine en 1954.</i>	p. 15
a) La colère des « intellectuels » vietnamiens.	p. 15
b) Une revendication qui s'affirme par la politique.	p. 16
c) L'appel de l'indépendance et la fin de l'Indochine française.	p. 16
4) <i>Le débat mulhousien à propos de la guerre d'Indochine</i>	p. 17
a) Situation de la politique française et débat national au sujet de la guerre en Indochine.	p. 17
b) Mulhouse et la guerre d'Indochine : Un débat passionné.	p. 18
<b>B/ L'installation économique.</b>	<b>p. 20</b>
1) <i>L'économie indochinoise.</i>	p. 21
a) Les prémices d'une économie : infrastructures et ressources.	p. 21
b) L'arrivée des industriels français.	p. 22
c) Les exportations de l'Indochine et ses marchés.	p. 23
2) <i>Mulhouse sous le Reich.</i>	p. 24
a) La fin du Mulhouse français, et l'activité économique.	p. 24
b) « Les optants » et leur exil.	p. 25
c) Le retour de l'Alsace à la France.	p. 26
3) <i>Mulhouse et son intégration dans la France coloniale.</i>	p. 26
a) Création d'un Office colonial	p. 27
b) Mulhouse, l'expérience de l'Indochine.	p. 28
c) L'Indochine, un débouché mulhousien.	p. 29
<b>C/ L'éducation coloniale et les changements de mentalités.</b>	<b>p. 31</b>
1) <i>L'installation de l'enseignement colonial en Indochine.</i>	p. 32
a) Le système scolaire précolonial.	p. 32
b) Le début de l'école coloniale, lieu d'expérimentation pédagogique ?	p. 33
c) 1917 : les réformes Sarraut.	p. 34
2) <i>Les changements de mentalités.</i>	p. 35
a) Déstructuration du système précolonial.	p. 36
b) Une bourgeoisie d'affaires qui se profile.	p. 37
c) Quelques changements dans les comportements sociaux.	p. 38

3) <i>L'Erasmus Colonial.</i>	p. 39
a) Le voyage en France, et ses risques pour la pérennité de la colonie.	p. 39
b) Une administration de contrôle (le SAMI).	p. 40
c) Des étudiants indochinois à Mulhouse !	p. 41
<b>Seconde partie:</b>	<b>p. 44</b>
<b><u>Les principales vagues d'immigration indochinoise avant 1975 : l'exemple de Mulhouse.</u></b>	
<b>A/ Le retour des étudiants indochinois.</b>	<b>p. 45</b>
1) <i>Contexte indochinois et étudiants indochinois en France après 1954.</i>	p. 45
a) Relations France-Indochine au lendemain des Accords de Genève.	p. 45
b) Modalités de poursuite des études en France.	p. 46
c) Un retour au pays après ses études ?	p. 47
2) <i>Panorama des études supérieures à Mulhouse et la vie étudiante.</i>	p. 48
a) Les possibilités d'études à Mulhouse.	p. 48
b) La question du logement.	p. 50
3) <i>Les étudiants indochinois à Mulhouse.</i>	p. 51
a) Origines géographiques et sociales.	p. 51
b) Les études suivies à Mulhouse.	p. 53
c) Existe-t-il une organisation estudiantine indochinoise à Mulhouse ?	p. 54
<b>B/ Des hommes au service des Forces Françaises.</b>	<b>p. 56</b>
1) <i>La constitution des régiments coloniaux.</i>	p. 56
a) La constitution des bataillons indochinois.	p. 56
b) De la conscription au volontariat.	p. 57
c) Des hommes présents aux côtés des Français jusqu'en 1954.	p. 58
2) <i>Les Indochinois lors des guerres mondiales.</i>	p. 59
a) Le débat sur les Indochinois avant leur venue et les questions du recrutement : 1914-1918.	p. 60
b) Les Indochinois dans la guerre : des travailleurs et des combattants	p. 61
c) Après la guerre.	p. 62
3) <i>Démobilisation en France et installation à Mulhouse.</i>	p. 63
a) Après 1918, des Indochinois à Mulhouse ?	p. 63
b) Constat différent après la Seconde Guerre mondiale.	p. 65
c) Travail et logement des immigrés vietnamiens.	p. 67
d) Une organisation associative.	p. 68
<b>C/ Une vague plus irrégulière :1954 à 1975.</b>	<b>p. 70</b>
1) <i>Quelques grands mouvements identifiables.</i>	p. 70
a) L'évacuation militaire de l'Indochine dès 1954.	p. 70
b) Les Français et les femmes indochinoises : Une rencontre du Mékong à la Seine.	p. 71
c) L'adoption des enfants victimes de la guerre.	p. 73
2) <i>Guerre du Vietnam et état d'esprit : une vision mulhousienne.</i>	p. 74
a) La guerre du Vietnam vue de Mulhouse.	p. 75
b) L'optimisme à la sortie de la guerre.	p. 77
3) <i>L'évolution démographique de la communauté vietnamienne à Mulhouse.</i>	p. 79
a) L'évolution démographique de la communauté vietnamienne à Mulhouse de 1958 à 1974.	p. 79
b) Les affres de la guerre .	p. 81
c) Les rapatriés vietnamiens.	p. 82

<b>Troisième partie:</b>	<b>p. 85</b>
<b><u>1975 : La France, pansement de « l'hémorragie du Sud-Est Asiatique ».</u></b>	
<b>A/ Les chemins d'exil.</b>	<b>p. 86</b>
1) <i>Politique répressive et collectivisme dans les Etats d'Indochine.</i>	p. 86
a) L'application d'une politique marxiste au sens strict.	p. 86
b) La violente purification du peuple.	p. 87
c) Le Cambodge, « une utopie meurtrière ».	p. 89
2) <i>Fuir le communisme.</i>	p. 91
a) Quelques raisons de départ.	p. 91
b) Les motivations des départs plus tardifs.	p. 93
3) <i>Un parcours au fil de la mort.</i>	p. 94
a) Le parcours de tous les dangers.	p. 95
b) Des camps d'accueil parfois inhospitaliers.	p. 96
<b>B/ L'organisation de l'accueil des réfugiés en France et la situation à Mulhouse.</b>	<b>p. 97</b>
1) <i>Le débat sur le statut de réfugié politique.</i>	p. 97
a) Histoire du droit d'asile en France.	p. 97
b) La création de l'OFPPRA : la reconnaissance du statut de réfugié en France.	p. 99
c) Débats sur l'octroi du statut de réfugiés politiques aux Indochinois.	p. 100
2) <i>L'accueil en France.</i>	p. 101
a) De l'Asie du Sud-Est, à la France.	p. 101
b) Les acteurs de l'accueil en France.	p. 103
c) Le réfugié politique indochinois en France : entre solidarité et rejet.	p. 104
3) <i>L'exemple d'un accueil : Mulhouse.</i>	p. 105
a) Le dispositif d'accueil local.	p. 106
b) Des centres pour travailleurs ouvriers convertis en CPH.	p. 107
c) L'attitude de la municipalité face à l'arrivée des réfugiés.	p. 109
<b>C/ Quelle intégration ?</b>	<b>p. 112</b>
1) <i>La vie après le foyer.</i>	p. 112
a) La question du logement après le foyer : entre dispersion et concentration.	p. 112
b) Les écoles d'apprentissage du français.	p. 114
c) Les naturalisations.	p. 115
2) <i>Une intégration par le regroupement associatif.</i>	p. 116
a) La création des associations d'aides aux réfugiés.	p. 116
b) Un système communautariste ou ouvert ?	p. 118
c) L'association entre déclin et renouveau.	p. 119
3) <i>Les Asiatiques dans la vie économique de la ville.</i>	p. 120
a) Contexte économique et politique des années d'accueil.	p. 121
b) La situation économique mulhousienne.	p. 122
c) L'insertion des réfugiés dans la vie économique mulhousienne.	p. 123
 Conclusion	 <b>p. 126</b>
Liste des abréviations	<b>p. 130</b>
Annexes	<b>p. 131</b>
Sources	<b>p. 142</b>
Bibliographie	<b>p. 148</b>
Filmographie	<b>p. 153</b>
Table des matières	<b>p. 155</b>

*« La souffrance est pire dans le noir ; on ne peut poser les yeux sur rien ».*

**Graham Greene** (1904-1991), *La puissance et la Gloire*, 1940,  
trad. Sibon (Laffont, 1948).

*« Croire parce que les yeux n'expriment rien, un être ne souffre pas, est une erreur facile à commettre ».*

**Graham Greene**, *Le fond du problème*, 1948